Guide Arts et Spectacles

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

7, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE N° 14055 – 4,50 F

JEUDI 5 AVRIL 1990

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : ANDRÉ FONTAINE

Tandis que des négociations s'ouvrent avec les Lituaniens

Moscou fixe à l'indépendance des républiques des conditions rigoureuses

Les premières « consultations non officielles » entre la Lituanie et le Kremlin depuis la déclaration d'indépendance de l'Etat balte ont eu lieu mardi 3 avril, à Moscou. Le même jour, le Parlement soviétique a adopté la première loi sur les modalités de sécession d'une République, auxquelles sont fixées des conditions rigoureuses. Il a, en outre, adopté la loi sur l'état d'urgence, alors que la situation en Lituanie se dégradait.

MOSCOU

de notre correspondant

Peut-être fera-t-on remonter un jour le grand remodelage de l'URSS au 3 avril 1990. C'est en effet ce jour-là, mardi, que le Parlement soviétique a adopté la première loi sur les modalités de sécession d'une République, et que se sont simultanément ouvertes les premières discussions entre la Lituanie et le Kremlin.

Rien n'a encore filtré de leurs éventuels résultats, mais outre qu'elles ont duré plus de quatre heures – *« un bon signe »*, disait-on du côté lituanien, – elles ont mis face à face deux très hauts responsables, MM. Alexandre Iakovlev et Romualdas Ozolas, connus pour leur sens du compromis. Membre du bureau politique, où il est le plus ferme soutien de M. Gorbatchev, qui l'a fait entrer dans son nouveau conseil présidentiel, M. Iakovlev est l'inspirateur de l'ensemble des réformes politiques de la perestroïka.

Très estimé des nationalistes baltes avec lesquels il est en contact direct depuis deux ans, il connaît déjà bien M. Ozolas, l'une des grandes figures de l'indépendantisme lituanien, devenu vice-premier ministre de la République de Lituanie après qu'elle eut proclamé son indépendance. Alors que ses amis peuvent parfois pécher par excès de confiance en eux-mêmes, M. Ozolas a toujours manifesté, lui, une grande prudence et fait constamment comprendre, depuis trois semaines, qu'il ne faut pas sous-estimer les possibilités de résistance de l'URSS.

BERNARD GUETTA

Lire la suite page 4

Le chaud et le froid

M. GORBATCHEV continue de souffler le chaud et le froid sur la crise lituanienne. La bonne nouvelle – et la seule depuis bien longtemps – est l'entretien que son principal lieutenant au bureau politique, M. Alexandre Iakovlev, a accordé à une délégation de Vilnius. Sans doute ne s'agit-il pas encore d'une négociation (le président soviétique exige au préalable l'annulation de la proclamation d'indépendance par le Parlement de la République, et il a fermé sa porte, tout comme le premier ministre, aux parlementaires lituaniens), mais du début de l'indispensable dialogue, en même temps qu'une réponse de Moscou aux ouvertures faites par M. Landsbergis.

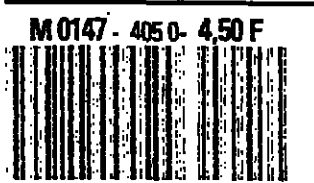
Le président lituanien n'est cependant qu'au début d'une très longue route semée de redoutables obstacles. Car l'occupation rampante à laquelle se livrent, dans le même temps, l'armée soviétique et les troupes du ministère de l'intérieur présentes dans la République a pour effet d'enlever au nouveau gouvernement lituanien, un par un, ses atouts et les instruments de son pouvoir, au point de rendre celui-ci de plus en plus fictif.

DERNIÈRES manifestations de cette asphyxie progressive : l'occupation des locaux de plusieurs journaux indépendantistes au profit de la fraction – ultraminoritaire – du PC local restée fidèle à Moscou, les nouveaux contrôles imposés à la frontière avec la Pologne, enfin les appels ouvertement provocateurs du « centre de presse du ministère soviétique de la défense », qui dénonce non seulement en Lituanie, mais dans les deux autres Républiques baltes la mise en place de commandos paramilitaires et fait même état de « coups de feu » tirés contre des militaires à Varna. On peut une fois de plus se demander si le haut commandement soviétique ne joue pas, plus encore que les autorités civiles de Moscou, les pousse-au-crime dans toute cette affaire.

Les actes législatifs que M. Gorbatchev vient de faire approuver par le Soviet suprême renforcent encore sa stratégie: la loi sur la sécession des républiques impose déja un véritable parcours du combattant aux candidats à l'indépendance, mais celle qui concerne l'état d'urgence est plus menaçante à court terme. Le président soviétique pourra, en vertu de ce texte, non seulement proscrire les manifestations et les grèves, mais aussi suspendre les partis politiques et censurer la presse, et même « introduire une direction présidentielle provisoire » dans la République considérée.

AUTREMENT dit, la limite qui n'a pas été franchie jusqu'à présent en Lituanie – l'occupation du Parlement et la suspension de l'activité des autorités locales – devient une possibilité légale.

M. Gorbatchev est conscient qu'une telle mesure serait considérée à l'extérieur – y compris par les gouvernements ouest-européens, que les Lituaniens accusent de mollesse – comme le Rubicon dont le franchissement entraînerait de très facheuses conséquences pour la politique étrangère soviétique. C'est là un des rares atouts dont dispose M. Landsbergis.


M 0147 - 405 0 - 4,50 F

Compromis institutionnel

Malgré le roi, l'avortement est autorisé en Belgique

Le roi des Belges, Baudouin Ier, a décidé de renoncer temporairement à ses pouvoirs constitutionnels afin de ne pas avoir à signer un projet de loi libéralisant l'avortement. Réuni dans la nuit du mardi 3 au mercredi 4 avril, le conseil des ministres a constaté son « impossibilité de régner ». La loi ayant été adoptée et promulguée, le Parlement est convoqué jeudi pour permettre au roi de reprendre ses pouvoirs.

BRUXELLES

de notre correspondant

En décidant de ne pas signer, pour des raisons morales, le projet de loi voté récemment par une majorité de députés belges sur la dépénalisation de l'avortement, le roi Baudouin a créé une situation juridique et constitutionnelle exceptionnelle en Belgique. Le gouvernement a, en conséquence, trouvé une formule qui, dans le cadre de la Constitution, permet tout à la fois au souverain de ne pas aller à l'encontre de ses convictions et aux institutions démocratiques de fonctionner normalement.

Le conseil des ministres, réuni exceptionnellement dans la nuit du 3 au 4 avril, a ainsi décidé de constater, sur la base de l'article 82 de la Constitution, l'*« impossibilité de régner »* du roi. Ainsi, le projet de loi pourra entrer en vigueur, mais sans la signature royale, comme cela est obligatoire normalement.

Pendant cette période, les ministres réunis en conseil exerceront donc tous les pouvoirs constitutionnels dévolus au roi Baudouin, qui sont en fait essentiellement formels, puisque le roi, *« politiquement irresponsable »*, était amené à entériner tous les projets proposés par le gouvernement et par les Chambres. Cette situation paradoxale ne durera pas longtemps, puisque la Chambre et le Sénat se réuniront le 5 avril et constateront alors, selon le scénario mis au point par le conseil des ministres, la fin de la période d'*« impossibilité de régner »*, et le roi retrouvera alors tous ses pouvoirs.

JOSÉ-ALAIN FRALON

Lire la suite page 4

L'Algérie entre le voile et la parabole

Une course de vitesse est engagée entre la démocratisation et l'islamisme

par André Fontaine

Alger. – Situation économique désastreuse, montée foudroyante de l'islamisme, la rumeur d'Alger, telle qu'elle parvient dans l'Hexagone, est aujourd'hui fort négative. Les images qui, dans ce pays aux senteurs fortes, assaillent de toutes parts le voyageur amènent à nuancer quelque peu le propos : ici, pas plus qu'ailleurs, le pire n'est jamais sûr.

Les chiffres, certes, sont passablement alarmants : 70 % des recettes d'exportation, contre 30 % il y a quatre ans, affectés au service d'une dette écrasante. 22 % de chômeurs officiellement reconnus. Une démographie galopante, qui, malgré un léger tassement, fait que les moins de trente ans représentent près des trois quarts de la population. Des entreprises publiques dont certaines ne tourneraient qu'au tiers de leur capacité. Un commerce avec l'URSS et les pays de l'Est réduit à trois fois rien, alors qu'il permettait l'importation de technologies « douces », bien adaptées à l'état de développement de l'industrie nationale, et l'exportation de produits difficilement vendables en Occident. Pour couronner le tout, la persistance d'une injuste sécheresse.

Sur une telle toile de fond, le découragement menace en permanence, avec ses habituels corollaires : l'inertie, la corruption, la démagogie. La micro-économie, et surtout l'économie parallèle, corrigent un peu, heureusement, le verdict de la macro. Première constatation : l'énorme trafic automobile, qui, conjuguant ses effets avec ceux d'un stationnement parfaitement anarchique, embouteille en permanence les rues, souvent étroites, de la capitale. Pour y remédier, on n'hésite pas à construire un parking à étages, à l'américaine, qui défigure allègrement les charmants abords de Bab-el-Oued.

Compte tenu des lourdes taxes qui frappent l'achat des voitures, on se demande avec quoi les propriétaires ont bien pu les payer. D'autant plus qu'à en juger par leur année d'immatriculation, qui figure sur les plaques minéralogiques, beaucoup sont fort anciennes, ce qui veut dire non seulement que les Algériens sont habiles mécaniciens, mais qu'ils trouvent des pièces de rechange.

Lire la suite page 6

PTT : grève peu suivie



Lire le reportage d'ERIC FOTTORINO page 35 - section D

La fusion des professions d'avocat et de conseil juridique

Le conseil des ministres devait examiner, mercredi 4 avril, un projet de loi consacrant la fusion des professions d'avocat et de conseil juridique avant 1993, afin de faire face à la concurrence étrangère. Un deuxième projet permet aux professionnels libéraux de faire entrer des capitaux extérieurs dans leurs sociétés, afin de pouvoir *« être des entrepreneurs comme les autres »*.

Lire l'article d'AGATHE LOGEART page 11 - section B

CAMPUS

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 5 dr. ; Tunisie, 650 m. ; Allemagne, 2,10 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 2,25 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 12 kr. ; Espagne, 160 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,40 fl. ; Portugal, 140 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA (NY), 1,75 $; USA (others), 2 $.

DÉBATS

Pour une nouvelle donne sociale

Le travail à rentabilité différée

par Bernard Ibal

DANS la classe politique et la caste des « économocrates », chacun semble prendre son parti d'un taux de chômage dix fois supérieur à ce qu'on appelait pudiquement dans les années 60 le volant « normal » de chômeurs. A tel point que de nombreux observateurs sérieux parlent de fin de crise à partir de certains indicateurs économétriques sans prendre en compte l'existence à très long terme d'un nombre inacceptable de chômeurs jeunes ou moins jeunes.

Le syndicalisme et la politique contractuelle nous ont sauvés du pire, ne serait-ce, par exemple, que par les négociations successives des conventions UNEDIC. Mais il est urgent d'aller plus loin que le traitement social du chômage. *Je ne néglige pas l'indispensable effort de formation et d'adaptation aux besoins des demandeurs d'emploi.* Là encore, vive le syndicalisme !

Toutefois, seule une forte croissance *économique pourrait résoudre* le défi de cette fin de siècle : la CFTC n'est pas en reste quand elle appelle à miser surtout sur la recherche, les PME, les activités d'avenir, les créneaux abandonnés à l'importation, et sur l'Europe sociale, économique et politique. Mais à entendre les « hourras » médiatiques pour des croissances aussi faibles et fragiles que 3 % ou 4 %, on mesure combien l'expansion économique est loin du compte pour endiguer le chômage.

L'UGICA-CFTC ne propose pas la énième formule de traitement social venant s'ajouter aux TUC et autres SIVP, ni le remède miracle pour doper l'économie et embaucher toute la population active dans les entreprises. La démarche du tout récent rapport UGICA « Pour une meilleure connaissance des travaux à rentabilité différée » aborde le problème dans sa dimension socioculturelle : il *faut modifier le concept économique* de travail sans porter atteinte aux grands équilibres.

L'idée est simple : beaucoup de gens exercent depuis longtemps d'authentiques travaux, mais ils sont *faussement considérés comme inactifs*, inutiles, ou assistés ; ces travaux existent, ils n'ont pas besoin d'être *créés, ils ont besoin* d'être reconnus et éventuellement rémunérés. Citons en vrac quelques exemples : le travail parental, l'agriculture de montagne, le chômeur en formation, l'animateur d'association sportive (amateur), artistique, écologique, sociale ou humanitaire, etc.

Quels sont les points communs à ces travaux si divers ? Ils ne sont pas expressément reconnus comme rentables, alors qu'ils le sont vraiment mais à long terme. Si elle n'a qu'un travail ménager et parental, la mère de famille est considérée comme inactive parce que l'incidence *démographique* et éducative n'aura de valorisation sociale que dans vingt ans. *L'agriculteur de montagne, qui* ne peut vivre des seules lois du marché de ses produits, est considéré *comme assisté par des systèmes* plus ou moins efficaces de subventions, alors que son activité est rentable à long terme, quant à la dangereuse désertification de nos reliefs.

Un jeu d'écritures

Le chômeur en formation ou non est perçu *comme inutile* alors qu'un travail de formation, certes sans rentabilité immédiate, est un investissement salutaire pour l'avenir de la société française, si en retard sur le niveau de formation des Allemands. L'activité associative citée plus haut n'est pas valorisable à chaque fait et geste, mais elle est indispensable à la durée des équilibres humains fondamentaux. Tels sont ces travaux « à rentabilité différée » que le rapport Bouan de l'UGICA-CFTC voudrait mieux voir reconnus comme authentiques travaux utiles à la société.

Il y va de la dignité de l'homme qui n'est pas un vain mot pour une CFTC dont le dernier C lui fait voir dans tout homme une dimension absolue et sacrée. *« C'est proprement ne valoir rien que de n'être utile à personne »*, disait déjà Descartes. La *valeur d'un homme*, sa dignité, passent par le fait d'être reconnu comme quelqu'un qui compte.

Comment envisager un financement de ces travaux à rentabilité différée ? Dans la mesure où la rémuné*ration de tels travaux peut décharger* des systèmes de protection sociale comme les ASSEDIC, il peut s'agir d'un transfert de fonds. D'aucuns diront qu'il ne s'agit alors que d'un jeu d'écritures qui débaptisent les « assistés » pour les rebaptiser « travailleurs rentables », sans changement véritable. Quelle erreur ! C'est toute notre culture qui doit se reconvertir pour prendre conscience que tous ces travailleurs sont effectivement utiles à la société et dignes de notre respect.

Mais il y a bien d'autres modes de rémunération que l'allocation des organismes sociaux ou publics. Les entreprises peuvent « acheter » de la formation, comme c'est couramment le cas en Allemagne ou au Japon. Les associations de chasse, de pêche et de tourisme peuvent être clientes des travaux de l'agriculture de montagne. Et puis il y a le mécénat à encourager, et les fondations à développer à l'instar de la *Fondation de France.* Le financement de travaux à rendement lointain n'est pas si nouveau. Certains travaux à *rentabilité* différée sont actuellement rémunérés, tels que les travaux de recherche fondamentale, dont les résultats sont aléatoires.

Est-ce à dire que la rémunération des travaux à *rentabilité différée est* une suppression du bénévolat, une sorte de gratification du bénévolat ? Non : *« Il ne s'agit pas de supprimer le bénévolat dans la société, mais de faciliter la collaboration des bénévoles et de personnes rémunérées qui accomplissent les mêmes tâches »*, dit le rapport Bouan.

On aura vite reconnu ici l'inspiration de la morale sociale chrétienne : famille, dignité de l'homme, reconnaissance des subsidiarités, solidarité, etc. Plus précisément, l'UGICA-CFTC s'oppose à toute lutte des classes, aussi bien celle dont le dogme s'effondre avec le mur de Berlin que celle des sociétés actuelles à deux vitesses : cadres et non-cadres, actifs et assistés, etc.

Cette société duale ne sera écartée que par des initiatives aussi novatrices et réalistes que la meilleure reconnaissance des travaux à rentabilité différée. Cette « rentabilité » est tout autant celle économique de ces travaux que celle morale de la dignité de tout homme reconnu utile.

► Bernard Ibal est docteur d'Etat et président de l'Union générale des ingénieurs, cadres et assimilés, UGICA-CFTC.

TRAIT LIBRE

PARIS
ALGER
TUNIS
ANKARA
RABAT

Société

La médiation, une idée neuve

par Jean-François Six

POUR la première fois en France, un sondage a été réalisé par la SOFRES sur le besoin de médiation dans notre société. Les résultats de ce sondage, demandé par le Centre national de la médiation avec le concours de la Fondation de France, confortent ceux qui, depuis une dizaine d'années, croient à la médiation et y travail*lent*.

Semblant de rien, la médiation est monnaie courante : près du quart des Français, l'an dernier, y ont fait appel, ont cherché une tierce personne qui, d'un regard neuf, leur a permis de sortir d'un problème. On use de la médiation sans le savoir.

Les Français ne voient pas le médiateur comme un sous-juge ou un *sous-avocat* : la médiation leur apparaît comme une fonction inédite ; être médiateur n'est pas sim*plement reproduire d'une* autre façon un métier précédent ; c'est être novateur.

« N'importe qui » peut être médiateur, estiment la majorité des personnes interrogées. Réponse qui ne manque ni de sel ni de bon sens : pour les Français, le médiateur ne s'impose pas d'abord du haut d'une compétence écrasante ; il n'est pas d'abord un technicien *qui applique des recettes*, juridiques ou psychologiques ; on le voit, quel que soit son âge et ses titres, comme un sage, *quelqu*'un qui a de la personnalité et de l'expérience, un sens aigu à la fois de l'écoute et de l'équité, quelqu'un à qui l'on puisse avoir recours en confiance.

Prévenir les conflits

Le besoin de médiation, c'est avant *tout le besoin de trouver* des médiateurs de ce type, on le voit très bien à travers les demandes qu'adressent ceux qui se présentent à la Maison de la médiation de Paris, la première en France.

Ces médiateurs existent, encore faut-il qu'ils soient suffisamment *reconnus, qu'ils se regroupent,* confrontent leurs expériences ; *a contrario*, il y a des pseudo-médiateurs qui, trop facilement, se croient médiateurs et s'affichent comme tels, alors que leur dégoût pour l'interventionnisme démontre l'inverse. *L'Institut de formation* de la médiation (1), né il y a trois ans, et qui est en train d'essaimer en province : Rennes, Strasbourg, Lyon... a bien aperçu, dans son recrutement, que seuls ceux qui ont déjà la *fibre de véritables* médiateurs veulent se préparer solidement à cette fonction, demandent une *formation globale* avant de se spécialiser dans un secteur précis de médiation, éprouvent le besoin de s'initier longuement avec d'autres à cet art qu'est la médiation, un art qu'on n'a jamais fini d'affiner.

Pourquoi ce besoin, qui se réveille aujourd'hui, de médiateurs ? Il y a malaise dans la société civile ; l'accélération des choses a fait voler en éclats bien des points de repère de cette société qui s'est *atomisée*, montre une tendance aux décrochements et aux replis ; une sorte de schizophrénie. L'Etat, premier médiateur de France, n'en peut plus des appels innombrables qu'on lui adresse.

La médiation, ce n'est pas d'abord recoller des morceaux. Avant d'être un « après-coup », une résolution des conflits, elle est créatrice. Qu'ils soient médiateurs bénévoles dans leur quartier, médiateurs à l'intérieur de leur groupe ou de leur entreprise, ou médiateurs de profession, les vrais médiateurs sont des êtres qui ont le don d'apercevoir qu'il manque telle ou telle passerelle entre des personnes ou des groupes qui s'ignorent ou se méconnaissent ; *des êtres qui ont le don de prévenir* les conflits pour n'avoir pas à les guérir coûteusement ; ils ont le don, cela s'apprend, de *prévoir* les nœuds et les impasses afin de les éviter.

Et ils sont en même temps des créateurs parce qu'ils ont le don aussi de mettre dans le coup ces personnes et ces groupes, de les responsabiliser, de faire appel à *leur* liberté afin qu'ils trouvent eux-mêmes, par eux-mêmes et pour eux-mêmes, une issue à leur problème.

La médiation, les médiateurs, ont de l'avenir devant eux.

(1) 127, rue Notre-Dame-des-Champs, *75006 Paris.*

► Jean-François Six est responsable du Centre national de la médiation.

AU COURRIER DU Monde

Contre l'intolérance en Chine

Plus de dix ans se sont écoulés. Et il faut à nouveau écrire et parler plus fort, plus haut si possible. Solidarité serait-il un mot intraduisible en chinois ? Respect, reconnaissance de l'autre, bienveillance, humanité, justice ont-ils, perdu tout sens dans la patrie de Confucius et de Li Peng ?

Au pays de Qu Yuan, *le* prince des poètes (3e siècle avant notre ère), qui préféra se jeter dans la rivière quand *il fut condamné à l'exil*, la crise est aussi spirituelle : pas seulement d'approvisionnement. La *liberté ne se compte pas uniquement* en livre de céréales, au prix du marché ou garanti par l'Etat.

Des millions d'hommes et de femmes, d'enfants et de vieillards, meurent ainsi de faim en Chine. Ils *ont été floués : ils croyaient avoir* retrouvé la liberté de croire et de vivre leur foi. Celle des musulmans comme des bouddhistes, des chrétiens comme des taoïstes, celle de tous les autres et de chacun.

Aujourd'hui les voilà soumis à la question, livrés à la délation ou à l'inquisition, dont on connaît tous les procédés « modernes » : rétractation par la violence physique ou la torture psychologique (affective, intellectuelle ou mentale), les menaces de représailles familiales, les rétorsions d'ordre économique ou, pis, les affres du « contrôle démographique », sans parler des abus sexuels.

C'est notre propre vie spirituelle qui est menacée en *Chine*. Certainement plus que nos intérêts économiques ou feu notre stratégie. Soli*daires avec nos frères dans la foi de* Chine, puissions-nous prier notre Ciel commun ; l'Est où se lèvera le Sauveur n'est plus si loin. L'aube approche à pas de géant, sauf pour les nabots de la scène politique et les petits messieurs sur-argentés de la finance internationale.

PAUL BRADY
et MONIQUE CHEFDER
Professeurs aux universités de Paris et d'Amiens

Au Nom de Dieu

Cela a commencé par une pentalonnade télévisuelle où – deus ex machina – le dirigeant de notre pays s'est vu affublé, sous le signe de la dérision, du nom suprême de Dieu. Le côté satirique et franchement comique de l'allusion fit vite *taire les protestations frileuses* de quelques « coincés » qui n'allaient pas empêcher de rire une France *redevenue enfin consensuelle*. Mais le fil du temps nous apprit bien vite que la comparaison flattait plutôt que desservait ce qui n'était plus un Dieu fait homme mais un homme que l'on faisait Dieu. Ma protestation n'est pas de bigot mais de mesure.

Comment, après de telles assimilations anthropomorphiques, s'étonner que la seule véritable préoccupation politique de ce pays – la succession – s'exacerbe à un tel point.

Car enfin, Gérard Miller rappelle opportunément qu'à travers son expérience de psychopathologie clinique il n'a pas le souvenir que quelqu'un se soit pris pour *Dieu. Dieu étant* un concept qui n'a pas visage humain, concept dont la caractéristique première est *d'être le seul point commun* aux trois religions – monothéistes – : judaïsme, christianisme et islam.

On ne peut bien sûr tolérer la condamnation à mort d'un homme parce que, dit-on, il a insulté le prophète.

Mais j'ose affirmer qu'il n'est pas possible non plus de laisser se répandre dans la presse, dans la bouche des journalistes dont le sourire qui accompagne le mot tend à se réduire comme une peau *de chagrin à la commissure* des lèvres, donnant plus de sérieux et institutionnalisant le sommet *d'une pyramide que Machiavel* même n'aurait osé imaginer.

Dieu, on n'est pas obligé d'y croire.

Reste qu'il demeure dans son mystère objet de dévotion, de respect ou tout simplement de recherche pour des millions d'hommes.

Alors si vous y croyez, défendez-le !

Si vous n'y croyez pas, vous ne craignez pas l'Inquisition, tant mieux – mille fois – mais cessez de l'invoquer à travers ce rapprochement indécent, que diable !

C'est ça aussi la tolérance.

JEAN-MARC DURET
Vannes

Le Monde

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), *André* Laurens (1982-1985)

Administrateur général : Bernard Wouts

Directeur de la *rédaction* : Daniel Vernet
Rédacteurs en chef : Bruno Frappat, Claude Sales

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télécopieur : (1) 45-23-06-81 ; Telex 650572 F *MONDPAR*

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-30-00
Télécopieur : (1) 49-60-30-10 ; Telex 261311 F MONDSIR

La disparition de l'ACP

Mécénat injustifié

par Max Coiffait

LA mise en liquidation de l'ACP est une bonne nouvelle. Il aurait été indécent que l'Etat, ou l'AFP, ou les deux – c'est à dire en définitive la collectivité – financent la survie d'une entreprise qui se refusait depuis sept ans à retrouver les sources de son équilibre. Quand on dépense plus de 50 millions de francs pour produire ce qu'on vend moins de 25 millions, il faut se réformer ou disparaître. Entre des *projets* nébuleux toujours sans suite et un laissez-aller quotidien, l'ACP s'était *habituée à être un corps dépendant*, parasite et paresseux, refusant au fond de lui-même les règles de gestion *nécessaires à toute entreprise*. Quand on accumule 105 millions de francs de passif face à 20 millions d'actif, il n'est pas sérieux de recruter du personnel improductif ni d'attendre l'opportunité d'un tour de France aérien pour aller rendre visite en plein mois d'août à une clientèle défaillante.

L'argument du nécessaire-pluralisme-des-sources-d'information de la presse a bon dos. Il a fallu une bonne dose d'illusionnisme à l'avant-dernière direction de l'ACP pour faire croire *urbi et orbi* que la « seconde agence » ne pouvait survivre qu'au prix d'un mécénat. L'ACP équilibrait encore ses comptes au début de l'année 80, et aucun changement du paysage médiatique n'explique en quoi cela lui serait devenu impossible par la suite. *La Grande-Bretagne, l'Italie,* le Japon et d'autres pays ont deux agences d'informations générales, qui *couvrent leurs dépenses* avec les recettes tirées de la vente de leurs informations.

Mœurs insupportables

Ce qui vient de se passer pose le problème des rapports entre l'Etat *(représenté par le pouvoir politique)* et la presse. Il est regrettable que tous ceux qui se sont penchés au chevet de la moribonde aient eu pour principale préoccupation le volume de l'enveloppe que les pouvoirs publics leur consentiraient sous forme d'abonnements de complaisance. Démarche pernicieuse, implicitement encouragée par le ministère de la communication, qui n'a cessé de se dire prêt, après avoir financé l'agence pendant deux mois à fonds perdus, à des « mesures *d'accompagnement* », dont *seul* le montant a pu prêter à controverse. Les choses ne se passent pas de cette façon quand c'est une filature des Vosges qui entre dans le coma. Il faudrait être naïf pour ne pas voir que la sollicitude des pouvoirs publics résulte de considérations peu innocentes sur la caisse de résonance qu'est une « grande » agence de presse. Ce n'est pas par hasard que le dernier *« sauveteur »* en date (et aujourd'hui fossoyeur) de l'ACP a été le magnat de la presse britannique Robert Maxwell, *dont les rapports* avec le pouvoir politique étaient à l'époque notoires.

Mœurs insupportables alors que le nombre des agences proposant leurs services à la presse ne s'est jamais limité à deux. A côté de l'AFP et de feu l'ACP, il en existe au moins deux cents, qui ne concourent pas moins, à elles toutes, au pluralisme. Ce sont de petites entreprises fournissant à leur clientèle des services spécialisés dans tel ou tel mode d'expression (écrit, photo, audiovisuel...) et dans tel ou tel domaine de l'information. Ces agences ne bénéficient ni d'abonnements de complaisance de l'administration, ni des réductions de charges téléphoniques consenties aux deux grandes. Elles ne sont les danseuses de personne et ne sauraient se permettre les errements d'une ACP. Certaines, créées avec des moyens dérisoires (50 000 francs...) offrent une rentabilité satisfaisante au prix d'un rude labeur et d'une gestion rigoureuse. Il ne tenait qu'à l'ACP de faire ce qu'elles font. Il aurait été profondément injuste qu'elle trouve (à condi*tion qu'elle s'y décidât) dans* des subventions déguisées le moyen de leur livrer une concurrence qui aurait ainsi *été faussée. N'ayant jamais tiré* sur l'ambulance, on peut aujourd'hui rester couvert au passage du corbillard.

► Max Coiffait est directeur de l'agence de presse Info-Media MC, ancien journaliste et chef de service à l'ACP (1957-1961, 1979-1987).



هكذا من الاصل

RDA

Une grande coalition devrait accélérer les réformes constitutionnelles

Les négociations sur la formation d'une grande coalition comprenant les trois partis de l'alliance conservatrice, le Parti social-démocrate et les libéraux ont commencé mardi soir 3 avril, au siège de la CDU à Berlin-Est. Ces formations disposent ensemble d'une majorité suffisante au Parlement pour pouvoir adopter tous les changements constitutionnels qui seraient souhaités.

BERLIN-EST

de notre envoyé spécial

Il a été entendu, à l'occasion de la première séance de négociation entre les différents partis, qu'un premier amendement constitutionnel serait mis au vote jeudi, lors de la réunion constitutive de la Chambre du peuple, afin d'abolir la fonction de président du Conseil d'Etat et de lui substituer celle de président de la République. Après la décision des sociaux-démocrates d'entrer dans ces négociations, tout le monde semble d'accord pour essayer d'avancer le plus vite possible. Si tout va bien, le gouvernement pourrait être constitué avant Pâques, comme cela avait été souhaité par les chrétiens-démocrates.

En annoncant leur décision, les sociaux-démocrates ont confirmé qu'ils ne s'opposaient plus, en principe, à une collaboration avec l'aile droite de l'alliance conservatrice, l'Union sociale allemande, au sein d'un gouvernement de coalition. Ils ont fait dépendre leur entrée dans une coalition de la répartition des responsabilités dans le futur gouvernement et de leur capacité à faire accepter un certain nombre de points de vue dans le programme gouvernemental, notamment pour garantir le volet social de l'union économique et monétaire à négocier avec la RFA. Cela inclut, dans leur optique, la parité à un pour un du mark-Est et du mark-Ouest pour les salaires.

Cette parité suscite toujours autant de réticences en RFA, où toutes sortes de solutions sont à l'étude, en parallèle avec les réflexions sur les changements législatifs à apporter en RDA pour rendre possible l'introduction d'une véritable économie de marché.

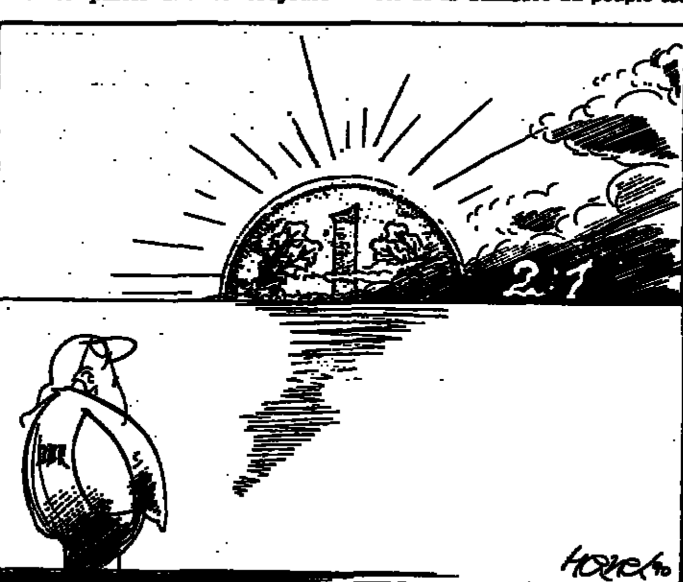
Première grosse faillite

Bonn souhaite que les principaux textes puissent être soumis au vote de la Chambre du peuple est-allemande d'ici à la fin du mois, très vite après la formation du gouvernement.

La difficulté pour les partis est-allemands est qu'ils auraient besoin de temps pour élaborer des solutions, mais qu'ils se trouvent sous une forte pression qui les pousse à se mettre au travail. Rien n'a bougé depuis les élections du 18 mars, et les investisseurs de l'Ouest attendent toujours les textes législatifs et la réforme monétaire pour se mettre en mouvement. Les possibilités de crédit ouvertes pour les petites et moyennes entreprises sont loin de pouvoir être utilisées à plein, en l'attente des changements législatifs nécessaires, notamment en matière de propriété.

L'administration bouche les trous et pare au plus pressé, mais les moyens à sa disposition ne suffiront pas longtemps. L'édifice fait eau de toute part. Les premières vagues de licenciements massifs se préparent. Mardi a été annoncée, à Dresde, l'une des premières faillites importantes, celle du combinat Elbflorenz, dans la confiserie, qui met au chômage près de 500 personnes. Le combinat, qui ne passait pas pour un modèle de compétitivité, a été victime de l'importation massive de confiseries ouest-allemandes par la société de commerce en gros dont il dépendait jusque-là. Toutes les négociations entreprises pour une prise de participation de l'Ouest avaient échoué.

HENRI DE BRESSON



Dessin paru dans le *Frankfurter Allgemeine* du 4 avril

□ **M. Honecker hospitalisé dans un hôpital soviétique.** – L'ex-numéro un est-allemand Erich Honecker, soixante dix-sept ans, est soigné depuis mardi 3 avril dans un hôpital militaire soviétique en RDA, a annoncé l'agence est-allemande ADN, confirmant une information du *Bild Zeitung* de RFA. – *(AFP.)*

□ **ROUMANIE : l'ancien roi Michel à Pâques à Bucarest.** – Michel de Roumanie, l'ex-souverain roumain contraint à l'exil en 1947, célèbrera la prochaine fête de Pâques en Roumanie. Attendu le 12 avril à Bucarest venant de Genève, le roi Michel, soixante-huit ans, doit rester dix jours en Roumanie. Informé par les voies diplomatiques des intentions de l'ex-souverain, le gouvernement n'a fait aucune objection à cette première visite, qui sera celle d'un simple citoyen dans son pays natal. Il n'est pas prévu de contacts d'ordre politique au cours de la visite, desmonastères orthodoxes devant lui donner l'hospitalité lors de ses déplacements à la campagne. – *(AFP.)*

BULGARIE

• M. Mladenov est élu président de la République
• Le PC devient le « Parti socialiste bulgare »

Le Parlement bulgare, dominé par les communistes, a élu mardi 3 avril à l'unanimité M. Petar Mladenov au nouveau poste de président de la République, avec des pouvoirs étendus *(nos dernières éditions datées 4 avril)*. Conformément à un accord passé vendredi avec l'opposition, son mandat doit expirer dans dix-huit mois avec l'élaboration d'une nouvelle Constitution par l'Assemblée qui sera issue du scrutin des 10 et 17 juin, les premières élections libres depuis quarante-cinq ans en Bulgarie. Lors de sa dernière réunion, le Parlement a aussi remplacé dans la Constitution le mot « socialiste » par « démocratique ». Le Parti communiste pour sa part a décidé mardi lors d'un plénum de s'appeler dorénavant « Parti socialiste bulgare », conformément aux résultats d'un référendum où 86 % des communistes s'étaient prononcés en faveur de ce changement. L'annonce en fut faite mardi soir par le chef du parti, M. Alexander Lilov, devant plus de 50 000 personnes rassemblées à Sofia.

Le favori du Kremlin

M. Petar Mladenov, cinquante-trois ans, le « Gorbatchev bulgare », détient un record pour les pays d'Europe de l'Est : celui d'avoir été pendant dix-huit ans ministre des affaires étrangères de son pays, avant de remplacer, le 10 novembre dernier, l'ancien dictateur Todor Jivkov à la tête du Parti communiste. Largement perçu alors en Bulgarie comme le favori du Kremlin à cette succession – ce qui ne nuit en rien à sa popularité dans un pays toujours russophile et admiratif de la perestroïka, – ce diplômé de l'Institut des relations internationales de Moscou engage la Bulgarie sur la voie d'un pluralisme démocratique. Pour marquer le dégagement de l'Etat de l'emprise du PC, dont le « rôle dirigeant » était abandonné dès décembre, M. Mladenov renonce, lors du congrès extraordinaire du parti en janvier, à sa fonction de chef du parti pour conserver celle de président du Conseil d'Etat, une institution supprimée mardi par le Parlement. Dans un discours prononcé après son élection, M. Mladenov a fixé quatre priorités pour son court mandat : un déroulement calme des élections, une réforme économique *« orientée vers l'économie de marché »*, l'élaboration de la nouvelle Constitution et une solution aux problèmes écologiques. Il reste le garant de la continuité pour les communistes toujours au pouvoir, auxquels les sondages donnent 39 % des intentions de vote, contre 24 à l'opposition et 11 aux partis agrariens, oppositionnels ou indépendants et centristes. – *(AFP, UPI.)*

A TRAVERS LE MONDE

NEPAL

Poursuite des affrontements dans les villes

Les affrontements entre la police anti-émeutes et des milliers de manifestants anti-gouvernementaux se sont poursuivis, mardi 3 avril, pour la deuxième journée consécutive à Katmandou et dans plusieurs villes proches de la capitale. Après la tombée de la nuit, des milliers d'habitants de Katmandou ont éteint la lumière dans leurs maisons en signe de protestation, plongeant la capitale dans l'obscurité, et sont descendus dans les rues, portant des torches, pour scander des slogans contre l'interdiction des partis politiques.

Lundi, des dizaines de milliers de Népalais avaient déjà affronté la police qui avait ouvert le feu. Les tirs avaient fait huit morts et un nombre indéterminé de blessés, selon un porte-parole du Parti du congrès népalais (interdit). Dans la ville de Kirtipur (à 10 km à l'ouest de Katmandou), plus de 50 000 personnes ont participé mardi, selon un responsable de l'opposition, à l'enterrement d'un manifestant tué par la police. Des manifestations ont aussi eu lieu dans d'autres villes népalaises, comme Bhaktapur et Lalipur. – *(AFP.)*

INDE

31 morts dans un attentat au Pendjab

Un attentat à la bombe, imputé aux séparatistes sikhs, a fait au moins trente et un morts et une cinquantaine de blessés, mardi 3 avril, dans l'Etat du Pendjab, a annoncé la police. L'attentat s'est produit à proximité d'une procession religieuse hindoue dans la ville de Batala. L'explosion a déclenché des affrontements entre Sikhs et Hindous qui ont fait au moins sept blessés. Des Sikhs ont été pris à partie et leurs commerces mis à sac, selon des témoins. La police a tiré en l'air pour mettre fin aux violences et les autorités locales ont décrété un couvre-feu. Un officiel a fait état d'une situation *« extrêmement tendue »* dans cette ville industrielle de 100 000 âmes, proche de la frontière pakistanaise. – *(Reuter.)*

□ **AUSTRALIE : M. Bob Hawke a remanié son gouvernement.** – M. Bob Hawke a annoncé, mardi 3 avril, le remaniement de son gouvernement à la suite des élections législatives de la fin mars. Le ministre du trésor, M. Paul Keating, est promu vice-premier ministre en remplacement de M. Lionel Bowen, tout en conservant son portefeuille. Le ministre des finances, M. Peter Walsh, est remplacé par M. Ralph Willis et le ministre de la défense, M. Kim Beazley, cède la place à M. Robert Ray, le sénateur Gareth Evans garde le poste de ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. D'autre part, M. John Hanson a été élu mardi leader l'opposition conservatrice – composée des partis libéral et national – en remplacement de M. Andrew Peacock, démissionnaire ; ancien professeur d'économie âgé de quarante-trois ans, M. Hanson est originaire de Nouvelle-Galles-du-Sud. – *(AFP.)*

GRANDE-BRETAGNE

Le gouvernement réduit le montant du nouvel impôt local fixé par vingt municipalités

Le gouvernement a tenté de reprendre l'initiative dans l'affaire, jusqu'ici désastreuse pour lui, de la *poll tax* en réduisant d'autorité le montant de cet impôt local prélevé par vingt municipalités. Seize d'entre elles sont administrées par les travaillistes, et aucune par les conservateurs.

LONDRES

de notre correspondant

Il s'agit à l'évidence de montrer à l'opinion que les vrais responsables des difficultés actuelles sont les municipalités travaillistes, trop dépensières. Mais on sentait que le ministre qui a la tutelle des collectivités locales, M. Chris Patten, était quelque peu gêné en annonçant cette mesure mardi 3 avril aux Communes. L'opposition a accueilli par un concert croissant de quolibets la liste des municipalités ainsi punies. M. Patten, visiblement troublé, s'est réfugié dans des considérations techniques pour justifier le fait qu'aucune commune dirigée par les tories n'ait été visée, alors que certaines d'entre elles ont fixé un impôt local plus élevé que celles qu'il a ainsi stigmatisées. L'opposition travailliste a eu beau jeu d'affirmer qu'il s'agissait d'un geste purement politique qui n'avait rien à voir avec le souci affiché de remettre de l'ordre dans les finances locales.

L'ancien impôt local a été remplacé depuis le 1er avril, en Angleterre et au pays de Galles, par cette fameuse poll tax, qui est un impôt par tête, indépendant des signes extérieurs de richesse ainsi que de la taille et du confort de l'habitation. Chaque municipalité la fixe elle-même après avoir évalué ses dépenses (essentiellement les frais d'enseignement primaire et secondaire) et après avoir pris connaissance de ses deux autres sources de revenus : l'enveloppe accordée par le gouvernement central et les rentrées provenant de la patente prélevée sur les entreprises commerciales et industrielles.

Du simple au quadruple

La subvention du gouvernement central fournit environ 50 % des recettes municipales, et la patente, 25 %. La poll tax doit donc apporter, en règle générale, les 25 % restants. Mais les municipalités sont dans des situations très différentes, certaines ayant des réserves confortables, d'autres étant au bord de la faillite. A Londres, par exemple, la commune de Lambeth, administrée par les travaillistes, réclame à ses habitants une poll tax de 560 livres (5 260 francs), alors que celle de Wandsworth, qui est conservatrice, ne demande que 148 livres (1 390 francs). Comme elles sont limitrophes, l'impôt à acquitter varie presque du simple au quadruple selon le côté de la rue où l'on se trouve...

La loi donne pouvoir au gouvernement de réduire d'autorité le montant de la poll tax décidé par une municipalité, s'il le juge trop élevé. Le processus engagé contre vingt communes est cependant rétroactif, ce qui risque d'accroître encore la confusion. Les contribuables sont en effet tenus de payer l'impôt fixé par leur municipalité et ne seront remboursés que plus tard.

Les émeutes anti poll tax de samedi à Trafalgar Square continuent d'autre part de peser sur le débat lui-même, ainsi que sur l'ensemble de la vie politique. Le leader de l'opposition travailliste, M. Neil Kinnock, a ainsi affirmé, mardi devant les Communes, que Mme Thatcher avait été certes *« horrifiée »* par ces violences, mais qu'elle était aussi *« ravie que l'attention de l'opinion ait été ainsi détournée »*.

La grande confédération syndicale TUC avait annoncé de longue date pour le 3 avril une manifestation contre le nouvel impôt local dans le centre de Londres. Celle-ci a été a réduite à une courte marche symbolique, par petits groupes, de militants syndicaux. Le Parti travailliste et le TUC font actuellement tout leur possible pour se démarquer des violences commises à Trafalgar Square. Le secrétaire général du TUC, M. Norman Willis, a ainsi réaffirmé mardi qu'il n'était pas question de se lancer dans une campagne de non-paiement de la poll tax.

DOMINIQUE DHOMBRES

La mutinerie à la prison de Strangeways a fait au moins un mort

Une quarantaine de détenus de la prison de Strangeways, à Manchester, ont entamé mercredi matin 4 avril leur quatrième jour de mutinerie (*le Monde* du 4 avril). Mardi, un détenu – en instance de jugement pour délit à caractère sexuel – blessé au début des violences, est décédé à l'hôpital des suites de ses blessures. C'est officiellement la première victime de la mutinerie. Les rumeurs sur la présence de plusieurs cadavres, à l'intérieur de la prison, restent non-confirmées.

Le père d'un détenu a affirmé mardi, dans un entretien avec la BBC, que son fils avait assisté à au moins six meurtres perpétrés, après sévices, contre des prisonniers inculpés ou condamnés pour des délits sexuels.

Selon le Home Office (ministère de l'intérieur), seulement 39 des 1 600 prisonniers de l'établissement résistaient encore aux forces de l'ordre mercredi matin. La police a repris mardi le contrôle d'une aile de la prison, au terme de deux heures d'affrontements au cours desquels sept policiers ont été blessés, dont deux grièvement. – *(AFP, Reuter.)*

□ **POLOGNE : deux anciens opposants nommés vice-ministres de la défense.** – Deux anciens opposants au régime communiste, l'ex-porte-parole de Solidarité M. Janusz Onyszkiewicz et l'intellectuel catholique M. Bronislaw Komorowski, ont été nommés mardi 3 avril vice-ministres de la défense et reçus par le président Jaruzelski, a annoncé l'agence PAP. – *(AFP.)*

□ **Report de la suppression de visas entre Turquie et RDA** - L'accord signé le 28 mars portant sur la suppression, à compter de fin avril, des visas entre la Turquie et la RDA, a été reporté *sine die* à la demande de l'administration est-allemande, a-t-on annoncé officiellement, mardi 3 avril, à Ankara. Bonn avait protesté contre cet accord. – *(AFP.)*

□ **Rectificatif.** – Le ressortissant français, membre présumé de l'ETA, arrêté lundi 2 avril à Séville (Espagne) alors qu'il s'apprêtait à commettre un attentat, a été identifié par la police espagnole comme étant Henri Parot -résidant à Bayonne- et non pas Jean-Dominique Féron, comme indiqué dans notre édition du 4 avril.

EUROPE

Moscou fixe des conditions rigoureuses à l'indépendance des républiques

Suite de la première page

En chargeant M. Ozolas de diriger la délégation envoyée à Moscou, le président lituanien, M. Landsbergis, a *ainsi* confirmé sa volonté d'arrondir les angles tandis que M. Gorbatchev envoyait, lui, un signal de bonne volonté en déléguant M. Iakovlev. On est ainsi sorti de la période des postures et cris de guerre pour passer à celle des négociations sur *la* négociation.

La route est encore très longue avant un accord mais ces *« consultations non officielles »* n'en constituent pas moins, estimait mercredi *matin un haut responsable soviétique, « l'amorce d'une voie de règlement politique, le constat commun de l'existence d'un problème et un début d'abandon, peut-être graduel, de la pratique des faits accomplis ».* C'est à la fois encore peu et déjà beaucoup – peu puisque tout reste à faire, et beaucoup puisque l'URSS a admis le fait de la *proclamation* d'indépendance tandis que la Lituanie reconnaissait que cette indépendance restait à négocier avec l'URSS.

Concrètement parlant, cela veut non seulement dire que la Lituanie *finira bel et bien par sortir* de l'URSS, mais aussi que d'autres Républiques en feront autant. Car si la loi parallèlement adoptée mardi par le Soviet suprême de l'URSS pose beaucoup de conditions à l'exercice du droit de sécession, elle n'en a pas moins pour mérite fondamental de donner un contenu à ce droit.

Jusqu'à présent, toute République pouvait constitutionnellement parlant quitter l'union mais, outre que l'hypothèse était, politiquement parlant, des plus théoriques, cela n'était juridiquement pas possible puisqu'aucune loi ne définissait de procédure de sortie. Dès l'orsque c'est maintenant chose faite, ce qui était vue de l'esprit *devient possibilité, projet envisageable* et se crée de cette manière une dynamique tout à fait comparable à celle qu'avaient ouverte, il y a dix-huit mois, les premiers textes sur les élections libres.

D'abord, on n'en avait vu que les restrictions et le flou, puis on s'était aperçu que les électeurs *savaient s'engouffrer* dans la brèche et l'on en est aujourd'hui au pluripartisme, à l'affirmation de groupes parlementaires et à la conquête des mairies de Moscou et Leningrad par l'opposition radicale. Aujourd'hui, beaucoup de députés réformateurs et dirigeants nationalistes ne voient de même que les obstacles mis sur la voie de *l'indépendance. Ils sont*, de fait, nombreux, puisque le référendum qui aura à en décider devra dégager une majorité non pas simple, mais des deux tiers des inscrits, c'est-à-dire de l'ensemble des résidants d'une République donnée, qu'ils en soient originaires ou venus d'autres parties de l'Union.

Plusieurs des Républiques – l'Estonie et la Lettonie par exemple – ayant une population constituée *pour plus d'un tiers d'immigrés de* l'intérieur, en majorité russes, l'indépendance peut paraître d'autant moins réalisable que le référendum n'y suffit pas. Si les indépendantistes le perdent, on ne peut en organiser d'autre avant dix ans. S'ils le gagnent, s'ouvre alors une période durant laquelle la République et l'Union doivent – en cinq ans maximum – se mettre d'accord, d'une part, sur les conditions économiques de la séparation et, de l'autre, sur la dévolution des territoires attribués à la République dans le cadre de l'Union mais qui ne lui appartenaient pas au moment où elle y est entrée.

Avant l'expiration de cette *période de cinq ans, les autorités* de la République ou un dixième de la population peuvent demander un *nouveau référendum pour tenter* d'annuler les résultats du premier, et l'accord entre la République *et l'Union doit enfin* être accepté par le Parlement fédéral de l'URSS. Que se passerait-il s'il n'y avait pas accord dans le temps imparti ou si le Parlement soviétique refusait de l'entériner ?

Ce n'est tout simplement pas dit et l'on peut ainsi tout imaginer – à *condition d'oublier que ce premier* texte n'est certainement pas le dernier et que l'évolution politique et *les rapports de force pèseront* avant tout. Pour Moscou, la proclamation d'indépendance lituanienne est, juridiquement parlant, nulle et non avenue, et cela n'empêche pas les négociations d'être déjà ouvertes.

En ce sens, l'obstacle principal mis au processus d'indépendance *est beaucoup moins la course* d'obstacles définie par la loi que les problèmes des territoires et des *minorités car* ce qu'on redécouvre déjà en Europe centrale existe aussi en URSS. De même qu'il y a des Arméniens d'Azerbaïdjan, il y a bien sûr des Russes de partout, mais aussi des Polonais de Lituanie, des Abkhazes de Georgie, des Gagaouzes de Moldavie, etc.

Il existe des territoires retirés à telle République et cédés à telle autre en vertu de la commodité politique du moment – bref, il existe pour le pouvoir central tout à la fois une arme contre le nationalisme des Républiques et une inépuisable source de difficultés. Pour Moscou, cela peut être ou bien le casse-tête du Haut-Karabakh ou bien le discret instrument de chantage qu'offre, par exemple, l'existence en Lituanie d'une forte minorité polonaise qui se sent plus *en sécurité à l'ombre russe que* lituanienne.

C'est ainsi que la loi sur la *sécession stipule que, lors des référendums*, le décompte des voix ne se fera pas globalement, à l'échelle de la République, mais en tenant compte non seulement de ses subdivisions nationalo-administratives (Républiques et régions autonomes) mais aussi des régions où prédominent des minorités. Si une majorité s'exprime dans ces régions contre la sortie de l'URSS, elles pourront continuer d'en faire partie.

Pure manœuvre ? En fait non car, s'il existe là une évidente part de manœuvre, il est tout aussi évident que les Arméniens du Haut-*Karabakh et d'autres minorités* brimées par la majorité des Républiques auxquelles elles sont rattachées ne peuvent que se réjouir de cette disposition. Si elle n'existait pas, beaucoup de Soviétiques pourraient, avec d'excellents *arguments, crier* au scandale. Et il reste, dans le même temps, que cette disposition est parfaitement obscure puisqu'en admettant qu'une minorité vote différemment de la majorité, quel serait alors son statut et à quelle République *serait-elle rattachée* ?

Mystère là encore et preuve aussi qu'on n'a pas fini de légiférer sur la question. Le droit s'invente en marchant et, paradoxalement, le premier effet de cette disposition sur les minorités pourrait bien être de faire ressortir – ce qui aurait été impossible sans décompte séparé – la volonté majoritaire d'une *population* autochtone, dont la voix n'aurait pas pu, confondue avec celle des immigrés de l'intérieur, se faire entendre.

Ce qui s'est passé mardi n'est ni le grand bond définitif vers un processus d'autodétermination générale, ni l'organisation légale de la résistance fédérale. C'est le tout début d'un processus effroyable*ment complexe, qui va s'accélérer* plus encore que celui de la démocratisation et il faudra beaucoup d'art politique pour savoir de maîtriser.

En attendant, la situation sur le terrain a continué à se dégrader en Lituanie, où le Parti communiste « pro-Union » a décidé d'interdire la sortie de la presse indépendantiste *après avoir pris le contrôle*, avec l'aide de l'armée, de la grande imprimerie de Vilnius. Les typographes ne veulent pas se soumettre. L'affrontement est très possible et Moscou renvoie dos à dos indépendantistes et unionistes en s'abstenant d'applaudir à la censure des seconds tout en rappelant que les premiers coupent les retransmissions télévisées qui leur déplaisent.

Les Jeunesses communistes anti-indépendantistes (une organisation totalement fantomatique) viennent de demander à M. Gorbatchev de prendre la Lituanie sous administration présidentielle directe. Prévue par les amendements constitutionnels qui ont introduit le régime *présidentiel en URSS, cette forme* d'administration est maintenant définie par l'adoption, mardi également, d'une loi sur l'état d'urgence.

On a commencé de parler, mais commencé seulement – à l'ombre d'un sérieux bâton.

BERNARD GUETTA

Malgré le roi, l'avortement est autorisé en Belgique

Suite de la première page

Pendant un jour et demi, le souverain sera mis « entre parenthèses » et la Belgique vivra trente-six heures dans un régime républicain.

Si cette décision du roi ne va donc pas entraver le fonctionnement du système, elle n'en pose pas moins un certain nombre de questions importantes. En effet, l'article 82 de la Constitution constatant l'impossibilité de régner du souverain a été utilisé une seule fois dans l'histoire de la Belgique et au cours de circonstances dramatiques : le 28 mai 1940, les ministres belges réfugiés en France avaient jugé que le roi Léopold II, resté en *Belgique, se trouvait prisonnier* des Allemands, et de ce fait ne pouvait exercer ses attributions.

En mai 1945, une loi fut votée permettant aux Chambres de constater cette fin d'impossibilité de régner. La « question royale » était née, et elle allait déchirer la Belgique pendant cinq ans *avant d'aboutir à l'abdication* de Léopold II en faveur de son fils Baudouin.

Celui-ci a, semble-t-il, mesuré les conséquences de son acte et a donc prévu, ou fait prévoir, que celles-ci ne débouchent pas sur une crise. Pourtant les spécialistes belges de droit constitutionnel estiment que le souverain a créé un précédent important en faisant appel à la notion d'*« impossibilité morale »* de régner. Jusqu'à présent en effet, l'article 82 de la Constitution ne semblait prévoir qu'une incapacité physique (maladie, démence) ou matérielle (prisonnier...) du souverain.

Le gouvernement – composé de sociaux-chrétiens, de socialistes et de fédéralistes flamands – ayant consulté l'opposition libérale sur les décisions à prendre, il ne semble donc pas que les partis politiques se servent de cet « incident » pour ouvrir un débat de fond. Il n'en reste pas moins que les partisans de la République, encore nombreux notamment en Wallonie, pourraient profiter de la décision du roi Baudouin pour tenter de provoquer une nouvelle affaire royale.

JOSÉ-ALAIN FRALON

« Un divorce avoué »

BRUXELLES

de notre correspondant

« Fiction surréaliste », « entourloupette », « utilisation inédite de la Constitution » ... Les professeurs belges de droit constitutionnel se sont tous montrés très durs à l'égard de la décision prise par le gouvernement pour tenter de concilier la « conscience royale » et la légitimité démocratique. L'article 82 de la Constitution, invoqué en l'occurrence, prévoit en effet que l'incapacité du roi débouche sur la mise sous tutelle du souverain en cas de démence par exemple, ou même sur l'appel à un régent pour le remplacer. Or ce ne sera pas le cas puisque dès jeudi, si le scénario est respecté, le roi reprendra ses « pouvoirs ».

La crise ouverte ne sera pas refermée pour autant. Elle marque en effet la fin d'une « fiction » qui voulait que le pouvoir législatif belge soit exercé par les Chambres et par le roi. Si ce dernier en effet avait un quelconque pouvoir *législatif, il aurait tenté de s'opposer* purement et simplement à la promulgation de la loi sur l'avortement, ce qu'il n'a pas fait, se contentant de refuser de cautionner cette loi par sa signature. *« Il s'agit là d'un divorce avoué entre le souverain et la nation »*, concluait le sénateur libéral René Hasquin, président du conseil d'administration de l'Université libre de Bruxelles. Dernière conséquence incongrue de cette crise : la loi sur l'avortement sera promulguée en quelques heures, donc beaucoup plus vite que n'importe quelle autre loi dans le royaume depuis longtemps.

J.-A. F.

M. Chevardnadze aux Etats-Unis

La crise lituanienne pèse sur les entretiens américano-soviétiques

Le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, est arrivé mardi 3 avril à Washington où il doit séjourner en principe jusqu'à vendredi et s'entretenir notamment avec le secrétaire d' Etat, M. James Baker. La situation en Lituanie se trouve au premier rang de l'ordre du jour des conversations

WASHINGTON

de notre correspondant

Les premières paroles de M. Chevardnadze, dès son arrivée mardi 3 avril à l'aéroport de Washington, n'ont pu que rassurer les officiels américains : *« Notre arme principale aussi bien pour la solution des problèmes domestiques que dans nos relations avec les autres pays, c'est le dialogue, un dialogue honnête*, a déclaré le ministre soviétique des affaires étrangères, *et c'est ce dialogue que nous souhaitons avec le peuple lituanien et avec la direction lituanienne. »*

Plus encore que de cette proclamation de bonnes intentions, somme toute attendue, les Etats-Unis peuvent se féliciter du petit geste consenti par le Kremlin : M. Gorbatchev n'a-t-il pas fait en sorte que le premier contact entre un haut responsable du Kremlin – M. Iakovlev – avec des émissaires lituaniens intervienne le jour même de l'arrivée à Washington de M. Chevardnadze ?

M. Bush, qui, quelques jours plus tôt, avait donné l'ordre de ménager Moscou dans l'affaire lituanienne, ne peut qu'apprécier ces « bonnes manières » et y voir une justification de son attitude . La priorité donnée par la Maison Blanche aux intérêts de M. Gorbatchev, sans être largement critiquée par la classe politique, commençait en effet à susciter une certaine *mauvaise conscience ou du moins* des doutes.

M. Chevardnadze doit passer trois jours à Washington, et les sujets de conversation ne manquent pas. Les Américains souhaitent vivement que les Soviétiques se décident enfin à fixer avec eux la date exacte du sommet Bush-Gorbatchev prévu pour le mois de juin, et il est également souhaitable de progresser sur les dossiers qui seront au centre de cette rencontre, en particulier la réduction des armes stratégiques.

Mais le département d'Etat a tenu à faire savoir que la question lituanienne figurerait *« en tête des entretiens »* – comme pour échapper au reproche de sacrifier allégrement le sort des Lituaniens au nom *de* la grande politique Est-Ouest. M. Bush pour sa part, n'a fait que répéter son voeu que *« la liberté, la démocratie et l'autodétermination progressent »* (le terme d'indépendance a été soigneusement évité), mais que ces questions soient traitées *« de manière que le résultat soit pacifique et qu'il n'y ait pas usage de la force »* .

Le même jour, le chargé d'affaire de Lituanie à Washington, M. Stasys Lozoraitis, évitait de critiquer trop directement l'attitude des Etats-Unis à l'égard de son pays, se contentant de craindre que Moscou n'interprète les signaux venus des Etats-Unis comme une sorte de feu vert. M. Lozoraitis, qui donnait une conférence de presse dans *le joli petit* batiment de la « Légation de Lituanie » à Washington, a été un peu plus amer à propos de l'attitude « craintive » des pays d'Europe de l'Ouest, et a souligné qu'il avait été reçu avec beaucoup plus de chaleur dans les pays de l'Est où il s'est rendu ces jours derniers, et il a rendu hommage en particulier à l'attitude adoptée à l'égard des revendications lituaniennes par les dirigeants polonais, tchécoslovaques et hongrois .

En même temps, le chargé d'affaires n'a pas caché un certain *« pessimisme »* dans la mesure où il *« ne comprend pas M. Gorbatchev »*, qui *« agit comme un homme ayant une mentalité du XIXe siècle »*. Au moins M. Lozoraitis n'est il pas trop inquiet pour l'avenir à très court terme : *« Il n'y aura aucune violence tant que M. Chevardnadze sera à Washington. »*

JAN KRAUZE

Le général Jaruzelski privé de visite à Washington

WASHINGTON

de notre correspondant

Au soulagement de l'administration américaine, le général Jaruzelski a renoncé au dernier moment à une visite aux Etats-Unis à laquelle il tenait, semble-t-il, beaucoup. Il devait s'agir d'une visite privée, le chef de l'Etat polonais étant l'invité d'une association des médias audiovisuels, mais un entretien avec le président Bush à la Maison Blanche était prévu pour jeudi 5 avril.

Le président américain avait reçu *M. Lech Walesa* avec effusion à l'automne dernier, et tout récemment, en grande pompe, le premier ministre M. Tadeusz Mazowiecki. Il ne pouvait faire moins que s'entretenir avec l'homme qui, après avoir tenté *en vain d'écraser Solidarité*, a fini par se résigner à présider à la transition de son pays vers la démocratie. Et puis M. Bush avait été son hôte lors de sa visite en Pologne, en juillet, l'an dernier.

Que le général Jaruzelski ait éprouvé le désir d'aller aux Etats-Unis peut sembler surprenant, si l'on se souvient des diatribes farouchement anti-américaines qu'il prononçait régulièrement pendant et après l'état de guerre en Pologne. Mais, outre que le général Jaruzelski *a apparemment* beaucoup changé, il comptait sur sa venue aux Etats-Unis pour « regonfler » un peu son statut, à un moment où son avenir semble un peu aléatoire, M. Walesa dissimulant de moins en moins son *intention de prendre sa place.*

Pourtant le général Jaruzelski a fini par annuler sa visite, à la suite d'une *conversation* avec M. Mazowiecki, à la fin de la semaine dernière. Ce dernier a, selon toute apparence, trouvé le moyen de convaincre le général de renoncer à son projet. S'il ne l'avait pas fait, M. Mazowiecki *aurait eu des raisons de craindre* que M. Walesa ne prenne fort mal cette visite qu'il aurait pu croire organisée avec l'assentiment du premier ministre : les rapports entre le président de Solidarité et l'homme qu'il a *adoubé pour occuper le poste* de premier ministre n'en auraient pas été améliorés.

Les subtilités de la nouvelle vie politique polonaise ont donc privé d'un voyage gratifiant le général Jaruzelski. Il a encore, en *principe*, l'occasion de se rattraper : une invitation à une « visite d'Etat » aux Etats-Unis, formulée l'été dernier par le président Bush, tient toujours. Mais le général restera-t-il assez longtemps au pouvoir pour en profiter ?

J. K.

DIPLOMATIE

En visite à Paris

Les dirigeants néerlandais se prononcent pour une relance de l'union européenne

Le premier ministre néerlandais, M. Ruud Lubbers, en visite à Paris, a indiqué mardi 3 avril, à l'issue d'un entretien avec M. François Mitterrand, que son pays maintenait la candidature de l'ancien ministre des finances, M. Onno Ruding, à la présidence de la future banque européenne pour les pays de l'Est (BERD) contre celle de M. Jacques Attali.

Les entretiens ont d'autre part porté sur les questions communautaires, les deux hommes étant tom*bés d'accord*, a *indiqué le porte-parole* de l'Elysée, pour faire progresser lors du sommet de Dublin à la fois l'union monétaire et l'union politique européennes.

Ces questions avaient également été évoquées lors d'un entretien, suivi d'un *déjeuner de travail*, avec le premier ministre français, M. Michel Rocard. Les deux chefs de gouvernement ont notamment examiné la possibilité de relancer les négociations sur l'accord de Schengen, en panne depuis quel*ques mois et qui devraient* aboutir à la suppression des frontières entre la France, la RFA et les trois pays du Benelux.

Mardi matin, avant de quitter Amsterdam pour Paris, le ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Van den Broek, s'était prononcé pour la formation rapide d'une union politique européenne et le transfert à Bruxelles de *« la politique étrangère et même de la politique relative aux affaires de sécurité »*. – *(AFP.)*

Le siège du Parlement européen

La construction d'un hémicycle à Strasbourg remise en cause

STRASBOURG

de notre envoyé spécial

L'avenir du siège du Parlement européen à Strasbourg se jouera *jeudi 5 avril. Les présidents* des groupes parlementaires ont accepté, mardi, de soumettre au vote de l'assemblée une résolution de M. Derek Prag (conservateur) contre la construction d'un nouvel hémicycle de sept cent cinquante *places à Strasbourg.*

Pour contrer l'initiative de ce député britannique, cinq présidents de groupe – quatre Français, un Allemand – vont lui opposer le compromis mis au point par le bureau du Parlement en mars dernier, assurant la tenue de douze sessions plénières ordinaires chaque année dans la capitale alsacienne.

Si la résolution Prag est adoptée, le point important marqué le mois dernier par Strasbourg sera annulé.

M. S.

Malgré certaines améliorations

Londres et Washington n'ont pas l'intention de réintégrer l'UNESCO

La Grande-Bretagne et les Etats-Unis viennent de faire savoir qu'ils n'envisageaient pas pour le moment de réintégrer l'UNESCO. Le secrétaire d'Etat britannique aux affaires étrangères, M. Tim Sainsbury, a déclaré mardi 3 avril en réponse à une question au Parlement, que les améliorations apportées récemment à l'Organisation *« ne sont pas suffisantes pour justifier un retour maintenant »* de la Grande-Bretagne qui l'a quittée en 1985. Le même jour Mme Tutwiler, porte-parole du département d'Etat américain, a déclaré *« le moment n'est pas venu de rouvrir le dossier »*, car *« peu de choses ont changé »* depuis que les Etats-Unis ont quitté l'UNESCO en 1984. – *(AFP, Reuter.)*

□ **Visas gratuits pour les jeunes d'Europe de l'Est.** – *Les jeunes de* moins de vingt-cinq ans de RDA, Hongrie, Tchécoslovaquie, Pologne, Bulgarie, Roumanie, Yougoslavie, URSS pourront désormais obtenir gratuitement les visas pour des séjours de moins de trois mois en France, a-t-on indiqué mardi 3 avril au Quai d'Orsay. La France envisage de lever l'obligation de visa de court séjour, sous *réserve de réciprocité*, pour ces mêmes pays sauf l'URSS et la Yougoslavie. – *(AFP.)*



AFRIQUE

L' Algérie entre le voile et la parabole

Suite de la première page

Qu'on n'aille pas imaginer qu'il est facile d'entretenir son véhicule. Heureusement il y a l'avion : des débrouillards, apparemment pas trop gênés par la nécessité de disposer d'un visa, font fréquemment le voyage de Marseille pour remplir leurs valises de morceaux de Renault ou de Peugeot qu'ils revendent un bon prix au pays. Ce n'est pas, et de loin, le seul apport de la métropole provençale à l'économie algérienne : le trafic entre les deux rives de la Méditerranée est si intense qu'on dit en plaisantant, entre Bab el Oued et la Casbah, que l'équivalent du Dow Jones, pour l'Algérie, c'est le cours du jean d'occasion sur le Vieux Port. On dit aussi que de fréquentes homonymies facilitent un usage extensif des cartes de sécurité sociale, et que l'hôpital marseillais de la Timone est devenu le plus fréquenté d'Alger.

L'automobile ne fournit pas seulement un complément à des transports publics notoirement insuffisants. Elle est un moyen d'évasion pour des familles dont l'exubérance du linge étalé aux fenêtres atteste le fabuleux entassement. Et c'est, avec le concours bénévole du soleil, un bon cache-misère. Rien n'est plus sinistre que ces villes des pays de l'Est à la circulation quasi inexistante. Idem des boutiques vides et des queues, si fréquentes en URSS, en Roumanie et, hier encore, en Pologne. Rien de tel pour le moment à Alger : si certains produits font manifestement défaut, on trouve sans peine, à condition bien sûr d'en avoir les moyens, l'essentiel. Dans les vitrines, au marché, tissus, vêtements, viande, fruits, légumes, étaient, à la veille du Ramadan, présents en abondance. Et les Algériens s'enorgueillissent de fabriquer eux-mêmes des récepteurs de radio et de TV, et autres produits de la modernité.

Sorti de la ville, l'impression est plutôt favorable. Dans la plaine côtière, à cette saison verdoyante, les serres de plastique sous lesquelles s'épanouissent les tomates s'étendent au milieu des orangers et des citronniers. Les villages de vacances, bien inscrits dans le paysage, se développent pas à pas, de même qu'un réseau d'autoroutes déjà non négligeable, vers l'aéroport et la divine Tipasa, encore mal remise du tremblement de terre d'octobre dernier. Bien sûr il y a toujours des bidonvilles, en dépit de l'abondance de HLM, au demeurant mal entretenues. Mais on est loin des images de déréliction rapportées de tant de voyages en pays socialistes d'Europe ou du tiers-monde.

Le mérite en revient au développement rapide, sur les décombres du socialisme intégralement planifié, de toutes sortes d'activités privées, souvent fort lucratives. Mais aussi à la tradition islamique, qui conserve à la cellule familiale une cohésion largement disparue ailleurs, et fait de la solidarité entre ses membres un devoir universellement respecté. Le gouvernement ne pourrait à défaut refuser aussi catégoriquement de verser des allocations aux chômeurs, pour des raisons qui tiennent à la fois à l'absence de disponibilités et au souci de ne pas grossir les rangs des « teneurs de mur », oisifs ainsi surnommés parce qu'ils restent volontiers adossés, des heures durant, à un mur, à bavarder ou à prendre le soleil. La plupart de ces garçons ont moins de vingt-deux ans, ils vivent chez papa et maman, et il y a toujours un frère ou un cousin pour leur venir en aide.



Face à des difficultés dont il se garde de minimiser l'ampleur, le pouvoir a abandonné les attitudes triomphalistes d'autrefois. Il insiste sur les erreurs commises, fruit le plus souvent d'une approche trop dogmatique. Sur la mauvaise estimation de l'évolution du marché des hydrocarbures. Sur la dramatique insuffisance des barrages, à laquelle sont imputables, non seulement le retard de la production agricole, mais les trop fréquentes coupures d'eau. Sur les déboires d'une planification intégrale particulièrement mal adaptée à un peuple plus tenté, d'une manière générale, par la performance que par l'organisation. Sur la nécessité de s'ouvrir au monde extérieur.

Compte tenu du fait qu'elle est composée pour une bonne part de crédits à court terme, il hésite à demander le rééchelonnement de sa dette, et préfère, prenant le contre-pied de sa politique antérieure, fortement marquée par le nationalisme, ouvrir très largement le pays aux investisseurs étrangers. Mais, visiblement, il mise d'abord, pour y parvenir, sur une transformation des comportements, et donc des esprits. C'est l'objectif principal de la réforme politique en cours.

Le mot de perestroïka n'est guère employé, quand ce ne serait que parce que les relations avec le Kremlin, de toute évidence, ne sont plus ce qu'elles étaient. Mais l'enjeu est le même. Comme à Moscou, mais aussi comme à Téhéran, à Pretoria ou à Brasilia, il s'agit de réconcilier avec la réalité un système politique complètement déphasé, en un mot de faire la révolution sans pour autant payer le prix de sang que le mot le plus souvent implique. Sans, non plus, qu'il y ait discontinuité dans l'exercice du pouvoir. Confortablement réélu, il y a un an, à la tête de l'Etat, le président Chadli Bendjedid se présente à la fois, dans cette optique, comme l'homme de la continuité et celui d'un changement qu'il assure avoir réclamé depuis de nombreuses années, notamment en ce qui concerne la fin du monopole d'un parti unique largement discrédité et déserté par beaucoup de ses membres. L'ambition proclamée du chef de l'Etat, comme celle de son premier ministre, Mouloud Hamrouche, aux allures de jeune premier, et des ministres d'« ouverture » qui l'entourent, c'est de faire de l'Algérie un pays basé sur la liberté politique et économique.

Il va sans dire qu'un tel programme n'est pas du goût de tout le monde. Beaucoup de gens, pour commencer, en contestent la sincérité. C'est le cas, par exemple, d'Aït Ahmed, un des chefs historiques du FLN, rentré à la fin de l'an dernier de l'interminable exil auquel l'avait contraint sa brouille avec Ben Bella. Pour lui, comme pour ses partisans, qui sont nombreux, notamment dans l'intelligentsia et en Kabylie, le parti au pouvoir n'a d'autre but, malgré toutes ses proclamations démocratiques, que de s'y cramponner. Comme les dirigeants des autres partis d'opposition, pratiquement maintenant tous autorisés, il se plaint de la trop grande proximité des municipales de juin prochain, pour lesquelles ils n'auraient ni le temps ni les moyens de se préparer sérieusement. Au sein même du FLN, les barons d'hier, parmi lesquels des personnalités de tout premier plan, supportent mal de se voir évincés et contestent avec opiniâtreté les nouvelles orientations.

L'islamisme légalisé

Des formations d'opposition, celle qui retient le plus l'attention à l'étranger est naturellement le FIS, le Front islamique de salut, qui se réclame du fondamentalisme musulman. L'Algérie est en effet le seul pays du Maghreb – et le seul, sauf erreur, avec la Jordanie, du monde arabe – à avoir légalisé un parti islamiste. Autrement dit à laisser le peuple, et non pas la police, décider s'il convient ou non de laisser la seule Charia, la loi coranique, réglementer la vie de l'Etat et des citoyens.

Le chef du FIS, Abbasi Madani, est passé l'autre jour à l'émission politique télévisée du mardi soir, que tout le monde regarde. De l'avis de beaucoup d'observateurs, les réponses étaient aussi vaseuses que les questions. Moyennant quoi on vous assure qu'il a fait un tabac. En tout cas, pour ses admirateurs, particulièrement nombreux du côté de Bab-el-Oued, toutes les occasions, notamment les sorties de matches de foot, sont bonnes pour hurler son nom. La police, qui n'a pas oublié les émeutes d'octobre 1988, sauvagement réprimées, est vite dans ces cas-là sur le pied de guerre, avec casques à visière et boucliers. Il est malheureusement évident, à voir comment un rien peut enclencher un incident, que la foule s'échauffe vite. Mais on a vu des supporters d'équipes rivales s'entretuer dans des pays beaucoup plus nordiques, sans que personne cherche à l'expliquer par des raisons politiques.

De même ne faut-il sans doute pas trop vite conclure de la présence dans la rue de nombreuses porteuses de voile, qu'elles sont toutes acquises aux mots d'ordre islamistes. Un certain nombre, fidèles au haïk blanc de jadis, ne cachent leur nez que pour montrer leurs chevilles : rien à voir avec la prédication fondamentaliste. D'autres, en revanche, dissimulent leurs cheveux dans un foulard, voire l'ensemble de leur silhouette dans un long manteau noir qu'on jurerait venu de Téhéran. Moyennant quoi, elles sont aussi souriantes et même, à l'occasion, discrètement maquillées que leurs copines en jeans avec lesquelles elles discutent et rient de bon cœur. A en croire de nombreux d'Algérois, beaucoup d'entre elles ne s'habillent ainsi que pour que les garçons les laissent en paix, notamment dans les transports en commun.

Reste que là comme ailleurs, l'islamisme est présent. C'est la sanction inévitable de l'échec des solutions modernistes, qu'elles viennent de l'Est ou de l'Ouest. Ni Marx ni l'Oncle Sam n'ont vraiment convaincu la majorité des musulmans qu'ils détenaient pour accéder au bonheur des clés plus efficaces que celles que de père en fils se transmettent depuis des siècles les fidèles du Prophète. Cela dit, islam, on l'oublie trop, n'est pas synonyme d'islamisme, et un très grand nombre d'Algériens l'entendent de cette manière. Loin de se résigner au repli sur soi auquel les exhortent les fondamentalistes, ils sentent la nécessité de développer leurs liens avec le monde extérieur : avec les autres pays du Maghreb, bien sûr, sur la route d'une union dont personne ne conteste la nécessité, même si sa réalisation est lente. Avec le monde arabe, dont l'Algérie est devenue l'un des pôles, comme on l'a vu dans la négociation qui a conduit l'an dernier aux accords de Taïef sur le Liban. Mais aussi avec l'Europe, et pour commencer avec la France.

Tout pour le moment devrait pousser au rapprochement des deux nations. La guerre, que l'immense majorité des Algériens d'aujourd'hui n'a pas connue, a cessé de peser sur leurs relations. La plupart des pieds-noirs qui ont l'occasion de revisiter leur terre natale sont reçus en amis. Compte tenu des progrès de la scolarisation, on n'a jamais, et de beaucoup, tant parlé français outre-Méditerranée. Rares sont les Algériens qui n'ont pas quelque membre de leur famille dans un Hexagone qu'ils se sont habitués à considérer comme partie de leur propre univers. L'Algérie demeure un marché important pour nos exportations, et l'immigration algérienne, sur une rive comme sur l'autre, constitue – qui ne le sait ? – une composante fondamentale du paysage social et politique.

Au-delà des phénomènes d'intolérance, d'exclusion, et aussi de provocation dont nul pays n'a le monopole, le rôle grandissant joué par les beurs prouve qu'il n'existe pas entre les deux communautés, française et maghrébine, de barrière infranchissable. La floraison sur les immeubles d'Alger des « paraboles » qui permettent de recevoir plusieurs chaînes de TV hexagonales, l'énorme demande, bien mal satisfaite au niveau des contingents actuellement autorisés, de journaux parisiens, la qualité du dialogue dont le passage de toute personnalité française est l'occasion, tous ces signes attestent que s'il est des Algériens pour regarder vers le passé et vers un Orient plus ou moins mythique, beaucoup d'autres se sentent à la charnière de deux mondes, de deux civilisations, en sont fiers et s'en trouvent bien.

Il paraît à première vue plus sage, de notre part, de chercher à les encourager que de les jeter dans les bras, par une attitude d'exclusion, de ceux qui rêvent de prendre leur revanche de la bataille de Poitiers. Sinon attendons-nous, avec le géographe Yves Lacoste, à voir un jour accoster sur nos rives des boat-people d'un nouveau genre, porteurs des valeurs auxquelles nos pères les ont poussés à croire...

ANDRÉ FONTAINE

Sept partis politiques demandent le report des élections locales

Sept partis politiques ont rencontré, mardi 3 avril, le président Chadli Bendjedid auquel ils ont demandé un report des élections communales et provinciales prévues le 12 juin. Le chef de l'Etat a souligné sa volonté de voir s'accomplir *« pleinement les réformes dans le respect de la Constitution »*, notamment *« la concrétisation de l'évolution démocratique par la consultation populaire dans le respect des échéances électorales »*.

Deux partis ont, jusqu'à présent, annoncé le boycottage des prochaines élections : le Mouvement pour la démocratie en Algérie (MDA) de l'ancien président Ahmed Ben Bella et le Front des forces socialistes (FFS) de M. Hocine Aït Ahmed, l'un des chefs historiques de la révolution. Celui-ci a déclaré, au cours d'une conférence de presse, que les cartes étaient truquées : *« Nous ne sommes pas contre les élections*, a-t-il dit, *mais ne pouvons cautionner ces pseudo-élections »*. A son avis, *« il faut dire la vérité au peuple algérien et ne pas entretenir une illusion démocratique qui servirait la stratégie du FLN qui tient toujours tout : le gouvernement, le Parlement, l'information, etc. L'Algérie est toujours malade du FLN »*.

D'autre part, une dizaine d'islamistes jugeant *« immorale »* l'activité d'une discothèque d'Alger durant le *« mois sacré »* du ramadan ont été arrêtés dans la nuit de lundi à mardi après avoir tenté d'imposer sa fermeture. – (*AFP*.)

TCHAD : regain des combats

La France envoie des blindés dans l'est du pays

Depuis une dizaine de jours, des éléments hostiles venus de la province soudanaise du Darfour attaquent les garnisons gouvernementales de la région du Ouaddaï. Tour à tour, les Forces armées nationales tchadiennes (FANT), stationnées dans les localités de Bahaï, Tiné et Iriba, à une soixantaine de kilomètres de la frontière, ont été submergées au cours de véritables raids motorisés. La garnison de Guéréda aurait repoussé une attaque. De Khartoum, l'opposition tchadienne regroupée autour de l'ancien commandant en chef tchadien Idriss Deby a affirmé avoir infligé de lourdes pertes à l'armée gouvernementale.

Face à la détérioration de la situation, la France a décidé, vendredi, de procéder à un *« renforcement limité »* du dispositif militaire français Epervier, notamment à Abéché, dans l'est du Tchad. Le détachement français, qui y comptait à peine une centaine d'hommes, après les allègements décidés par Paris fin 1989 et début 1990, a été renforcé, notamment en blindés, indique-t-on à Paris de source informée. Toutefois, la politique de la France au Tchad reste purement *« dissuasive et défensive »*, précise-t-on.

Selon cette source, Idriss Deby, dont les troupes ont *« un meilleur moral »* que les forces gouvernementales, est en mesure d'infliger quelques revers aux troupes d'Hissène Habré dans une région où il peut se replier à tout moment du côté soudanais. Les combats ont déjà fait *« plusieurs morts et une centaine de blessés »*. D'autre part, la Libye a rejeté les accusations tchadiennes selon lesquelles elle serait impliquée dans ces combats. – (*AFP*.)

Le président du Rwanda en visite à Paris

Le président du Rwanda, M. Juvénal Habyarimana, a demandé, mardi 3 avril, à Paris, plus de justice dans le commerce international et notamment dans la fixation des prix des matières premières en provenance d'Afrique. Le chef de l'Etat, qui effectue depuis lundi une visite officielle en France, a appelé le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à *« user de leur poids moral »* en ce sens.

Après avoir dénoncé la propension de la presse occidentale à affirmer que la démocratie n'existe pas en Afrique, M. Habyarimana a déclaré que la démocratie n'est pas, pour lui, synonyme de l'existence de plusieurs partis. La démocratie est un *« mode de comportement*, a-t-il précisé, *un consensus entre dirigeants et dirigés avec l'obligation pour les dirigeants d'œuvrer dans le sens voulu par le peuple »*.

Le président rwandais a rencontré le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, et il a visité les ateliers de Thomson à Conflans-Sainte-Honorine.

□ **COTE-D'IVOIRE : nouveau parti politique.** – Le Front populaire ivoirien (FPI), dirigé par le professeur Laurent Gbagbo a déposé, mardi 3 avril, ses statuts à la préfecture d'Abidjan en vue d'une reconnaissance officielle comme parti politique. Si, dans les deux mois, l'Etat n'a pas interdit ce nouveau mouvement à la suite d'une enquête de moralité, le FPI sera reconnu de droit comme un parti à part entière. Le FPI avait tenu son congrès constitutif les 19 et 20 novembre. Il se définit comme *« un parti national et internationaliste »* et prône *« une économie mixte... où le secteur privé devra rester le plus large »*. – (*AFP*.)

ASIE

CHINE : après une « cavale » de dix mois

Mme Chai Ling, dirigeante du « printemps de Pékin » aurait trouvé asile en France

L'étudiante chinoise Chai Ling, la « Passionaria » du « printemps de Pékin », a réussi à échapper à la police et à se réfugier à l'étranger. Cette information a été rendue publique, mardi 3 avril, par le *China Times* de Taïwan, puis à Hongkong. La télévision a diffusé un enregistrement vidéo dans lequel la dissidente, âgée de vingt-quatre ans, qui était accompagnée de son mari Feng Congde, s'engageait à poursuivre le combat pour la démocratie.

Mme Chai Ling est parvenue à fuir son pays après une traque de près de dix mois. Recherchée par toutes les polices de Chine et en tête de *« la liste des criminels »* publiée par Pékin, elle aurait quitté son pays le 24 mars par une filière non précisée – mais qui ne passerait pas par Hongkong – et se trouve actuellement en Europe. Le quotidien de la colonie britannique *South China Morning Post* affirme même que la dissidente et son mari seraient arrivés en France deux jours plus tard.

La France a déjà donné asile à de nombreux dissidents chinois et abrite le siège de la Fédération pour la démocratie en Chine (FDC). Aucune confirmation de la présence en France de Mme Chai Ling n'a pu être obtenue pour le moment à Paris, qui s'est heurté à Pékin à de multiples reprises depuis un an sur la question des droits de l'homme, mais qui, ces derniers temps, a adopté une attitude plus réaliste à l'égard de la Chine pour y préserver ses positions économiques. Il semble toutefois que la jeune étudiante se repose dans un hôpital de la fatigue physique et morale de cette longue et dangereuse « cavale ».

Mme Chai Ling était l'une des principales figures du mouvement contestataire étudiant avec MM. Wu'er Kaixi, réfugié aux Etats-Unis, et Wang Dan, emprisonné à Pékin. Sans doute la plus activiste, elle n'avait plus été vue depuis le massacre du 4 juin place Tiananmen.

P. DE B.

□ **BIRMANIE : 25 000 réfugiés en Thaïlande.** – Plus de vingt-cinq mille Birmans issus de plusieurs minorités ethniques se sont réfugiés en Thaïlande depuis février pour fuir les combats liés à l'offensive de la saison sèche menée par les troupes de Rangoun, a indiqué, mardi 3 avril, un responsable thaïlandais à la frontière

□ **CAMBODGE : succès militaire pour Phnom-Penh.** – L'armée de Phnom-Penh a évincé, mardi 3 avril, le Front de libération nationale du peuple khmer (FLNPK, de M. Son Sann) de Thmar Puok, a-t-on appris de source thaïlandaise autorisée. Un responsable du FLNPK a dit que ses combattants avaient évacué Thmar Puok pour éviter de subir des pertes face à un barrage d'artillerie. Thmar Puok servait de centre administratif pour la portion du nord-ouest du pays conquise fin 1989 par le FNLPK. On ignore si l'autre mouvement de résistance non communiste, dirigé par le prince Norodom Sihanouk, s'est aussi retiré de la ville.

INDONÉSIE

Le président Suharto refuse sa grâce à un communiste condamné à mort en 1975

Le chef de l'Etat indonésien a rejeté, au début du mois de mars, la demande de grâce d'un des huit derniers communistes condamnés à mort, et en prison depuis plus de vingt ans, a-t-on appris, mardi 3 avril, à Djakarta auprès des instances judiciaires.

Asep Suryaman, âgé de soixante-cinq ans, ancien membre du comité central du parti communiste indonésien (PKI, interdit), accusé d'avoir participé à la tentative de coup d'Etat procommuniste du 30 septembre 1965, avait été arrêté en février 1966. Condamné à la peine capitale en août 1975 par un tribunal militaire, il a interjeté appel à deux reprises, en 1975 et en1985. La sentence a été confirmée en 1985 et le verdict lui a été notifié en 1986. Selon l'*Observer*, quotidien de Djakarta, sa demande de grâce a été rejetée le 7 mars. Suryaman risque à tout moment de passer devant le peloton.

On ignore, en revanche, si le président Suharto a déjà statué sur le sort des sept autres anciens communistes détenus. Six des condamnés à mort, Ruslan Sastrawidjaja, soixante-quarorze ans, ancien membre du comité central et président du syndicat des fermiers, Bungkus et Marsudi, deux anciens militaires de soixante-trois ans, Iskandar Subekti, soixante-neuf ans, ancien député PKI et ex-journaliste, Sukatno, soixante et un ans, ancien parlementaire, et Asep Suryawan, sont internés à la prison de Cipinang dans la banlieue de Djakarta. Les deux autres seraient emprisonnés à Medan sur l'île de Sumatra dans le nord-ouest du pays. Les dernières exécutions remontent au 16 février. Elles concernaient quatre anciens militaires de la garde de l'ex-président Sukarno, accusés et condamnés pour les mêmes raisons. Vingt-trois membres du PKI, prétendus tels ou affiliés, ont été exécutés depuis 1985. *L'Humanité* de mercredi publie une lettre de M. François Mitterrand à M. Georges Marchais, secrétaire général du PC français, dans laquelle le chef de l'Etat indique que Paris *« a fait part »* à Djakarta *« de l'inquiétude persistante de la France et de son souhait de voir ces prisonniers politiques recouvrer la liberté »*.

AMÉRIQUES

Le sommet des chefs d'Etat d'Amérique centrale

La démobilisation de la Contra au Nicaragua devra être achevée le 25 avril

A l'issue d'une réunion organisée les 2 et 3 avril dans la station balnéaire de Montelimar, sur la côte pacifique du Nicaragua, les cinq présidents d'Amérique centrale ont fixé au 25 avril la date à laquelle devra être terminée la démobilisation des quelque 10 000 guérilleros anti-sandinistes de la Contra. Les chefs d'Etat du Costa-Rica, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Salvador se sont également engagés à entamer, le 15 mai, des pourparlers pour parvenir à un accord sur la limitation des armements en Amérique centrale.

Après s'être félicités de « la consolidation de la démocratie dans la région grâce à des processus électoraux honnêtes », en rendant un hommage remarqué au président nicaraguayen Daniel Ortega, les signataires de la « déclaration de Montelimar » se sont engagés à poursuivre leurs efforts en facilitant « l'intégration des forces irrégulières à la vie politique ». Il s'agit des rebelles de la Contra, mais aussi des guérilleros du Guatemala et du Salvador, qui sont sur le point de reprendre les négociations avec les autorités de ces deux pays. Le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, devait recevoir à ce propos, mercredi à Genève, une délégation du gouvernement salvadorien et du FMLN.

ÉTATS-UNIS : le procès pour détournements de fonds de l'Etat philippin

La défense de Mme Marcos veut citer M. Bush comme témoin

Le procès de Mme Imelda Marcos, veuve de l'ancien dictateur philippin, s'est ouvert, le mardi 3 avril à New-York. Elle est accusée d'avoir transféré illégalement des fonds aux Etats-Unis.

NEW-YORK

de notre correspondant

« Ma cliente est une femme dévouée à son mari. C'est elle qui a recueilli son dernier souffle. » En écoutant son avocat évoquer les derniers instants de l'ex-président philippin, Ferdinand Marcos, sa veuve, Imelda, ne peut cacher quelques larmes qu'elle s'empresse d'essuyer avec un petit mouchoir de dentelle noir. Sûr de son effet, l'homme de loi explique que sa cliente n'avait cessé de demander à son époux : *« Ferdinand, que se passe-t-il ? Je ne comprends pas ce que tu fais dans ces situations... »*, car elle n'entendait rien aux *« complications des mécanismes financiers »*.

Ce sont pourtant ces *« mécanismes »* qui ont conduit la veuve de l'ancien dictateur philippin devant les tribunaux new-yorkais où son procès s'est ouvert le 3 avril. Chassés du pouvoir en 1986 lorsque Mme Corazon Aquino prit la tête de l'Etat philippin et installés à Honolulu, les époux Marcos ont essayé de reconstituer la fortune amassée pendant leurs vingt années passées dans le palais de Malacanang, à Manille, et dont une bonne partie avait été placée à l'étranger, notamment aux Etats-Unis.

Ainsi, Mme Marcos se voit reprocher seule (son mari est décédé en septembre 1989 d'une crise cardiaque) d'avoir transféré illégalement 103 millions de dollars aux Etats-Unis. Et d'avoir emprunté de manière frauduleuse 165 millions de dollars auprès de divers établissements financiers (dont la California Overseas Bank, qui a déjà plaidé coupable). Des sommes aussitôt investies dans différentes acquisitions, parmi lesquelles quatre immeubles de très bon rapport situés au cœur de Manhattan.

Ce sont ces tours de passe-passe qui valent à M. Adnan Kashoggi, second inculpé, d'être assis au côté de Mme Marcos, face au juge John F. Keenan. L'homme d'affaires saoudien, qui, pour avoir trempé dans plusieurs scandales politico-financiers, a été extradé de Suisse en mars 1989, risque, s'il est reconnu coupable, d'avoir joué le rôle de prête-nom pour le compte des époux Marcos, dix ans de prison et 500 000 dollars d'amende. Les faits reprochés à Mme Marcos sont beaucoup plus graves puisqu'ils tombent sous le coup d'une loi destinée à lutter contre le crime organisé. Mme Marcos risque ainsi quarante ans de prison et des amendes considérables.

« Enfants de l'Amérique »

Apparemment peu impressionné, l'avocat de Mme Marcos s'est placé sur un tout autre registre. Selon lui, M. George Bush avait recommandé au début des années 80 au couple Marcos d'investir dans l'immobilier aux Etats-Unis. Celui-ci, qui était alors vice-président, aurait été en effet préoccupé de voir Ferdinand et Imelda Marcos négocier un contrat pétrolier avec le leader libyen Moammar Khadafi. *« Pourquoi n'iriez-vous pas investir votre argent dans l'immobilier aux Etats-Unis ? »*, aurait suggéré M. Bush lors d'une visite à Manille. Les Marcos, qui se sont toujours considérés comme des *« enfants de l'Amérique »*, auraient écouté le conseil. Au point que l'avocat d'Imelda Marcos envisage aujourd'hui de citer l'actuel président Bush comme témoin !

SERGE MARTI

Le Pentagone confirme avoir utilisé des avions « furtifs » au Panama en 1989

Le Pentagone a présenté, mardi 3 avril, pour la première fois, au cours d'une conférence de presse à Washington, son avion « furtif » F-117 A, qui a été conçu par Lockheed pour être le moins détectable possible par des radars adverses. Sur les cinquante-neuf exemplaires commandés, à un coût de 106,2 millions de dollars chacun (environ 605 millions de francs), cinquante-six ont été livrés à ce jour à l'armée de l'air. Pour le rendre le plus discret possible, les Américains ont enlevé à cet appareil, qui a, *grosso modo*, la taille d'un F-15, la post-combustion (c'est-à-dire la surchauffe qui accroît la poussée) des réacteurs, ce qui diminue les émissions infrarouges indiscrètes, qui restreint aussi les performances (le F-117 A n'est pas supersonique). D'autre part, ils ont donné à son fuselage une forme particulière faite d'arêtes anguleuses (pour mieux dévier les échos-radar) et enveloppant les armes qui équipent l'avion (pour le rendre moins décelable).

Le F-117 A est opérationnel depuis octobre 1983 sur une base du Nevada. Il a été employé en mission de combat, pour la première fois, en décembre 1989, à raison de six exemplaires, lors de l'opération américaine « Juste Cause » au Panama.

COLOMBIE

Offensive du « cartel » à Medellin

Trois policiers ont été assassinés, mardi 3 avril à Medellin, par des membres présumés du groupe des « Extradables », ce qui porte à dix le nombre des membres des forces de l'ordre tués en 24 heures dans cette ville. Selon le chef de la police à Medellin, les « Extradables » (trafiquants de drogue menacés d'être livrés à la justice américaine) ont lancé une nouvelle offensive terroriste ; Pablo Escobar, chef du cartel de Medellin, aurait *« offert 2 millions de pesos* (soit environ 25 000 F) *pour chaque assassinat d'un policier »*. Le conseil de sécurité municipal a tenu mardi une réunion extraordinaire et le maire a évoqué l'hypothèse d'un couvre-feu dans cette ville de plus de deux millions d'habitants. C'est aussi à Medellin, mardi, que le sénateur libéral Federico Estrada Velez, soixante-quatre ans, a été enlevé près de son domicile. La veille, il avait déclaré qu'il n'était pas favorable à un dialogue entre le gouvernement et les trafiquants (*le Monde* du 3 avril). – (*AFP*.)

PROCHE-ORIENT

Au cours d'une visite éclair à Paris

M. Arafat devait rencontrer MM. Carter et Dumas

Le président de l'organisation de libération de la Palestine (OLP), M. Yasser Arafat devait pour la première fois rencontrer à Paris mercredi après-midi 4 avril l'ancien président américain M. Jimmy Carter. Au cours de son séjour de quelques heures en France, le dirigeant palestinien devait également s'entretenir avec le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas.



L'ancien président américain a entrepris le mois dernier, à titre privé, mais avec le soutien de M. George Bush, une mission d'information auprès des parties concernées par le conflit israélo-arabe, afin d'évaluer les chances d'une percée diplomatique. Il est déjà allé en Egypte, en Jordanie, en Syrie et en Israël et a rendu compte de ses conversations à M. Bush. Il devait initialement rencontrer M. Arafat à Tunis le 20 mars, projet finalement ajourné en raison de la participation à cette date du chef de l'OLP aux cérémonies d'indépendance de la Namibie. M. Carter fut l'artisan en 1978 des accords de Camp David, qui scellèrent la réconciliation israélo-égyptienne puis le parrain du traité de paix signé en 1979 entre Le Caire et Jérusalem. Depuis qu'il est revenu sur le devant de la scène, M. Carter a pris des positions marquées par une certaine compréhension envers les Palestiniens. Il a récemment dénoncé les violations des droits de l'homme dans les territoires occupés et estimé que Washington devait *« user de toute son influence sur Israël et les autres pays de la région »*.

M. Carter, qui est en visite privée en France, devait en outre prononcer mercredi un discours au siège parisien de la Banque mondiale. La rencontre Arafat-Carter devait se tenir dans un grand hotel de la rive droite. Avant de quitter la France tard dans la soirée, le chef de l'OLP devait partager son diner de Ramadan avec plusieurs diplomates arabes en poste à Paris.

M. Dumas, quant à lui, a déjà rencontré à plusieurs reprises M. Arafat, notamment lors de la première visite officielle de ce dernier en France le 2 mai 1989 et, pour la dernière fois, en novembre, au quartier général de l'OLP à Tunis lors d'une tournée de la « troïka » européenne, qui regroupe les présidents en exercice, sortant et futur de la CEE. Les autorités françaises paraissent toutefois avoir été surprises, voire légèrement embarrassées, par l'annonce préalable de cette nouvelle visite de M. Arafat en France . Paris aurait préféré que les entretiens Carter-Arafat ne soient annoncés qu'au tout dernier moment, afin notamment que l'évènement ne suscite pas, comme l'an dernier, une mobilisation de certains secteurs de la communauté juive française. La « fuite », venue, semble-t-il, de l'entourage de M. Carter, a torpillé cette discrétion diplomatique.

J.-P. L.

ISRAËL

M. Shimon Pérès bien placé pour former le prochain gouvernement

JÉRUSALEM

de notre correspondant

A l'issue de trois semaines de laborieuses tractations, les travaillistes de M. Shimon Pérès se disaient confiants, cette semaine, dans leur aptitude à former le prochain gouvernement israélien.

Chargé par le président de l'Etat, M. Haïm Herzog, de rassembler une coalition qui puisse avoir l'investiture de la Knesset (61 voix sur 120), M. Pérès a conclu, mardi 3 avril, un accord de gouvernement avec le Parti orthodoxe Agoudat Israël. Le soutien de cette formation religieuse, ajouté à l'appui de l'ensemble des petits partis de gauche et de centre gauche, donne aux travaillistes, en principe, un bloc de 60 sièges à l'Assemblée.

Faute de pouvoir compter sur les autres partis religieux, il reste au dirigeant travailliste à débaucher un ou deux députés de la droite pour tenter sa chance et aller solliciter l'investiture de la Knesset. A en croire la presse, M. Pérès espérait bien pouvoir conclure mercredi un accord avec MM. Itzhak Modaï et Avraham Sharir, deux membres du Parti libéral – jusque-là associé au Likoud de M. Itzhak Shamir – en leur promettant de gros postes ministériels. L'information était cependant donnée au conditionnel, MM. Modaï et Sharir n'ayant encore rien voulu dire de leur possible défection du bloc des droites.

Le lancement d'Ofek-2

Essentiellement occupés par cette affaire, les dirigeants politiques ne s'en sont pas moins félicités du lancement avec succès, mardi après-midi, du deuxième satellite israélien. Ofek-2 – successeur d'Ofek-1, lancé le 19 septembre 1988 – a été placé sur une orbite dite basse, dont le point le plus haut est à 1 500 kilomètres de la Terre et le plus bas à un peu plus de 200 km, ce qui laisse prévoir une durée de vie limitée.

Le lancement a eu lieu vers 15 heures , à la base de Palmahim, au sud de Tel-Aviv, avec le même vecteur que celui utilisé pour Ofek-1 : sans doute un dérivé de la dernière série des missiles Jericho. Il y a peu de différence entre les deux satellites, expliquent les responsables de l'Agence spatiale israélienne ; il s'agit de tester la fiabilité d'un système avant de lancer un vrai satellite scientifique, en 1992.

Même si cela relève de la coïncidence, ce tir est venu à point, disait-on, pour démontrer les capacités technologiques du pays au moment où l'Irak fait état de son arsenal de missiles et d'armes chimiques binaires. Les dirigeants ont toutefois assuré que le satellite n'était pas équipé d'une caméra et n'avait pas de mission d'espionnage, comme on le dit dans certains milieux spécialisés étrangers.

Tout en stigmatisant l'apathie des réactions occidentales – sinon la responsabilité de certaines compagnies ouest-européennes – devant la course aux armes de destruction massive au Proche-Orient et la menace ouverte de l'Irak d'y avoir recours, les responsables israéliens disaient ne pas vouloir faire monter la tension avec Bagdad. La droite assurait que le discours de lundi du président Saddam Hussein – menaçant d'utiliser les armes chimiques (*le Monde* du 4 avril) – confirmait ses thèses : pour Israël, la priorité n'est pas la question palestinienne mais bien l'hostilité persistante de pays arabes surarmés.

ALAIN FRACHON

LIBAN

M. Geagea reconnaît clairement l'autorité du président Hraoui

Dans un nouveau geste de défi au général Michel Aoun, M. Samir Geagea, chef de la milice chrétienne des Forces libanaises (FL), a reconnu, mardi 3 avril, l'autorité du président Elias Hraoui, soutenu par la Syrie.

« La solution au Liban se trouve dans une reconnaissance du président Hraoui comme président de la République et dans la prise en compte de l'accord de Taëf comme point de départ d'un règlement », a déclaré M. Geagea au cours d'une interview publiée par le journal *Dyar*. Le chef des FL n'avait jamais exprimé aussi clairement son appui à l'accord de Taëf, qui réduit les pouvoirs de la communauté chrétienne libanaise au projet de la majorité musulmane et prévoit un retrait partiel des troupes syriennes du pays. Il avait jusque-là estimé que l'accord de Taëf comportait certains éléments positifs, mais que les autres aspects de ce document devraient être renégociés. Une des conditions posées par le général Aoun à l'arrêt des affrontements entre chrétiens était précisément le rejet catégorique par M. Geagea de l'accord de Taëf.

Entre-temps, les deux parties semblent se préparer à un nouvel affrontement. Ces derniers ont fait depuis le 31 janvier plus de 900 tués et 2 500 blessés. – (*Reuter, AFP.*)

Après les menaces de l'Irak

Un satellite bien opportun...

Bien que peu de chose ait filtré sur la nature exacte du lanceur et de sa charge utile (1), d'un poids de 160 kilos, on peut raisonnablement penser que le vecteur utilisé par les Israéliens pour lancer leur deuxième satellite était le lanceur Shavit (« Comète »). Celui-là même qui permit, le 19 septembre 1988, à Israël de devenir la huitième puissance spatiale du monde en mettant en orbite un satellite expérimental de 156 kilos : Ofek-1. Il s'agit d'un engin bi-étage à carburant solide d'une vingtaine de tonnes, qui serait probablement dérivé, selon les experts, du missile israélien Jéricho-2 qui a lui-même bénéficié d'une technologie développée en France par Dassault pour l'engin MD-660.

Ce nouveau tir est riche de sous-entendus militaires. Il permet à Jérusalem de donner un avertissement au président irakien Saddam Hussein qui, le 2 avril, menaçait de *« mettre à feu la moitié d'Israël »*. L'ancien ministre de la défense, M. Itzhak Rabin, n'avait-il pas affirmé que le président Saddam ferait bien de ne pas provoquer l'Etat hébreu qui pourrait, à son tour, frapper *« dix fois plus fort »*. Second enseignement de ce lancement : il est clair que ceux qui maîtrisent la mise en orbite d'un engin encore modeste sont aussi ceux qui sont capables de maîtriser des missiles *« de portée et de précision suffisantes pour atteindre, si nécessaire, des objectifs militaires »*.

Un avertissement à méditer quand on sait qu'il est toujours possible de remplacer la ferraille des satellites Ofek par des charges utiles plus lourdes et moins civiles, dont la destination finale n'aurait rien à voir avec une mise en orbite. Et cela même si, le 7 décembre dernier, les Irakiens ont procédé au lancement d'une fusée, Tamouz-1, dont certains affirment qu'il a été une réussite et d'autres que l'engin n'aurait pas dépassé les 20 kilomètres d'altitude avant de retomber sur terre.

J.-F. A.

(1) En juin de l'année dernière, les Israéliens avaient fait savoir qu'un télescope à rayons X développé par l'Institut israélien de technologie devait voler sur le prochain satellite de l'Etat hébreu. Mais Jérusalem vient de préciser qu'Ofek-2 allait servir à mener des expériences de télécommunications et de contrôle de fiabilité de matériel.

La réunion de l'hôtel Matignon sur la lutte

Et Charles Pasqua prévint : « Si nous échouons, nous serons

Les dirigeants de la majorité et de l'opposition, réunis mardi après-midi 3 avril à l'hôtel Matignon, à l'initiative de M. Michel Rocard, qui leur a présenté son « *plan national de lutte contre le racisme* », ont accepté le principe d'une nouvelle rencontre qui sera consacrée, cette fois, à *l'immigration et à l'intégration* des étrangers vivant en France. Cette deuxième réunion aura *lieu le 16 mai et elle permettra* de préparer le débat qui aura lieu à l'Assemblée nationale sur ces deux sujets, sans doute le 22 mai.

Notre démocratie est-elle si fatiguée ? Le dialogue y est-il devenu si exceptionnel, entre adversaires politiques, qu'une rencontre entre le gouvernement et son opposition parlementaire puisse déplacer tant de monde ? Ou alors, est-ce le mal, ce racisme lancinant qui transpire un peu partout dans le pays, qui est aujourd'hui si profond que la présence à la même table de gens de bonne volonté apparaisse ainsi comme un événement sensationnel ? La foule des grands soirs médiatiques a envahi la cour de l'hôtel Matignon en ce *mardi* après-midi 3 avril.

Dans la grande salle du Conseil, Michel Rocard se demande surtout, avec un brin d'inquiétude, ce que vont dire et faire les trois délégués du RPR. Il jette un regard en *biais vers Alain Juppé*, Charles Pasqua et Bernard Pons, assis en face de lui, légèrement sur la droite, entre les trois représentants du PCF – Hélène Luc, président du groupe communiste du Sénat, Georges Marchais, André Lajoinie – *et le vice-président du MRG*, Emile Zuccarelli. Il est 17 h 45. Les flashes crépitent. Dans la bousculade, deux photographes en viennent presque aux mains. « *C'est pas du boulot...* », soupire le garde républicain qui a du mal à les séparer. La France de l'antiracisme retient son souffle.

Le premier ministre, lui, craint un esclandre de la part de ces messieurs du RPR qui ont très mal *accueilli les propos* virulents tenus le matin même, sur Europe 1, par le ministre de l'intérieur, Pierre Joxe, contre l'attitude de Jacques Chirac, lequel a refusé, comme Valéry Giscard d'Estaing, de répondre à son invitation. Il sait *que le trio Juppé-Pasqua-Pons* a parlé de partir en claquant la porte si Pierre Joxe ne présentait pas des excuses au président du RPR.

Le huis clos acquis, et les dix membres du gouvernement qu'il a conviés à l'assister ayant pris place à ses côtés, Michel Rocard prend donc soin d'ajouter au propos liminaire qu'il a préparé quelques mots pleins de baume à l'intention des cœurs de droite meurtris. Puis, il enchaîne, à l'adresse de l'ensemble *de ses vingt-quatre invités*, en prenant soin de rappeler que cette table ronde est née d'une suggestion de Charles Pasqua.



Flanqué sur sa gauche, du ministre de la justice, Pierre Arpaillange, et, sur sa droite, du ministre de l'éducation, Lionel Jospin, il *concède volontiers* aux émissaires du RPR, de l'UDF et du CNI, qui ont critiqué son approche du problème, le week-end dernier, lors de leurs États généraux de Villepinte, qu'on ne peut parler de la lutte contre le racisme sans évoquer également les effets pervers de l'immigration.

Son exposé introductif se veut ouvert à la discussion : « *La France n'est pas raciste, ni antisémite. Les Français ne sont pas racistes, ni antisémites. Mais il y a, en France, des Français racistes ou antisémites qui hésitent de moins en moins à le proclamer, parfois à s'en vanter, parfois même à laisser libre cours à la violence. Ce phénomène est marginal. Nous le savons et nous en réjouissons. Mais il est assez vif cependant, et assez impudent, pour amener tous les démocrates à réagir pour éviter que cette gangrène s'étende. Qu'il n'y ait pas de malentendu : aucun d'entre nous n'ignore la relation qui peut exister entre racisme et immigration. Mais chacun sait aussi que ces deux sujets ne sont pas réductibles l'un à l'autre. Pour dire les choses crûment, il est souvent préférable d'être immigré et blanc plutôt que Français d'origine maghrébine. Quoi qu'il en soit, le gouvernement n'entend de toutes façons pas se préoccuper du seul racisme sans se soucier de l'immigration. Je n'entends, sur ce sujet, éluder aucune question.* »

Mais le premier ministre veut tout de même rappeler ce que son gouvernement fait déjà pour réduire le nombre des immigrés : « *En ce qui concerne l'étanchéité des frontières, qui est notre priorité, nous sommes parvenus à doubler le nombre des interpellations de clandestins à nos frontières. Il est passé de cinq mille en 1987 à dix mille en 1989. Le second exemple concerne l'OFPRA* (Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides). *Grâce, là encore, à la mobilisation des personnels, grâce aussi aux moyens matériels et budgétaires que nous avons fournis, le délai de traitement des dossiers nouveaux est d'ores et déjà ramené de près de deux ans à moins de trois mois. Cela permet de protéger comme il convient les réfugiés politiques et d'écarter rapidement les autres.* »

Les « regrets » du ministre de l'intérieur

Et il n'entend pas non plus accepter certaines équivoques : « *Quant à l'intégration, nous y travaillons chaque jour, sans battage, avec une efficacité croissante. Mais j'observe qu'on ne peut tout à la fois dénoncer, comme nous le faisons tous, les ghettos en cours de formation dans certaines communes et ensuite arguer de la décentralisation pour refuser les moyens de mieux répartir entre les communes les populations en difficulté.* »

Michel Rocard tient surtout à donner des suites concrètes à cette rencontre et formule une nouvelle proposition : « *J'ai déjà annoncé qu'un débat aurait lieu sur l'intégration à l'Assemblée nationale, sans doute le 22 mai. J'attends beaucoup de cette discussion sur ce sujet vital. Et je souhaite même, pour la rendre plus concluante, que nous la préparions dans la même formation qu'aujourd'hui. Nous pourrions alors nous rencontrer le mercredi 16 mai à 17 h 45 non plus sur le racisme mais sur l'immigration et l'intégration. Il est de l'intérêt de tous de faire chaque chose en son temps, au fur et à mesure que sont prêts les documents élaborés contradictoirement qui rendent la discussion utile* ».

Michel Rocard propose que chaque formation invitée s'exprime, dans l'ordre alphabétique, en commençant par le CDS et en terminant par l'UDF. Un ange passe.

C'est Alain Juppé qui demande la parole pour faire une déclaration au nom des délégués du RPR et de l'UDF. Michel Rocard s'y attendait. « *Nous sommes venus en pensant que le souhait du gouvernement était d'étudier cette affaire sérieusement, dans la sérénité,* dit le secrétaire général du RPR. *A notre grande surprise et à la stupéfaction des Français, le ministre de l'intérieur s'est livré, à quelques heures de l'ouverture de cette réunion, à une agression contre le président du RPR et contre le président de l'UDF. Avant de demander aux citoyens français de pratiquer la tolérance, il vous faut obtenir de vos ministres qu'ils la pratiquent eux-mêmes. Nous attendons du chef du gouvernement qu'il se désolidarise clairement et sans ambiguïté de cette mise en cause personnelle.* »

Alain Juppé marque un temps de silence et conclut : « *Avant même de commencer cette réunion nous souhaitons donc, monsieur le premier ministre, que vous répondiez à la question suivante :* « Etes-vous solidaire des propos tenus par votre ministre de l'intérieur » ? Un autre ange (plus lourd que le précédent) passe.

Michel Rocard tente de dédramatiser l'incident : « *Allons, nous ne sommes pas devant les caméras.*

Le dialogue amorcé

par Robert Solé

JACQUES CHIRAC et Valéry Giscard d'Estaing ont-ils fait un bon calcul en ne participant pas à la rencontre de Matignon ? Les voilà exclus d'une initiative originale, appelée à se poursuivre et qui, tout compte fait, est plutôt une réussite. En acceptant l'invitation du premier ministre, les deux principaux dirigeants de l'opposition auraient donné plus de poids à cette amorce de dialogue entre gauche et droite sur un sujet essentiel. Et peut-être auraient-ils dispensé Pierre Joxe de lancer, le matin même, sur les ondes, de *petites phrases injustes, offensantes et inutiles*...

Le premier ministre a eu l'intelligence de ne pas s'enfermer dans la voie qu'il avait choisie, celle de la lutte antiraciste. En annonçant d'emblée une autre rencontre, consacrée cette fois à l'immigration et à l'intégration, il a convaincu l'opposition de poursuivre le dialogue. Les questions sont d'ailleurs intimement liées, sans pourtant se confondre, et n'auraient jamais dû être séparées.

Malgré une polémique permanente, les dirigeants de la gauche et de la droite parlementaire sont désormais sur la même longueur d'onde à propos de l'immigration. Ils font exactement la même analyse de la situation et ne divergent plus que sur une partie des moyens à employer. Bernard Stasi, vice-président du CDS, ne pèche pas vraiment par optimisme en déclarant qu'aujourd'hui *« les conditions d'un consensus sont réunies »*.

Le vrai clivage n'est pas entre un Michel Rocard et un François Léotard, entre un Pierre Joxe et un Jacques Chirac, mais entre les dirigeants des deux camps et leurs bases respectives. Cela dit, pour l'immigration, la droite est plus à l'aise que la gauche ces jours-ci. La réussite de ses états généraux lui a donné des ailes. Elle se sent relativement unie, décomplexée, et plus en phase que les socialistes avec la majorité des Français. N'étant pas au pouvoir, elle peut de surcroît s'autoriser les *« il n'y a qu'à »* et embellir l'époque où elle avait les commandes.

La gauche, elle, ne s'est pas encore remise de l'affaire du foulard islamique. Une crainte diffuse et un grand malaise s'étaient révélés à cette occasion. Le gouvernement a laissé passer l'orage pour s'engager ensuite dans la seule voie possible : la mise en place d'une politique plus cohérente pour maîtriser les flux migratoires et favoriser l'intégration des immigrés. Mais le pouvoir a encore beaucoup de mal à « vendre » sa politique. Dans ce domaine, plus encore que dans d'autres, il ne suffit pas de faire, il faut aussi faire savoir.

Une double conversion

Le profil bas adopté par le nouveau secrétariat général à l'intégration laisse croire à une grande partie des Français que le gouvernement assiste, impuissant, au franchissement des frontières et à la dégradation de certains quartiers. Pourtant, la politique mise en place commence à donner ses fruits. Il suffit de citer le droit d'asile, pour lequel, depuis quelques mois, on a « mis le paquet » : cela a permis d'accélérer sensiblement les procédures et, ainsi, de ne pas permettre à de « faux réfugiés » de choisir ce moyen détourné pour s'installer en France.

Le relatif consensus qui existe aujourd'hui entre dirigeants de gauche et dirigeants de droite tient à une double conversion. Les premiers se gardent bien désormais d'insister sur *« le droit à la différence »* et ne font plus l'erreur de confondre une société multiraciale avec une société *« multiculturelle »*. En défendant *« l'intégration »*, ils s'engagent dans une autre logique, à la fois plus conforme à l'histoire de la France et plus susceptible de rassurer les Français.

Quant aux dirigeants de l'opposition, ils n'entretiennent plus l'illusion qu'on peut réduire massivement le nombre des immigrés. Ils connaissent les limites de la politique d'aide au retour et savent que les expulsions et les reconduites à la frontière peuvent tout juste maintenir le *« quota zéro d'immigration »* défendu désormais par Valéry Giscard d'Estaing. Eux aussi se sont convertis à *« l'intégration »*.

Le consensus est possible à condition de ranger les anathèmes et de mettre entre parenthèses des questions explosives : le droit de vote des étrangers, souhaité à demi-mot par la gauche ; et la réforme du code de la nationalité, réclamée à nouveau par la droite. Chacun sait que ces projets n'ont aucune chance d'aboutir à court terme et qu'ils ne sont, ni l'un ni l'autre, essentiels aujourd'hui. En s'attaquant – enfin ! – de front à l'immigration, les principaux partis peuvent arracher au Front national le monopole qu'il exerçait sur cette question. Cela ne signifie nullement adopter les fausses recettes de Jean-Marie Le Pen.

L'examen du projet de loi de MM. Delebarre et Besson

Les sénateurs sont réticents sur le droit au logement

Les sénateurs ont commencé, *mardi 3 avril, la première lecture* du texte relatif au droit au logement présenté par MM. Michel Delebarre, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, et Louis Besson, ministre délégué chargé du logement. Ce projet, qui s'ajoute aux textes à vocation « sociale » sur le revenu minimum d'insertion et sur le surendettement des ménages, est examiné selon la procédure d'urgence.

Un ministre peut-il redouter de voir un projet de loi adopté au Sénat dans les mêmes termes, ou peu s'en faut, qu'à l'Assemblée nationale ? M. Besson, ministre délégué au logement, répondrait sans doute par l'affirmative. Le texte présenté au Sénat avait été adopté par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1989 (*le Monde* du 20 décembre 1989), amputé de deux dispositions principales (aux articles 11 et 14) renforçant le pouvoir des préfets dans leur gestion du problème de l'exclusion du logement.

Il s'agissait d'une part de leur donner la possibilité de désigner aux organismes d'HLM des personnes à loger en priorité (dans la limite de 30 % du nombre de logement, mis en location ou vacants). D'autre part, le texte, dans sa version initiale, accordait aux préfets un droit de préemption sur certains immeubles pour accroître l'offre de logements sociaux.

Contre ces dispositions, un front du refus avait rassemblé les députés communistes et ceux de l'UDC, du RPR et de l'UDF, au nom de la décentralisation. Au Sénat, cette alliance de circonstance risque d'être reconduite. L'objectif du rapporteur du projet, M. Robert Laucournet (PS, Haute-Vienne), par ailleurs président du Conseil national de l'habitat, est en effet de réintroduire les deux dispositions supprimées au Palais-Bourbon.

M. Laucournet y est parvenu en partie en commission. Avec habileté, il a fait adopter un amendement réintroduisant la possibilité de désignation par le préfet de personnes prioritaires aux organismes d'habitation à loyer modéré. L'article 14, qui porte sur le droit de préemption, a été quant à lui réservé.

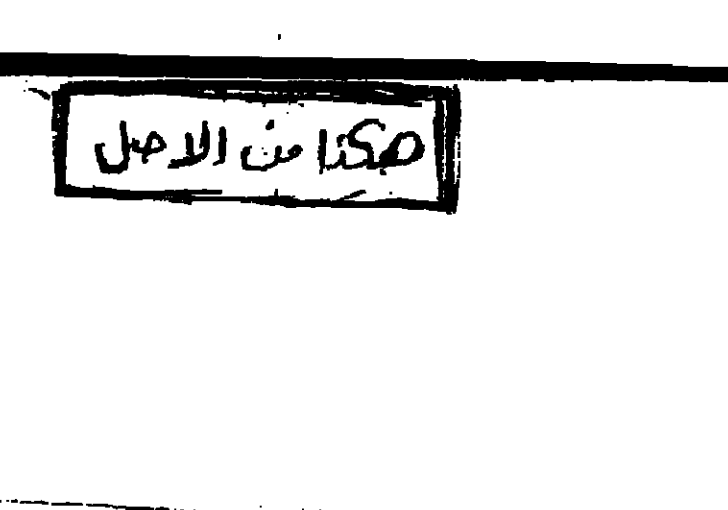
Les propositions de la commission pourraient être cependant rejetées en séance publique. Au cours de la discussion générale, la majorité sénatoriale a semblé faire bloc. Elle s'est montrée insensible à l'évocation par M. Besson *« des manifestations d'égoïsme de certaines communes »*, comme à *« l'émouvant message de l'abbé Pierre »* au président du Sénat, M. Alain Poher, cité par M. Laucournet.

Le groupe RPR s'est exprimé avec le plus de netteté contre les articles 11 et 14. M. Maurice Lombard (RPR, Côte-d'Or) a estimé qu'ils allaient *« à l'encontre de l'esprit de décentralisation en rétablissant une tutelle de type napoléonien »*. Les sénateurs centristes, comme ceux du groupe des Républicains et Indépendants (à de rares exceptions) sont eux aussi décidés à voter le projet de loi dans la version transmise par l'Assemblée nationale. Le groupe communiste, par la voix de Mme Marie-Claude Beaudeau (Val-d'Oise), s'est opposé à des mesures facilitant *« un racisme anti-pauvre »*. Le groupe RDE s'est montré pour sa part plus ouvert aux propositions du rapporteur.

L'habileté de M. Laucournet sera-t-elle vaine ? *« J'ai tout fait pour obtenir un texte qui permettra d'ouvrir la discussion en commission mixte paritaire. J'ai levé les inquiétudes du président des conseils généraux. J'ai, en accord avec le ministre, procédé à une réécriture des articles dont la première formulation avait semblé trop contraignante à certains »*, a-t-il assuré au cours de la discussion générale. Ce pourrait pourtant être insuffisant.

Le rejet par le Sénat, après l'Assemblée nationale, des deux dispositions considérées par M. Besson comme la pierre angulaire de son projet placerait le gouvernement dans une position difficile. Il aurait encore la possibilité législative de réintroduire les deux articles, mais quelle que soit la manière employée, elle apparaîtrait certainement comme un artifice, sur un terrain, celui de l'insertion par le logement, qui pourrait pourtant faire l'objet d'un consensus.

G. Pa.





POLITIQUE

…gnon sur la lutte

…ous serons





…réticents

…droit au logement

contre le racisme

jugés collectivement »

Je peux, moi aussi, envoyer un huissier chercher dans mon bureau un florilège des noms d'oiseaux dont les porte-parole de l'opposition nous gratifie souvent. Nous en avons tous à la disposition les uns des autres... » Alain Juppé ne bronche pas. C'est Pierre Joxe, heureusement, qui sauve la mise du premier ministre : « *Si j'ai eu des propos qui ont pu blesser, je le regrette...* » Alain Juppé en prend acte : « *Bon, très bien...* » Michel Rocard soupire intérieurement. L'incident est clos, le tour de table peut commencer.

Le cœur de Pierre Mauroy

Pierre Méhaignerie, au nom du CDS, juge globalement trop abstrait et trop flou le « *plan national de lutte contre le racisme* » présenté la semaine précédente. En revanche, il approuve chaleureusement le recours à des médiateurs chaque fois que des tensions surgissent dans les zones où la cohabitation de communautés différentes est difficile. Le président du CNI, Yvon Briant, se montre encore moins nuancé sur le plan gouvernemental, et il regrette que Jean-Marie Le Pen n'ait pas été invité à la réunion.

Georges Marchais lit un texte. Un long texte situant les propositions du PCF dans une vision planétaire du problème pour mieux dénoncer « *le pillage des peuples du tiers-monde par les puissances capitalistes* » et stigmatiser, au passage, « *le spectacle affligeant donné par une droite courant derrière les thèses de Le Pen* » sans oublier la part imputable aux socialistes dans « *l'aggravation des inégalités* ». Le président du PR, François Léotard, se réjouit des « *excuses* » de Pierre Joxe, mais il ne fait aucun crédit au plan gouvernemental, en s'opposant, en particulier à toute législation d'exception et à toute tentation d'octroyer le droit de vote aux immigrés.

Il faut attendre l'intervention du premier secrétaire du PS pour détendre un peu l'atmosphère. Le coeur en bandoulière, le maire de Lille évoque le souvenir des premiers immigrés polonais, « *accueillis à coups de cailloux* » dans sa région natale, vante la générosité du maire centriste de Roubaix, André Diligent, qui gère en douceur une commune comptant « *quarante-cinq pour cent de Maghrébins* », affirme sa foi en la France multiculturelle de demain.

Le maire d'Issy-les-Moulineaux, André Santini, qui parle au nom du Parti social-démocrate, se prononce très fermement, à propos des thèses des prétendus historiens « révisionnistes », pour la création d'un délit spécifique sanctionnant la négation des crimes contre l'humanité.

Reprenant la parole, Alain Juppé exprime, certes, son accord, lui aussi, sur le renforcement de l'action des pouvoirs publics par l'appel à des médiateurs en cas de conflits et par la mise en place dans les départements de cellules de coordination pour faire participer le mouvement associatif à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, mais il s'oppose, comme François Léotard, à toute législation d'exception et à tout octroi du droit de vote aux immigrés.

Le délégué général des adhérents directs de l'UDF, Paul Girod, comparant le traitement réservé par la télévision, d'une part, aux crimes racistes de Saint-Florentin et Roanne, dont ont été victimes des jeunes d'origine maghrébine, et, d'autre part, au meurtre d'une fillette de Montpellier, imputé à un Marocain, souhaite que les médias veillent à respecter certains équilibres. Au nom du groupe UDF de l'Assemblée nationale, Charles Millon, faisant écho à André Santini, s'interroge, avec le souci de préserver la liberté de la recherche scientifique, sur l'opportunité de sanctionner les « révisionnistes ».

Il est 19 heures. La réunion touche à sa fin et les collaborateurs de Michel Rocard constatent non seulement que des convergences se sont manifestées entre les émissaires de l'opposition et les orientations du premier ministre, mais qu'aucune des divergences n'apparaît insurmontable si l'on considère que personne, à l'hôtel Matignon ou à l'Elysée, n'envisage actuellement d'agiter le « *chiffon rouge* » du droit de vote des immigrés.

A leurs yeux, les réserves du RPR et de l'UDF sur l'opportunité de réviser la loi du 29 juillet 1881 pour en extraire tout ce qui touche au racisme résultent d'un simple malentendu : « *il n'est pas question d'instaurer une législation d'exception mais au contraire de revenir au droit commun,* soulignent-ils, *puisque c'est la loi de 1881 elle-même qui revêt, en ce qui concerne la législation sur le racisme, un caractère d'exception.* » Dans l'immédiat, l'essentiel est que le dialogue se poursuive. Et avant même la fin des échanges il est clair que Michel Rocard a marqué un point important en proposant la tenue d'une nouvelle table ronde le 16 mai. Personne ne refuse cette nouvelle proposition.

L'agacement d'Alain Juppé

C'est alors que Charles Pasqua intervient à son tour. Pour dire des choses fortes, en renvoyant l'assistance à la Résistance, à la Libération, à ses souvenirs de « gaulliste historique ». Des choses fortes sur la nécessité de protéger la mémoire collective des atteintes desdits « révisionnistes » qui cherchent à ôter sa charge d'horreur à l'histoire du nazisme en niant par exemple l'existence des chambres à gaz dans les camps de concentration. Charles Pasqua parle longtemps. Et plus il parle, plus il semble qu' Alain Juppé soit agacé. Plus il parle, plus il semble en phase avec les objectifs de Michel Rocard qui veut mobiliser contre l'extrême droite. La conviction de l'ancien ministre de l'intérieur est claire : si la majorité et l'opposition ne veulent pas travailler ensemble sur ce terrain, c'est le Front national qui sera le seul gagnant. La conclusion de Charles Pasqua sonne comme un avertissement solennel : « *Si nous échouons, nous serons tous jugés collectivement.* »

Michel Rocard sait qu'il a gagné cette première bataille. *In fine*, il s'adresse surtout à Yvon Briant pour rétorquer au président du CNI que la présence en ces lieux du président du Front national aurait été déplacée au moment où celui-ci est poursuivi devant la justice pour des propos empreints de racisme et s'affiche fièrement en public avec un ancien waffen SS (le président des prétendus « Républicains » d'Allemagne de l'Ouest).

Dans la cour de l'hôtel Matignon, les dirigeants de l'opposition font part de leurs impressions en des termes plutôt positifs. Pour François Léotard, le débat a été « *constructif* ». Pour Charles Millon, il a été « *utile* » puisque le chef du gouvernement a « *fait des concessions* ». Pour Pierre Méhaignerie, il a « *permis de sortir du flou* ». Alain Juppé n'est pas en reste pour mettre en balance « *certains points d'accord* » et la persistance de « *certaines préoccupations* » dont tout le monde reparlera au Parlement.

Michel Rocard s'avance le dernier sur le perron pour une déclaration très sobre : « *Je crois que cette réunion aura été utile au renforcement de notre démocratie.* » Personne ne dira le contraire. Les absents ont eu tort.

ALAIN ROLLAT

A l'Assemblée nationale

Comment concilier le droit des créanciers et le respect des débiteurs

Les députés ont commencé, mardi 3 avril, l'examen en première lecture du projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution, présenté par M. Pierre Arpaillange, garde des sceaux. Ce texte, qui réforme en profondeur le droit des saisies mobilières en tentant de faciliter, d'une part, le recouvrement des créances et de lutter, d'autre part, contre certains abus en humanisant les procédures, s'inscrit dans la continuité de la loi Neiertz relative au surendettement des ménages, adoptée à la session d'automne 1989. Ce projet devrait recueillir un large assentiment, les groupes socialiste et centriste ayant annoncé leur volonté de voter pour, tandis que l'UDF, le RPR et le PC semblent tentés de s'abstenir. Le rapporteur du projet est d'ailleurs un député de l'opposition, Mme Nicole Catala (RPR, Paris).

C'est un de ces textes à l'intitulé barbare et au contenu aride qui inciteraient plus d'un député à renoncer à l'exercice de son travail de législateur. C'est pourtant l'un de ces petits projets sans prétention qui contribuent à la revalorisation de l'image du Parlement et qui concernent directement des millions de citoyens.

Des créanciers qui, face à la mauvaise foi de leurs débiteurs, ne peuvent recouvrer leur argent, ou seulement dans des délais insupportables ; des débiteurs qui, pour une dette initiale de quelques centaines de francs, se voient désigner à l'opprobre public et réclamer des sommes astronomiques à l'issue de procédures engagées par des huissiers sans scrupules : les exemples sont nombreux et suffisent amplement à justifier l'urgence et l'importance de la réforme proposée.

« *On estime à trois millions par an le nombre des procédures de saisie mobilière, et deux sur trois donnent lieu à des incidents* », a opportunément rappelé M. Gérard Gouzes (Lot-et-Garonne), orateur du groupe socialiste. La réforme se veut « sans manichéisme », a souligné le garde des sceaux, en refusant d'avance l'image des *gentils, pauvres et malheureux débiteurs* contre les *riches, insensibles et voraces* créanciers. L'équilibre est certes difficile à trouver entre la volonté de faciliter, et de rendre surtout plus efficace, le recouvrement des créances et celle d'« humaniser » les procédures.

Pour parvenir au premier objectif, le projet de loi prévoit tout d'abord le regroupement du contentieux entre les mains d'un juge de l'exécution spécialisé. Il s'efforce ensuite d'adapter le droit désuet du dix-huitième siècle aux nouveaux modes de vie, en favorisant par exemple la saisie sur les comptes bancaires et les rémunérations, ou encore celle des véhicules, au détriment de la saisie-exécution, qui implique la pénétration dans le domicile privé du débiteur, souvent « *traumatisante* ». Pour accélérer le recouvrement des créances, le projet institue une procédure de saisie-attribution – notamment pour les comptes bancaires ou les valeurs mobilières – qui permet au créancier muni d'un titre exécutoire d'obtenir un paiement rapide de son dû sans entraîner le blocage total des comptes du débiteur, comme c'est aujourd'hui le cas.

Nom, adresse et compte bancaire...

Des pouvoirs nouveaux sont également conférés au ministère public pour rechercher les débiteurs récalcitrants. Avec l'accord de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), le texte habilite les parquets à interroger les organismes publics ou parapublics afin d'obtenir des renseignements tel que l'adresse du débiteur, celle de son employeur ou la localisation de son compte bancaire.

Autre mesure décisive, le projet disposait que le secret bancaire ne pouvait être opposé par les établissements de crédit en cas de recherche de renseignements par le parquet. Cette disposition, très lourde de conséquences, a toutefois été limitée dans son application par la commission des lois. Mme Nicole Catala (RPR, Paris), rapporteur du projet de loi, a ainsi fait adopter un amendement selon lequel le procureur de la République peut demander à la banque si un compte est ou non ouvert au nom du débiteur, *à l'exclusion de tout autre renseignement.*

Le second objectif du projet de loi est d'adoucir les procédures de saisie. Là encore, plusieurs modifications de fond ont été apportées au droit en vigueur. Le texte réaffirme le principe de l'insaisissabilité de certains biens : ceux qui sont indispensables à la vie du débiteur et à sa famille, les créances alimentaires ou encore les objets nécessaires aux handicapés ou aux soins des malades. Sur les revenus du travail, le projet garantit au salarié la conservation d'une rémunération au minimum égale au montant du RMI. Il précise en outre, que les opérations d'exécution ne peuvent avoir lieu de nuit ni le dimanche ou un jour férié, sauf nécessité et autorisation expresse du juge.

Le régime de l'astreinte est lui aussi modifié afin d'en limiter raisonnablement le montant, et un article autorise le débiteur à vendre à l'amiable les biens saisis, dans des conditions souvent beaucoup plus intéresssantes que celles de la vente forcée. De même, des conditions supplémentaires jugées toutefois encore insuffisantes par l'orateur du groupe communiste, M. François Asensi (Seine-Saint-Denis) ont été apportées aux autorisations d'expulsion du logement.

Toujours dans le même souci de protéger le débiteur, le projet confirme le monopole des huissiers pour procéder à l'exécution forcée, tout en apportant une limite au zèle parfois intempestif de ces personnes en précisant qu'elles sont tenues de prêter leur concours *sauf lorsque la mesure requise leur paraît revêtir un caractère illicite ou si le montant des frais est manifestement susceptible de dépasser la valeur des biens qui pourraient être saisis.* Si toutes ces dispositions ont reçu l'assentiment de la majorité des députés, l'article 31 du projet de loi a fait en revanche l'objet d'une large contestation, tant à gauche qu'à droite.

Il dispose que les frais de l'exécution forcée sont à la charge du débiteur mais que ceux engagés sans titre exécutoire, c'est-à-dire à l'amiable, restent à la charge du créancier. L'objectif, louable, était de restreindre ainsi la tendance des sociétés spécialisées dans le recouvrement de créances à l'amiable, à multiplier des actes de recouvrement injustifiés et à des tarifs excessifs.

Le recours au juge

Mais, comme l'ont souligné tant M. Gouzes que M. Jean-Jacques Hyest (UDC, Seine-et-Marne), cette mesure pourrait avoir comme conséquence malheureuse de décourager les procédures à l'amiable et de multiplier en conséquence les recours au juge. Ce surcroît de contentieux risquant de bloquer les tribunaux et d'allonger encore les délais de recouvrement. Les députés ont donc adopté un amendement de compromis, déposé par M. Gouzes, qui prévoit que le créancie justifiant *du caractère nécessaire des démarches amiables entreprises pour recouvrer sa créance, peut demander au juge de l'exécution de laisser tout ou partie des frais à la charge du débiteur de mauvaise foi.*

La discussion sur cet article avait d'ailleurs ouvert la seule brèche « politique » dans ce débat de juristes. Ce qui n'a pas échappé à M. Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), qui s'est empressé d'adresser au passage une sévère critique au garde des sceaux et au gouvernement sur le manque de moyens de la justice. Tous les orateurs ont observé que sans un effort substantiel, en hommes et en crédits, ce projet pourrait bien alors, rester une généreuse mais inutile déclaration d'intention.

PASCALE ROBERT-DIARD

Les débats au sein du groupe socialiste

Le « syndrome » du congrès de Rennes

Le groupe socialiste s'organise... en sous-groupes. Les députés fabiusiens avaient déjà l'habitude de se retrouver régulièrement à l'hôtel de Lassay. Les rocardiens celle de travailler entre eux, en coordination privilégiée avec Matignon. Les jospino-mauroyistes ont à leur tour décidé mardi 3 avril de resserrer leurs rangs. Une poignée de députés partisans de la motion 1 se sont ainsi réunis dans la matinée autour de M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission des finances, avec la volonté de renouveler cette rencontre chaque semaine pendant la session.

Chaque grand courant du PS souhaiterait ainsi apporter son propre éclairage sur les projets de loi soumis à l'Assemblée. Dans les rangs socialistes, il paraît que l'on appelle cela le « syndrome du congrès de Rennes ». On le voit partout : dans le projet de loi sur le travail précaire sur lequel les députés fabiusiens semblent tentés de faire de la surenchère, au grand dam de MM. Louis Mermaz et Jean Le Garrec, qui revendiquent l'antériorité en matière de « gauchissement » du texte. Au nom du groupe cette fois, M. Mermaz a d'ailleurs rappelé, lors de son point de presse hebdomadaire, que les députés socialistes entendaient « *garder entière leur liberté d'appréciation sur ce projet de loi, qui ne saurait dépendre du contenu d'une convention* ».

Syndrome rennais encore dans le débat sur le nucléaire – qui fait d'ailleurs un retour inattendu dans l'échelle des préocupations socialistes – et qui a occupé une grande partie de la réunion de groupe, mardi après-midi. Les députés socialistes devaient se prononcer sur l'opportunité d'une proposition de loi de Mme Huguette Bouchardeau, prévoyant la création d'une « haute autorité de la sûreté nucléaire », composée sur le modèle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, qui pourrait s'autosaisir et serait chargée de rédiger un rapport annuel sur les problèmes nucléaires. Cette proposition, qui reprend les termes d'un texte défendu par M. Laurent Fabius en 1986, ne fait pas l'unanimité. La création de cette haute autorité entrerait en effet en concurrence avec l'Office parlementaire d'évaluation des choix technologiques et scientifiques, déjà existant.

Après plus d'une heure et demie de débat, opposant d'ailleurs notamment le président de l'Assemblée à un des députés de son courant, M. Jean-Yves Le Déaut, M. Pierre Mauroy, voulant en finir, a proposé le renvoi de cette discussion devant le bureau exécutif du PS. Une proposition qui a suscité immédiatement l'opposition de députés fabiusiens, MM. Jean Auroux et André Labarrère, et la colère en retour de M. Mauroy, s'exclamant : « *Rennes, c'est fini !* ».

Syndrome ou pas, en tout cas conséquence directe du congrès de Rennes, le bureau du groupe avait d'autre part procédé le matin à quelques changements en son sein. Dès la semaine dernière, lors des journées parlementaires du PS, M. Henri Emmanuelli (jospiniste) avait notamment fait connaître son souhait de « *rééquilibrer* » l'attribution de certains postes dans le groupe, en fonction des résultats obtenus par les motions.

Une demande qui s'est traduite mardi 3 avril par la nomination de M. Bernard Derosier (jospino-mauroyiste) à la fonction de coordinateur des commissaires socialistes, aux côtés de M. Jean-Pierre Sueur (rocardien) qui jusqu'à lors exerçait seul cette responsabilité. M. Mermaz avait tenu à préciser, lors de son point de presse, qu'il ne s'agissait là que de « *réajustements minimes post-congrès, qui se sont faits dans la bonne humeur, sous (son) influence apaisante* ».

P. R.-D.

M. Chirac a complété l'état-major du RPR

M. Chirac a complété l'équipe dirigeante du RPR qu'il avait nommée après les assises nationales du 11 février (*le Monde* du 23 février).

● *Un secrétaire général adjoint* vient s'ajouter aux sept précédemment désignés. Il s'agit de M. Jean de Gaulle, député des Deux-Sèvres, jusqu'alors secrétaire national aux entreprises.

● *Cinq nouveaux secrétaires nationaux* sont nommés, qui complètent la liste des vingt-cinq désignés en février. Il s'agit de MM. Henri Cuq, député des Yvelines, pour la sécurité ; Olivier Dassault, député de l'Oise, pour le commerce extérieur ; Jacques Legendre, ancien député du Nord, pour la francophonie ; Jean-Claude Pasty, député européen, pour l'agriculture ; et Jean-Jacques de Peretti, maire de Sarlat, auprès de M. Juppé, secrétaire général.

● *Vingt-neuf délégués nationaux* ont également été nommés, parmi lesquels le professeur Christian Cabrol (éthique) ; Mme Martine Daugreilh, député des Alpes-Maritimes (rapatriés-logement) ; MM. Charles Descours, sénateur de l'Isère (transports), Jean-Michel Dubernard, député du Rhône (recherche médicale) ; Jean-Louis Dutaret, avocat et directeur de cabinet d'Alain Carignon (questions communautaires) ; Georges Fontès, ancien ministre (anciens combattants) ; Eric Raoult, député de Seine-Saint-Denis (réfugiés du Sud-Est asiatique).

Les délégués nationaux ne participent pas régulièrement à la réunion hebdomadaire de la commission exécutive du RPR qui se réunit chaque semaine et qui est composée des secrétaires généraux adjoints et des secrétaires nationaux. Ils y sont conviés en cas de besoin. L'état-major du RPR comprend également deux secrétaires nationaux adjoints et six présidents de hauts comités consultatifs, soit au total soixante-dix personnes autour du secrétaire général qui préside la commission exécutive.

POLITIQUE

Au Front national

M. Yvan Blot était adhérent « hors cadre » depuis plusieurs années

L'article 11 des statuts du Front national indique que le mouvement est *« administré par un comité central de cent membres au plus »* (1) qui sont adhérents depuis *« un an au moins »*. En l'absence de toute précision, cette règle s'applique à tous les délégués, qu'ils soient élus ou participants de droit au congrès. Membre du bureau politique sortant, M. Yvan Blot, député européen, n'était pas encore membre du FN – ainsi qu'il l'avait indiqué au *Monde* – lors de l'université d'été de ce parti en 1989. Il vient d'être reconduit au comité central et au bureau politique alors qu'il n'a pas un an d'adhésion. Tel est le côté officiel d'un fait qui a une face officieuse. En réalité, M. Blot était un adhérent « hors cadre » du Front national depuis plusieurs années. Probablement depuis 1986 ou 1987.

Alors qu'il était député RPR du Pas-de-Calais, il avait pris contact avec M. Jean-Marie Le Pen pour lui faire part de son désir de passer au Front, qui venait d'obtenir plus de trente députés au scrutin proportionnel. Le président du parti d'extrême droite l'en avait dissuadé pour des raisons inconnues mais avait accepté qu'il acquitte une cotisation. Transfuge caché, M. Blot était ainsi devenu un adhérent secret du FN. Son ralliement à M. Le Pen ne s'est publiquement effectué que pour les élections européennes de 1989.

Interrogé par le Monde sur la réalité de cette affiliation clandestine, M. Blot a répondu en plaisantant qu'il n'avait pas une bonne mémoire d'admettre : « C'est possible. »

(1) Vingt membres supplémentaires peuvent être cooptés par le président du parti.

Une lettre de M. Alain Sanders

A la suite de la publication dans nos éditions datées du 17 mars d'un article relatant l'agression verbale dont avait fait l'objet Olivier Biffaud, journaliste au Monde, *de la part de M. Sanders du quotidien* Présent, *lors d'un meeting de M. Jean-Marie Le Pen à Pantin (Seine-Saint-Denis), nous avons reçu le droit de réponse suivant de M. Sanders :*

Le rédacteur anonyme de l'encadré intitulé, en toute simplicité, *« Menaces »* tient à donner une signification menaçante à une réflexion qui, même si elle avait eu lieu exactement dans les termes exactement rapportés, ce que je conteste, signifierait tout simplement que le journal *Présent* faisant appel du jugement rendu le 31 janvier dernier par le tribunal de grande instance de Paris, nous étions, notre journal et le vôtre, votre collaborateur et moi-même, de « revoyure » comme on dit un peu familièrement. Tout autre interprétation tient du phantasme.

D'autre part, le rédacteur anonyme dudit encadré, qui reconnaît que *« la salle était bondée »* – à vrai dire nous étions serrés comme des sardines – prétend que j'aurais *« vociféré »*. Ce qui, si j'en crois les dictionnaires, signifie *« parler en criant et avec colère »*. Je mets donc au défi le rédacteur anonyme de l'encadré ou votre collaborateur de prouver qu'à un moment ou à un autre, alors que Jean-Marie Le Pen avait largement entamé son discours, j'aurais parlé *« en criant »* et/ou *« avec colère »* au risque de perturber le meeting...

Permettez-moi, enfin, de m'étonner de l'intitulé de l'encadré – *« Menaces »* – (et quelles menaces, mon Dieu ?) alors qu'entre crochets on annonce des représailles contre le discours de Jean-Marie Le Pen qui, en tout état de cause, est totalement étranger à une éventuelle prise de bec entre deux journalistes. Quant aux lecteurs du journal *le Monde*, il leur aura été loisible de s'interroger sur ce banquet de *Présent* boycotté par *le Monde* qui, par ailleurs, ne les avait pas informés de la tenue de ce banquet organisé pour fêter le deux millième numéro de notre quotidien.

[Les faits dont il est question se sont exactement déroulés comme ils ont été décrits dans *le Monde* du 17 mars et les propos menaçants de M. Sanders ont été exactement retranscrits comme ils ont été prononcés.]

Un colloque sur l'avenir économique de l'île

Comment développer la Corse sans pleurer

Plus d'une centaine de personnes, socioprofessionnels, fonctionnaires, responsables d'associations, insulaires ou continentaux, ont participé, samedi 24 mars à Paris, à un colloque sur le développement économique de la Corse, avec la participation du nouveau commissaire au développement, *M. Aurélien Garcia*.

L'intitulé du colloque sur la Corse qui s'est déroulé samedi 24 mars à Paris pouvait *a priori laisser sceptique* : « *Entreprendre et développer en Corse* ». Tous ceux qui s'y sont risqués connaissent, en effet, les difficultés de la tâche, qu'elles soient dues à l'insularité, aux problèmes de transport, de sous-qualification, ou à ce qu'on appelle pudiquement les « freins » au développement de *cette île sans pareille : jalousies*, racket, explosifs.

Les deux *organisatrices* de la manifestation n'en avaient pas moins choisi ce thème difficile mais tout à fait dans l'air du temps, comme en témoigne la nomination en janvier par le gouvernement d'un commissaire au développement économique de la Corse. Les deux jeunes femmes, Marie-Claude Cotta et Solange Oostenbroek, avaient été les instigatrices en 1986 et 1987 du Salon du livre corse. L'heure, aujourd'hui, est moins à la recherche d'identité qu'à celle d'une certaine efficacité. *« Nous sommes dans une période-clé. Nous avons envie d'évoluer »*, a dit une jeune enseignante.

L'organisation de la journée n'a pas été *sans mal. Il avait fallu déjà* décider les Corses à venir jusqu'à Paris, une *« provocation »* aux yeux de certains. Il a fallu prouver ensuite qu'il n'y avait pas d'arrière-pensées. *« Nous sommes atypiques, nous ne roulons pour personne »*, se sont défendues les organisatrices.

Il a fallu enfin expliquer la démarche, il est vrai originale : rechercher plutôt des points de convergence, faire parler les acteurs économiques plutôt que les politiques, faire participer la diaspora. Malgré tout, les chambres de commerce, qu'on pouvait croire vaguement concernées par le sujet, n'ont demandé qu'un statut d'observateur. Les élus, invités mais sans tapis rouge pour éviter *« de refaire les débats de l'Assemblée de Corse »*, ne sont pas venus. La diaspora, qui n'en finit pas de regretter la bonne charcuterie corse de son enfance, n'était pas très nombreuse pour s'interroger sur les raisons de la baisse de qualité du *figatellu*. Elle aurait pourtant appris, par la voix étranglée d'indignation de M. Lucien Tirroloni, *président de* la chambre d'agriculture de Corse-du-Sud, qu'avec un seul abattoir, loin, à Porto-Vecchio, il est impossible de faire mieux.

Les participants étaient tout de même cent trente dans les groupes de travail, et non des moindres comme M. Aurélien Garcia, le commissaire au développement, qui a fait l'une de ses premières *interventions publiques. Il y avait* également M. Pierre Félix Vargioni, président-directeur général d'Elsydel-Trindel, leader mondial des systèmes automatiques de péages d'autoroutes, dit le *« Tapie corse »*, bien qu'il n'ait pas l'allure du président de l'OM et qu'il n'apprécie pas la comparaison.

Discuter avec ou sans cagoule

L'an dernier, M. Vargioni a décidé d'investir dans son île natale. Il a fondé une compagnie du développement corse (actionnaires corses, continentaux, espagnols et américains) qui va favoriser divers projets comme un atelier ou une activité d'aquaculture et d'algologie, qui pourrait permettre la création de cinquante à cent emplois d'ici deux ans.

Les discussions ont tourné autour des « convergences » relevées par un cabinet parisien de consultants entre les trois projets récemment élaborés en Corse : le document de l'institut régional du commerce, de l'innovation et de la gestion (parrainé par le vice-président de l'assemblée régionale *M. Henri Antona*, et *« mis au panier »*, comme l'a dit un participant, par ladite assemblée) ; le document de la région, mis au panier par l'Etat ; et le projet de société du FLNC, publié à la fin décembre, qui a été présenté comme les autres sans s'embarasser d'une quelconque mention *« mouvement dissous »*. M. Vargioni s'est d'ailleurs déclaré *« prêt à rencontrer les gens du FLNC qui ont rédigé ce projet, avec ou sans cagoules, pour discuter des convergences »*. Un nationaliste, M. Jean Biancucci, de la Fédération corse du commerce et de l'artisanat, s'est tout de même insurgé contre la *« vision entrepreneur »* du développement de la Corse : *« Il n'y a pas ce consensus qu'on essaie de chercher à tout prix. »*

Dans les groupes de travail, certaines discussions ont été moins convergentes. Sur le tourisme, par exemple. La pression touristique, a expliqué un expert, est cent fois moindre en Corse qu'aux Baléares, l'archipel épouvantail. Sur ce point, les trois documents s'accordent sur un « gel » ou une limitation de la capacité d'accueil. Mais la définition du seuil de « tolérance » ne fait manifestement toujours pas l'unanimité.

Le commissaire au développement, M. Garcia, quarante-trois ans, n'avait de son côté pas de temps à perdre. Il a parlé d'une voix nette de technicien, fort d'une expérience dans une région sinistrée, au Creusot, où il a participé à la création de cinq mille emplois en cinq ans, comme responsable économique du pôle de reconversion. Il a rappelé que 57 % des revenus sont issus, en Corse, des fonds publics et qu'il faudrait, dans l'île, apprendre à respecter les cahiers des charges avant de présenter des demandes d'aide à la création . M. Garcia a également présenté sa *méthode* : une démarche purement technique, une structure présidée par un chef d'entreprise *« avec un carnet d'adresse long comme le bras »*. Le commissaire au développement veut bien entreprendre. Il ne veut plus entendre l'habituel *« gang des pleureuses »*.

CORINE LESNES

Deux projets de loi au conseil des ministres

Les avocats et les conseils juridiques fusionneront avant 1993

Le conseil des ministres du 4 avril devait examiner deux projets de lois consacrant, l'un la fusion des professions d'avocat et de conseil juridique, l'autre, la possibilité pour toutes les professions libérales - y compris les professionnels du droit - de se constituer en sociétés de capitaux.

Le dessin manque, certes, de finesse, mais l'image est frappante. A la une de *Maîtres*, un mensuel québécois consacré aux avocats, ils sont trois hommes en costume, attaché-case à la main et cravate au vent qui sautent en parachute au-dessus de la tour Eiffel. Le titre est on ne peut plus clair: ces avocats entreprenants partent ainsi à l'assaut du ventre mou juridique de l'Europe, à savoir la France.

Paris, deuxième place internationale du droit, après Londres, est un marché alléchant que l'Europe de 1993 devrait rendre plus attirant encore. Crainte de la concurrence étrangère, conscience acquise peu à peu de la nécessité de se restructurer et de mettre fin à l'éparpillement des compétences: les professionnels du droit, qui avaient raté le coche au moment de la réforme de 1971 (1), tentent depuis plusieurs années de rattraper le temps perdu.

Après le retentissant rapport de Mᵉ Daniel Soulez-Larivière (*le Monde* du 9 juin 1988) que le bâtonnier de Paris, Mᵉ Philippe Lafarge, avait eu le courage de commander et de défendre contre les plus rétrogrades de ses confrères, après celui rédigé à la demande du gouvernement par Me Dominique Saint-Pierre (*le Monde* du 4 juillet 1989), les ministères concernés, la justice, l'économie, le budget, les affaires européennes, la délégation interministérielle aux professions libérales, etc., tiraillés par différents lobbies, se sont attelés au casse-tête.

Le serment de probité

Alors que les professions juridiques et judiciaires continuaient à pinailler sur chaque virgule tout en affirmant, haut et fort, qu'elles étaient toute favorables à un bond en avant, il a fallu tenter de se mettre d'accord et subir enfin les rigueurs du Conseil d'Etat. Après les arbitrages, conclus à Matignon l'avant-veille du jour où le texte devait être examiné par le conseil des ministres, on est arrivé à un double projet de loi.

Le premier texte concerne au premier chef les dix-sept mille avocats et les cinq mille conseils juridiques français. Ils devront désormais se réunir au sein d'une seule et unique profession qui prendra le nom d'avocat et non d'avocat-conseil, comme cela avait été envisagé. Avocats et conseils juridiques prêteront le même serment que l'on a voulu «moderniser»: *« Je jure d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité »*, la seule différence étant qu'on a rajouté - y aurait-il eu un doute? - le terme de probité qui ne figurait pas dans le serment traditionnel des avocats (2). Les conseils juridiques, qu'elle que soit leur nationalité, qui se sont installés en France avant le 1er janvier 1990, intégreront d'office la nouvelle profession et seront régis par ses organes de contrôle.

La formation de ces nouveaux professionnels – ce sera sans doute l'un des sujets de protestation des avocats et notamment des spécialistes du judiciaire – sera assurée par un combiné des systèmes des deux professions. Le projet ajoute un an de formation au centre de formation professionelle et contraint l'avocat stagiaire au cours de sa dernière année à être accompagné à l'audience de son maître de stage *«pour s'initier à la plaidoirie»*.

L'ouverture aux étrangers

Le salariat sera désormais autorisé. S'il fait hurler certains – qui croient y voir une atteinte à leur indépendance, – il est une nécessité absolue dès lors qu'il est le seul mode d'exercice de la profession de conseil juridique. Les collaborateurs salariés n'auront pas le droit de développer de clientèle propre, mais devront assumer la charge de l'aide légale lorsqu'ils seront commis par le bâtonnier, et ce, sans que leur «patron» puisse s'y opposer. L'avocat salarié, contrairement à ce que souhaitait le Conseil d'Etat, reste un professionnel libéral. Son indépendance devrait être garantie par une clause de conscience proche de celle des journalistes. Les conflits du travail devraient être tranchés par les prud'hommes et non par les ordres. Cette disposition heurte bon nombre d'avocats qui y voient un risque de violation du secret professionnel et préféreraient rester dans la confidentialité de la discipline ordinale.

La nouvelle profession sera représentée par un *«Conseil national du barreau»* mais les Ordres (ils sont cent quatre-vingt-deux auprès de chaque tribunal de grande instance) seront maintenus, et continueront de statuer en matière disciplinaire.

Point-clé de la réforme, l'ouverture des barreaux français aux étrangers est, sous la pression du conseil d'Etat, beaucoup plus frileuse que prévu. Les avocats de la Communauté européenne pourront, certes, s'inscrire à un barreau avec plein exercice, sous réserve d'avoir passé un examen; les autres devront, soit prendre la nationalité française, soit être ressortissants d'un pays ayant déjà signé un traité ou une convention avec la France. Ces conventions, lorsqu'elles existent, sont en réalité assez restrictives et d'une interprétation délicate pour les Etats fédéraux, comme les Etats-Unis ou le Canada en particulier. Jusqu'ici, les Nord-Américains, qui font bien plus de conseil que de défense, se satisfaisaient pleinement du statut de conseil juridique. A l'avenir, l'entrée dans la nouvelle profession sera pour eux beaucoup plus compliquée.

Le deuxième volet de ce texte concerne la réglementation de l'exercice du droit. Les professionnels du droit acceptent (parfois difficilement), d'être encadrés par des structures strictes, mais ils aimeraient bien que l'on n'empiète pas trop sur leur terrain (sur leur marché) et aussi qu'on les débarrasse des charlatans qui peuvent, dès lors qu'ils n'utilisent pas un titre protégé, poser leur plaque avec un nom de fantaisie et vendre du conseil sans le moindre contrôle. Ce sont tous ceux qui ont été radiés par leur profession, les «videurs d'entreprises», les «videurs d'immeubles», les escrocs qui, moyennant finances, prétendent faciliter les démarches des immigrés sans papier. Assurer la consultation et la rédaction d'actes sous seing privé devrait être l'apanage de gens compétents, contrôlés et couverts par une assurance qui protège leurs clients lorsqu'ils sont défaillants.

Le texte reste bien laxiste sur ce sujet au point que certains parlent même d'un texte *« passoire »*. Contrairement aux premiers projets, toutes sortes de professions sont autorisées à donner, mais aussi à vendre, du conseil: les enseignants d'établissements supérieurs privés, (comme ceux des écoles de commerce), les centres de gestion agréés (les avocats y voient un empiètement des experts comptables), les chambres de commerce et d'industrie ainsi que les associations humanitaires, etc.

Rien dans ce projet ne touche à l'accès au droit des plus démunis. Alors que le mouvement de grève de l'aide légale, déclenché au mois de novembre 1989, se poursuit avec des bonheurs divers, Matignon a toutefois assuré que la refonte du système, sur laquelle finit de travailler la commission présidée, au Conseil d'Etat, par M. Paul Bouchet, devrait aboutir à un projet de loi soumis, l'automne prochain, au Parlement. Cette seule promesse, alors que la réforme continue d'inquiéter notamment les petits barreaux de province, n'a pas suffi à calmer tout à fait les avocats.

Parallèlement, le deuxième texte prévoit que les professions libérales pourront s'organiser en sociétés de capitaux. Quelque trois cent cinquante mille professionnels libéraux sont concernés. La réforme doit encourager les professions libérales à créer des structures concurrentielles en France comme à l'étranger. Les investissements sont lourds (on pense à l'équipement des médecins, par exemple). Actuellement, le régime fiscal des sociétés civiles professionnelles, qui sont pratiquement les seules autorisées (3), leur manque de fonds propres, n'incitent pas au développement. D'où l'idée de permettre aux capitaux extérieurs - de 25 % à 49 %, selon les types de sociétés - d'entrer dans le capital des sociétés d'exercice libéral. *« Les professionnels libéraux doivent être des entrepreneurs comme les autres»*, dit l'exposé des motifs du projet de loi, qui envisage la constitution de sociétés à responsabilité limitée, de sociétés anonymes ou de sociétés en commandite par actions. Les avocats, en majorité, crient au scandale. Ces capitaux extérieurs risquent, craignent-ils, de porter atteinte à leur indépendance, surtout s'ils viennent de compagnies d'assurances ou de banques. Le gouvernement se veut rassurant sur ce point en expliquant que ce texte, très général, ne pourra entrer en vigueur qu'après des décrets d'application spécifiques à chaque profession et interdisant, branche par branche, des liaisons trop dangereuses (la prise de participation de laboratoires pharmaceutiques dans des sociétés de médecins, par exemple). Pour le monde du droit, ces décrets, si les protestations se faisaient trop vives, pourraient bien ne jamais être pris.

AGATHE LOGEART

(1) La loi du 31 décembre 1971 avait procédé à la fusion des professions d'avocat, d'avoué près les tribunaux de grande instance et d'agréé près les tribunaux de commerce. Le titre de conseil juridique avait été protégé.

(2) Jusqu'ici, le texte était : *« Je jure, comme avocat, d'exercer la défense et le conseil avec dignité, conscience, indépendance et humanité. »*

(3) Seules quelques professions libérales peuvent exercer sous forme de sociétés commerciales : les conseils juridiques, les experts comptables, les architectes, les géomètres-experts, les biologistes et les pharmaciens.

Les bûchers de Faaité

Mgr Coppenrath face au démon

Et la religion? Et la responsabilité des prêtres dans le drame de Faaité? Mardi 3 avril, la cour d'assises de Papeete en Polynésie française a longuement entendu Mgr Michel Coppenrath. Un moment intense où la logique accusatoire du ministère public et le souhait de l'Eglise catholique de voir renaître rapidement une communauté de vie à Faaité se sont opposés.

PAPEETE

de notre envoyé spécial

Le silence s'est fait spontanément. Et sans y prendre garde, le prétoire a pris des allures de cathédrale. Mgr Michel Coppenrath, archevêque de Papeete, issu d'une des plus vieilles familles européennes de Polynésie française, est apparu brusquement devant la cour, immense, enveloppé dans une large soutane blanche simplement rehaussée d'une croix pectorale en argent.

Si longtemps évoquée, invoquée, critiquée ou louée, la religion, d'un coup, était là. Une religion puissante et triomphante dans ce Pacifique sud. Une religion de missionnaires courageux, jouant les éclaireurs, apportant sa vérité sans relâche depuis plus d'un siècle dans les archipels. Une religion confrontée, de temps à autre, à de fantastiques dérapages où l'on voit d'étranges démons mener de singulières sarabandes qui conduisent à des cérémonies barbares.

Qui mieux que Mgr Coppenrath sait tout cela? Ce docteur en droit a beaucoup lu, beaucoup réfléchi. Il est un peu sociologue, un peu ethnologue et surtout profondément amoureux de cet archipel des Tuamotu. Il a beaucoup voyagé. Combien de fois a-t-il navigué d'atoll en atoll, sautant d'une pirogue à l'autre, portant le message de l'Evangile?

Il a ce ton humble et inspiré des grands prélats. Il se souvient de cette expédition en 1964, lorsque la goélette sur laquelle il avait embarqué abordait un atoll. Il avait apaisé ces paroissiens ivres de peur. *«C'est peut-être là le défi du missionnaire*, dit-il calmement. *Toutes les cultures ont leur moment d'aberration. Même en Europe, nous le savons... Chaque missionnaire doit respecter la culture qu'il découvre et lui apporter, je dirais, un bonus: pour nous l'Evangile. Et faire en sorte de délivrer une population de ces frayeurs. »*

« Le pito était coupé »

Depuis, l'archevêque n'a cessé de revenir dans les Tuamotu, séjournant ici deux jours, là une semaine. Il explique – mais la cour d'assises comprend-elle ? – que son *pito* réside là. Ce *pito* composé du cordon ombilical et du placenta que chaque père, à la naissance d'un enfant, enterre dans le jardin familial. Et il raconte comment le drame de Faaité, qu'il apprit alors qu'il était en voyage au Vanuatu, lui causa un *«grand effroi»*, lui donnant l'impression que son *«pito était coupé»*.

Il aimait, il aime toujours Faaité, sa *«population sans méfiance, docile»*. Tant pis pour l'avocat général qui n'apprécie pas sa vision : *«Il ne faut jamais oublier que l'île était tranquille avant l'arrivée des trois voyageuses*, répète-t-il. *Elles ont appris à ces gens une manière de prier inédite. Et peu à peu, elles les ont entraînés irrémédiablement vers ce qui est obscur : la peur, la culpabilité, le péché, le sentiment d'une catastrophe à venir. Ce fut comme un détournement de leur piété. Si on recherche les causes de ces événements, je les vois là»*.

– *« Ne vous sentez-vous pas responsable aussi ?* demande Mᵉ Yves Piriou. *Quelle est votre attitude de pasteur ? »*.

– *Un journal a parlé d'un échec de la religion. Je dirais un échec à la religion*, répond Mgr Coppenrath. *Je me sens responsable de ces braves gens. Je n'en exclus aucun. Je me considère comme leur pasteur. »*

L'avocat général, M. Raymond Morey, se dresse. Il évite soigneusement de donner du *«Monseigneur»* à l'archevêque :

« Le témoin nous dit: ce sont de «braves gens». Mais la plupart des criminels sont de braves gens avant la commission de leurs crimes!.

– *Quand je parle de braves gens, c'est dans un sens complet et total*, répond l'archevêque. *Ce drame a été une explosion dans l'irrationnel. Ils n'étaient plus eux-mêmes. C'est à ce titre-là que je pense que leur responsabilité n'existait pas.*

– *Le témoin adopte le système de défense des avocats des accusés*, reprend M. Raymond Morey. *Le responsable serait Sylvia Alexandre dont on veut faire un bouc-émissaire. Mais Sylvia Alexandre était connue de l'Eglise. Quelle était sa place ?»*

– *J'ai seulement entendu son nom après le drame de Faaité. Elle faisait partie de la paroisse d'Arue. Je suis pris en défaut*, soupire Mgr Coppenrath. *Je devrais connaître toutes mes brebis...»*

Admettons! Mais pourquoi le ministère public n'a-t-il pas posé une seule question, la veille, au Père Hubert, responsable du Renouveau charismatique en Polynésie française, et seul capable de répondre. Ce dernier a indiqué qu'il avait sermonné à plusieurs reprises Sylvia Alexandre pour ses initiatives et ses dérapages au sein d'un groupe de prière. *«Tu n'as pas le droit d'avoir un groupe à toi*, lui avait-il dit. *Si tu le fais, n'appelle pas ça Renouveau charismatique »*. Et le Père Hubert avait conclu: *«Si j'avais su qu'elle était partie à Faaité, je serais intervenu »*.

120 ans de paix

Car Sylvia et ses deux prêtresses amies, en toute bonne foi, apportaient dans leur besace un lot de croyances redoutables. *« Elles leur ont appris à fabriquer un fusil et des cartouches et sont parties*, a résumé le juge d'instruction Max Gatti devant la cour. *Ils ne leur restait plus qu'à désigner les victimes .»*

Le Diable s'en était chargé... Un Diable surgit du polythéisme polynésien - le *Tioporo* - et des Evangiles, sous les traits de Satan. Un Diable qu'il vaut mieux ne pas chatouiller sur ces atolls perdus du Pacifique où le ciel et l'océan sont les seuls vis-à-vis. *«Donnez-vous une information préventive sur les démons»*, a demandé Me Claude Girard au Père Hubert. *« Au Renouveau charismatique, on insiste beaucoup sur l'Esprit saint*, a-t-il répondu. *Je crois que le rôle du christianisme est de libérer. Il ne faut jamais faire peur, parler du Diable de manière trop insistante. »*

Sage précaution. Mgr Coppenrath, qui s'est rendu à Faaité après le drame pour y séjourner quinze jours, a du reste découvert les séquelles de l'entreprise du Malin. Un habitant était encore persuadé de voir son avant-bras descendre du plafond, un autre de sentir Sylvia tourner autour de sa maison. Il s'est refusé à réciter les prières officielles de l'Eglise pour chasser l'esprit des ténèbres afin de faire comprendre à la population que *«le démon ne se promène pas comme ça»*.

Mais combien de temps faudra-t-il pour que tous soient convaincus que *«quelqu'un qui est possédé du démon n'est pas forcément coupable, ni dangereux»*, comme l'a affirmé l'archevêque ? Après plus d'un millénaire d'évangélisation, certaines régions comme la Normandie sont encore imprégnées de croyances païennes, a-t-il noté en réponse à une question de Me François Roux. *«Chaque atoll est comme une petite nation, avec sa culture, ses habitudes, ses cent vingt ans de paix »*, a rappelé avec émotion Mgr Coppenrath à la cour ». C'est pourquoi il a fermement invité à la réconciliation les proches des victimes et les accusés. *«C'est dur ce que tu nous demandes*, lui ont répondu plusieurs familles. *Mais on va essayer. » « C'est l'amuiraa - la communauté - que j'ai en tête*, a conclu l'archevêque. *Il faut reconstruire Faaité. »*

LAURENT GREILSAMER

A la cour d'appel de Paris

Secours efficaces et délit de fuite

La vingtième chambre de la cour d'appel de Paris a partiellement infirmé, mardi 3 avril, le jugement de la troisième chambre du tribunal de Meaux, qui condamnait quatre automobilistes et leurs passagers pour *« non-assistance à personnes en danger »*, après un accident survenu le 13 septembre 1988 sur l'autoroute A 4.

Vers 18 h 30, sur la bretelle de Quincy-Voisins, la voiture de Mᵐᵉ Gombert a brusquement quitté la route et, après plusieurs tonneaux, s'est immobilisée en contrebas. Gaëlle, douze ans, l'une des trois filles de la conductrice, est parvenue à sortir du véhicule accidenté et, remontant sur l'autoroute, a vainement tenté d'alerter les automobilistes, avant d'être fauchée par une voiture qui a pris la fuite. Plusieurs autres voitures ont ensuite roulé sur le corps de l'enfant, alors que d'autres parvenaient à l'éviter, sans toutefois s'arrêter immédiatement.

Témoins de l'accident, M. Llorca et son épouse s'étaient arrêtés cent quarante mètres plus loin, mais n'avaient pu ni retrouver la voiture accidentée, dont Gaëlle n'était pas encore sortie, ni obtenir l'arrêt des voitures pour déclencher les secours. Ils étaient donc partis eux-mêmes prévenir la gendarmerie. Le tribunal de Meaux avait cependant condamné M. Llorca à six mois d'emprisonnement avec sursis et 3 000 F d'amende et son épouse à trois mois d'emprisonnement avec sursis et 1 500 F d'amende.

La cour d'appel les a relaxés, en observant, au contraire, que la poursuite de leurs recherches, gênée par la nuit, était *« de nature à retarder l'intervention des secours »* et qu'il *« ne peut être retenu à la charge de M. et Mᵐᵉ Llorca d'avoir sciemment refusé de porter secours »*. En revanche, les juges ont confirmé la peine de huit mois d'emprisonnement avec sursis et 4 000 F d'amende infligée à M. Jean-Alain Marck et celle de dix mois de prison avec sursis et 4 000 F d'amende prononcée à l'encontre de M. Roger Deprez. Ces deux automobilistes avaient effectué une manœuvre brutale pour éviter la jeune Gaëlle, sans toutefois s'arrêter.

Cependant, Mᵐᵉ Marie-Thérèze Brodelle, passagère de M. Deprez, condamnée en première instance à trois mois d'emprisonnement avec sursis et 1 500 F d'amende, a été relaxée, car les magistrats relèvent qu'elle *« n'avait aucun pouvoir de décision »* sur la conduite de l'automobiliste. Enfin, la cour constate que Mᵐᵉ Liliane Menbot, conductrice du véhicule ayant renversé l'enfant, n'a pas fait appel et que sa condamnation à dix-huit mois de prison avec sursis est donc définitive.

M. P.

Au tribunal de Paris

Prison avec sursis pour les auteurs de l'incendie du cinéma Saint-Michel

Les cinq jeunes intégristes catholiques qui avaient participé à diverses actions violentes tendant à empêcher la projection du film de Martin Scorsese *la Dernière Tentation du Christ* et, notamment, le 22 août 1988, à l'incendie du cinéma Saint-Michel, ont été condamnés, mardi 3 avril, par la dixième chambre correctionnelle de Paris à des peines s'échelonnant entre quinze mois de prison avec sursis et trois ans de prison avec sursis.

A l'audience du 20 mars, le substitut du procureur de la République avait demandé une peine de trois ans d'emprisonnement pour les trois auteurs de l'incendie du cinéma, qui avait fait treize blessés, dont quatre gravement intoxiqués (*le Monde* du 22 mars). En retenant principalement leur culpabilité dans le délit de *« destructions aggravées ayant entraîné des coups et blessures volontaires »*, le tribunal, présidé par M. Jean-François Perié, a condamné Emmanuel Dousseau, vingt-cinq ans, à trois ans d'emprisonnement avec sursis; Thomas Lagourgue, vingt-sept ans, à trente mois de prison avec sursis et Georges Leroux, trente ans, à deux ans de prison avec sursis. Les deux autres jeunes gens, Hubert Pillet, vingt-quatre ans, et Christophe Reveillard, vingt-six ans, qui n'étaient poursuivis que pour association de malfaiteurs, ont été condamnés à quinze mois de prison avec sursis.

Pour les trois auteurs principaux, le sursis s'applique dans la mesure où les condamnés ne commettront pas de nouveaux délits dans un délai de trois ans, mais, surtout, il est soumis au paiement *« conjointement et solidairement »* des dommages et intérêts. Ainsi, le tribunal a accordé 193 000 F au fonds de garantie contre les actes de terrorisme et 4 000 F à chacun des deux gardiens de la paix intoxiqués, tout en ordonnant une expertise pour un couple victime de l'incendie. Toutes les victimes ayant été indemnisées par le fonds de garantie ont été déboutées de leur demande complémentaire. Par ailleurs, pour compenser leurs pertes d'exploitation, le distributeur du film, United International Pictures, obtient 35 904 F de dommages et intérêts et le producteur, MCA Studio Universel, 83 776 F. Enfin, les juges ont ordonné une expertise, afin d'évaluer précisément les dommages, le coût des travaux et les pertes subies par la société SODIAV propriétaire du cinéma.

MAURICE PEYROT

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Devant les assises de la Gironde

La faillite d'un notaire de campagne

Michel Naphle fut, de 1959 à 1986, notaire à Créon, un gros bourg viticole à vingt kilomètres de Bordeaux. Ce notable de soixante-deux ans, *« auréolé de savoir et d'honnêteté »*, comparaît depuis le 2 avril devant les assises de la Gironde. Il est *accusé de faux en écritures* privées, de commerce ou de banque, faux en écritures publiques ou authentiques et abus de confiance. Il a détourné 32 millions de francs et fait deux cent soixante-trois victimes.

BORDEAUX

de notre correspondante

Michel Naphle était malade en mer. Il posséda néanmoins trois bateaux (deux vedettes et un voilier de 16 mètres, *le Bellatrix*) pour lesquels il dépensa 8 millions de francs en sept ans. Michel Naphle n'était pas un flambeur. Il s'offrit néanmoins de coûteux voyages en Polynésie et en Australie ou des fusils de luxe. Ces dépenses «somptuaires» sont évaluées à plus de 1 million de francs. Mais nul n'en avait connaissance à Créon.

Sous les arcades de la place de la Prévôté, Michel Naphle dirigeait, selon toutes les apparences, une étude prospère. Il l'avait acquise en 1959 et jouissait depuis de l'estime et de la confiance d'une nombreuse clientèle mais aussi de ses pairs. Ces derniers lui avaient même confié pendant douze ans le soin de contrôler les comptes de ses confrères.

En réalité, Michel Naphle a conduit son affaire à la faillite et accumulé les échecs affectifs, conjugaux, sociaux jusqu'à sa chute en juillet 1986. Car, comme dans les mauvais romans, le notaire de Créon menait une double vie à l'insu de sa mère, de sa femme, de ses enfants, de ses clients, de ses amis du Lion's Club de l'Entre-Deux-Mers qu'il avait créé en 1979. Le *« bon père de famille »* avait en réalité une maîtresse. Sa femme avait demandé le divorce en 1983. *Les liens affectifs* avec ses enfants étaient extrêmement distendus. De surcroît, le notaire souffrait d'alcoolisme chronique.

Mais, surtout, il puisait dans la caisse de son étude et détournait les fonds confiés par ses clients depuis au moins 1972. *Le* notaire à l'allure de clergyman jonglait avec les écritures et les comptes en banque selon un système très complexe. Les 32 millions de francs détournés ne sont en effet pas tous allés dans sa poche. Une partie de l'argent a été utilisée pour masquer les erreurs professionnelles. Omettait-il d'accomplir les démarches nécessaires à l'obtention d'un prêt bancaire sollicité par un client ? Plutôt que d'avouer sa négligence, il prélevait l'équivalent du prêt sur la trésorerie de l'étude pour le remettre à l'intéressé. Il devait alors se livrer à de nouveaux « prélèvements » sur le dos d'autres clients pour combler le trou creusé dans la caisse.

Un faux de trop

Michel Naphle a englouti le capital que lui confiait une partie de sa clientèle à des fins de placements. En revanche, il s'est toujours arrangé, fût-ce au détriment d'autres victimes, pour *verser scrupuleusement* les intérêts des placements aux rentiers concernés (au total 400 000 F). Fait encore plus extraordinaire, l'ex-notaire a également commis des détournements au profit des clients de *l'étude*, à leur insu. Il y en avait au total pour plus de 3 millions de francs. Par exemple, il avait avancé à un couple 130 000 F pour acquérir une maison et il n'a plus jamais réclamé cette somme.

Pour sauver les apparences sociales et comptables et maintenir sa façade d'honorabilité, le notaire a accumulé les faux bancaires, notariaux et comptables. C'est l'un de ces faux qui l'a trahi. Le 23 juillet 1986, *étonnés d'être taxés pour d'importants* droits de succession qu'ils croyaient versés de longue date par Me Naphle, des héritiers finirent par déclencher un contrôle de la Chambre régionale des notaires. Averti que ses pairs avaient sollicité de sa banque une attestation justifiant l'authenticité des comptes de l'étude, Michel Naphle se *précipita au Crédit agricole*, de l'autre côté de la place de Créon, et se fit remettre l'attestation en question et en fabriqua une autre en imitant la signature du chef de comptoir.

Mais c'était un faux de trop. *Sa découverte entraîna* l'ouverture d'une information. L'instruction démonta tous les mécanismes. Elle révéla notamment que le notaire trichait lors des contrôles annuels de son étude par la Chambre des notaires. Mais entre-temps Me Naphle était déjà loin. Il s'était envolé dès la fin du contrôle notarial pour Papeete et il avait pris le large sur *le Bellatrix*. Il avait même tenté de convaincre son skipper de faire voile sur l'Australie. Il fut arrêté sur son voilier le 30 août 1986. Rapatrié à Bordeaux, il est incarcéré depuis à la maison d'arrêt de Gradignan.

Comment cet homme cultivé d'*« une intelligence au-dessus de la moyenne »*, a-t-il sombré dans la faillite morale et financière ? Est-ce pour n'avoir jamais su se dégager de l'emprise affective maternelle, comme le suggèrent psychiatres et *psychologues*? Est-ce pour se composer une autre image de lui-même plus séduisante que celle d'un notaire de campagne ? Sa grande silhouette tassée dans le prétoire, Michel Naphle n'a pas, *pour l'instant, livré les mobiles* qui l'ont détourné du droit chemin, lui le fils d'instituteur et de député du Front populaire.

Verdict à la fin de la semaine.

GINETTE DE MATHA

L'affaire d'escroquerie du Palm-Beach de Cannes

Neuf croupiers et clients du casino ont déjà été inculpés

NICE

de notre correspondant régional

Neuf personnes, dont quatre croupiers et cinq joueurs, ont d'ores et déjà été inculpées d'escroquerie dans l'affaire de «baronnage» concernant le Palm-Beach casino de Cannes (*le Monde* du 31 mars). Parmi celles-ci, figurent l'ancien footballeur Roland Courbis, manager général du Sporting-Club de Toulon, qui avait affirmé, à tort, être poursuivi pour infraction à la législation sur les jeux - et sa compagne, la comtesse Marie-Louise Rizzoli, ainsi qu'un autre joueur, M. Albert Azoulay. Quatre de ces inculpés ont été placés sous mandat de dépôt par M. Joël Espel, juge d'instruction à Grasse, chargé du dossier.

Une bonne partie des effectifs de la sous-direction des courses et jeux, soit vingt-deux policiers, ont été mobilisés sur cette affaire qui devrait connaître encore des développements importants. L'enquête, a-t-on appris, a été déclenchée dans le courant de l'année 1988 et porte sur les deux derniers exercices du Palm-Beach casino. Les malversations commises au détriment de l'établissement cannois pourraient s'élever à plusieurs dizaines de millions de francs.

A la fin de 1988, le Palm-Beach avait, en effet, enregistré un résultat négatif de plus de 11 millions de francs, fait sans précédent dans l'histoire des jeux. L'année suivante, l'installation d'un système *de vidéo-surveillance sophistiquée*, s'était cependant révélée dissuasive puisque le produit brut des jeux avait atteint 50 millions de francs. La direction du Palm-Beach a précisé, par ailleurs, lundi, dans un communiqué, qu'il n'y avait *aucune corrélation* entre l'enquête en cours et une affaire similaire de *baronage* avait éclaté, en septembre 1989, au casino Croisette de Cannes - appartenant également au groupe Lucien Barrière - à l'initiative de la direction générale de cet établissement.

G.P.

L'irrecevabilité d'une demande de reconnaissance en paternité

Yves Montand et la mère d'Aurore

Une action en justice pour reconnaissance de paternité, engagée à l'encontre d'Yves Montand par une ancienne comédienne affirmant que l'acteur est *le* père de sa fille âgée de quatorze ans, a été déclarée irrecevable, mardi 3 avril, par la première chambre civile du tribunal de Paris. Mme Anne Drossard – Anne Florange à la scène, – qui avait connu l'acteur au cours du tournage d'un film à Saint-Paul-de-Vence (Alpes-Maritimes), exigeait 1 million de francs de dommages et intérêts.

Toutefois, le tribunal, présidé par Mme Marie-Andrée Culié, a demandé une expertise sanguine *afin d'établir si l'ancienne comédienne* peut prétendre aux 10 000 F par mois de *« subsides »* qu'elle exige pour sa fille, Aurore. *Le tribunal* a, en effet, estimé qu'il y avait suffisamment d'éléments permettant de conclure à l'existence de relations régulières pendant la période de conception de l'enfant entre Yves Montand et l'ancienne comédienne. Cependant, ont indiqué les avocats de l'acteur, cette expertise – si Yves Montand accepte de s'y soumettre, car la demande du tribunal n'est pas contraignante – ne pourra être déterminante que négativement : elle peut déterminer à coup sûr que le comédien n'est pas le père de la jeune fille, mais en aucun cas établir qu'il est le géniteur.

□ **Le garçonnet perdu à Paris a été identifié.** – L'enfant de deux ans qui avait été retrouvé seul à Paris, le 13 mars, et que personne n'était venu chercher auprès de la police, a été identifié grâce à l'appel à témoins lancé lundi 3 avril (*le Monde* du 4 avril). Le petit garçon se nomme Jason Cadoret. Il est né à Antibes-Juan-les-Pins en novembre 1987. Jason a séjourné dans la région antiboise, où sa mère, Annie Cadoret, travaillait dans des bars et des restaurants avant de venir à Paris. Mercredi 4 avril au matin, la mère de Jason n'avait toujours pas été retrouvée.

PUBLICATION JUDICIAIRE

La 3e chambre de la cour d'appel de Paris, par arrêt du 11 janvier 1990, a condamné la société BAYER FRANCE à verser à l'AGENCE MAILLE la somme de 6 000 F à titre de dommages et intérêts, BAYER FRANCE et l'AGENCE CHEVASSUS VADON, dénommée actuellement FAURE VADON FOREST BRIDOUX solidairement à verser une indemnité de 10 000 F et une somme de 7 000 F, au titre de l'article 700 du NCPC, pour avoir commis des actes de contrefaçon en utilisant des formules publicitaires dont l'AGENCE MAILLE était l'auteur. Elle les condamne aux dépens de première instance et d'appel et ordonne la destruction des stocks des publicités comportant les formules concernées.

RELIGIONS

Reçus respectivement par M. Rocard et par M. Jospin

Les cardinaux Decourtray et Lustiger expriment leur inquiétude sur le calendrier scolaire

***Par un hasard de calendrier*, le cardinal Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, et le cardinal Albert Decourtray, président de la conférence des évêques de France, ont été reçus le même jour, mardi 3 avril, respectivement par M. Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale, et par M. Michel Rocard, premier ministre. Ils ont exprimé leurs craintes quant à l'avenir de l'enseignement du catéchisme, après l'annonce, le 15 décembre, d'un projet de réorganisation de l'école élémentaire.**

Les cardinaux Decourtray et Lustiger ont tenté de rassurer MM. Rocard et Jospin. Il n'est nullement dans leur intention de rallumer la guerre scolaire. Comme on le souligne au ministère de l'éducation nationale, l'Eglise catholique aurait beaucoup de mal à faire admettre à l'opinion le caractère *« liberticide »* d'une refonte des rythmes scolaires qui introduit plus de souplesse, notamment par une autonomie plus grande laissée aux autorités académiques locales, après concertation de tous les partenaires concernés.

L'épiscopat n'entend pas pour autant relâcher sa pression sur les pouvoirs publics. Il invoque les risques de *« marginalisation »*, de *« privatisation »* de l'enseignement religieux contenus dans cette réforme et dans l'évolution vers la semaine continue (école le mercredi et libération le samedi). Il souligne l'exemple de voisins européens, comme la Berigique, l'Allemagne, le Danemark, l'Angleterre et l'Espagne, où la catéchèse fait officiellement partie du calendrier scolaire, les cours étant naturellement facultatifs.

La hiérarchie catholique redoute moins la relance du débat laïc sur cette question qu'une lente dérive grignotant peu à peu des droits légalement reconnus. La loi Jules-Ferry de 1882 prévoit que les classes vaqueront chaque semaine *« en plus du dimanche »*, pour l'enseignement religieux de ceux qui le désirent. La loi Debré de 1959 dispose, quant à elle, que *« l'Etat prend toutes dispositions utiles pour assurer le droit à l'enseignement religieux des enfants »*.

Les évêques ne restent pas rivés à la date-fétiche du mercredi. Ils ne sont pas contre des évolutions, mais entendent que les nouvelles règles du jeu soient claires. Ils souhaitent le respect d'un cadre réglementaire national permettant un temps réservé à la catéchèse de deux ou trois heures hebdomadaires, par raccourcissement de la semaine scolaire (actuellement de vingt-sept heures) ou des vacances d'été.

La crispation actuelle repose sur un malentendu, estime-t-on au ministère. La mise en œuvre de nouvelles dispositions touchant le calendrier de l'école élémentaire ne prendra effet qu'après une phase de concertation avec les parents d'élèves, les syndicats d'enseignants et les représentants de familles religieuses ; puis après une phase d'expérimentation dans un *département* au moins par académie, à compter de janvier 1991.

Dans un document dénonçant le « sexisme »

L'épiscopat américain ouvre la voie au diaconat féminin

A l'issue d'une consultation, qui aura duré sept ans, auprès des organisations féministes américaines, une commission d'évêques catholiques des Etats-Unis, dirigée par Mgr Joseph Imech, évêque de Joliet (Illinois), a publié, lundi 3 avril, un document qui sera discuté et vraisemblablement adopté dans quelques mois par l'ensemble de la conférence épiscopale, l'une des plus nombreuses du monde (320 évêques).

Ce texte dénonce le *« sexisme »*, responsable selon lui de toutes les formes d'*« exploitation »* de la femme, *« abandon physique et affectif, adultère, prostitution, viol, pornographie »*. Le sexisme est *« un péché »*, disent les évêques américains, qui atteint les administrations, les entreprises, *« les structures sociales, mais aussi ecclésiales »*. Le document de la hiérarchie américaine suggère l'élargissement de l'accès des femmes à certains ministères dans l'Eglise, notamment ceux de lecteur, de prédicateur et même de diacre. L'accès du diaconat permanent (étape précédant le sacerdoce) aux femmes avait été écarté lors du dernier synode des évêques à Rome, en 1987, consacré aux laïcs. En revanche, la commission épiscopale américaine exclut tout sacerdoce féminin, non pas par *« une conception inférieure de la femme »*, précise le texte, *« mais par fidélité à une tradition ouverte par le Christ et ses apôtres »*.

L'épiscopat catholique des Etats-Unis avait déjà pris des positions remarquées dans l'opinion publique américaine en réclamant le « gel » de l'armement nucléaire (1983), puis en critiquant la logique du profit capitaliste (1986). Son actuelle réflexion sur la place des femmes est liée à une crise intérieure à l'Eglise catholique des Etats-Unis, où les mouvements favorables au sacerdoce féminin et à l'abandon du célibat des prêtres sont nombreux. On estime à cinquante mille environ le nombre des religieuses qui depuis vingt ans ont quitté leur congrégation.

A Clermont-Ferrand

Le Vox converti

CLERMONT-FERRAND

de notre correspondant

« Le cinéma porno devient un lieu de culte. » A Clermont-Ferrand, la formule fait recette depuis que l'on a appris que le dernier grand cinéma de quartier, qui a fermé ses portes sur les films classés X qu'il projetait depuis une dizaine d'années, a été racheté par des intégristes catholiques, qui observent la plus grande discrétion sur l'utilisation qu'ils feront de cette salle...

Le Vox, puisque tel était le *nom de ce cinéma, avait été* construit en 1937 et comptait cinq cents places. L'association Sauve qui peut le court métrage, qui a créé un festival international ayant acquis ses lettres de noblesse, a voulu marquer l'événement en organisant, mardi 3 avril, une séance spéciale, où furent projetés des courts métrages... à caractère coquin, bien sûr.

Au-delà du *clin d'œil*, les cinéphiles clermontois ont ressenti un léger serrement de cœur. Il leur était difficile de voir disparaître une telle salle, alors qu'ils demandent à cor et à cri depuis longtemps un cinéma d'art et d'essai à Clermont-Ferrand.

JEAN-PIERRE ROUGER

ENFANCE

L'UNICEF réclame un cessez-le-feu au Liban pour pouvoir vacciner les enfants

L'UNICEF, Fonds des Nations unies pour l'enfance, vient de lancer un appel pour un cessez-le-feu au Liban afin de vacciner tous les enfants âgés de moins d'un an. La plupart des belligérants ont déjà donné leur accord et le ministère de la santé, l'UNICEF ainsi qu'un grand nombre d'organisations non gouvernementales, s'appuyant sur six cents dispensaires et unités mobiles, se tiennent prêtes pour cette vaste opération programmée les 5, 6 et 7 avril. Cette initiative a un précédent : en septembre 1987, toutes les parties *au conflit avaient fait taire leurs* armes pendant quatre jours pour que le droit des enfants à une protection sanitaire soit respecté. Au cours d'une conférence de presse à Beyrouth, M. André Robertfroid, représentant de l'UNICEF au Liban, a plaidé la cause de ces enfants libanais *« exposés à des dangers physiques et mentaux ». La guerre affecte sérieusement* le tissu communautaire et familial, rendant précaire l'hygiène, le système de santé, l'éducation... *« C'est pour un grand nombre d'enfants la deuxième année sans scolarisation. Les professeurs et les enseignants quittent le pays. Les fournitures scolaires de base sont souvent inexistantes. Les enfants vivent dans un monde où la violence devient le modèle de comportement social. »* En quinze ans de guerre, quarante mille enfants ont trouvé la mort et un nombre plus important resteront handicapés à vie.

SPORTS

FOOTBALL : Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe

Les Génois reprennent Monaco

L'Association sportive de Monaco a été tenue en échec à domicile par l'équipe italienne de la Sampdoria de Gênes (2-2), mardi 3 avril, en match aller des demi-finales de la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe. Les Monégasques devront l'emporter ou faire match nul trois buts partout pour se qualifier lors de la seconde manche, mercredi 18 avril en Italie.

MONACO

de notre envoyé spécial

« Il fallait s'y attendre avec un arbitre de l'Est. Ce sont les plus faciles à corrompre ! » Henri Biancheri, le directeur technique général de l'AS Monaco, aurait sans doute fait un valeureux résistant au douzième siècle, lorsque les puissants voisins gênois s'approprièrent le rocher monégasque. Il aurait combattu l'injustice en courageux patriote, épris de liberté et d'éthique. Mais en tenant de tels propos, mardi 3 avril, à l'issue du match contre la Sampdoria de Gênes, il a pris le risque de déclencher une polémique dont les journaux italiens se délecteront jusqu'au match retour, mercredi 18 avril en Italie, et que l'entraîneur adverse ne manquera pas d'utiliser pour motiver ses joueurs et leurs supporters.

Autour de lui, dans le vestiaire de l'équipe monégasque, entre caméras et micros, les joueurs de la Principauté pestaient, accusaient, critiquaient, ruminant leur rancœur avec la hargne maladroite et pathétique de boxeurs groggys au sortir du ring.

Pour eux, cela ne faisait aucun doute : s'ils avaient dû concéder un match nul, c'était à cause de cet « homme en noir », Siegfrid Kirschen, coupable, selon eux, d'avoir généreusement accordé un penalty pour une faute de Roger Mendy sur Gianluca Vialli (75e) alors que Monaco menait 1 à 0 grâce à son avant-centre libérien Georges Weah (43e). *« Partout ailleurs, il n'aurait pas sifflé car il ne serait pas sorti du stade vivant »*, certifiait même le défenseur fautif (ou présumé tel).

Égarement tactique

L'AS Monaco, modèle de sagesse et de discrétion dans le football français porté sur le spectaculaire, aurait-elle donc perdu la tête ? La présence de dix mille supporters transalpins qui, huit siècles après leurs ancêtres, avaient envahi les rues de la Principauté bardés de drapeaux et d'oriflammes, a-t-elle à ce point troublé les paisibles esprits locaux ?

Ce rendez-vous sportif et historique entre deux voisins de bonne compagnie a en tous cas tourné à l'avantage, une fois de plus, des Gênois.

Au-delà des propos d'après-match frappés du double sceau de la passion et de la déception, Monaco a commis trop d'erreurs pour espérer inquiéter les Italiens, finalistes malheureux de cette même compétition l'an dernier contre Barcelone (0-2 à Berne).

L'issue de cette première manche a en fait tenu à quelques coupables égarements monégasques, comme si, à l'image du temps qui avait viré au crachin et à la brume sur la Côte d'Azur, l'équipe locale avait renié sans explication aucune quelques principes élémentaires.

Le premier égarement est tactique. Il incombe avant tout aux joueurs. En début de seconde mi-temps, alors qu'ils menaient encore (0-1), ils n'ont pas cherché véritablement à accroître leur avance. Ce qui semblait pourtant envisageable tant ils avaient mis à mal la défense adverse lors de la première mi-temps.

Les Italiens ont profité de cette baisse de régime physique et technique pour prendre le jeu à leur compte et obtenir le fameux penalty (75e), suivi de près (trois minutes plus tard) par un autre but de Vialli, nullement contesté celui-là par des défenseurs très statiques.

Le deuxième égarement monégasque, stratégique, incombe à l'entraîneur, Arsène Wenger. Avant le but égalisateur, alors que ses joueurs souffraient de plus en plus, que plusieurs d'entre eux paraissaient inaptes à tenir le rythme imposé par leurs adversaires, il a tardé à faire entrer en jeu ses remplaçants, Fabrice Mège et Youssouf Fofana. Les deux joueurs ne sont apparus sur le terrain qu'après le second but gênois, autrement dit bien trop tard, même si Fabrice Mège a aussitôt égalisé (79e) à 2 partout.

PHILIPPE BROUSSARD

L'avis du Comité olympique sur le site du « grand stade »

Vincennes, le mauvais choix

Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) a fait connaître ses préférences pour le choix du site destiné à accueillir le futur grand stade à Paris ou dans la région parisienne. En première position, le CNOSF place le bois de Vincennes, en deuxième, Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis), puis Marne-la-Vallée.

La construction d'un grand stade de plus de soixante mille places est jugée indispensable pour soutenir la candidature de la France à l'organisation de la Coupe du monde de football en 1998 et à celle des Jeux olympiques. M. Jean Glavany, que le premier ministre a chargé d'une mission d'étude et de coordination sur le sujet, a donné récemment (*le Monde* du 13 mars) une liste de vingt-six sites « possibles ».

La préférence du CNOSF pour Vincennes paraît relever de la provocation. Les défenseurs de l'un des deux seuls grands espaces verts de la capitale ne manquent pas, à Paris ou ailleurs, écologistes ou non. D'ailleurs, les réactions n'ont pas tardé. M. Jacques Chirac, maire de la Ville de Paris, à qui appartient le bois de Vincennes, a aussitôt rappelé son hostilité à ce choix, affirmant qu'il est *« tout à fait exclu »* et que la procédure de recherche d'un terrain se poursuit.

Le directeur général du comité de candidature de la France à l'organisation de la Coupe du monde de football, M. Gérard Enault, a lui-même rappelé que *« la décision finale appartient au pouvoir politique, c'est-à-dire à l'Etat et aux collectivités locales »*. M. Henri Malberg, président du groupe du PCF au Conseil de Paris, estime que le choix du CNOSF va provoquer un *« retard préjudiciable »* du projet ; les élus communistes de la région parisienne militent depuis plusieurs mois en faveur de Tremblay-en-France.

Quant aux Verts de Paris, ils préviennent qu'ils *« s'opposeront au saccage d'un des deux poumons verts de la capitale »*.

C. V.

MONTAGNE : une expédition sur deux sommets himalayens

Les nouveaux défis de Benoît Chamoux

Huit « himalayistes » – trois Italiens, trois Français, un Anglais, un Tchèque et une Néerlandaise– vont tenter de conquérir au Tibet le Cho-oyu (8 201 mètres) et le Shisha-Pangma (8 046 mètres) entre fin avril et fin mai sous la conduite du guide français Benoît Chamoux.

Après s'être fait connaître par des ascensions himalayennes express – le Broad Peak (8 047 mètres) en seize heures en 1986 ; le K2 (8 111 mètres) et le Nanga-Parbat (8 125 mètres) en vingt-trois heures chacun en 1987 – le guide savoyard Benoît Chamoux s'est orienté depuis 1988 avec le soutien de la société Bull vers un autre projet : faire passer en trois ans une équipe de neuf personnes par six sommets de plus de 8 000 mètres.

En raison des aléas climatiques (abandon à 200 mètres du sommet de l'Everest en 1988) et économiques (retour de l'expédition prévue en octobre 1989), le pari ne sera pas totalement tenu. Benoît Chamoux et ses compagnons d'aventure, qui ont d'ores et déjà à leur palmarès l'Annapurna (8 091 mètres) en 1988 et le Manaslu (8 163 mètres) en 1989, devaient néanmoins partir pour le Tibet le 29 mars, afin de s'attaquer successivement au Cho Oyu et au Shisha Pangma.

Septième sommet du monde, le Cho Oyu, dont le nom signifie « la déesse turquoise », s'élève au-dessus du glacier Ngojumba. Il est situé à 30 kilomètres à l'ouest de l'Everest. Il a été découvert en 1981 par une expédition anglaise et fut gravi pour la première fois en octobre 1984 par une petite cordée autrichienne accompagnée d'un sherpa.

Le Shisha Pangma, dont le nom signifie en tibétain « l'arrête au-dessus des pâturages », est le moins connu des plus de 8 000 mètres : son altitude a été remesurée par le service géodésique de l'Inde en 1976 à 8 046 mètres. Il a été gravi pour la première fois en mai 1964 par une expédition sino-tibétaine.

L'équipe de Benoît Chamoux envisage d'ouvrir une nouvelle voie sur l'arrête nord du Cho Oyu, la descente devant s'effectuer par le versant nord-ouest. Deux camps d'altitude seulement devraient être établis pour conquérir le sommet. L'équipe transfèrera ensuite à 250 kilomètres de là son matériel pour s'attaquer au Shisha Pangma. Un seul camp d'altitude est envisagé pour conquérir cet autre sommet. L'ascension du Cho-Oyu devrait être réalisée entre le 20 et le 30 avril. Celle du Shisha-Pangma devrait être faite entre le 20 et le 25 mai.

La réussite du projet dépend essentiellement de la logistique. Benoît Chamoux nous a par exemple indiqué que pour sortir d'une tente à sept mille mètres d'altitude, avant de se lancer vers le sommet, il fallait deux heures de préparation. Pour faire passer neuf coéquipiers par le sommet, cela demande donc une coordination extrêmement précise.

ALAIN GIRAUDO

□ **Automobile : rallye de Tunisie.** – Philippe Bourgeois, lieutenant-colonel à l'Ecole d'application de l'infanterie de Montpellier, âgé de quarante-cinq ans, est mort noyé dans la première étape du rallye de Tunisie, disputée, lundi 2 avril, entre Tunis et Sbeitla. Son corps, emporté par une vague alors qu'il avait trouvé refuge sur le toit de sa Peugeot P4 emportée par un oued en crue, a été retrouvé le lendemain par l'armée tunisienne à 15 kilomètres du lieu du drame.

HOCKEY-SUR-GLACE

CHAMPIONNATS DU MONDE B
(Quatrième journée)

France b. Japon	3-2
Italie b. Pays-Bas	8-3
RDA et Pologne	1-1
Suisse et Autriche	2-2

Classement : 1. France, 8 pts ; 2. Italie, 7 ; 3. Suisse, 56 ; 4. Pologne, 5 ; 5. Autriche, 6. RDA, 2 ; 7. Pays-Bas, Japon 0.

Ourasi, étalon « naturel »

Tout comme il rechignait aux tâches ingrates de l'entraînement, préférant les joies vraies de la compétition, Ourasi, le quadruple vainqueur du Prix d'Amérique, reconverti étalon en février, a manifesté une ceertaine réticence pour la monte en insémination artificielle. Peu inspiré par le mannequin employé dans ce type de méthode, Ourasi a fait preuve d'un taux de fécondité au-dessous de la normale.

« Au vu des résultats », ses propriétaires ont décidé, mardi 3 avril, qu'il jouerait désormais son rôle d'étalon en « monte naturelle ».

Conséquence inéluctable de ce retour au naturel, il faudra revoir à la baisse le nombre des juments que le légendaire trotteur, surnommé le « roi-fainéant », pourra honorer. Cent trente étaient déjà inscrites sur sur carnet de rendez-vous jusqu'au 15 juillet. A 90 000 francs la saillie, ce sera un manque à gagner pour les propriétaires du cheval, disposés à rembourser les acomptes déjà versés.

COMMUNICATION

Premier groupe de presse gratuite

La COMAREG entre à la Bourse de Paris

Le mercredi 4 avril que le leader de la presse gratuite en France, le groupe Communication pour les marchés régionaux (COMAREG) de M. Paul Dini, devait être introduit au second marché boursier, au cours de 250 F au minimum l'action : 720 000 titres sont offerts au public, dont la plus grande partie a été cédée par M. Dini lui-même, le reste par l'un des autres actionnaires de la COMAREG, la Compagnie de Penhoët, une filiale de la Compagnie financière de Suez et du groupe Axa-Midi.

Après son introduction en Bourse, l'actionnariat de la COMAREG aura donc une nouvelle configuration : M. Dini détiendra 27,3 % du capital, Avenir Havas Média, le pôle presse gratuite-affichage-régie-presse hebdomadaire d'Havas, conservera ses 52 % acquis en 1988 tandis que la Compagnie de Penhoët et le public en posséderont respectivement 10,7 % et 10 %.

Cette introduction en Bourse devrait permettre à la COMAREG de relever de nouveaux défis, comme la poursuite de sa croissance et le bouclage de nouveaux dossiers à l'étranger. *« Notre groupe devrait peser 2 milliards de francs en 1990 et réaliser environ 110 millions de francs de résultats. En outre, après l'Italie et l'Espagne, il devrait s'étendre en Europe »*, souligne M. Dini, selon lequel *« il n'y a pas de grands dossiers sans souplesse du levier boursier »*.

La COMAREG a été créée en 1968 par M. Paul Dini. Après sept ans de direction financière chez BP et à la CII, le jeune diplômé d'HEC crée son premier « gratuit », le *38*, à Grenoble, avant d'essaimer progressivement dans toute la région Rhône-Alpes. Il ouvre une première fois son capital à une filiale du groupe *le Progrès-le Dauphiné libéré*. En 1980, alors que la COMAREG publie trente « gratuits » et réalise 130 millions de francs de chiffre d'affaires, son patron prend *« à titre personnel »* la tête du quotidien grenoblois, au bord de la catastrophe financière après sa rupture avec *le Progrès*. Mais ses efforts seront ruinés en 1983 par la vente surprise du *« DL »* à M. Robert Hersant par son propriétaire, Louis Richerot. M. Dini jette alors l'éponge et se consacre à son groupe de presse gratuite.

Cent trente-huit hebdomadaires

En 1990, ce dernier est le leader incontesté du secteur qui a progressé devant les groupes Carillon (*Ouest-France*), SPIR et S3G (*Sud-Ouest*). La COMAREG possède 138 hebdomadaires gratuits diffusant 14,3 millions d'exemplaires par an dans presque toute la France ; une filiale de distribution de prospectus et tracts, Delta-Diffusion, qui inonde les boîtes aux lettres de 1,8 milliard de papiers divers chaque année.

Le groupe, qui occupe 32 % du marché de la presse gratuite, possède trois imprimeries et ses propres services de photocomposition. En 1988, son chiffre d'affaires, accru progressivement par rachat ou création de titres, est de 1,089 milliard de francs (soit 4,6 % de plus que l'année précédente). Afin de peaufiner son implantation sur l'ensemble du territoire, le patron ouvre une seconde fois son capital au groupe Havas. Ce dernier prend 52 % de la COMAREG et fait d'elle son pôle de « gratuits ». Elle accueillera toutes les participations d'Havas dans la presse régionale (*Nice Matin, la Voix du Nord, la République du Centre*, etc.).

« J'ai choisi Havas comme partenaire. Depuis, le chiffre d'affaires a progressé en un an de 43,6 % et le résultat en 1989 a été de 88 millions de francs, contre 39,5 l'année précédente », se félicite M. Dini. L'infrastructure d'Havas et l'introduction en Bourse devrait permettre à la COMAREG d'acquérir une dimension européenne. La Bourse de Lyon fait cependant grise mine devant la fuite vers la capitale d'un groupe qui naquit dans la région Rhône-Alpes. *« Lyon ne représente qu'un dixième de notre activité nationale »*, plaide M. Dini. *Dura lex sed lex...*

YVES-MARIE LABÉ

Après avoir perdu 29 millions de francs en 1989

« Femme d'aujourd'hui » a déposé son bilan

***Femme d'aujourd'hui* vient de déposer son bilan auprès du tribunal de commerce de Paris. Bien que vendu à 410 000 exemplaires en moyenne, l'hebdomadaire ne draîne, en effet, pas suffisamment de recettes publicitaires sur le marché de la presse féminine grand public, dominé, aujourd'hui par des « mastodontes » comme *Femme actuelle* et ses deux millions d'exemplaires environ. *Femme d'aujourd'hui* accuse ainsi, selon ses responsables, un déficit de 29 millions de francs en 1989 pour un chiffre d'affaires de 100 millions.**

Le dépôt de bilan de *Femme d'aujourd'hui* fait suite à une longue série de difficultés. Après une tentative avortée de mariage avec la SOPEFF (l'éditeur de *Marie-France*) et les Editions mondiales (*Nous Deux, Intimité*) en 1984 et 1985, pour constituer un empire franco-belge de magazines féminins, le titre n'a cessé de connaître des difficultés.

En mai 1988 déjà, le tribunal de commerce, achevant de partager les dépouilles de son propriétaire d'alors, le groupe Brébart, lui choisit comme repreneur la société Help (*le Monde* du 31 mai 1988). Cette entreprise de service, pour la presse dont MM. Olivier Bressi, Georges Bensoussan et José Fereira sont les principaux actionnaires, se retrouve, dans le même temps et par la même décision de justice propriétaire de *Femme pratique*, un autre titre – mensuel, celui-là – du groupe Brébart.

Très vite pourtant, les propriétaires de Help séparent la gestion de l'hebdomadaire en difficulté de celle, plus prospère, du mensuel. Alors que le groupe Help conserve le contrôle de *Femme pratique*, *Femme d'aujourd'hui* devient la propriété d'une nouvelle société, FAMDO SA, dont les actionnaires sont la Financière d'aujourd'hui (contrôlée par les trois fondateurs de Help) à 51 %, la société éditrice de *Femme d'aujourd'hui* en Belgique (pour 15 %) et une filiale du groupe Didot-Bottin (pour 34 %).

« Nous espérions alors, explique aujourd'hui M. Fereira, *que Didot-Bottin, avec qui nous avions par ailleurs un contrat d'assistance et de conseil pour la gestion de* Femme d'aujourd'hui, *prendrait progressivement le contrôle de l'hebdomadaire. »*

Le directeur de la rédaction de *Femme d'aujourd'hui*, M. Alain Maury, n'est-il pas aussi le responsable du *Chasseur français*, autre filiale de Didot-Bottin ? Apparemment, les responsables de ce dernier groupe en ont décidé autrement.

Faute d'avoir pu réunir une autre tour de table d'investisseur, les propriétaires de Help, estimant n'avoir pas les reins suffisamment solides pour une nouvelle relance de *Femme d'aujourd'hui*, préfèrent jeter l'éponge. Si aucun repreneur ne se manifeste, l'hebdomadaire pourrait donc cesser prochainement de paraître.

P.-A.G.

Rachat controversé de quatre journaux hongrois par le groupe Springer

Le groupe Axel Springer Verlag, géant de la presse ouest-allemande, a annoncé mardi 3 avril la prise de contrôle, sans dédommagement financier, de quatre quotidiens hongrois. L'opération a été rendue possible par l'existence d'un vide juridique : les quotidiens étaient jusqu'alors propriété du Parti socialiste (nouvelle appellation du Parti communiste), mais la rédaction est passée en bloc aux mains d'Axel Springer-Budapest Ldt, la filiale hongroise du groupe de RFA. Springer serait également en négociations pour acquérir le contrôle de la moitié de la presse régionale hongroise.

Ces nouvelles ont suscité un vif émoi à Budapest, où l'Association hongroise des éditeurs de journaux a déclaré mardi dans un communiqué : *« Nous n'acceptons pas que le monopole d'un parti unique de sinistre réputation soit remplacé par une autre dépendance dirigée par le capital étranger. »* L'association a également demandé que les acquisitions dans le secteur de la presse écrite soient gelées jusqu'à ce qu'une nouvelle législation vienne combler le vide juridique actuel. – *(AFP.)*

ENQUÊTE :

CONSEILS DE CLASSE : RIEN NE VA PLUS

On leur reproche d'être expéditifs, d'être des chambres d'enregistrement de verdicts prononcés à huis clos par le tribunal des professeurs. Pourtant, de l'avis de tous, ils sont indispensables pour l'orientation des élèves. Pour faire des conseils de classe un lieu de décision concertée, l'éducation nationale a décidé de les rénover dès la rentrée prochaine. *Le Monde de l'éducation* décrit le fonctionnement réel de ces instances. Il analyse l'enjeu des nouveaux textes et il montre que, dans certains établissements, parents et enfants participent activement aux conseils de classe.

■ LE PALMARÈS 1989 DES IUT

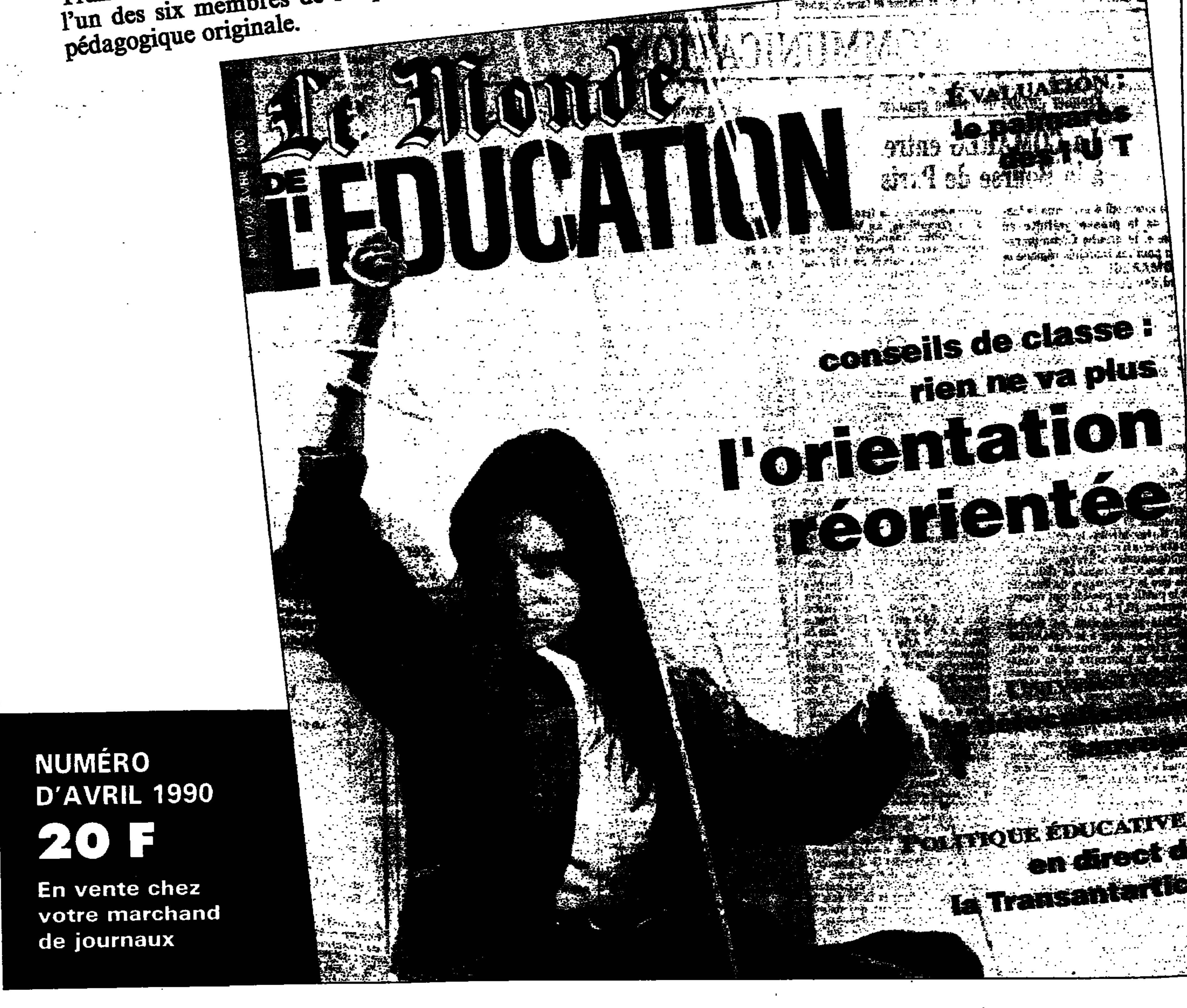
Pour chaque discipline, le classement des IUT les plus performants et le taux de réussite au diplôme universitaire de technologie. Avec une analyse des difficultés d'intégration en première année. A lire d'urgence par tous les candidats à l'entrée dans un IUT.

■ UNIVERSITÉS : LA DÉLOCALISATION SAUVAGE

L'autonomie croissante des villes, des départements et des régions et la spectaculaire progression du nombre de bacheliers ont permis l'émergence de véritables politiques scolaires locales. Au centre de ces initiatives rarement bien coordonnées, les antennes universitaires. *Le Monde de l'éducation* dresse un premier bilan de la délocalisation des premiers cycles.

■ EN DIRECT DE LA TRANSANTARCTICA

Au collège de Vielmur l'année scolaire a été réglée sur les péripéties de l'expédition Transantarctica. Il est vrai que c'est dans cette commune du Tarn qu'est né Jean-Louis Etienne, l'un des six membres de l'expédition qui vient de traverser le continent blanc. Une expérience pédagogique originale.



NUMÉRO D'AVRIL 1990

20 F

En vente chez votre marchand de journaux

CAMPUS

Universités : le casse-tête des premiers cycles

Une série de colloques est en cours sur l'inadaptation des premiers cycles universitaires. On connaît la maladie. Plusieurs remèdes ont été proposés. Mais lequel choisir pour ne pas traumatiser le patient ?

AMIENS et Toulouse, Nice et Bordeaux; Reims, Rennes et une dizaine d'autres la semaine dernière. Paris, Aix-Marseille et Lyon cette semaine. Montpellier, Lille ou Versailles un peu plus tard... Les unes après les autres, toutes les académies de France et de Navarre auront d'ici à la fin du mois d'avril planché sur l'avenir des premiers cycles universitaires. Organisés à la demande du ministre de l'éducation et associant enseignants, étudiants, mais aussi collectivités locales et responsables économiques, ces colloques académiques vont, une nouvelle fois, examiner le lancinant problème des deux premières années d'enseignement supérieur.

Le constat est déjà ancien : les universités françaises sont malades de leurs premiers cycles. Ceux-ci s'avèrent, au fil des années, de plus en plus surchargés, inefficaces et inadaptés. Ce sont eux qui encaissent, en première ligne, le flux montant des bacheliers. Certes, toutes les formations supérieures ont été touchées par l'explosion des effectifs au cours des trois dernières années. Les classes préparatoires aux grandes écoles ont accueilli plus de 60 000 élèves cette année, contre 53 000 il y a deux ans ; les instituts universitaires de technologie (IUT) ont grossi plus modestement (68 000 étudiants contre à peine 64 000 deux ans plus tôt) ; les sections de techniciens supérieurs (STS) ont poursuivi leur développement à toute allure, mais leur éparpillement dilue la masse de leurs 175 000 élèves.

L'effet de masse en revanche est spectaculaire dans les premiers cycles universitaires au sens strict, c'est-à-dire dans les deux années préparant au DEUG (diplôme d'études universitaires générales). En deux ans, entre la rentrée 1987 et la rentrée 1989, on est ainsi passé de 414 000 étudiants à 513 000. Quelle institution résisterait à un tel changement d'échelle ? D'autant que c'est en premier cycle que l'insuffisance des locaux et la dégradation des taux d'encadrement rendent les conditions d'accueil de plus en plus périlleuses.

Comme le note sobrement Hubert Coudanne, ancien président de l'université d'Orsay, dans le petit rapport remis l'été dernier au ministre de l'éducation au sujet des premiers cycles : *« Tout projet concernant leur devenir restera sans objet sans une mise à plat sereine, mais réaliste, des problèmes d'accueil et d'infrastructure qui se posent trop souvent dans les universités. »*

Submergés sous le nombre, les premiers cycles ne risquent guère d'améliorer leur efficacité. La démonstration est bien connue : à côté des filières de formation sélectives (classes préparatoires, IUT et STS), les DEUG, en principe ouverts à tous les bacheliers, sélectionnent par l'échec. Sans doute les études du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) ont montré qu'une partie des étudiants qui abandonnent leurs études les deux premières années universitaires se sont en réalité réorientés vers d'autres formations. Sans doute, depuis cinq ans, les efforts souvent remarquables des universitaires pour « rénover » les premiers cycles, améliorer l'orientation des nouveaux bacheliers, aménager et étaler les cursus, ont permis d'améliorer le rendement des DEUG. Mais un système qui continue, malgré tout, à écœurer, dissuader ou éliminer une bonne moitié des étudiants n'est pas justifiable. Surtout quand l'éducation est placée en tête des priorités nationales et la matière grise présentée comme un gisement stratégique pour l'économie française.

Des mécanismes absurdes

Enfin les premiers cycles universitaires apparaissent inadaptés à leur public. L'absurdité des mécanismes d'orientation – ou la logique des processus de sélection sociale – pousse les meilleurs bacheliers à trouver refuge dans le cocon prestigieux des classes préparatoires ou dans le secteur protégé des IUT et de STS. Du coup, les premiers cycles universitaires qui ouvrent normalement la voie aux études longues et à la recherche sont devenus le déversoir des bacheliers qui n'ont pas eu accès au secteur sélectif. Une partie des bacheliers du technique, notamment (bac F industriel et bac G économique) échouent ainsi sur les bancs de l'Université, faute de trouver place dans les formations techniques courtes (IUT ou STS) qui leur conviendraient beaucoup mieux. Philippe Lucas, recteur à Bordeaux, soulignait par exemple il y a quelques jours, lors du colloque régional sur les premiers cycles, que dans son académie les différentes sections d'IUT accueillent actuellement entre 1 % et 37 % de bacheliers techniciens. On mesure à quel point le système marche à l'envers.

Mais le problème spécifique des bacheliers du technique, déphasés dans des filières universitaires auxquelles ils ne sont pas préparés, ne saurait occulter une inadaptation plus profonde et plus grave des premiers cycles. Dans les DEUG scientifiques d'universités comme Strasbourg et Toulouse, les bacheliers du technique ne constituent guère que 5 % à 15 % des effectifs de première année de DEUG. Difficile, dans ces conditions, de leur faire porter le chapeau de taux d'échec beaucoup plus élevés. Les bacheliers des séries scientifiques générales (C, E et surtout D) ne sont pas davantage à l'abri de l'échec ou de l'abandon et l'augmentation de leurs effectifs depuis trois ans met brutalement en lumière le décalage entre le niveau et les attentes des nouveaux étudiants et les exigences des formations universitaires.

Un double risque

En filigrane apparaît enfin l'ambiguïté fondamentale du DEUG, partagé entre deux finalités. Dès sa création en 1973, ce diplôme est défini à la fois comme la première étape d'une formation longue conduisant à la licence et à la maîtrise, mais aussi comme un cycle d'enseignement court pouvant mener à la vie active. Cette polyvalence est maintenue, dans son principe, par la loi Savary de 1984 qui régit l'enseignement supérieur.

Tout le problème est de savoir aujourd'hui si le même diplôme et le même cursus peuvent permettre d'atteindre ces deux objectifs. La pression des effectifs, l'arrivée aux portes de l'enseignement supérieur d'une part croissante de chaque génération (près de 40 % en 1989), la volonté des jeunes et des familles d'acquérir des diplômes rapidement monnayables sur le marché du travail : tout pousse à diversifier les premiers cycles universitaires. Et la plupart des solutions proposées depuis quelques années vont dans ce sens *(voir ci-contre)*. Mais le risque est double. L'Université a-t-elle la volonté et les moyens de s'engager massivement dans des formations courtes et professionnelles, qui ne s'inscrivent ni dans sa tradition ni dans sa philosophie ? Toute réforme brutale des premiers cycles ne risque-t-elle pas de braquer la communauté universitaire et étudiante contre un ministre coupable de vouloir – terrible anathème... – promouvoir une université à deux vitesses.

On comprend donc l'extrême prudence de Lionel Jospin sur ce sujet. Dans une note adressée récemment aux recteurs pour « cadrer » les colloques qui ont lieu actuellement, le ministère se garde bien de brusquer les évolutions : *« L'objectif n'est pas de mettre en œuvre une nouvelle réforme, mais d'introduire des aménagements progressifs (...), de faire émerger une réglementation plus souple, plus transparente, plus efficace et des processus d'orientation permettant de développer les parcours de la réussite pour le plus grand nombre... »* Cette « *évaluation réglementaire* » devrait faire l'objet d'une synthèse à l'occasion des Assises nationales « Universités 2000 » prévues pour le mois de juin, avant d'être appliquée, de façon très progressive, dans les contrats Etat-universités en cours de négociation.

De quelle façon, et avec quels moyens, améliorer le système des premiers cycles ? Là encore, le ministère donne le sentiment de marcher sur des œufs. Plutôt que de proposer des solutions, il multiplie les interrogations et les éléments de « *problématique* ». Une phrase donne toute la mesure de la perplexité ministérielle : *« Il s'agira d'introduire ou de développer les éléments de diversification des premiers cycles, sans confiner l'étudiant dans une spécialisation trop précoce. Un point d'équilibre doit être recherché. »* On ne saurait être plus évasif... ou plus attentif à la concertation engagée avec la communauté universitaire. Il y a en effet un reproche que l'on ne pourra certainement pas faire au ministère de l'éducation sur ce dossier : celui d'une dirigisme intempestif.

GERARD COURTOIS



La panoplie des remèdes

Pour tenter de surmonter les difficultés des premiers cycles universitaires, ce ne sont pas les idées qui manquent. Depuis plusieurs années, bien des médecins ont proposé des remèdes variés, allant de l'homéopathie subtile au traitement de choc. Il semble que l'on a désormais fait le tour de toutes les solutions possibles à la crise. Reste à choisir la plus pertinente.

• **La rénovation Savary.** – La loi de 1984 sur l'enseignement supérieur à peine votée, M. Alain Savary, alors ministre de l'éducation, engage la réflexion sur la « rénovation » des premiers cycles universitaires. L'objectif, dejà, est d'éviter les échecs et les abandons. La méthode, très neuve à l'époque, consiste à susciter les initiatives des universités, puis à négocier avec elles un « contrat » comportant en particulier des moyens pédagogiques supplémentaires.

Le maître mot de la réforme est l'orientation. C'est grâce à elle que le ministère espère faciliter la transition entre le secondaire et le supérieur. S'y ajoutent des enseignements de rattrapage ou de mise à niveau, des parcours mieux aménagés et une diversification des contenus. Enfin, est créé le DEUST (diplôme d'études universitaires scientifique et technique), destiné à donner, en deux ans, des formations professionnelles spécialisées.

Lancée à la rentrée 1984, cette politique de rénovation s'est poursuivie bon an mal an, bien relayée par l'association Promosciences, qui regroupe les universitaires scientifiques les plus engagés dans cette démarche. Chacun s'accorde aujourd'hui à reconnaître son efficacité relative (augmentation de la motivation des étudiants et des taux de succès). Mais, comme le note le dernier rapport du Comité national d'évaluation, *« ces changements semblent avoir atteint leur maximum d'efficacité avec un nombre de reçus ne dépassant guère la moitié des effectifs, ce qui reste inacceptable »*. Quant aux DEUST, on en compte 77 à la rentrée 1989, mais ils restent marginaux, avec à peine quatre mille étudiants.

• **La sélection Devaquet.** – Le projet de réforme préparé en 1986 par M. Alain Devaquet, ministre délégué chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, prévoyait (article 31) que *« les établissements publics d'enseignement supérieur déterminent chaque année les conditions d'accès aux différentes formations en tenant compte des caractéristiques de celles-ci, des aptitudes requises des étudiants et des capacités d'accueil de l'établissement »*. Ce tamisage à l'entrée à l'université fut l'un des principaux détonateurs du mouvement étudiant de l'automne 1986. Depuis, la sélection est un mot tabou.

• **Les collèges Valade.** – Reprenant le dossier sur la base des propositions de la commission Demain l'université, M. Jacques Valade, ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, préconise, début 1988, la création de « collèges universitaires » permettant de regrouper, dans une institution unique et largement autonome, toutes les formations de premier cycle universitaire (DEUG, DEUST, autres diplômes courts, voire IUT). Largement inspiré du système américain, ce projet est resté lettre morte. A moins que les antennes universitaires, officiellement créées à la rentrée 1987 par M. Valade et qui se sont multipliées depuis, n'aboutissent peu à peu au même résultat.

• **Le dualisme Schwartz.** – Dans sa préface au rapport 1987 du Comité national d'évaluation qu'il préside alors, M. Laurent Schwartz propose de distinguer clairement des premiers cycles de formation courte et générale (bac + 2 ou bac + 3), non sélectif et débouchant sur la vie active et, d'autre part, des « premiers cycles préparatoires aux études longues » qui recruteraient leurs étudiants sur dossier et entretien individuels. Cette idée a été reprise et affinée dans le rapport 1989 du Comité d'évaluation.

• **La diversification Lucas.** – A l'occasion d'un colloque au Collège de France organisé en décembre 1987, le groupe de recherche sur l'enseignement supérieur animé par M. Philippe Lucas (actuel recteur de Bordeaux) propose une diversification et en particulier la multiplication de filières professionnelles courtes (soit des DEUST, soit des cursus nouveaux en trois ans), afin d'accueillir en priorité les bacheliers techniciens. Il suggère, d'autre part, de mener cette réforme de façon décentralisée (sur la base de cartes régionales des formations) et contractuelle entre l'Etat et les universités. Deux idées qui ont fait leur chemin.

• **Le décloisonnement Coudanne.** – Chargé par M. Jospin de reprendre la réflexion, M. Hubert Coudanne, ancien président de l'université d'Orsay, remet en juillet 1989 un bref « rapport d'étape » au ministre de l'éducation. Il développe trois idées-forces. Tout d'abord, il estime que les premiers cycles sont des filières de formation trop étroites et propose de les regrouper autour de trois grandes orientations (lettres-sciences humaines, droit-économie, science et technique) à vocation plus propédeutique.

D'autre part, il envisage d'organiser le DEUG en modules capitalisables peu nombreux et laissant une large place à l'autonomie des universités, afin de s'adapter à la diversité croissante de niveaux et d'origines des bacheliers. Enfin, il préconise l'introduction dans le DEUG d'un ou plusieurs modules de préprofessionnalisation, destinés au moins à sensibiliser les étudiants au problème des débouchés, et au mieux à les préparer à la vie active.

• **La filière Chapuis.** – Le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique, M. Robert Chapuis, milite pour la création de DEUG technologiques dans les universités. Plutôt que de multiplier les procédures de remise à niveau et de rattrapage, mieux vaudrait, estime-t-il, renforcer des formations courtes professionnalisantes et créer, dès le premier cycle, une véritable filière technologique. Mais l'objectif annoncé par M. Chapuis, il y a quelques mois, de lancer rapidement des DEUG de ce type dans la moitié des universités ne paraît pas vraiment à l'ordre du jour.

G. C.

Comment financer les constructions universitaires

Le marché d'entreprise de travaux publics permettrait d'assurer, rapidement et à moindre coût, la construction, la rénovation et l'entretien des bâtiments universitaires.

par Jean-Pierre Fourcade

LE monde universitaire est au bord de l'explosion. Au-delà de la nécessité d'une réforme d'ensemble du système français de sélection et de formation, l'urgence commande de s'attaquer en priorité à la rénovation et à l'extension des locaux universitaires qui relèvent, pour l'heure, de la compétence exclusive de l'Etat.

Le constat, il faut bien l'admettre, est saisissant : des locaux universitaires délabrés et surpeuplés, des étudiants et des enseignants démotivés, des personnels techniques exaspérés.

En dépit des efforts financiers consentis par l'Etat au cours des dernières années, la situation continue de se dégrader. Les effectifs d'étudiants sont passés de 650 000 en 1970 à près de 1 100 000 en 1990, soit un accroissement de 70 % en vingt ans. Le cap des 2 millions devrait même être franchi d'ici à l'an 2000.

L'objectif, fixé en 1985, de conduire 80 % de chaque classes d'âge au niveau du baccalauréat accroît encore davantage la complexité du dossier. Aujourd'hui, de 10 000 à 20 000 étudiants supplémentaires se présentent chaque année aux portes de l'Université et ce flux ne peut aller qu'en s'amplifiant.

La situation est encore plus critique en région Ile-de-France. En effet, sur les 74 universités françaises, 13 sont implantées dans la région capitale et accueillent près de 300 000 étudiants, dont les deux tiers se concentrent sur Paris. La vétusté des locaux y est en outre, plus marquée qu'ailleurs. La restructuration de cet ensemble impliquerait de rénover les 13 universités existantes et de créer de 6 à 10 unités supplémentaires, afin de redéployer les effectifs vers la périphérie.

Face à ce drame, qui compromet la formation des jeunes, les moyens financiers mis en œuvre par le gouvernement ne sont pas à la hauteur des enjeux. Ainsi, au cours des années 1983 à 1988, les équipements immobiliers ne se sont accrus que de 3,1 %, alors que le nombre des étudiants progressait de plus de 11 %.

Aujourd'hui, 10 % seulement du budget de l'éducation nationale sont consacrés à l'enseignement supérieur, soit 28 milliards de francs pour 1990. De l'aveu même du ministère de l'éducation nationale, un quasi-doublement de ces crédits serait nécessaire pour faire face aux besoins.

Le plan d'urgence annoncé par le gouvernement en janvier dernier tente de colmater les brèches, mais ne peut empêcher le navire de s'enfoncer. Il est donc impératif de recourir à de nouvelles techniques de financement. S'attacher à la rénovation des universités françaisessuppose de changer d'échelle. Je suis, à cet égard, frappé par l'incapacité du gouvernement à imaginer de nouveaux outils financiers.

A condition de dépasser les archaïsmes mentaux, de cesser de raisonner comme si les outils techniques et financiers n'avaient pas évolué depuis la période glorieuse de la reconstruction, il est possible de résoudre la crise universitaire et de répondre aux légitimes aspirations des étudiants.

Nous avons le privilège, en France, de disposer d'entreprises puissantes et performantes dans le secteur des travaux publics. Qu'attendons-nous pour faire appel à leur savoir-faire et pour les mettre en compétition ? Le cadre juridique de ces opérations existe : il s'agit du marché d'entreprise de travaux publics.

Selon cette procédure dont les contours ont été définis par le Conseil d'Etat, le maître de l'ouvrage confie à des concessionnaires sélectionnés sur la base d'un cahier des charges très précis le financement et l'exécution des travaux de réhabilitation et de construction en contrepartie d'une convention de maintenance des locaux pendant quinze ans.

Le coût budgétaire annuel pour la collectivité maîtresse-d'ouvrage s'en trouve considérablement allégé, le gestionnaire délégué se chargeant du financement global de l'opération contre le versement par la collectivité d'une redevance annuelle calculée sur la durée de la convention de maintenance.

Plus d'un million de mètres carrés

L'intérêt de cette formule est de permettre d'engager, sans tarder, la rénovation et la construction simultanée de plusieurs unités d'enseignement, là où la pénurie des moyens budgétaires de l'Etat ne permettrait de réaliser que quelques opérations ponctuelles chaque année.

Les experts du ministère de l'éducation nationale estiment les besoins supplémentaires en matière de rénovation-construction-entretien des locaux universitaires à plus d'un million de mètres carrés dans les cinq prochaines années.

Le coût budgétaire total de ce programme est estimé à 24 milliards de francs d'ici à 1995, soit, en moyenne, un montant d'investissements de 4,8 milliards de francs par an.

Grâce à la technique du marché d'entreprise de travaux publics et en prenant comme hypothèse une charge de financement au taux de 11 % l'an pour l'opérateur privé, l'ensemble du programme quinquennal pourrait être engagé, dès la première année, avec un coût budgétaire moyen annuel d'environ 1 à 1,5 milliard de francs, représentant le montant de la redevance versée aux entreprises délégataires des travaux. Mieux, le délai de réalisation pourrait même être accéléré et réduit à trois ans au lieu de cinq, pour un coût budgétaire annuel de 3 à 3,5 milliards de francs environ.

Ainsi non seulement le patrimoine universitaire national serait remis à niveau dans des délais très brefs, ce qui permettrait aux étudiants et aux enseignants de retrouver rapidement des conditions normales de travail, mais, grâce au contrat de maintenance de longue durée, les nouveaux locaux universitaires seraient préservés de tout risque de dégradation pour l'avenir. Je crains, toutefois, que ces propositions, certes audacieuses mais qui ont fait la preuve de leur efficacité sur le terrain, n'effarouchent les responsables de nos finances publiques.

Les collectivités locales, en particulier les régions et les départements, forts de leur expérience en matière de lycées et de collèges, seraient en mesure de relever ce défi, à condition que la loi les y autorise et leur donne les moyens juridiques d'en assurer la charge.

► Jean-Pierre Fourcade est sénateur, des Hauts-de-Seine et maire de Saint-Cloud. Il a été ministre de l'*économie et des finances* (1974-1976) puis de l'équipement (1976-1977). Il est en outre vice-président du conseil de la région Ile-de-France, chargé du budget.

INTERCOURS

Miss France, étudiante à Bordeaux

L'époque où les reines de beauté ne savaient pas accorder les participes s'éloigne à grands pas. *Loin de se consacrer exclusivement au bout de son joli nez, la dernière élue du* Comité Miss France est studieuse, raisonnable et plutôt lucide. Etudiante en éducation physique à l'université Bordeaux-II, *Aline Rodolfo* possède, à vingt ans, de bonnes mensurations physiques (88-62-90) et intellectuelles puisqu'elle a franchi le barrage d'un concours d'entrée *sélectif* pour accéder à l'université. Son cas n'est pas isolé si l'on considère que près de la moitié des soixante-quatre postulantes au titre 1990 étaient étudiantes ou lycéennes. Preuve sans doute *que la théorie et la plastique ne* font pas forcément mauvais ménage.

Poussée vers le sceptre par son goût pour la mode, Aline a défilé devant le jury en tenue de soirée, en manteau de fourrure *puis en maillot de bain.* Cette ancienne élève de terminale D d'un lycée de Bayonne où elle *se « débrouillait assez bien dans les matières scientifiques »* ne montre aucun mépris pour ce genre de démonstration. Femme-objet? Ce mot ne signifie rien pour la jeune fille qui explique : *« J'aime bien tout tenter. Le fait d'avoir été sélectionnée pour mon physique est un compliment. »* Outre cette satisfaction, Aline pense profiter de son « règne » pour voyager et *« rencontrer des gens intéressants ».*

Les perturbations que ce programme amènera dans ses *études ne lui paraissent* pas insurmontables. Avec l'aide des responsables de sa formation, elle a pris ses dispositions pour rattraper les cours qui lui permettront, après quatre ans, de décrocher son diplôme. Car Aline ne fait pas partie, bien sûr, de ces starlettes écervelées *qui se laissent enivrer par* la gloire.

Loin de délaisser ses études, elle compte au contraire les poursuivre *assidûment pour* pouvoir un jour ouvrir la salle de *gymnastique* de ses rêves. En attendant, elle alterne les galas avec les cours en amphithéâtre sans rencontrer d'opposition dans les couloirs de l'université.

« Le président de Bordeaux-II et les responsables de ma formation m'ont même convoquée pour me féliciter, souligne-t-elle. *Quant à mes relations avec mes camarades, elles sont inchangées, contrairement à ce que je craignais.* » Les organisateurs *du Comité Miss France pour leur* part ne cachent pas leur satisfaction.

S'ils refusent d'entrelarder les défilés de questions *« culturelles »* comme cela se pratiquait *autrefois,* pour ne pas opérer de discrimination arbitraire entre les candidates, l'élection d'une reine savante est cependant chose appréciable. *« Nous préférons qu'elles aient un bagage culturel pour pouvoir se débrouiller lorsqu'elles sont interviewées »,* souligne M. Antoine de Villejoie, secrétaire général du Comité. L'univers des « Miss » donne la main à l'université *pour que la beauté ne reste pas* muette.

RAPHAËLLE RÉROLLE

Les stages de la semaine

« Le Monde Campus » publie chaque semaine des offres de stages en entreprise pour les étudiants. Les personnes intéressées doivent contacter directement le CDTE, association responsable de ce service, lancé en collaboration avec la MNEF, en téléphonant au (1) 47-35-43-43 ou en s'inscrivant sur minitel 3615 JOBSTAGE. Les frais annuels d'inscription sont de 149 F.

Les entreprises désireuses de passer des offres sont priées de consulter directement cette association au : (1) 47-35-43-43.

GESTION

Lieu : Livry-Gargan. Date : juin à septembre. Durée : 3 mois. Ind : à convenir. Profil : bac + 1 à 3. Mission : suivi comptable de chantiers. Compte fournisseurs, paie, etc. 11 602.

Lieu : Neuilly-sur-Marne. Date : 1er avril. Durée : 3 mois. Profil : bac + 2. Ind : à convenir. Mission : stage sur test produits fonctionnement des logiciels (gestion des entreprises). 11 617.

Lieu : Evry. Date : 1er avril. Durée : 3 mois. Ind : à convenir. Profil : bac + 2. Mission : gestion de comptabilité et d'analyse financière. 11 603.

Lieu : Neuilly et Levallois-Perret. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind : 4 000 F/mois. Profil : bac + 3. Mission : assistant chef de produit lancement d'un logiciel de gestion des forces de ventes. 11 593.

COMPTABILITÉ

Lieu : Paris. Date : mai. Durée : 2 mois. Ind : à convenir. Profil : bac + 3. Mission : Comptable. 12 587.

Lieu : Levallois. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 4 000 F. Profil : bac + 2. Mission : test et documentation sur logiciel de gestion intégrée compta financière. 12 585.

PERSONNEL

Lieu : Boulogne. Date : immédiat. Durée : 3 à 4 mois. Ind : 3 000 F/mois. Profil : bac + 3. Mission : service du personnel participation gestion du personnel + formation. 13 568.

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 à 3 mois. Ind : SMIC. Profil : bac + 2. Mission : établir le livret d'accueil. 13 567.

Lieu : Noisiel. Date : immédiat. Durée : 1 mois. Ind : 4 000 F/mois. Profil : bac + 4. Mission : aide à la mise en place d'une nouvelle procédure de traitement des dossiers, rédaction de nouveaux documents. 13 559.

MARKETING

Lieu : Boulogne. Date : immédiat. Durée : 2 mois ou +. Ind : à convenir. Profil : bac + 2. Mission : contact téléphonique pour prise rendez-vous avec collectivités publiques et entreprises privées et exposé dossier. 14 711.

Lieu : Les Ulis. Date : immédiat. Durée : 3 à 4 mois. Ind. : à convenir. Profil : bac. + 2. Mission : étudier, développer, créer, mettre en œuvre les outils marketing. 14 689.

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind : SMIC. Profil : bac + 1. Mission : marketing, vendre un produit de prestige. 14 708.

Lieu : Saint-Maur. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à convenir. Profil : bac + 2. Mission : marketing en matériel de grand public pour la protection contre le vol. 14 693.

COMMERCE INTERNATIONAL

Lieu : Neuilly-sur-Marne. Date : avril. Durée : 2 à 3 mois. Ind : à convenir. Profil : bac. Mission : prospection commerciale dans le domaine micro-informatique. 15 646.

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind : fixe 25 F de l'heure + commission. Profil : bac + 3. Mission : Prise de rendez-vous par téléphone. Suivi des budgets stands entreprises. 15 644.

Lieu : Courbevoie. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind : à convenir. Profil : bac + 2. Mission : vente terrains, action marketing. 15 642.

Lieu : Boulogne. Date : immédiat. Durée : 2 à 3 mois. Ind. : 6 500 F. Profil : bac + 3. Mission : centraliser les actions 1989, faire des propositions pour 1990 sur 14 filiales à l'étranger. 15 640.

VENTE

Lieu : Orsay. Date : mai. Durée : 4 mois. Ind. : 6 000 F. Profil : bac + 4. Mission : évaluer le marché dans des zones d'activités. 16 654.

Lieu : Paris. Date : indifférent. Durée : 1 à 2 mois. Ind : à convenir. Profil : bac + 2. Mission : vente micro-professionnelle. 16 646.

Lieu : Paris. Date : avril. Durée : ind. Ind. : à convenir. Profil : bac + 2. Mission : commercialiser un nouveau produit sur un secteur à l'aide d'un listing. VL indispensable. 16 644.

INFORMATIQUE

Lieu : Saint-Cloud. Date : immédiat. Durée : 6 mois. Ind. : 4 000 F/mois. Profil : bac + 2. Mission : vente de produits péri-informatiques professionnels aux distributeurs, SSII. 17 727.

Lieu : Paris. Date : avril. Durée : 3 mois. Ind : 5 000 F/mois. Profil : bac + 2. Mission : installation configuration micro-ordinateurs dans le domaine de la CAO et DAO. Adaptation/évolution systèmes installation. 17 726.

Lieu : Paris. Date : immédiat. Ind. : à convenir. Profil : bac + 4. Mission : télématique vidéotex et vocale. 17 723.

COMMUNICATION

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 1 mois. Ind. : 1 500 F/mois. Profil : bac + 2. Mission : revue de presse et produits documentaires communication et marketing. 18 682.

Lieu : Paris-la Défense. Date : immédiat. Durée : 6 mois. Ind : à convenir. Profil : bac + 2 à 4. Mission : accueil et animation de vitrine permanente de la recherche en informatique. Communication interne d'un grand organisme. 18 674.

Lieu : Orgeval. Date : immédiat. Durée : 6 mois. Ind : à convenir. Profil : bac + 2. Mission : communication, publicité. 18 690.

PUBLICITÉ

Lieu : Pantin. Date : avril. ind.. Ind. : à convenir. Profil : bac. Mission : assister un directeur artistique dans la création et mise en maquette de packaging. 19 614.

Lieu : Stains. Date : juillet. Durée : 1 à 2 mois. Ind : 1 500 F. Profil : bac + 2. Mission : action de création de catalogue. 19 613.

Lieu : Evry. Date : avril. Durée : 3 à 4 mois. Ind. : à convenir. Profil : bac + 2. Mission : action de publicité et de commercialisation communautaire. 19 612.

ELECTRONIQUE

Lieu : Nanterre. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 6 000 F. Profil : bac + 4. Mission : mise au point d'alimentations à découpage de puissance. 20 636.

Lieu : Plaisir. Date : immédiat. Durée : 1 mois. Ind. : 3 000 F. Profil : bac + 2. Mission : conception de circuits imprimés, plans et réalisation de ces circuits. 20 635.

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 2 000 F. Profil : bac + 4. Mission : rédaction d'articles pour publication spécialisée en télécommunication spatiales. 20 631.

Et de nombreux autres stages sur minitel 36 15 JOBSTAGE ou au 47-35-43-43. CDTE, 110, av. A.-Briand, 92120 MONTROUGE

CAMPUS

Le croisé de Montfermeil

En limitant l'accès aux écoles maternelles, le maire de Montfermeil veut dénoncer « l'entassement honteux » des immigrés dans sa commune. Ses motivations paraissent en fait beaucoup plus ambigües.

LES noms de lieux sont parfois trompeurs. A Montfermeil, dans la cité des Bosquets où ne poussent que quelques arbres poussiéreux, les rues portent ainsi des patronymes de peintres célèbres. Cézanne, Utrillo ou Vlaminck, virtuoses de la couleur, sont les maîtres éponymes d'un ensemble de HLM dont le gris est la teinte dominante. Dans cette cité à l'abandon, 85 % d'immigrés occupent des logements dégradés et vivent, au jour le jour, une existence difficile.

Reclus dans 3 % du territoire de cette commune de Seine-Saint-Denis dont ils représentent un tiers de la population, les habitants des Bosquets bénéficient de structures associatives et sociales réduites à leur plus simple expression. C'est dans ce contexte qu'a surgi, en novembre 1989, la polémique suscitée par le refus du maire d'inscrire quarante enfants immigrés dans les écoles maternelles. Si l'incident semble aujourd'hui clos, si des mesures de rénovation sont envisagées pour la cité, la situation n'en demeure pas moins tendue. Au centre de toutes les préoccupations, l'école reste un enjeu essentiel, le lieu symbolique où se cristallisent les conflits.

Lorsqu'en novembre 1989 M. Pierre Bernard, maire divers droite de Montfermeil, décide de suspendre les services municipaux (à l'exception du chauffage) dans les écoles Victor-Hugo et Jean-Baptiste-Clément, l'histoire n'en est pas à ses balbutiements. M Bernard, élu pour la première fois en 1983, avait déjà essayé à plusieurs reprises, dès 1985, d'interdire l'accès des écoles à de jeunes immigrés. L'obligation scolaire s'étant retournée contre lui lorsqu'il avait tenté de faire pression sur les écoles primaires, il décide, en 1989, d'agir sur les classes maternelles (voir *le Monde* du 13 octobre 1989 et du 28 mars 1990). Les directrices, qui refusent de se soumettre à son projet, sont accusées de *« grave complicité »*, et l'affaire s'envenime, jusqu'à la décision du tribunal administratif, saisi par le préfet de Seine-Saint-Denis, qui ordonne un sursis à exécution, récemment confirmé par le Conseil d'Etat. M. Bernard a d'autre part été inculpé pour *« discrimination »* en octobre 1989, à la suite de l'action pénale engagée par les ministres de l'éducation nationale et de l'intérieur.

Aujourd'hui, la vie a repris son cours dans les petites classes des Bosquets. La cantine et l'entretien sont assurés comme à l'accoutumée, les enfants initialement rejetés sont régulièrement enregistrés auprès de la mairie. M. Bernard a-t-il été pris de remords ? A-t-il cédé du terrain face à l'indignation soulevée par sa croisade ? L'affaire est beaucoup plus embrouillée, l'école étant la partie émergée d'un conflit de pouvoir lié, notamment, à la rénovation de la cité. Depuis plusieurs années, en effet, de nombreuses voix se sont élevées pour réclamer un réaménagement des Bosquets, la démolition de dizaines de logements et, pour certaines, le rééquilibrage entre populations immigrée et française.

L'éclatement du parc immobilier

Dès le départ, les projets de cet ordre ont été compliqués par l'éclatement du parc immobilier. Contrairement à d'autres grands ensembles, les 1 540 logements des Bosquets sont répartis entre une multitude de copropriétaires, dont la diversité met un frein à toute opération globale. En 1981, l'Etat demande donc à l'Office départemental d'HLM d'acquérir un nombre suffisant d'appartements pour devenir majoritaire et engager une rénovation. Mais, à partir de 1984, les acquisitions patinent, faute de crédits. Le maire de Montfermeil accuse alors l'Office – qui supporte de lourdes charges et ne peut s'offrir le luxe de laisser des logements vacants – de louer les appartements à des immigrés, sans tenir compte du *« rééquilibrage »* qu'il appelle de ses vœux.

En réalité, M. Bernard souhaite obtenir une convention lui permettant d'exercer un droit de regard sur l'attribution des logements. L'Office, initialement, refuse en affirmant que le maire n'offre pas les garanties financières indispensables. L'école devient alors, pour le maire de Montfermeil, l'arme de la dernière chance. S'il tient bon dans son refus d'inscrire des enfants, s'il va jusqu'au bout de sa logique, l'opinion s'émouvra, pense-t-il, de la situation. Après de houleuses tractations, un accord est finalement trouvé par l'intermédiaire d'un opérateur commun, le PACTARIM. La commune obtient toute latitude pour proposer des locataires et la démolition d'un bâtiment est programmée.

Par ailleurs, la cité des Bosquets est sélectionnée, dans le cadre du contrat de plan Etat-régions, pour faire l'objet d'une convention sociale de quartier. M. Bernard a emporté, à l'arrachée, une partie de ce qu'il désirait, et la préfecture considère que les choses sont en voie de normalisation. Pourtant, à Montfermeil, l'atmosphère demeure tendue. *« Un climat de discrimination raciale pèse sur la ville »*, estime Colette, membre du collectif Ecole-immigration, qui s'est opposé au maire de Montfermeil en novembre 1989.

Il est vrai que la personnalité du maire et celle d'une partie de son équipe ne sont pas dépourvues d'ambiguïté. A écouter M. Bernard, la passion qui l'anime est entièrement dominée par la philanthropie. Lorsqu'il parle des enfants immigrés de la commune, inévitablement voués selon lui au chômage ou à la délinquance, sa voix se fait anxieuse, paternelle. *« Mes pauvres gosses des Bosquets,* affirme-t-il, *n'atteindront jamais les 80 % de bacheliers. »* L'entassement *« honteux »* dont sont victimes leurs parents lui paraît comparable à l'apartheid ou à une situation concentrationnaire. M. Bernard se présente comme une sorte de saint mal compris, tout dévoué à la cause des affligés. Son propos est d'autant plus difficile à contrer qu'il s'appuie sur des problèmes véritables et qu'une grande partie de la population française de Montfermeil lui a apporté son soutien.

Le « concert judéo-chrétien »

Toutefois, derrière ce messianisme de façade, se cachent des motifs beaucoup moins avouables. Catholique intransigeant, nationaliste rigoriste, cet ancien commandant, qui a passé une partie de sa carrière militaire en Afrique, voue une défiance profonde à l'islam. Ne pas être croyant lui semble *« un tort »*, sauf lorsqu'il s'agit des musulmans, qui *« ne font pas partie du concert judéo-chrétien »* et ne pourront s'intégrer *« tant qu'ils mêleront loi civile et loi religieuse »*. D'où les plaintes de certains immigrés qui, comme un Marocain des Bosquets, regrettent que le maire ne leur accorde pas de *« lieu de prière décent »*.

Seuls paraissent dignes de vivre sur le sol français ceux qui, selon M. Bernard, respectent les *« valeurs traditionnelles »* que sont les dix commandements de Moïse, *« la nation, la patrie, le drapeau »*. Dans son bulletin municipal, curieusement intitulé *la Gerbe*, comme un journal fondé en juillet 1940 par Alphonse de Chateaubriant, fervent admirateur de Hitler, M. Bernard ne se prive pas d'affirmer que *« les musulmans ne veulent pas du tout s'intégrer, mais rester exclusivement arabes. Seules nos prestations sociales les intéressent »*. Il lance des appels répétés aux Montfermeillois, rendant les immigrés responsables de la dégradation de la cité. Seul maître après Dieu dans sa commune, M. Bernard dresse même, dans son numéro récent de *la Gerbe*, une liste des naissances et des mariages par nationalités.

Son attention, toutefois, se concentre sur l'école et sur les enfants, points sensibles d'une idéologie qui cherche à s'imposer. *« Une femme française porte en moyenne 1,7 enfant. La femme maghrébine en a cinq, l'Africaine sept. Et c'est vous, Montfermeillois, qui aurez à payer des impôts pour construire de nouvelles écoles maternelles, primaires, pour accueillir tous ces enfants »*, est-il écrit dans le numéro d'octobre 1989 du bulletin municipal. Face à cette déferlante, de nombreux instituteurs se sentent pris d'angoisse et d'indignation. *« En disant que ces gosses forment une génération sacrifiée, perdue, c'est notre travail qu'il dévalorise »*, constate une institutrice des Bosquets.

D'autres se disent ulcérés que l'on puisse refuser ainsi tout espoir aux enfants immigrés. *« J'ai une classe de nouveaux arrivants non francophones*, explique l'une d'elles. *Il faut voir à quel point ils désirent s'en sortir et la rapidité avec laquelle ils apprennent. »* Pour ces maîtres et maîtresses, le taux d'échec scolaire n'est pas aussi catastrophique qu'on veut le dire, et les classes sont surtout difficiles à gérer en raison de leur surcharge. *« Il faudrait de nouveaux locaux, de nouveaux postes, mais nous ne voyons encore rien venir »*, explique l'un d'eux. Le maire de Montfermeil, en somme, *« aggrave les problèmes au lieu de les résoudre »*, comme l'affirme un père de famille algérien.

De son côté, un groupe de chrétiens de la commune prêche *« une attitude réconciliatrice »*, en rappelant la parole de Jésus rapportée par saint Matthieu : *« J'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger, j'ai eu soif et vous ne m'avez pas donné à boire, j'étais étranger et vous ne m'avez pas accueilli. »* Une phrase qui, apparemment, ne figure pas dans l'Evangile de M. Bernard.

RAPHAËLLE RÉROLLE

Plus d'art pour les étudiants

Les entreprises accordent de plus en plus d'importance à l'art. D'où l'intérêt de lui faire une place dans la formation.

SOUS quelle forme la peinture, la sculpture ou la musique peuvent-elles avoir leur place dans le monde de l'entreprise ? C'est autour de cette question que se sont réunis, vendredi 30 mars, les participants du colloque « Art et entreprise : rupture ou création » organisé par l'Ecole supérieure de commerce de Lyon (ESCL). Malgré les différentes significations prêtées au concept d'art, tous se sont accordés pour reconnaître que les employeurs et les salariés attribuent une importance particulière au développement de la sensibilité individuelle. Cette situation nouvelle pourrait avoir des retentissements sur la formation dispensée par certaines grandes écoles.

Une enquête réalisée par douze étudiants de l'ESCL auprès d'une cinquantaine de directeurs de la communication et des ressources humaines montre que le mécénat artistique occupe une place significative en termes de stratégie dans de nombreuses entreprises. Ce type d'aide, qui peut se matérialiser par des actions de sauvegarde du patrimoine ou par la promotion de jeunes artistes, contribue à intégrer l'entreprise dans la société, en atténuant son image de pure machine économique. Parallèlement, le mécénat, lorsqu'il fait l'objet d'une concertation interne, peut constituer un élément fédérateur au sein de l'entreprise.

Cette constatation tient notamment au fait que les salariés se montrent de plus en plus attentifs à l'art, qui n'est pas considéré comme un frein à l'action, bien au contraire. *« En dix ou vingt ans, les Français ont développé des capacités de sensations, d'intuition*, a remarqué Gérard Demuth, vice-président de la COFREMCA. *De rationnels, nous sommes devenus polysensuels. »* Partant de cette mutation, certaines entreprises ont décidé d'offrir à leurs employés des possibilités d'expression artistique, en s'adressant à des organismes extérieurs. D'autres, comme les laboratoires Boiron, ont mis en place des stages internes, dont les résultats se sont avérés *« époustouflants »*, selon les responsables.

Actuellement, comme le montre l'enquête des étudiants de l'ESCL, les entreprises semblent encore peu enclines à prendre en compte le facteur artistique dans le recrutement de leurs salariés. Pourtant, plusieurs d'entre elles regrettent que la formation initiale n'inclue pas davantage le développement de la dimension sociale et culturelle des étudiants. C'est pour essayer de remédier à cette carence que l'ESCL a mis en place une chaire d'éthique des affaires et civilisation européenne, chargée de créer de nouveaux enseignements en tenant compte, notamment, des différents systèmes de valeurs culturelles.

L'école pense d'autre part être en mesure d'accueillir d'ici trois ans des bacheliers littéraires, pour lesquels le concours d'entrée serait spécialement aménagé. Une telle disposition s'impose nécessaire pour un établissement qui souhaite recevoir un nombre croissant d'étudiants étrangers, qui ne seront pas forcément des scientifiques.

R. R.

Pâques philosophiques...

Les examens approchent. Les vacances sont l'occasion de réviser la philo. Quelques ouvrages récents sont utiles. D'autres moins.

QUAND Pâques s'annonce, ceux qui vont bachoter se préparent. Dans les lycées, certains s'avisent qu'il existe un programme de philosophie, d'autres découvrent que la dissertation ou le commentaire obéissent peut-être à des règles. Ceux qui en sont avertis depuis longtemps n'en fournissent pas moins leur arsenal de citations et de fiches de lecture. A l'université, dans un contexte différent, le printemps est également studieux, malgré les arbres en fleurs. Quelques titres, entre bien d'autres, parmi les publications de ces derniers mois, peuvent soutenir ces efforts juvéniles. Rien par ailleurs n'en déconseille l'usage aux autres générations, selon des posologies adaptées aux cas individuels.

C'est une évidence que la philosophie travaille dans, avec et sur la langue. Son mode de réflexion revient à une attention critique portée aux mots, à leurs sens, leurs pièges et leur portée. Ce constat élémentaire a fourni son point de départ à un petit guide simple, très clair, et original : *les Mots de la philosophie*, d'Alain Larcher. En 350 pages au format de poche, il passe en revue les perles et expressions hérités de l'histoire (tels « sophiste », « rasoir d'Occam » ou « table rase »), les termes techniques d'origine grecque puis latine, les mots importés (tel « Dasein » ou « Weltanschauung »), les mots usuels issus de la tradition philosophique (comme « intrinsèque » ou « phénomène »), et enfin les termes de la langue courante sur lesquels se greffent les plus lourdes questions métaphysiques (« objet », « temps », « vérité », etc.). Le tout est gentiment désinvolte, et plus astucieux qu'il n'y paraît. Voilà un instrument fort utile pour une toute première initiation, dont chacun sait combien elle est déterminante (Belin, coll. « Le français retrouvé », 352 p., 68 F). Reste à lire des œuvres, à tout le moins des fragments. Les anthologies sont innombrables. L'une des dernières en date a pour originalité d'être... délibérément conventionnelle. Comme le titre l'indique, *les Pages les plus célèbres de la philosophie occidentale*, rassemblées par Denis Huisman et précédées d'une préface de Jean Guitton (Perrin, 646 p., 168 F), n'ont pas la moindre prétention à la plus minime originalité. Un conformisme si total et si clairement revendiqué finit par avoir quelque chose de singulier, sinon d'intéressant. La caverne de Platon, le morceau de cire de Descartes ou « la propriété, c'est le vol » de Proudhon se succèdent donc en une histoire (?) de la pensée réduite à une sorte de pot-pourri de tous les clichés. Il n'y a rien de plus à dire. Signalons seulement que les références de chaque texte n'indiquent même pas la pagination des éditions utilisées. Ce qui suppose clairement qu'aucun lecteur n'est censé être incité à se reporter aux œuvres mêmes. Comment lire ? Quelle méthode mettre en œuvre pour saisir la spécificité des textes philosophiques ? Ces questions demeurent trop souvent dans l'ombre. L'enseignement met en œuvre toutes sortes de repérages et de règles, mais prend très rarement la peine de les expliquer et d'apprendre à les manier. Le projet de François Cossutta est donc excellent, puisqu'il vise à expliquer et à transmettre aux étudiants des *Éléments pour la lecture des textes philosophiques* (Bordas, 244 p., 130 F). Hélas, ce prétendu guide est si complexe, et rédigé dans un jargon si obscur, qu'il est infiniment plus désemparant et difficile à saisir que n'importe quel texte d'un grand philosophe. On ne voit donc pas quel service il pourrait rendre, à moins que l'auteur n'explique un jour comment lire... sa méthode de lecture.

La révolution kantienne

Il est vrai qu'éduquer est une tâche ardue. La dimension philosophique et politique de cette action multiforme, mais vitale pour toute démocratie, fait l'objet d'un bon dossier de la collection « Philosopher au présent » : *Eduquer le citoyen ?* de Patrice Canivez (Hatier, 228 p., 64 F). Cent cinquante pages de tour d'horizon, et une trentaine de textes significatifs, permettent d'aborder les différentes faces d'un problème majeur, et souvent mal éclairé, de la philosophie politique contemporaine, de Rousseau à Hannah Arendt, en passant par les *Réflexions sur l'éducation* de Kant. Nul ne contestera le caractère absolument décisif des bouleversements de perspectives introduits par Kant dans la pensée philosophique. Mais il n'est pas facile, surtout pour les débutants, d'en saisir aussitôt tous les fils, ni d'en apercevoir le cheminement, la cohérence et la portée. Dernier en date d'une liste fort longue, le *Kant, une révolution philosophique* de Michèle Crampe-Casnabet est un modèle du genre. En moins de deux cents pages vives et denses, l'auteur accomplit un véritable exploit : situer Kant en son temps, éclairer les tâtonnements de la période pré-critique, expliquer la méthode transcendantale et la cartographie de la raison pure, articuler les registres de la philosophie pratique, de l'esthétique, de la religion et de l'histoire. Ajoutez encore un intelligent choix de textes, un judicieux lexique et une vraie bibliographie, et vous aurez compris que ce petit volume est à sa façon un maître livre, dont il ne faudrait pas que l'usage fût un privilège d'étudiants (Bordas, coll. « Philosophie présente », 192 p., 55 F).

La bibliographie de Michèle Crampe-Casnabet mentionne, ce qui est rare, la traduction, publiée en 1977 dans *l'Evolution psychiatrique*, d'un curieux texte de Kant, généralement négligé, l'*Essai sur les maladies de la tête* (1764). Monique David-Ménard vient d'en donner une nouvelle traduction, accompagnée d'une intéressante mise en perspective, publiée dans le même volume que sa traduction des célèbres *Observations sur le sentiment du beau et du sublime* (GF-Flammarion, 184 p., 26 F).

Et aujourd'hui ? Si les études ne manquent pas dans le domaine de l'histoire de la philosophie, les mises au point sur les années 80 ne sont pas légion. Pour avoir un aperçu des débats qui s'y déroulent, on peut consulter deux ouvrages de Christian Ruby : *le Champ de bataille, post-moderne/néo-moderne* (L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 238 p., 120 F) et *les Archipels de la différence, Foucault, Derrida, Deleuze, Lyotard* (Ed. du Félin, coll. « Philosophie », 160 p., 95 F). Précisons que leur visée n'est pas de donner une vue sereine et équilibrée de la pensée française actuelle. Ce sont des essais, pour une part polémique, et à ce titre partiels et partiaux. Les clivages et les lignes de force esquissés par Christian Ruby sont très discutables et souvent simplificateurs. Ceci dit, cette schématisation n'est pas dépourvue d'avantages, et on peut y trouver, avec quelques précautions, certaines indications utiles pour tenter de s'orienter dans l'esprit du temps.

ROGER-POL DROIT

LIVRES

Mathématiques

Le calcul infinitésimal, hier et aujourd'hui

ENTRE le dix-septième et le dix-huitième siècle, eut lieu un des tournants les plus importants des mathématiques : les travaux parallèles de Newton et Leibniz donnèrent naissance à un nouveau domaine, qui allait jouer un rôle considérable dans toutes les sciences : le *calcul infinitésimal*, qui permet de manipuler avec rigueur des quantités infiniment petites (ou infiniment grandes), d'effectuer des passages à la limite, de dériver et d'intégrer des fonctions... Aujourd'hui on parle plutôt de calcul différentiel et intégral, ou d'*analyse mathématiques*.

La rigueur nécessaire à ces calculs, tout au moins en mathématiques – les physiciens, eux, utilisent couramment des approximations, où ils négligent les quantités « très petites » sans trop se soucier des justifications – fut établie au siècle dernier par Cauchy et Weierstrass. Elle repose sur la formalisation de la notion de passage à la limite, suivant en cela le point de vue de Newton. Dans ce cadre, adopté aujourd'hui par tous les mathématiciens, les nombres infiniment petits n'existent pas.

Cependant, vers 1960, le mathématicien anglo-saxon Abraham Robinson, reprenant un point de vue plus proche de celui de Leibniz, a développé, par des méthodes de logique mathématique, un nouveau formalisme où sont réintroduits des nombres « infiniment petits ». Ces nouveaux nombres « non-standard » conduisent à une nouvelle théorie, l'*analyse non-standard*.

Les mathématiciens sont partagés sur son rôle. Certains, comme les membres de l'école qui s'est créée à Strasbourg autour de G. Reeb, lui voient tenir une place grandissante, en particulier dans l'étude de certaines équations différentielles et en relation avec les applications. Des ouvrages récents permettent de se familiariser – au niveau du premier cycle universitaire ou de la licence – avec l'analyse non-standard. Les simplifications qu'elle apporte dans l'enseignement de l'analyse ne paraissent pas sans danger pédagogique.

Pour saisir le calcul infinitésimal à sa naissance, on recommande la lecture des articles de Leibniz, récemment réédités. Le lecteur aura plaisir à partager l'enthousiasme avec lequel Leibniz utilise le tout nouveau calcul dans de multiples problèmes : maxima et minima, enveloppes et caustiques, brachystochrone...

Pour apprécier l'ampleur des débats soulevés en France par l'analyse non-standard, on lira le récit de l'expérience vécue par un débutant en mathématiques, C. Lobry, que sa passion pour l'analyse non-standard a conduit à des frictions avec l'« establishment » mathématique. Une plongée amusante dans le milieu des mathématiciens.

JEAN-MICHEL KANTOR

★ F. DIENER, G. REEB, *Analyse non-standard*. Hermann : enseignement des sciences (licence et maîtrise).

★ A. DELEDICQ, *Leçons de calcul infinitésimal*. A. Colin (premier cycle, DEUG).

★ G.W. LEIBNIZ, *la Naissance du calcul différentiel*. Vingt-six articles des Acta Eruditorum, Vrin, Collections Mathesis.

★ C. LOBRY, *Et pourtant... ils ne remplissent pas N !*, Aleas, éditeur à Lyon.

Les enquêtes d'opinion et la recherche en sciences sociales

Textes réunis et présentés par Alain Girard et Edmond Malinvaud

Actes d'une journée d'étude de la société des Amis du centre d'études sociologiques (Sorbonne, février 1988), dédiés à Jean Stoetzel. Des chercheurs français – sociologues, économistes, démographes... – contribuent à une évaluation critique des enquêtes d'opinion en tant qu'outil d'observation et de mesure utilisé par les sciences humaines et sociales.

► **L'Harmattan, collection « Logiques sociales », 152 p., 85 F.**

L'éducation, approches philosophique

Sous la direction de Pierre Khan, André Ouzoulias et Patrick Thierry

Une dizaine de professeurs de philosophie, tous engagés dans la formation des enseignants de l'école élémentaire et secondaire, analysent la manière dont l'éducation fut abordée par des penseurs (ou dans des textes) jugés essentiels dans la tradition philosophique : Platon, Aristote, Montaigne, Rousseau, Kant, Hegel, Hannah Arendt ou le « roman de formation » allemand.

► **PUF, collection « Pédagogie d'aujourd'hui », 429 p., 198 F.**

Glossaire des droits de l'Homme

français-russe/russe-français par Geneviève Seriot Reversat et Jean-Bernard Marie

Un glossaire bilingue qui présente, par ordre alphabétique, des concepts et des mots relatifs aux droits de l'Homme, tels qu'ils sont inscrits dans les principaux instruments juridiques internationaux et dans la Constitution soviétique. Un outil de référence et de classification, dans lequel chaque mot est accompagné d'un renvoi aux documents d'où il est extrait. S'adresse aux juristes, linguistes, russisants, enseignants, chercheurs ou traducteurs.

► **Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 265 p., 145 F. (120 F. Jusqu'au 31 août 190).**

L'audit de l'établissement scolaire

par Michel Lecointre et Michel Rebinguet

Cet ouvrage résulte d'une mise en pratique de l'audit d'établissement scolaire par la Mission académique pour la formation des personnels de l'éducation nationale de l'académie de Bordeaux. Les auteurs y analysent la place de l'audit parmi les dispositifs d'évaluation, décrivent son déroulement et montrent comment il s'insère dans une dynamique institutionnelle. Avec trois dossiers de fiches où sont résumés les éléments méthodologiques, techniques et bibliographiques de l'audit d'établissement scolaire. A l'usage des responsables de l'Education nationale, deschefs d'établissements, des enseignants, des parents d'élèves et des délégués des élèves.

► **Les Editions d'organisation, 193 p., 165 F.**

Il était deux fois Romain Gary

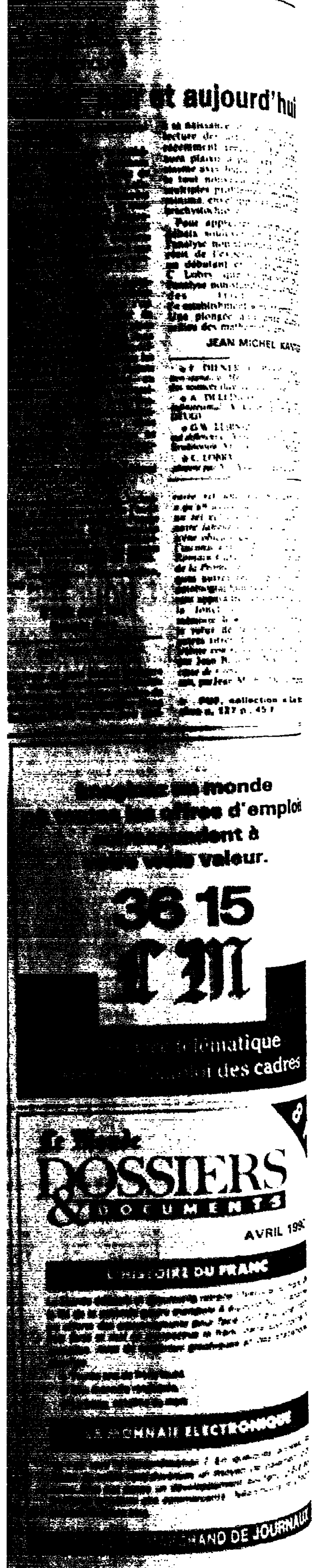
par Pierre Bayard

Ce livre de petit format inaugure une nouvelle collection intitulée « Le texte rêve ». Une manière de dire, explique son directeur (Jean Bellemin-Noël) *« qu'un écrit littéraire vit une vie nocturne »* et *« qu'un lecteur attentif peut amener un tel écrit à raconter dans une autre langue ce qui se passe sur la scène obscure qu'on dit être celle de l'inconscient. » Il était deux fois Romain Gary* est ainsi une lecture de *la Promesse de l'aube*, et de quelques autres récits plus ou moins autobiographiques de l'écrivain, faisant apparaître des thèmes tels que : la fonction historique de la mémoire, le « roman maternel » ou le refus de la séparation. Deux autres titres disponibles : *Le quatrième conte de Gustave Flaubert*, par Jean Bellemin-Noël et *La princesse de Clèves : la Mère et le courtisan*, parJean-Michel Delacomptée.

► **PUF, collection « Le texte rêve », 127 p., 48 F.**

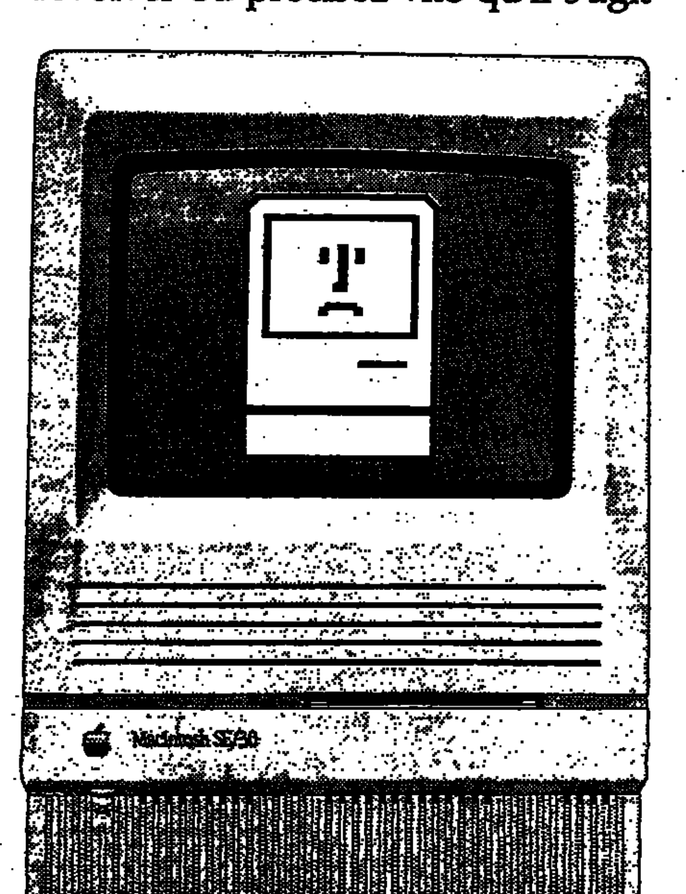


مكبرا من الاصل



IC APPLE CENTERS : UNE BONNE RAISON D'ENTREPENDRE UNE LIAISON SANS RENDRE VOTRE FEMME JALOUSE.

Amusez-vous à deviner la réaction de votre épouse lorsque vous lui annoncerez que vous avez une liaison très hard. Dites-lui également que vous avez rencontré quelqu'un de connu au niveau européen, qui a énormement d'expérience, une grande disponibilité et des prix compétitifs. Ensuite cachez le révolver ou précisez vite qu'il s'agit



d'une liaison Ethertalk réussie avec 15 Macintosh choisis chez International Computer. Très **hard**, très **soft**, International Computer est un des **premiers distributeurs Apple en Europe**. Sa puissance d'achat en volume lui permet de vous faire bénéficier naturellement des **meilleures conditions sur tout Apple**. En outre dix années d'expérience, de conseil et de service Apple lui ont permis d'être aujourd'hui le seul à pouvoir vous accueillir dans **deux Apple Centers à Paris** (Beaubourg et Place Vendôme). Mais le rôle d'un grand distributeur informatique ne doit pas se limiter au prix le plus bas. Aussi International Computer propose à ses clients un **suivi de maintenance** extrêmement **performant** avec des délais très courts et un coût bien étudié. Vous pouvez choisir vous-même l'urgence d'un dépannage grâce à un carnet de chèques de maintenance. Cela vous évite également d'avoir à financer, parfois pour rien, un contrat d'assistance à l'année. Choisir Apple est un excellent réflexe. Et lorsque l'on s'adresse à l'un des Apple Centers IC, cela devient un acte de gestion exemplaire. Apple Center IC Beaubourg : un complexe de près de 1000 m², présentant **tout l'univers Macintosh**, 50 mètres linéaires de logiciels et même un département **location** avec une **disponibilité immédiate** sur tout Apple. Apple Center IC place Vendôme, dédié aux grands comptes : un **département ingénierie**, des démonstrations de **liaisons grands systèmes**, des conférences et, ainsi qu'à Beaubourg, des sessions de **formation** au plus haut niveau. Dix ans d'Apple ça compte : disponibilité, prix, conseil et **sourire**, de 10h à 19h, et même à 18h55.

Appelez-nous dès aujourd'hui ou venez nous voir, même de cinq à sept, personne ne vous en tiendra rigueur.

(1) 42 72 26 26





10 ANS D'APPLE ÇA COMPTE

APPLE CENTER IC BEAUBOURG 26 RUE DU RENARD 75004 PARIS
APPLE CENTER IC VENDOME 21 PLACE VENDOME 75001 PARIS
+ IC MARSEILLE SA 64 ET 94 AVENUE DU PRADO 13006 MARSEILLE TEL. 91 37 25 03

EUROPE 93

Une conférence à Luxembourg sur la protection des données

La criminalité informatique inquiète les Douze

A l'approche du marché unique de 1993, l'Europe des Douze est soucieuse de définir un cadre juridique harmonisé en matière de criminalité informatique et de protection des données à caractère personnel. La Commission des Communautés européennes (Europe des Douze) et le Conseil de l'Europe (Europe des Vingt-Trois) ont consacré une conférence conjointe à l'étude de ces deux thèmes, les 27 et 28 mars, à Luxembourg.

Virus ou « super-zapping », chantage ou espionnage électronique, les techniques de la criminalité informatiqueé inquiètent les spécialistes européens. Parallèlement, la libre circulation des données informatiques dans l'Europe de 1993, tout comme le gonflement des flux d'informations transfrontalières, incitent les institutions européennes à se saisir du dossier de la protection des données personnelles traitées par ordinateur.

Or, qu'il s'agisse de la criminalité informatique ou de la protection des données, la Commission des Communautés européennes a plusieurs longueurs de retard sur le Conseil de l'Europe. « *Le Consell a beaucoup d'idées, mais peu de pouvoir*, a résumé M. Jacques Fauvet, président de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL). *Et les Communautés européennes ont beaucoup de pouvoir, mais peu d'idées* ». Il y a donc quelque raison à ce que les deux institutions ébauchent un travail en commun.

Sur la criminalité informatique, d'abord. Comment contrer des délinquants en col blanc qui, en quelques millisecondes, font passer d'une frontière à l'autre des sommes considérables ? Comment déjouer l'espionnage, le chantage ou le sabotage informatique ? Si l'Europe ressent le besoin de règles communes et d'une coopération juridique contre une criminalité qui pénètre toutes les activités des pays industrialisés, la conférence de Luxembourg a montré que les difficultés ne manquent pas.

Ainsi, la criminalité liée à l'ordinateur reste mal connue. Son « chiffre noir » paraît considérable : au moins 80 % des méfaits passent inaperçus, selon les spécialistes. Les banques, les compagnies d'assurances et les organismes publics, qui sont les principales victimes, ne portent pas plainte. Inquiètes de perdre la confiance de leurs clients ou de leurs investisseurs, les institutions préfèrent se taire. En France, la criminalité informatique aurait pourtant représenté une perte de 3,9 milliards de francs en 1987, selon l'Assemblée plénière des sociétés d'assurances (APSAIRD).

« Une sous-culture criminelle »

Définir à l'échelle européenne les infractions qui constituent des crimes informatiques s'annonce délicat. En septembre 1989, le Conseil de l'Europe a certes arrêté une liste minimale (faux en informatique, fraude, sabotage, accès non autorisé, etc.). Mais tout inventaire reste relatif dans un domaine où les technologies progressent à vive allure. La réunion de Luxembourg a montré que les avis sont partagés d'un pays à l'autre, d'un spécialiste à son voisin.

Faut-il, par exemple, mettre en prison les *« hackers ? »* Ces pirates, dont le passe-temps favori consiste à s'infiltrer sur les réseaux informatiques, sont considérés par certains comme des informaticiens géniaux. Les policiers d'Interpol sont persuadés, eux, que le piratage est *« une sous-culture criminelle »*. Des pirates allemands ne se sont-ils pas livrés à l'espionnage en accédant, en 1989, aux réseaux informatiques de l'OTAN et de la NASA ? C'est en tout cas avec prudence que les Communautés européennes s'avancent sur le terrain juridique, tout en étant convaincus que le marché unique de 1993 devra, pour être crédible, ressembler à un havre de sécurité.

Des difficultés comparables se profilent au sujet de la protection des données sur les personnes. La Commission européenne prépare une directive visant à inscrire dans le droit communautaire certains principes de la convention « pour la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractères personnel », adoptée le 28 janvier 1981 par le Conseil de l'Europe à ratifier la convention et à adopter une législation appropriée. A ce jour, six d'entre-eux – Belgique, Espagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Portugal – ne l'ont pas encore fait, bien qu'ils aient signé la convention.

Rest toutefois à surmonter un conflit de compétence qui oppose deux directions générales de la Commission des Communautés. Et à décider si les cas du secteur public et du secteur privé seront ou non traités dans une même directive.

« Le marché de l'information »

« Faute d'une directive au 1er janvier 1993, les commissions de contrôle pourraient refuser que des données soient transmises d'un pays vers un autre », prévient M. Spiros Simitis, commissaire à la protection des données pour le Land de Hesse (RFA). Des conflits ont d'ores et déjà éclaté : la commission de la Hesse a, par exemple, refusé la transmission de données génétiques d'un centre universitaire allemand vers un centre universitaire bruxellois, car la Belgique ne dispose pas d'une législation assez protectrice. De son côté, la CNIL a refusé que Fiat France transfère le fichier de ses cadres et ingénieurs à Turin ; un contrat a finalement été conclu qui garantit aux cadres expatriés en Italie les mêmes droits qu'en France.

Les administrations et organismes publics collectent d'énormes quantités de données et d'informations sur les citoyens. La Commission des Communautés souhaite *« améliorer la synergie entre secteur public et secteur privé sur le marché de l'information »*. Mais bien des questions restent en suspens.

Ainsi du cas des entreprises de marketing direct. Pour mieux cibler leur clientèle, elles accumulent les informations sur les comportements des personnes, leurs styles de vie, ou leurs opinions. Doivent-elles demander son avis à la personne concernée par ces informations nominatives avant de les exploiter ? Ont-elles le droit, lorsqu'elles utilisent les banques de données du secteur public (fichiers des cartes grises ou de l'annuaire téléphonique) d'en faire un autre usage que celui pour lequel la personne a communiqué des données à l'administratiion ? Pour les Etats membres de la Communauté, *« la création d'un marché commun des services d'information est un élément indissociable de l'achèvement du marché intérieur d'ici à la fin de 1992 »*. Mais, se demande le ministre luxembourgeois de la justice, *« le marché unique sera-t-il celui d'une Europe des marchands ou d'une Europe des libertés et des citoyens ? »*.

ERICH INCIYAN

AGENDA

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 5232

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II						■			
III						■			■
IV						■			
V			■	■					
VI					■				
VII					■				
VIII					■				■
IX					■				
X		■					■	■	
XI		■							

Horizontalement

I. Est plutôt tiède quand il est transi. – II. Taches sur un tissu. Devient rouge quand il est trop souvent piqué. – III. Faire un travail qui demande du discernement. Pas démodé. – IV. Qui fait l'objet d'un appel. Va ventre à terre. – V. Langue ancienne. Monument au mort. – VI. Petit quand on a fait son beurre. A changé de nom en Algérie. – VII. Un baron ne lui fait pas peur. Château de la Loire. – VIII. Coule dans un bassin. Circulent à l'étranger. – IX. Déesse. Une grande échelle. – X. Dépouille comme un mouton. – XI. Peuvent être morbides.

Verticalement

1. Sont préparées avec les meilleurs morceaux. – 2. Endroits où l'on peut entendre des râles. – 3. On le laisse ouvert quand on se méfie. Donne envie de fumer. – 4. Une tunique. Peut être un petit bout de fillette. – 5. Forment parfois des cascades. Pont coupé. – 6. Dans les eaux canadiennes. – 7. Qui est tout ce qu'il y a de commun. – 8. Une façon de chasser chez les Grecs. – 9. Guide. Faux quand on n'est plus dans le droit chemin.

SOLUTION DU PROBLÈME Nº 5231

Horizontalement

I. Sabreur. – II. Emailleur. – III. Rosses. Râ. – IV. Pus. Etang. – V. Iris. Emeu. – VI. Nacre. – VII. Liège. Rit. – VIII. INRI. Test. – IX. Eu. Nausée. – X. Riment. – XI. Eté. Suite.

Verticalement

1. Serpillière. – 2. Amour. Inuit. – 3. Bassiner. Me. – 4. Ris. Sagine. – 5. Elée. Ce. Ans. – 6. Ulster. Tutu. – 7. Ré. Amères. – 8. Urne. Iseut. – 9. Braguette.

GUY BROUTY

AUTOMOBILE

Bombes à retardement

La durée de mise au point d'un programme étant ce qu'elle est, voici que parviennent sur le marché plusieurs versions musclées de voitures dont on peut se demander si elles n'arrivent pas trop tard. L'année 1989 a en effet été marquée entre autres par un recul significatif de la diffusion des petites voitures « gonflées ». Bien des explications peuvent être données à ce phénomène, qui passe d'abord par les campagnes dirigées contre la vitesse, mais aussi par les difficultés de circulation, le coût de l'assurance et autres risques de vol...

Cela étant, les derniers mois ont vu par ailleurs progresser la domination de la technique du « multi-soupapes » sur celle de la turbine. Meilleure respiration du moteur, plages de souplesse et d'utilisation plus larges, s'ajoutent aux autres considérations pour expliquer l'affaire.

Sur le plan industriel, il va de soi également que les constructeurs ont la préoccupation d'exploiter sur divers modèles d'une gamme les groupes moteurs prévus à l'origine pour les versions les plus « juteuses » et donc coûteuses des voitures qu'ils fabriquent.

Quoi qu'il en soit, parmi les divers modèles présentés actuellement sur des parcours très spéciaux d'essais, on distinguera le coupé Corrado 16V de Volkswagen et la Renault 19 à 16 soupapes – prête depuis un an mais non construite en série. Nous parlerons plus longuement de cette version époustouflante de la Régie dans une prochaine chronique.

S'agissant de la Volkswagen, c'est un coupé trois portes à moteur à 4 cylindres transversalement monté, qui sort, 136 chevaux (à 6 300 tours) pour un couple – effort de traction – de 16,1 mkg à 4 800 tours. C'est en fait une variante plus abordable (148 000 F) de la Corrado à compresseur G60 (197 850 F) déjà présentée et à qui il manquerait l'ABS (antiblocage) et des roues en alliage... outre le compresseur. En revanche, l'équipement intérieur – très complet – et la direction assistée sont là en série, autant qu'une antenne radio électronique sur le toit.

Notons au passage que la R19 à 16 soupapes, qui sera une concurrente, est une 1764 cm3 qui sort 140 chevaux à 6 500 tours pour un couple maximum légèrement supérieur à celui de la VW (16,8 mkg).

Avec la mise en route de la Golf GTI G60 à compresseur le mois dernier (160 ch et 216 km/h), Volkswagen persiste donc et signe dans le domaine des bombes routières de petit gabarit. Reste à savoir, encore une fois, s'il ne s'agit pas d'un choix à retardement.

CLAUDE LAMOTTE

CARNET DU Monde

Fiançailles

– M. Jean Charpy et Mme, née Marie-Odile Bourgey,
M. François Feltesse et Mme, née Aliette Bertrand,

sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants

Claire et Emmanuel.

Décès

– Le directeur de la région d'équipement de Paris, d'Électricité de France, a le regret d'informer du décès, survenu le 29 mars 1990, de

M. Jean-Yves CASELLATO,
chef du service construction.

– Mme Michel LAFARGUE de GRANGENEUVE,
née Françoise Humblot de Germs,

est entrée dans la paix du Seigneur, le 26 mars 1990, après une longue et pénible maladie, munie des sacrements de l'Eglise.

De la part de
M. Michel Lafargue de Grangeneuve, son époux,
M. et Mme Jean-Bernard Lafargue de Grangeneuve, Loïc et Claire,
M. et Mme Christian Puyo, Jean-Christophe, Sabine, Ariane, Aurélien,
M. et Mme Philippe Pincemin, Gwénaëlle, Charlotte, Florence et Pierrick Decaux,
M. et Mme Bertrand Lafargue de Grangeneuve, Antoine, Aymeric,
Le docteur et Mme Philippe Desmarchelier, Marie, Mikaël,
Ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Francis Henrion,
Mme Desdemaines-Hugon,
Mlle Lafargue de Grangeneuve,
Le docteur et Mme Gilles Boutin,
M. et Mme Bernard Lafargue de Grangeneuve,
Ses sœur, beaux-frères et belles-sœurs,
Et leurs enfants, ses neveux et nièces.

Les obsèques ont eu lieu à Casablanca, le 28 mars.
Cet avis tient lieu de faire-part.
190, boulevard Brahim-Roudani, Casablanca 02.

Valence.

Mme Françoise Quiot,
son épouse,
Mme Andrée Bernard,
sa belle-mère,
Mlle Marie-Françoise Quiot
M. et Mme Michel Quiot,
et leurs enfants,
Cosme, Alexio, Gauthier,
Florent et Cyril,
M. et Mme Bernard Quiot
et leurs enfants,
Anne-Lise et Sabine,
M. et Mme Achmat Nasratiar
et leurs enfants,
Zalmaï et Myriam,
Ses enfants
Et petits-enfants,
M. et Mme Max Dumas,
Son beau-frère et sa sœur,
Les familles Dumas,
Deschacht, Hocbon,
Lepelletier, Dimanche
ont la douleur de faire part du décès de

M. François QUIOT,

survenu dans sa soixante-douzième année des suites d'une longue maladie en son domicile, 30, rue Florian à Valence.

Les obsèques religieuses ont eu lieu le 2 avril 1990 en l'église Sainte-Thérèse de Valence et l'inhumation au cimetière de Valence.

Remerciements

– Mme Jean Montezin, son épouse,
Mme Albert Montezin, sa mère,
ainsi que toute la famille,
très touchées de toutes les marques de sympathie reçues lors du décès de

Jean MONTEZIN

et dans l'impossibilité de répondre à chacun dans l'immédiat, remercient sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

– Afin de répondre à tous les témoignages de compassion exprimés lors du décès de

Denise GOLSE,
née Gugenheim,

le docteur Serge Golse,
Nickie et Gérard Caro,
Bernard et Martine Golse,
Christine Golse in memoriam,
adressent leurs remerciements les plus émus à leurs amis.

– Mme Adolphe Touffait,
Ses enfants et toute la famille,
particulièrement touchés par toutes les marques de sympathie et les témoignages qui leur ont été adressés lors du décès de

M. Adolphe TOUFFAIT

et dans l'impossibilité d'y répondre personnellement, prient tous ceux qui se sont associés à leur peine de trouver ici l'expression de leurs remerciements émus.

Soutenances de thèses

– Université Paris-IV (Paris-Sorbonne), le jeudi 5 avril à 14 h 30, salle des actes (centre administratif), 1, rue Victor-Cousin, Mlle Mona Nassif : « L'itinéraire initiatique de Marguerite Yourcenar ».

– Université Paris-IV (Paris-Sorbonne), le vendredi 6 avril à 14 h 30, salle des actes (centre administratif), 1, rue Victor-Cousin, M. Jean-Louis Colle : « Le sacré dans l'œuvre de Jean Genet ».

– Université Paris-I, le vendredi 6 avril à 15 h, salle 2204 (Centre P.-Mendes-France), Mme Carro-Bautista Laura Ruth : « La diffusion de nouvelles techniques agricoles. Les expériences mexicaines ».

– Université Paris-IV, le lundi 23 avril à 14 h 30, salle des actes (centre administratif), Mlle Véronique Le Ru : « L'épistémologie de d'Alembert. D'Alembert est-il un philosophe ? ».

– Université Paris-IV, le jeudi 26 avril à 16 h, salle des actes (centre administratif), M. Saud Theyab : « Monnaies islamiques des musées d'Arabie saoudite ».

– Université Paris-IV, le vendredi 27 avril à 14 h, salle Louis-Liard, 17, rue de la Sorbonne, M. François Bonnefoy : « Les armes de guerre portatives en France du début du règne de Louis XIV à la veille de la Révolution (1660-1789) : de l'indépendance à la primauté ».

– Université Paris-IV, le lundi 30 avril à 14 h 30, salle des actes (centre administratif), Mme Carole Auroy-Mohn : « La quête du salut dans l'œuvre d'Albert Cohen, du récit mythique à l'appel de la foi ».

– Université Paris-I, le vendredi 4 mai à 16 h, salle C. 2204 (Centre P.-Mendes-France), M. Bernard Walliser : « De la rationalité cognitive des agents économiques à la méthodologie des modélisateurs de l'économie ».

PARIS EN VISITES

JEUDI 5 AVRIL

« L'impressionnisme au musée d'Orsay », 13 h 30, 1, rue de Bellechasse, sous le rhinocéros (Arts et caetera).

« Les salons de l'hôtel de ville », 14 h 15, parvis de l'Hôtel de ville (M. Banassat).

« Mystérieuse île Saint-Louis » 14 h 30, sortie métro Pont-Marie.

« Delacroix, sa vie, son œuvre, dans son atelier », 15 heures, 6, place Furstenberg (Monuments historiques).

« Grande Arche et quartier de La Défense », 14 h 30, RER La Défense, sortie L (M.-C. Lasnier).

« Le Marais, de Saint-Gervais au village Saint-Paul », 14 h 30, 44, rue François-Miron (Sauvegarde du Paris historique).

« De Saint-Merry à la rue Quincampoix », 14 h 30, métro Rambuteau (Paris pittoresque et insolite).

« La Sainte chapelle et ses vitraux », 14 h 30, 4, boulevard du Palais, devant les grilles (E. Romann).

« Hôtels et église de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Un demi-siècle d'art déco au cimetière Montparnasse », 14 h 15, entrée, 3, boulevard Edgar-Quinet (V. de Langlade).

« L'Opéra Garnier », 15 heures, en haut des marches (Tourisme culturel).

« Le Palais de justice en activité », 15 heures, métro Cité, sortie marché aux fleurs (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le peintre, le roi, le héros, l'Andromède de Pierre Mignard », 15 h 15, musée du Louvre, devant l'espace « accueil des groupes » (L'Art pour tous).

« L'Ecole des beaux-arts et les salons de l'hôtel de Chimay », 15 h 30, 17, quai Malaquais (P.-Y. Jaslet).

Conférences

Mairie, 4, place du Louvre, 17 h 30 : « L'enquête sur les métiers de la Chambre de commerce de Paris en 1860. Radiographie de la vie artisanale parisienne », par A. Conquet (Académie du Second Empire).

Mairie, 1, place d'Italie, 17 h 45 : « La Bièvre, une rivière mais aussi un monde industriel d'autrefois », par E. Martin. Entrée gratuite (Société d'histoire du 13e arrondissement).

23, rue de Sévigné, 18 h 15 : « Histoire générale de Paris. La ville classique : l'œil du voyageur à Paris » (diapositives) par J.-M. Léri (musée Carnavalet).

Centre Georges-Pompidou (salle d'actualité de la BPI), 18 h 30, « Cycle : le théâtre en changement. La crise des dramaturgies, notamment en France », débat animé par Bernard Dort.

3, rue Aubriot, 20 h : « Le yoga, une pratique particulièrement adaptée à l'homme contemporain », par A. Van Lysebeth (Fédération nationale des enseignants du yoga).

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09. Tél. : (1) 42-47-97-27. Télécopieur : (1) 45-23-06-81

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX. Tél. : (1) 49-60-30-00. Télécopieur : (1) 49-60-30-10

Edité par la SARL *le Monde*

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
Mme Geneviève Beuve-Méry,
M. André Fontaine, *gérant*.

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-47-99-61







AGENDA

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 4 avril à 0 heure et le jeudi 5 avril à 24 heures.

Au cours de la période, l'anticyclone atlantique étendra légèrement son influence sur la France. Le temps instable de mercredi cédera alors la place à un jeudi ensoleillé. Seules les régions méridionales seront affectées par des nuages et quelques précipitations à proximité d'une perturbation espagnole.

Jeudi : fraîcheur et soleil. Nuages et ondées sur le Midi.

Le soleil brillera dès le matin sur la quasi-totalité du pays. La matinée restera cependant très fraîche avec de fréquentes gelées au lever du jour.

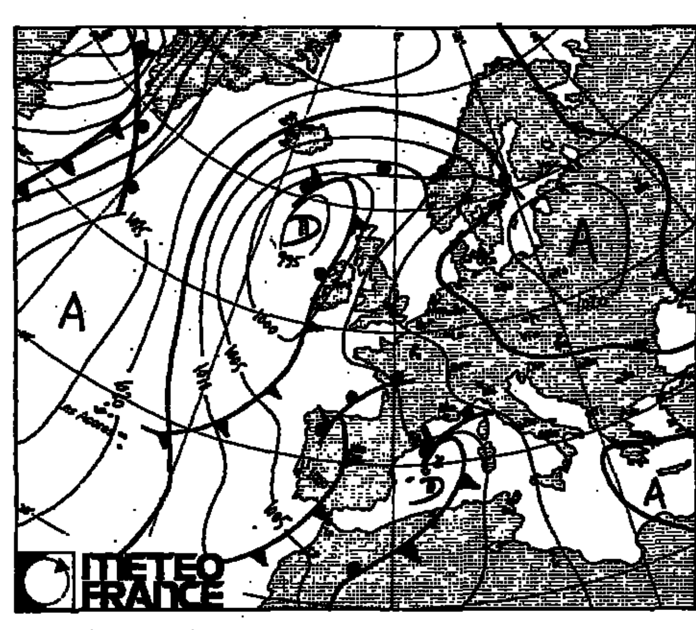
Les régions les moins favorisées connaîtront un ciel nuageux. Ce sera le cas du sud de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées au Languedoc-Roussillon, au sud des Alpes, à la Provence-Côte d'Azur et à la Corse. Il faudra même s'attendre à quelques pluies sur les régions méditerranéennes et le sud du Massif Central.

Les températures minimales seront comprises entre −1 et −5 degrés, excepté près des Pyrénées et de la Méditerranée, où elles avoisineront 3 à 5 degrés, voire 6 et 8 degrés sur la Côte d'Azur et en Corse.

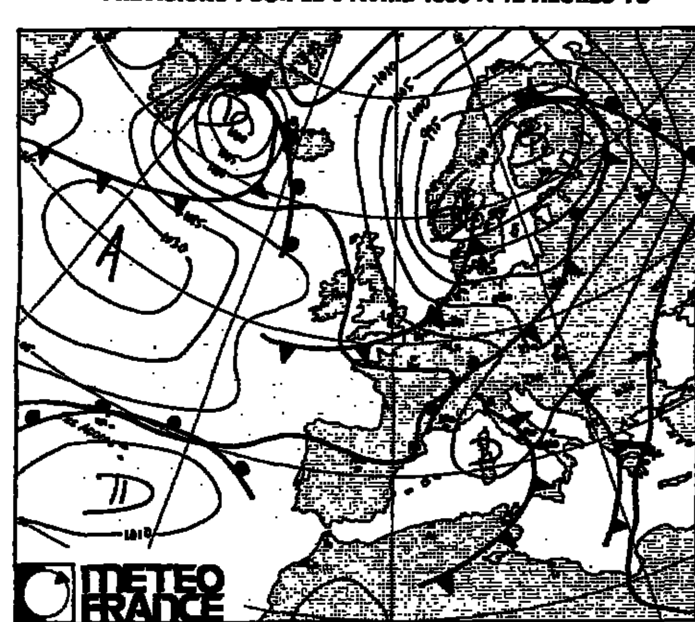
Les températures maximales varieront entre 8 et 12 degrés. Elles atteindront tout de même 13 à 16 degrés sur le Sud-Est.

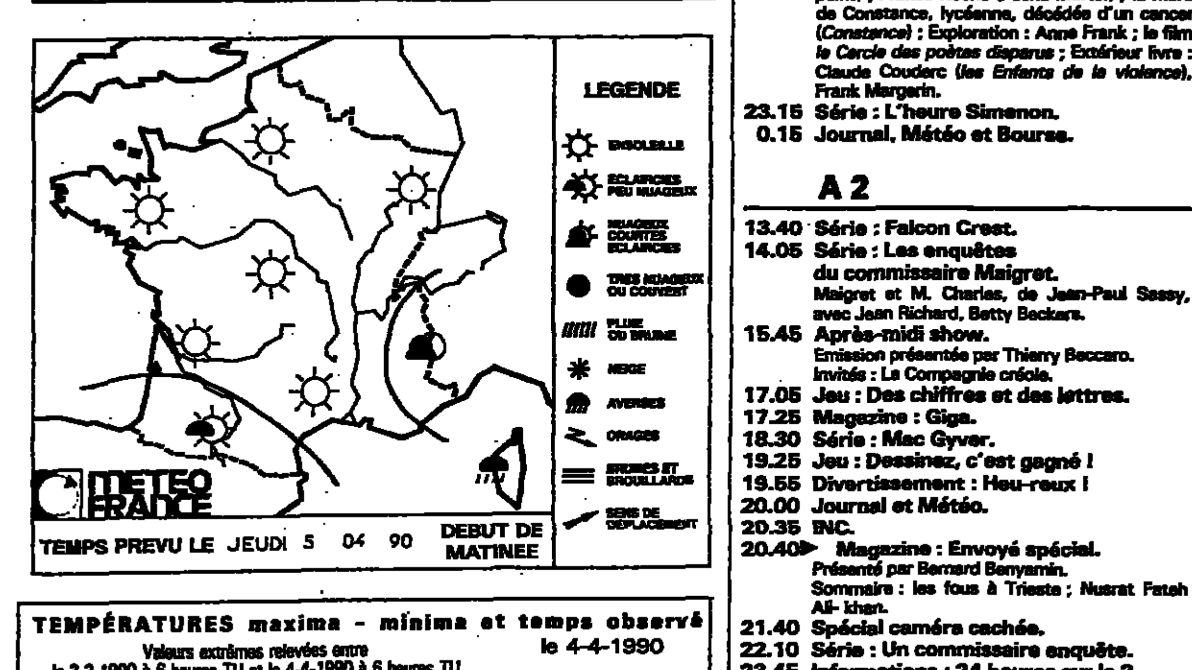
Le vent sera généralement faible de secteur nord-est.

SITUATION LE 4 AVRIL 1990 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 6 AVRIL 1990 A 12 HEURES TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 4-4-1990

Valeurs extrêmes relevées entre le 3-3-1990 à 6 heures TU et le 4-4-1990 à 6 heures TU

FRANCE			
AJACCIO	17	10	A
BIARRITZ	15	3	N
BORDEAUX	13	2	N
BOURGES	10	0	N
BREST	10	1	A
CAEN	9	1	D
CHERBOURG	8	1	O
CLERMONT-FER	10	−3	D
DIJON	9	−1	D
GRENOBLE St-M-H	16	5	N
LILLE	10	2	A
LIMOGES	9	0	D
LYON	12	0	D
MARSEILLE-MAR	15	7	D
NANCY	12	−1	N
NANTES	12	1	D
NICE	13	9	N
PARIS-MONTS	10	2	D
PAU	13	0	D
PERPIGNAN	14	7	N
RENNES	11	1	D
ST-ETIENNE	11	−3	D
STRASBOURG	14	2	N
TOURS	10	1	D
TOULOUSE	13	−1	D
POINTE-A-PITRE	30	22	D

ÉTRANGER			
ALGER	20	6	D
AMSTERDAM	9	1	A
ATHÈNES	21	18	N
BANGKOK	36	27	D
BARCELONE	18	13	C
BELGRADE	24	8	N
BERLIN	19	2	D
BRUXELLES	10	2	A
LE CAIRE	22	14	D
COPENHAGUE	11	3	D
DAKAR	26	20	D
DELHI	30	15	D
DJERBA	19	15	N
GENÈVE	10	4	N
HONGKONG	28	21	C
ISTANBUL	17	10	D
JÉRUSALEM	11	1	D
LISBONNE	15	10	C
LONDRES	10	−1	D
LOS ANGELES	26	12	C
LUXEMBOURG	10	−2	D
MADRID	17	6	N
MARRAKECH	24	9	D
MEXICO	29	12	B
MILAN	11	10	P
MONTRÉAL	5	2	P
MOSCOU	15	9	D
NAIROBI	22	15	N
NEW-YORK	10	6	P
OSLO	7	−1	*
PALMA-DE-MAJ.	19	5	D
PÉKIN	10	2	D
RIO-DE-JANEIRO	28	25	N
ROME	15	11	P
SINGAPOUR	33	26	N
STOCKHOLM	11	3	D
SYDNEY	22	20	A
TOKYO	21	17	A
TUNIS	21	10	D
VARSOVIE	22	7	P
VENISE	13	11	P
VIENNE	22	7	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heures en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 4 avril

TF 1

- **20.45 Variétés : Sacrée soirée.** Spécial sacrée télé. Avec Georges de Caunes, Raymond Marcillac, Albert Raisner, Pierre Sabbagh, Claude Darget, Catherine Langeais, Jacqueline Caurat, Denièle Gilbert, Jacques Sallebert, Mireille Mathieu, C. Jérôme, La bande à Basile, Blues trottoir, Lane Davies, Pacifique, Sonia, Alain Souchon, Les Vagabonds.
- **22.35 Sport : Football.** Demi-finale de la Coupe des champions (match aller) : Marseille-Lisbonne.
- **0.15 Journal, Météo et Bourse.**

A 2

- **20.45 Série : Perry Mason.**
- **22.25 Magazine : Fruits de la passion.** De Gérard Holtz.
- **23.20 Informations : 24 heures sur la 2.**
- **23.35 Météo.**
- **23.45 Magazine : Du côté de chez Fred.** Ion Iliescu, président du gouvernement provisoire de Roumanie.

FR 3

- **20.35 Le 15e Festival international du cirque de Monte-Carlo.** Spectacle présenté par Sergio.
- **22.05 Journal et Météo.**
- **22.30 Magazine : Mille Bravo.** Présenté par Christine Bravo. Avec Jean-Philippe Collard (piano), Gérard Caussé (alto), Babick Reinhardt (guitare jazz), Kasanski, musique tzigane, le groupe Gangsters d'amour, Orphéon (jazz vocal), Ralph Thamar, Jean Leduc, Roland Topor, Louis Sclavis (clarinettiste), Bruno Chevignon (contrebasse).
- **23.20 Magazine : 52e rue.** Présenté par Dee Dee Bridgewater.

CANAL PLUS

En clair jusqu'à 19.30

- **19.30 Sport : Football** Les coulisses et demi-finales de la Coupe d'Europe des champions (matches aller) : Marseille-Lisbonne (en direct) et Milan AC-Bayern-Munich (en direct).
- **22.35 Flash d'informations.**
- **22.40 Cinéma : Fatal beauty. ■** Film américain de Tom Holland (1987). Avec Whoopi Goldberg, Sam Elliott, Ruben Blades (v.o.).
- **0.20 Cinéma : Le jour et l'heure. ■■■** Film français de René Clément (1962). Avec Simone Signoret, Geneviève Page, Stuart Whitman.

LA 5

- **20.40 Histoires vraies.** Pas mon enfant, téléfilm de Michael Tuchner, avec George Segal, Stockard Channing.
- **22.20 Débat : La drogue.** Animé par Gilles Schneider.
- **23.20 Spécial Rallye de Tunisie.**
- **23.45 Sport : Football.** Demi-finale de la Coupe d'Europe des champions : Milan AC.-Bayern Munich (en différé).
- **0.00 Journal de minuit.**
- **0.05 Sport : Football.** Deuxième mi-temps.

M 6

- **20.35 Téléfilm : Chasseur d'homme.** De Don Taylor, avec Sandra Dee, Roy Thinnes. *Course poursuite dans les marais de Louisiane.*
- **22.15 ▶ Le Saint.** Avec Roger Moore.
- **23.05 ▶ Magazine : Le glaive et la balance.**
- **0.00 Six minutes d'informations.**

LA SEPT

- **20.00 Documentaire : Décompte de la folie ordinaire (1).** De Mireille Auprince, Henri Ferlicot et Luc Goyer.
- **21.00 Téléfilm : Salle no 6.** De Krzysztof Gruber.
- **22.30 Documentaire : L'âge d'or du cinéma (1).** De John Edwards, David Mingay et Bayley Silleck.
- **23.00 Documentaire : Décompte de la folie ordinaire (2).**

FRANCE-CULTURE

- **20.30 Tire ta langue.**
- **21.30 Correspondances.** Des nouvelles de la Belgique, de la Suisse et du Canada.
- **22.00 Communauté des radios publiques de langue française.**
- **22.40 Nuits magnétiques.** Portraits-groupes-hommes.
- **0.05 Du jour au lendemain.**
- **0.50 Musique : Coda.** Les home's studios.

FRANCE-MUSIQUE

- **20.30 Concert** (donné le 17 mars, Salle Gaveau) : Caprices pour violon seul de Locatelli ; Sonate pour violon seul no 2, *d'Hartmann* ; Partita pour violon seul en *ré* mineur BWV 1004, de Bach ; Nuage gris pour piano, Trauervospiel und Trauermarsch pour piano, Rapsodie hongroise no 5 pour piano, Nocturne pour piano, La lugubre gondole II pour piano, Venezia pour piano, Paraphrase sur la mort d'Isolde pour piano, de Liszt ; 4 pièces pour violon et piano op. 113, Sonate pour violon et piano no 1 en la mineur op. 105, de Schumann, par Thomas Zehetmair, violon, Cyprien Katsaris, piano.
- **23.07 Jazz-club.** En direct du Sunset à Paris. Le quartette de Ricky Ford (saxophone) avec Jeff Gardner (piano), Stafford James (contrebasse), Sangoma Everett (batterie).

Jeudi 5 avril

TF 1

- ***13.35 Feuilleton : Les feux de l'amour.***
- **14.25 Feuilleton : La clinique de la Forêt-Noire.**
- **15.15 Série : Tribunal.**
- **15.45 Quarté à Evry.**
- **15.55 Variétés : La chance aux chansons.**
- **16.25 Club Dorothée vacances.**
- **17.05 Série : 21 Jump Street.**
- **17.55 Série : Hawaii, police d'Etat.**
- **18.50 Avis de recherche.**
- **18.55 Feuilleton : Santa-Barbara.**
- **19.25 Jeu : La roue de la fortune.**
- **19.55 Divertissement : Pas folles, les bêtes !**
- **20.00 Journal, Météo et Tapis vert.**
- **20.40 Série : Navarro.** Mauvaises actions. Avec Roger Hanin. *Meurtres à la Bourse.*
- **22.15 Magazine : Ex libris.** Expliquez-moi : Christine Aventin (*le Diable peint*) ; France Roche (*Péché mortel*) ; la mère de Constance, lycéenne, décédée d'un cancer (*Constance*) : Exploration : Anne Frank ; le film *le Cercle des poètes disparus* ; Extérieur livre : Claude Couderc (*les Enfants de la violence*), Frank Margerin.
- **23.15 Série : L'heure Simenon.**
- **0.15 Journal, Météo et Bourse.**

A 2

- **13.40 Série : Falcon Crest.**
- **14.05 Série : Les enquêtes du commissaire Maigret.** Maigret et M. Charles, de Jean-Paul Sassy, avec Jean Richard, Betty Beckers.
- **15.45 Après-midi show.** Emission présentée par Thierry Beccaro. Invités : La Compagnie créole.
- **17.05 Jeu : Des chiffres et des lettres.**
- **17.25 Magazine : Giga.**
- **18.30 Série : Mac Gyver.**
- **19.25 Jeu : Dessinez, c'est gagné !**
- **19.55 Divertissement : Heu-reux !**
- **20.00 Journal et Météo.**
- **20.35 INC.**
- **20.40 ▶ Magazine : Envoyé spécial.** Présenté par Bernard Benyamin. Sommaire : les fous à Trieste ; Nusrat Fateh Ali- khan.
- **21.40 Spécial caméra cachée.**
- **22.10 Série : Un commissaire enquête.**
- **23.45 Informations : 24 heures sur la 2.**
- **0.00 Météo.**

FR 3

- **13.30 Magazine : Regards de femme.** Invitée : Jeannie Longo.
- **14.03 Magazine : Carré vert.**
- **14.30 Documentaire : L'enracinement.** Robert Cohen Solal ou la volonté de choisir, de Frédéric Chapuis.
- **15.03 Feuilleton : Colorado.**
- **16.05 Magazine : Télé-Caroline.**
- **17.30 Feuilleton : Guillaume Tell.**
- **17.55 Dessin animé.**
- **18.03 Magazine : C'est pas juste.**
- **18.30 Jeu : Questions pour un champion.**
- **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.10 à 19.30, le journal de la région.
- **20.05 Jeux : La classe.**
- **20.30 INC.**
- **20.35 La dernière séance.** 1er film : La valse des truands. ■■ Film américain de Paul Bogart (1969). Avec James Garner, Gayle Hunnicutt, Carroll O'Connor (v.o.).
- **22.20 Dessins animés.** Bug's Bunny, Tex Avery.
- **22.45 Journal et Météo.**
- **23.10 2e film : Le point de non-retour. ■■** Film américain de John Boorman (1967). Avec Lee Marvin, Angie Dickinson, Keenan Wynn (v.o.).

CANAL PLUS

- **13.30 Cinéma : Barry Lyndon. ■■■** Film britannique de Stanley Kubrick (1975). Avec Ryan O'Neal, Marisa Berenson, Patrick Magee.
- **16.30 Magazine : Cinémode printemps 90.**
- **17.25 Cabou cadin.** Croc-note show ; Le comte Mordicus ; Super Mario Bros et princesse Zelda.

En clair jusqu'à 20.30

- **18.15 Dessins animés : Ça cartoon.** Présentés par Philippe Dana.
- **18.30 Top album.** Présenté par Marc Toesca.
- **19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Claude Lelouch.
- **20.30 Cinéma : Les maîtres de l'univers. ■** Film américain de Gary Goddard (1987). Avec Dolph Lundgren, Frank Langella, Meg Foster.
- **22.10 Flash d'informations.**
- **22.20 Cinéma : Itinéraire d'un enfant gâté. ■■** Film français de Claude Lelouch (1988). Avec Jean-Paul Belmondo, Richard Anconina, Béatrice Agenin.

LA 5

- **13.35 Série : Baretta.**
- **14.40 Série : Le renard.**
- **15.45 Série : Bergerac.**
- **16.40 Dessins animés.** Les triplés (rediff.) ; Lutinou et Lutinette ; Magie bleue ; Pollyanna ; Olive et Tom, champions de foot ; L'académie des Ninjas.
- **18.50 Journal images.**
- **19.00 Magazine : Reporters.**
- **19.40 Dessin animé : Manu.**
- **19.45 Journal.**
- **20.30 Drôles d'histoires.**
- **20.40 Cinéma : Les zozos. ■■** Film français de Pascal Thomas (1972). Avec Frédéric Duru, Edmond Raillard, Jean-Marc Chollet.
- **22.25 Série : Deux flics à Miami.**
- **23.25 Spécial Rallye de Tunisie.**
- **23.30 Magazine : Désir.**
- **0.00 Journal de minuit.**

M 6

- **13.25 Série : Cosby show** (rediff.).
- **13.55 Feuilleton : Dynastie.**
- **14.45 Musique : Boulevard des clips** (et à 16.05, 17.05, 0.35).
- **17.25 Informations : M 6 info** (et à 18.25).
- **17.30 Série : L'homme de fer.**
- **18.30 Série : Incroyable Hulk.**
- **19.25 Série : Les années coup de cœur.**
- **19.54 Six minutes d'informations.**
- **20.00 Série : Cosby show.**
- **20.35 Cinéma : Y a-t-il quelqu'un pour tuer ma femme ? ■** Film américain de Jim Abrahams, David et Jerry Zucker (1986). Avec Danny De Vito, Bette Midler, Judge Reinhold.
- **22.15 Série : Brigade de nuit.**
- **23.10 Série : Destination danger.**
- **0.00 Six minutes d'informations.**

LA SEPT

- **14.30 Méthode Victor : Anglais.**
- **15.00 Cinéma : Le cycliste. ■■** Film iranien de Mohsen Makhmalbaf (1988).
- **16.20 Courts métrages.**
- **16.50 Documentaire : Claude Berri rencontre Léo Castelli, marchand d'art (3).**
- **18.55 Documentaire : Elisabeth Schwarzkopf.**
- **17.40 Musique.**
- **17.50 Documentaire : Les sentiers de la réussite.** D'Antoine Gallien et Alain Dhenaut.
- **19.25 Magazine : Imagine.**
- **19.55 Documentaire : Histoire parallèle.**
- **20.40 Jazz soundies collection.**
- **20.45 Documentaire : Kaltex en chine (4).**
- **21.00 Magazine : Mégamix.**
- **22.00 Documentaire : Solti et Perahia jouent Bartok.** De Humphrey Burton.
- **23.00 Opéra : Ogre mangeant des jeunes femmes sous la lune.**
- **23.20 Documentaire : What about Ida.**

FRANCE-CULTURE

- **20.30 Concert** (donné le 12 mars au Théâtre de la Ville) : musique de l'Inde du Nord par Ram Narayan, sarangi, Zakir Hussain, tabla.
- **23.07 L'invité du soir.** Jean Sutherland, soprano.

FRANCE-CULTURE

- **20.30 Dramatique.** Ménon, d'après Platon.
- **21.30 Profils perdus.** Marc Bloch, Lucien Febvre *et les Annales*.
- **22.40 Nuits magnétiques.** Portraits-groupes-hommes.
- **0.05 Du jour au lendemain.**
- **0.50 Musique : Coda.** Les home's studios.

Audience TV du 3 avril 1990 (BAROMÈTRE Le Monde / SOFRES NIELSEN

Audience instantanée, France entière 1 point =202 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	49,6	Bde annonce 16,0	Pub 8,4	Act. région. 17,9	Nulle part 1,7	Reporters 3,1	Hulk 2,0
19 h 45	57,9	Roue fortune 26,4	Dessinez 12,1	19-20 infos 9,3	Nulle part 4,7	Bde annonce 2,3	C. de cœur 2,6
20 h 16	70,0	Journal 30,2	Journal 16,5	La classe 12,0	Nulle part 2,8	Journal 4,2	Cosby Show 4,8
20 h 55	75,4	Football 30,8	Cet enfant... 22,3	Marche siècle 7,7	Pistolet 4,0	Planqués... 9,9	Fille glace 3,7
22 h 08	73,4	Football 28,9	Cet enfant... 24,4	Marche siècle 6,7	Pistolet... 3,7	Planqués... 9,3	Fille glace 3,9
22 h 44	39,9	Ciel... mardi 15,5	Débat 14,1	Corps et bien 3,3	Barry Lyndon 1,1	China Beach 2,3	Trinita.. 3,6

CINÉMA

Festival du film de Hongkong

Kungfu et fleur bleue, histoire et comédies à la Cinémathèque

Frank Capra revu et corrigé en kungfu, sous la direction et avec les cascades de Jackie Chan, le Festival du film de Hongkong à la Cinémathèque a démarré en fanfare. *Miracle*, l'aventure d'une *Milliardaire d'un jour* - titre du film de Capra – rosière devenue pour un moment femme du monde par la bonté d'un caïd au grand coeur, avec force eau de rose, coups de pieds et de poings dont la boxe chinoise a le secret, bastonnade à travers les ruelles pittoresques de Hongkong, et une pointe d'humour, est une des dernières productions d'un cinéma prolifique (120 films en 1989) et mal connu. Populaire dans la colonie britannique, il a conquis le reste de l'Asie, poussant de – très – timides pointes en Occident. Jack Lang lui a donné ses lettres de noblesse en décorant Jackie Chan, le successeur de Bruce Lee de l'Ordre des arts et lettres.

Les premiers films de kungfu, fondés sur les aventures plus ou moins mythiques des héros des arts martiaux, étaient en costumes. Narrant les aventures de héros solitaires - parfois d'héroïnes, comme l'actrice Chen Peipei - en lutte contre l'occupant mandchou, les mandarins corrompus ou de féroces bandits, ils ont littéralement explosé à la fin des années 60 avec des acteurs tels que Wang Yu et des films comme *L'hirondelle d'or*, *Venez boire avec moi*, *l'Auberge de la Porte du dragon*, ou le premier d'une longue série, *le Bretteur manchot*. Si ces films ne sont pas à l'affiche du festival, on peut par contre y voir *la Rage du tigre* (1971), *les Exécuteurs de Shaolin* (1977, avec Lo Lieh), produits par les frères Shaw, et *Pluie sur la montagne* (1979) de King Hu. Puis arriva Bruce Lee, le *Petit dragon*...

« Un show des Schaw c'est un bon show »

Mais le kungfu n'est pas tout le cinéma de Hongkong. La plupart du temps à petit budget, celui-ci n'a pas les prétentions intellectuelles de productions japonaises ou chinoises – comme *Terre jaune*. Son principal objectif est le divertissement dans un monde où l'on travaille très dur et où un brin de rêve n'est jamais superflu. Même si l'on retrouve quelques films tirés d'œuvres littéraires connues, comme *le Cœur des femmes fatales* (1949) avec Bai Guang, tiré de *résurrection* de Tolstoï, ou *l'Histoire véridique de Ah Q* (1958), d'après l'oeuvre de l'écrivain chinois Lu Xun, produits par la firme progressiste Grande Muraille (Chang Cheng). Ou ce *Retour* – au pays d'une femme d'affaires qui a réussi à Hongkong – produit par l'ex-star Xia Meng avec l'actrice sino-mongole Siqin Gaowa (qui a tourné dans *le pousse-pousse* de Lin Zefeng).

Le public préfère les films historiques en costume – comme *Beauté sans pareille* (Chang Cheng 1953) avec Xia Meng, ou *le Destin de Lee Khan* (Golden Harvest 1973) de King Hu - les histoires de fantômes (*A Chinese ghost story* 1987), les aventures sentimentales avec force larmes et croix de ma mère (*l'Amour parental*, 1960), ou les films comiques, souvent tournés en dialecte cantonais, tandis que la majeure partie de la production est post-synchronisée en chinois mandarin (avec sous-titres chinois et anglais). Ces farces, parfois grosses, et qui remportent d'énormes succès, passent peut-être plus mal la rampe ici, surtout si elles ne sont pas en costumes. Le cinéma de Hongkong ne saurait être dissocié du cinéma chinois dont il est issu. L'arrivée au pouvoir à Pékin de Mao Zedong a séparé les deux branches en 1949, même si, au début, certains artistes ont continué à travailler des deux côtés. Puis l'idéologie l'a emporté sur le continent, tandis qu'à Hongkong prévalait une logique commerciale sous la houlette de firmes ayant chacune son «écurie» d'artistes, comme Cathay, Golden Harvest et surtout les célèbres frères Shaw, dont le slogan était « *Si c'est un show des Shaw, c'est un bon show !* ».

PATRICE DE BEER

▶ **Quarante ans de cinéma de Hongkong (1949-1989), Festival présenté par la Cinémathèque française et le gouvernement de Hongkong, jusqu'au 26 avril à la Cinémathèque Chaillot. Avec en particulier : *La rage du tigre* (15 avril à 15 heures), *Les exécuteurs de Shaolin* (22 avril à 17h), *Pluie sur la montagne* (6 avril à 19 heures), *Le coeur des femmes fatales* (15 avril à 17 heures), *L'histoire véridique de Ah Q* (24 avril à 19h), *Retour* (7 avril à 19 heures), *Beauté sans pareille* (21 avril à 17 heures), *A Chinese ghost story* (4 avril à 19 heures) et *l'Amour parental* (7 avril à 15 heures).**

□ **Le palmarès du Festival de Créteil.** – Le Prix du jury du 12e Festival international de films de femmes de Créteil qui a eu lieu du 23 mars au 1er avril a été décerné à *Mémoire d'un fleuve*, film franco-hongrois de Judith Elek. *Syndrome asthénique*, de la cinéaste soviétique Kira Mouratova remporte le Prix spécial du jury. La canadienne Josette Simon a été couronnée pour son interprétation dans *De lait et de miel*, de Rebecca Yates et Glen Salzman. Les réalisatrices latino-américaines étaient cette année à l'honneur durant ce festival qui a permis de faire découvrir un cinéma peu connu en Europe (*le Monde* du 22 mars).



MM. Lionel Jospin et Jack Lang font leur bilan

L'embellie des enseignements artistiques

« *La dynamique d'Orsay a porté ses fruits.* » Quatorze mois après avoir réuni au Musée d'Orsay, à Paris, tous les recteurs d'académie et les responsables régionaux des affaires culturelles pour marquer solennellement l'avènement d'une ère de partenariat entre leurs deux ministères, MM. Jack Lang et Lionel Jospin ont dressé, mardi 3 avril à Paris, un bilan satisfait de leurs efforts pour la promotion des enseignements artistiques.

L'éveil artistique à l'école ne se réduit plus à l'éducation musicale et aux arts plastiques. Au cours de ces derniers mois, l'architecture, les arts appliqués (dont le design), le cinéma, la photographie, le théâtre et la danse ont enrichi la palette des domaines artistiques enseignés à l'école.

A la rentrée de 1990 s'ajouteront les arts du cirque, l'écriture en tant que création littéraire et le patrimoine. Au total, onze domaines pourront désormais être abordés dans des situations pédagogiques diversifiées. Outre les enseignements de type traditionnel, qu'ils soient obligatoires, optionnels ou facultatifs, les « *classes culturelles* » par exemple, calquées sur le modèle des classes vertes ou de neige, se multiplient à l'école primaire. Il y en aura cinq cents en 1990.

On assiste également à un développement spectaculaire des « *ateliers de pratique artistique* » dans les collèges et les lycées. Ces lieux d'expression où, trois heures par semaine, élèves et enseignants volontaires travaillent en collaboration étroite avec des professionnels du monde culturel, n'étaient que quelques centaines en 1983. On en comptait mille sept cent cinquante-huit en 1988-1989. Il y en a plus de deux mille, soit une augmentation d'environ 15 %, cette année.

Conséquence logique, les filières conduisant au baccalauréat A3 (musique, arts plastiques, cinéma ou théâtre) sont de plus en plus demandées. Près de quatre cents établissements offrent aujourd'hui ces formations. Parallèlement, l'effort pour réduire le nombre des heures d'enseignement artistique obligatoires non assurées à l'école élémentaire et au collège s'est intensifié. Le déficit en heures de cours de dessin non assurées est passé de 4,51 % à 3,86 % d'une année sur l'autre ; et de 12,63 % à 10,41 % en musique.

Inégalités régionales

Le ministère de l'éducation nationale a augmenté de 12 % en deux ans le budget consacré aux enseignements artistiques. Il s'agit essentiellement de dépenses de personnel et de formation. Pour le ministère de la culture, qui annonce pour 1990 62,7 millions de francs de mesures nouvelles, le budget est principalement consacré à « *la lutte contre les inégalités culturelles entre Paris et les régions* » grâce à une politique de crédits déconcentrés, ainsi qu'au financement de formations spécialisées (écoles municipales de musique et d'art). Les deux ministres sont convenu de poursuivre l'effort entrepris en 1990-1991. L'« offre artistique » sera élargie grâce à l'extension des structures existantes et à la création de nouvelles formations et filières, de l'école élémentaire à l'université (un baccalauréat professionnel « artisanat et métiers d'arts », deux diplômes (bac plus deux) des métiers d'arts : « lutherie » et « arts de la marionnette », nouveau BTS audiovisuel, licences et maîtrises de danse).

Parmi le foisonnement des initiatives apparaît un double souci : sensibiliser la « masse » aux activités artistiques et assurer une formation spécialisée de qualité à l'élite. « *Nous devons veiller à rendre ces parcours cohérents et accessibles* », a souligné M. Lionel Jospin, rappelant que les enseignements artistiques ne seront pas absents des préoccupations du Conseil national des programmes récemment installé et qu'ils figureront au programme des futurs instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).

JEAN-JACQUES BOZONNET

La culture, les pieds dans l'eau

La France compte 3 200 kilomètres de côtes et quelques millions d'estivants qui viennent chaque été profiter du soleil. Comment ne plus bronzer idiot? C'est la grave question que l'on se pose au ministère de la culture, qui lançait, mardi 3 avril, l'opération « Les arts au Soleil ». Pour l'occasion un choeur de femmes corses se faisait entendre, au milieu des colonnes de Buren, ameutant aux fenêtres conseillers d'Etat et membres du Conseil constitutionnel. Dans les salons de Jérôme Bonaparte, des hommes et des femmes, sobrement vêtus d'une couche de peinture, évoluaient parmi les nombreux invités venu entendre le message ministériel qui annonçait pour cet été, sur toutes les plages françaises, « *3 000 manifestations, 3 000 rencontres avec la culture* », de la vidéo au patrimoine, en passant par les arts plastiques, le cirque, la photographie, le cinéma, la musique et le théâtre.

Comme la mer est le lien essentiel des différentes *régions qui doivent recevoir la* manne culturelle, ce sont des bateaux qui *seront le support* de l'opération: bateaux-ateliers, bateaux musicaux, bateaux-scènes, bateaux-livres. La flotille longera le littoral, de Mimizan à Berck et de Douarnenez au Cap Corse. A leur bord, en guise de munitions, des portées musicales, des rouleaux de peinture, des reproductions photographiques, des bobines de film, des tréteaux pour la scène. Et quelques artistes, flanqués de leurs gentils convoyeurs. Il y en aura pour tous les goûts et tous les âges. Les directions des affaires régionales sont sur le pont dès aujourd'hui. Renseignements au 42-40-54-40.

E. de R.

Mort du chansonnier Pierre Destailles

L'homme du muguet

Le chansonnier et comédien Pierre Destailles est mort le week-end dernier à Paris d'un cancer. Il était âgé de quatre-vingts ans.

Premier prix de comédie au conservatoire de Toulon, Pierre Destailles acquiert la célébrité avec une seule chanson, pleine de douceur et de nostalgie, sur une mélodie simple, *Au bois de Chaville*. *Chansonnier à l'humour tendre*, il travaille pendant onze ans au Théâtre des Dix Heures. Egalement comédien, il est un habitué de l'émission « Au théâtre ce soir », pour laquelle il interprète des auteurs de boulevard. Mais sa grande fierté est son rôle de médecin louche dans *Un cas intéressant* de Dino Buzzati, adapté par Albert Camus. Pierre Destailles a également écrit des revues - la dernière dans laquelle est apparue Mistinguett – et une pièce, *Ce diable d'ange*. A tous ses amis, il laisse le souvenir d'un homme modeste, qui s'est satisfait d'une « carrière honnête ».

C.G.

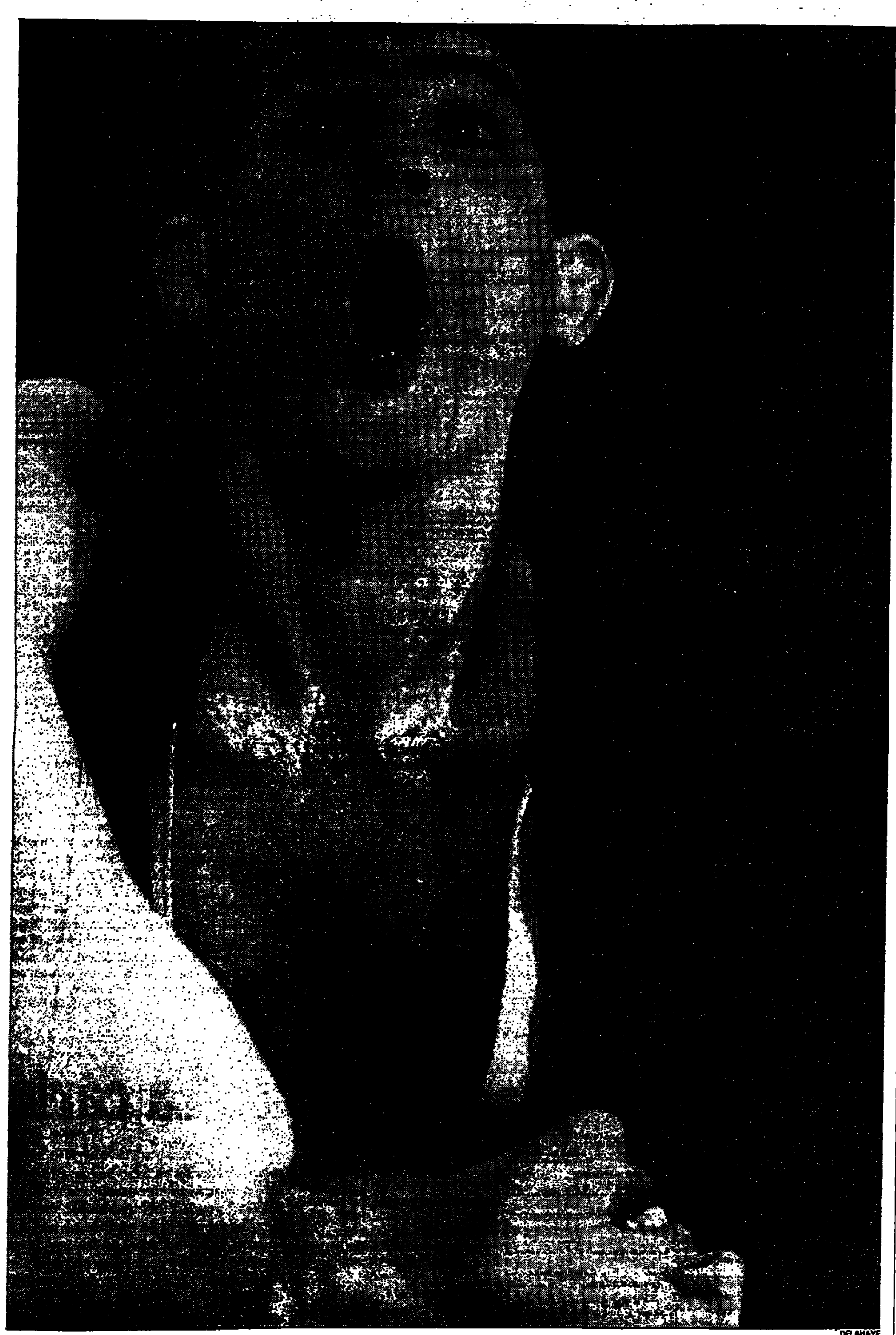
□ **Festival baroque de Montpellier.** – Fort du succès, l'an dernier, du premier *Montpellier baroque*, auquel près de 10 000 personnes avaient assisté, Henri Maier, directeur des deux opéras de la ville, propose de renouveler l'expérience. Il a programmé, du 7 au 30 avril, une série de reprises, de coproductions et aussi de conférences. Du 19 au 22 avril, auront lieu quatre représentations du *Malade imaginaire*, le spectacle du Châtelet, dans sa version originale de 1673 mis en musique par Marc-Antoine Charpentier. Auparavant les 7 et 8 avril sera donné *Pimpinone*, de Telemann, petit opéra conçu en 1725, dirigé par Vladimir Kojoukharov. Aux côtés de ces deux piliers ont été notamment programmées *les Leçons de ténèbres*, de Michel Lambert, par Ivète Piveteau. René Jacobs, haute-contre, interprétera des airs de Monteverdi, Rossi, Bassami et Purcell. L'ensemble vocal montpelliérain Claire Garrone sera mis à contribution avec des oeuvres de Bach et de Carissimi à Notre-Dame-des-Tables. En prélude, *les Arts florissants* de William Christie proposeront une Semaine sainte napolitaine. Parallèlement à ces manifestations, prévues pour la plupart à l'Opéra auront lieu au Corum des projections de films dont l'esthétique est qualifiée de baroque, comme *l'Ange bleu* ou *la Dame de Shangaï*.



Le Monde

SECTION C

ARTS • SPECTACLES



DELAHAYE

GALLOTTA, DANSEUR, CHORÉGRAPHE, CINÉASTE, ÉCRIVAIN

Le corps imprécateur

La danse, en quelques années, est devenue une immense machine à aspirer les talents. Boulimique, désordonnée, chaotique, elle est semblable au fleuve sorti de son lit, et qui n'y retournera sous aucun prétexte ! En deux temps, trois mouvements, elle absorbe les techniques des narrations cinématographiques et littéraires, elle détourne les mots jusqu'ici réservés au théâtre, elle commande des partitions à de jeunes compositeurs, dont certains, fascinés, décident de ne plus travailler que pour elle, elle annexe à son profit les univers des plasticiens. La force de la danse se soutient aussi de ce que, pour la première fois, elle ose se nourrir d'elle-même : le classique n'est plus un genre à part, et les chorégraphes contemporains y puisent ce dont ils ont besoin.

Le plus violent de ce bouillonnement chorégraphique, c'est de voir des chorégraphes changer carrément de territoire artistique : ils filment, ils écrivent, ils dessinent, ils font l'acteur, renversant la tendance de l'histoire de l'art de ces dernières décennies, qui avait assigné, à chaque artiste, une case avec ordre de ne pas en sortir. Jean-Claude Gallotta est représentatif de cette espèce en voie d'apparition : il signe son premier livre, en même temps que son premier long métrage, et nous livre une pièce chorégraphique encore toute chaude, du moins dans sa deuxième partie, de son expérience derrière la caméra. *(Lire notre article page 26.)*

DOMINIQUE FRÉTARD



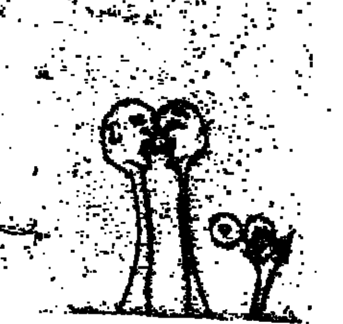
GUY FERNANDIS

Dessinée par Ben, l'affiche du XIVᵉ Printemps de Bourges, qui a lieu du 11 au 16 avril, proclame son pluralisme tous azimuts : des punks ukrainiens, des orchestres de bal tex-mex, deux concessions au Top 50 (Patricia Kass ou Tears For Fears) et des valeurs sûres (le bluesman Albert Collins ou Martial Solal). Pour des raisons matérielles – durée et programmation réduites – et aussi culturelle – une programmation délibérément plus pointue, – le Printemps entame une redéfinition périlleuse. Elle pourrait lui permettre de trouver une cohésion qui lui a échappé ces dernières années.



IAN PATRICK

Les « gens du voyage » sont devenus les vestiges d'époques révolues et qu'on aurait tort de croire plus belles que la nôtre. La magie du cirque demeure, reprise par une nouvelle génération venue d'ailleurs, de partout, marquée par le passé, fascinée par le présent. Archaos, cirque rock, burlesque et poétique, en est un exemple ravageur. A voir, à La Villette.



Le Salon des arts graphiques et de l'édition d'art (SAGA), qui aura lieu du 5 au 11 avril au Grand Palais à Paris, abritera les œuvres de nombreux dessinateurs, graveurs et illustrateurs, dont celles, tout à fait singulières, de Philippe Favier. Ce graveur virtuose de trente-trois ans pratique l'étrange et l'infiniment petit, sans jamais tomber dans le maniérisme.

QUARANTE-QUATRE SPECTACLES DU 11 AU 16 AVRIL

Tout le monde dans le Cher

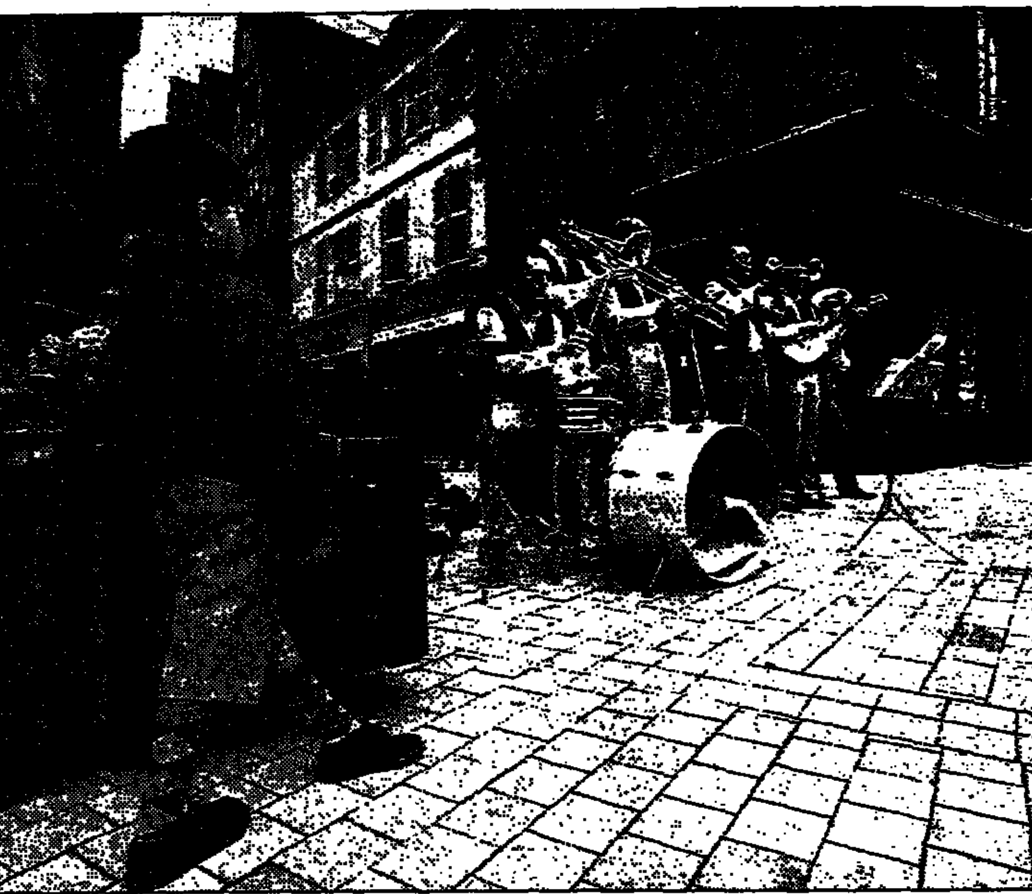
En quatorze années d'existence, le Printemps de Bourges n'a jamais cessé d'évoluer. *Pour 1990,* malgré l'adversité, le festival s'est trouvé une nouvelle identité. Histoire de cette dernière métamorphose.

CETTE année, la préparation du Printemps de Bourges relevait de l'ordalie. A peine commencée, *l'été dernier, cette même* préparation a été suspendue à la suite d'un dépôt de bilan. Le bouclage de la programmation a été célébré par l'un des plus grands incendies qu'ait connu Paris ces dernières années. Dans les ateliers du 68, quai de Seine se trouvaient les locaux parisiens du Printemps, et dans ces locaux, les archives, les contrats, la mémoire, ancienne et récente, de la manifestation.

Entre l'administrateur judiciaire et les pompiers, le quatorzième Printemps de Bourges a *quand* même réussi à muer et à retrouver une maturité. Sous la *direction* de Daniel Colling, qui fut à l'origine de la première édition, en 1977, les programmateurs l'ont réinventé, le voulant plus maigre, plus pointu, mais aussi plus accueillant, espérant trouver dans l'austérité de nouvelles manières de s'enthousiasmer pour les musiques populaires du monde, des *Balkans* au *Mali,* de Vénissieux à Kiev.

Autour de Colling (qui, dans sa collection de casquettes, détient également celles de directeur du *Zénith* à *Paris,* et *de producteur de Guy Bedos* et Jacques Higelin), une dizaine de programmateurs ont commencé *par repenser* le festival, sa durée, son organisation spatiale, tirant les leçons des années passées, prenant en compte les 3 millions de francs de déficit. Ensuite sont arrivés les noms, d'artistes, de groupes de spectacles, et les débats. Chaque programmateur a fait ses propositions à la direction artistique du Printemps, composée de Daniel Colling, Maurice Frot et Marcelle Gallinari. La troïka a tranché : selon les termes choisis par Ben (premier artiste à se voir confier la communication du Printemps), Bourges en avril sera *«plurilibre, pluri-individualiste, pluricréatif, pluriethnique, pluritout». Le programme* est vaste, il recouvre les concessions nécessaires à la survie du Printemps, Patricia Kaas ou Guy Bedos (concessions dont personne ne peut rougir), des audaces alléchantes (aller chercher les musiciens de l'Est dans les Balkans plutôt qu'en URSS), des omissions aussi, plus ou moins accidentelles, comme l'absence de l'Amérique latine.

Le Printemps 90 ne durera que six jours (au lieu de dix), n'accueillera que quarante spectacles (au lieu de quatre-vingts) et attend moitié moins de spectateurs. *Une fois* ce *cadre fixé,* le *premier souci* des programmateurs a été d'échapper à la tentation de faire comme l'an passé, mais moitié moins grand. Après des débats houleux, à la fin de l'été 1989, deux décisions d'ordre matériel furent prises : se passer des services du Stadium, le chapiteau géant qui accueillait les têtes d'affiche (Clegg, Renaud, Higelin) et répartir les spectacles sur toute la ville de Bourges, au lieu d'en concentrer l'essentiel hors les murs, sur les bords de l'Auron. Du coup, les têtes d'affiche (Tears For Fears, Guy Bedos, Noir Désir, Gypsy Kings, Patricia Kaas et Midnight Oil) passeront au Pavillon, le complexe sportif. L'acoustique y connaît les mêmes rapports difficiles avec les charpentes métalliques et les panneaux de basket qu'ailleurs, mais dans une salle de quatre mille places.


FRANCIS VERNHET

En marge des grandes messes, des animateurs de rue

La répartition entre têtes d'affiche (français/étrangers, rock/variétés) n'est que la manifestation la plus évidente d'un dilemme. Manifestation populaire *(le déficit ne doit pas faire oublier que* plusieurs dizaines de milliers de personnes s'y rendent *chaque année),* le *Printemps n'est jamais resté* en place deux années de suite. Créé en 1977 pour *accueillir les artistes que les institutions culturelles et* commerciales rejetaient (Higelin, Lavilliers, Béranger, *Renaud ...), il est très vite sorti du créneau chanson* française, accueillant U2 ou The Cure, Youssou N'Dour *ou Mory Kanté. Même si les riches heures de* Bourges restent estampillées du label «chanson française» *(l'an passé encore,* Renaud *et Higelin ont rempli* le Stadium), les transformations imposées par la *conjoncture ont été l'occasion d'une mue définitive.*

«Quand on a proposé Bedos, on s'est dit, ça y est, c'est reparti avec les anciens», dit Maurice Frot, qui fut lui-même aux origines du Printemps, avec Colling. En définitive, Bedos sera l'ultime témoin du passé. Mais l'essentiel de Bourges est ailleurs.

Sa direction artistique réunit des professionnels du spectacle, programmateurs de salles (Jacques Erwan au *Théâtre de la Ville, Patrick Millat à Oullins*), producteurs ou managers (Colling, Bernard Batzen, qui a dans son écurie *La Mano* Negra et les Satellites), des professionnels, dont les sensibilités, les goûts, *les intérêts bien compris aussi, se complètent* et se recoupent. Ils auraient pu accueillir cette année *Tiny Tim, le minuscule excentrique Américain joueur* ukulele, ou Chico Buarque, qui manque régulièrement *ses rendez-vous* avec le *Printemps français, ou encore* Tackhead, bande de rappers new-yorkais qui joue de *vrais instruments. Mais le programme auquel on* n'échappera pas vaut largement celui auquel on a *échappé.*

Des groupes alternatifs programmés par Patrick Millat (parce qu'il les a vus dans sa salle de la banlieue lyonnaise), aux superstars attirées à Bourges à l'occasion d'une tournée française (Midnight Oil a accepté de faire un détour en souvenir d'un premier grand concert en France, donné lors du Printemps 1986), les programmateurs ont attiré dans le Cher des artistes qui ignoraient jusqu'à l'existence de la France. Une fois l'accord acquis, il a fallu leur trouver la bonne case. On garde encore un souvenir ému du concert qui a réuni l'an passé Véronique Sanson et Dino Lee. Le public de la première s'est unanimement levé, a tourné le dos à la scène et s'est bouché les oreilles pour faire savoir au second ce qu'il pensait de son trash-rock.

Pour 1990, les mariages annoncés semblent raisonnables, *que ce soit les* Indiens montagnais de Kashtin avec leur compatriote acadien Daniel Lanois, ou les sombres Ibères de la Busqueda avec les Noir Désir bordelais. On verra bien comment le public des Gypsy Kings réagira aux chansons de banquet bulgares d'Ivo Papasov. *« En 1986, James Brown, qui devait jouer avec Rapsonic (groupe de go-go music de Washington), a annulé sa participation au dernier moment. Nous avions décidé de les faire passer avec les Pogues et un groupe de country. C'est mon meilleur souvenir de Bourges »,* raconte Bernard Batzen. Le jeu idéal serait donc de circuler de salle en salle, de laisser un peu de part au hasard, de prélever sur le budget festival (le prix de chaque spectacle va de 60 à 140 F) la part du risque.

Cyril Lefèbvre, musicien (il joue de la guitare hawaïenne avec Dora Lou, formation demi-mondaine), est pour beaucoup dans le lifiting du Printemps. Programmateur depuis l'année dernière, c'est lui qui amené Ben et mis sur pied les distractions hors jeu, le concert Charles Ives à plusieurs fanfares, la collaboration Boltanski-Bryars sur *le Naufrage du* Titanic. Avec la *dispersion des salles dans l'ensemble* du centre-ville, ces manifestations gratuites, qui se dérouleront aussi dans la rue, sont un peu la dernière chance de redéfinir les rapports entre Bourges et son festival.

Si le maire communiste Jacques Rimbault et la municipalité n'ont jamais lésiné sur les crédits et sur le soutien politique, la ville est restée rétive aux grandes migrations printanières, comme obnubilée par l'image du routard en pataugas venu fumer son chanvre au pied du Palais Jacques Cœur. L'accueil des hôteliers est parfois médiocre (en 1989, certains ont fait connaître leurs résistences dans la presse *locale),* les commerçants ne se sont pas bousculés pour aider à l'organisation des animations de rue. Pourtant le charme des vieilles pierres de Bourges, la richesse de ses équipement culturels en font l'habitat presque naturel du festivalier. D'autant que le Printemps a signé cette année l'arrêt de mort de « Merguez Street », l'allée des vendeurs à la sauvette, dont le spectacle et les odeurs n'arrangeaient rien.

L'atmosphère de ravalement général qui a présidé à l'organisation du quatorzième Printemps, la volonté – réalisée – de larguer les dernières amarres qui le liaient encore à son passé, ajouté au poids de l'enjeu financier (en augmentant la part des subventions dans les recettes, en diminuant le budget, Daniel Colling espère quand même dégager trois millions destinés à éponger une partie du déficit), se résument très simplement dans la bouche de tous ceux qui ont travaillé à son élaboration : *«Cette année, ça passe ou ça casse. »*

THOMAS SOTINEL

La carte du Printemps

Sans compter les découvertes (soixante groupes et artistes), les événements programmés hors jeu, le Printemps de Bourges proposera cette année quarante-quatre spectacles. Dans leur grande majorité, ces concerts accueillent plusieurs artistes. En voici une sélection, forcément arbitraire.

Youssou N'Dour, Ralph Thamar.

On a beaucoup reproché à Youssou N'Dour ses accointances britanniques, son album produit à l'occidentale sous l'égide de Peter Gabriel. Ce débat byzantin ne devrait quand même pas faire oublier que le groupe du Sénégalais est l'un des meilleurs à nous venir d'Afrique et que lui, Youssou N'Dour, est l'un des plus grands chanteurs du monde. De l'autre côté de l'Atlantique, en Martinique, Ralph Thamar a accédé à la célébrité en chantant pour Malavoi. Il a ensuite décidé de faire son chemin seul, fidèle aux canons de la musique antillaise en créole, danse polissonne, show-business ironique, savoir-faire et talent. Avec, *entre les deux,* Roé, *nouveau candidat* à la conquête du très mythique flamenco-rock.

★ Le 11 à 16 heures, Palais des congrès. 90 F.

Parkinson Square, Vopli Vidopliasova, Mega City Four.

Rock des banlieues. Lyonnaise d'abord, avec Parkinson Square qui commence à faire trembler les cités, après une période de sommeil pour le rock lyonnais. Ukrainienne ensuite (Kiev), avec Vopli Vidopliasova, *quatuor folk-punk (accordéoniste-chanteur* compris) qui s'attaque sans peur au patrimoine de la mère Ukraine. Britannique enfin, avec MC4, représentants émérites de l'extrémisme rock.

★ Le 11 à 23 heures, salle Gilles-Sandier. 60 F.

Public Enemy.

Le problème n'est pas simple. Chuck D. peut prétendre sans ridicule au titre de porte-parole de sa génération. Il flotte malgré tout, autour du trio, une odeur un peu nauséabonde à la suite des déclarations antisémites du Professor Griffin. De toute façon, le rap de Public Enemy est une musique née de *la* violence, même si elle prétend la combattre. Les voir à Bourges, loin des *ghettos et des banlieues, tient un* peu de l'expérience de laboratoire. Mais l'atmosphère devrait être un peu plus sereine que la veille au Zénith porte de Pantin.

★ Le 12 à 16 heures, Palais des congrès. 90 F.

Jimmy Oihid.

Venu d'Algérie *via* Lyon, il est en train de devenir l'exemplaire unique d'une rencontre entre le rock et une musique algérienne qui refuse le raï. Il fait *passer* l'austérité, *les limites de l'instrumentation,* grâce à une voix incandescente, entre muezzin et James Brown. Au même programme, Otis Grand and the Dancekings.

★ Le 12 à minuit, salle Gilles-Sandier. 60 F.

Urban Dance Squad.

Dilemme cruel, l'Algérien de Lyon ou les rappers d'Amsterdam? Urban Dance Squad est un groupe de scène formidable qui déclenche le même genre de *manifestations désordonnées que la Mano* Negra en employant des moyens (le rap, la dance music, les solos de guitare piqués aux idoles des années 60) totalement différents. Pour ceux qui ne tiennent pas en place.

★ Le 12 à minuit au Germinal. 60 F.

Kid Creole and the Coconuts, Besir, Bastien et Na, Dadadang, Brave Combo.

En tête d'affiche, August Darnell et ses noix de coco, rescapés, par la grâce de Prince, qui a composé leur dernier 45 tours, d'une difficile passe publicitaire *(cf. au Pepito). Mais c'est surtout en dessous que* ça se passe avec Besir, fanfare tzigane-serbe qui joue des musiques orientales sur des instruments généralement associés aux défilés de majorettes; Brave Combo, orchestre de bal tex-mex au répertoire aussi vaste que son *Etat* natal; plus des souffleurs helvètes et des percussion métalliques. Assez complet pour qu'on soit *sûr d'y trouver son bonheur,* assez *hétéroclite pour* que les mélanges détonnent.

★ Le 13 avril à 16 heures, Palais des Congrès. 90F.

Noir Désir et la Busqueda.

Pour le rire, c'est la veille, même heure, même endroit, avec Bedos. Les Bordelais, si charmants soient-ils dans le civil, vivent dans un monde aussi sombre que leur nom peut l'indiquer. Mais il n'y a aucune affectation dans cette violence, ce rock exacerbé et secouant, seulement le reflet actuel d'une tradition née avec le Velvet Underground. Curieusement, leur univers n'est pas très éloigné de celui de la Busqueda, bande de Catalans des Baléares, qui ont augmenté leur formation de trompettes (espagnoles, rien à voir avec la traditionnelle section de cuivres) et d'un violoncelle.

Un peu trop réservés à *force* d'élégance digne, ils explorent des chemins inédits et finiront peut-être par trouver *le passage qui* unit *le* rock aux musiques hispaniques. Et *pour* continuer cap sud-sud-ouest, *on* découvrira Xutos et Pontapes, groupe portugais qui a récemment fait quelques apparitions en première partie de la Mano Negra.

★ Le 13 à 12 heures, au Pavillon. 110 F.

Toots Thielmans et Martial Solal Duo.

Sur le papier, piano et harmonica. Dans la réalité, un duo exceptionnel du plus éblouissant des pianistes de jazz (Martial Solal) avec un harmoniciste moderne, sensible à l'extrême. Expression, beauté, talent, humour.

★ Le 14 à 14 heures au Grand Théâtre. 100 F.

POUR UN PRINTEMPS DE BOURGES OUVERT SUR LE MONDE

Du temps des copains au temps des zoulous

Si la tradition veut qu'en avril on ne se découvre pas d'un fil, voilà quatorze années que les Berruyens se mouillent bon gré mal gré pour un Printemps qui ne les concerne pas tous vraiment. Le 6 avril 1977, s'ouvrit le bal. Pleuvait-il, cette année-là ?

ON parlera d'abord de ceux qui ne sont jamais venus. Brel et Brassens parce qu'ils étaient sur le point de nous quitter définitivement. Jean-Jacques Goldman parce qu'il n'en a jamais vu l'intérêt. Pierre Perret parce qu'il ne déroge pas à son principe de consacrer ses vacances de Pâques à ses enfants. Devos par crainte, Pierre Barouh par oubli. Jean Ferrat par méfiance. Henri Salvador par paresse. Michel Berger par indifférence. Serge Lama par orgueil. Michel Sardou par hostilité presque idéologique. Mais les autres, tous les autres... *« Pourquoi philosopher alors qu'on peut chanter ? »*, s'exclamait l'auteur des *Copains d'abord*. C'est peut-être la raison de « l'affiche introuvable » que constitue le Printemps de Bourges depuis sa création en 1977.

Il est bon de se souvenir que Renaud, en 1978, assurait la première partie de Ricet Barrier, alors qu'il ne portait pas encore son perfecto lourd de gloire. Higelin, en 1980, tel un lutin trop malin, refusait de quitter un chapiteau où il pleuvait sur les spectateurs tant la condensation était dense. Jane Birkin, emmitouflée dans ses mélodies, s'avançait comme une bête égarée vers le public, avant d'être rejointe par un Gainsbourg désespéré. Alain Bashung, tordu de trac, hurlait un *Gaby* névrotique, le dos tourné à des spectateurs qui s'éclipsaient. Il y eut aussi Léo Ferré, déboussolé, lâchant à quelqu'un dans la salle: *«Dis donc, tu m'engueules pas, au moins?»*.

Il faudrait aussi dire les folles nuits que Francis Lalanne fit passer, à quatre reprises, à des brimborions adolescentes qui lui jetaient des ours en peluche pendant que leurs parents attendaient dans le parking à côté. Ou alors, raconter la visite titubante et digne d'un vieux monsieur nommé William Burroughs, qui récita une poignée de poèmes électriques à des punks ébahis par tant de violence. On pourrait aussi dire la dernière apparition de Pierre Desproges, en 1987, avec une longue tirade, alors incompréhensible, sur le cancer.

Au début, on entendit de «bonnes» et très «engagées» chansons. Reggiani, les Frères Jacques, Colette Magny, Catherine Ribeiro, Henri Tachan, Joan Pau Verdier, Jacques Bertin, Julos Beaucarne. Puis, en 1980, arriva le rock. Une drôle de pulsation que le public se mit à avaler comme des vitamines. La Souris Déglinguée, Téléphone, Indochine, Ray Charles, Jerry Lee Lewis, Eddy Mitchell, Johnny Hallyday.



Léo Ferré, 1985.



JEAN-PIERRE LELOIR

Serge Gainsbourg, 1986.

En 1986, ce fut le tour de l'Afrique de débouler avec ses rythmes foisonnants: Salif Keita, Youssou N'Dour, Ray Lema. De plus en plus, l'heure fut à cette sono mondiale où se mêlent les chants des ghettos de Soweto, les riffs des guitares californiennes, les voix du Yémen, les synthétiseurs occidentaux. Une nuit, pendant qu'un premier ministre - Michel Rocard - arpentait les coulisses, on vit un Zoulou blanc chanter avec un combattant black: la rencontre entre Johnny Clegg et James Brown, en 1987, marqua un tournant. Avec ses tremplins, ses scènes «découvertes», Bourges est l'un des rares endroits, aussi, où des inconnus peuvent attirer l'attention. Allain Leprest, Karim Kacel, Patricia Lai, l'Affaire Louis Trio, en savent quelque chose.

Aujourd'hui, qui se souvient encore de Jacques-Emile Deschamps, celui qui, le 6 avril 1977, ouvrit le bal ? Les temps ont changé, les goûts aussi. Avec, désormais, un besoin frénétique de rythmes, de couleurs, de chaleur. Patricia Kaas chante le blues. Mais Gainsbourg trimballe toujours ses jeans, bleus comme un poème d'Eluard. Le ciel berruyer est souvent abonné à la froidure, au vent, à la pluie et à la neige. Peu importe. Même les marchands de parapluies y trouvent leur compte. *«Comme il pleut souvent en avril, je double mon chiffre d'affaires. Grâce au Printemps»*, m'a un jour confié une dame alerte, toute en frisettes.

YANN PLOUGASTEL



JEAN-PIERRE LELOIR

Karim Kacel, 1984

La carte du Printemps

Daniel Lanois, Kashtin.

Le producteur acadien de Dylan, U2 et des Neville Brothers semble prendre goût à la scène. Avec son petit tube rustique (*Jolie Louise*) et son bel album, il a réussi son entrée d'artiste. Avant lui, les Indiens Montagnais de Kashtin feront entendre leur folk classique mais chanté en innu, la langue des aborigènes du nord du Québec.

★ Le 14 à 17 heures, Palais des congrès. 110 F.

Cooking Vinyl.

C'est le nom d'un label britannique qui s'est fait une spécialité de folk militant. Le premier succès de Cooking Vinyl est venu avec le célèbre album de Michelle Shocked, enregistré autour d'un feu de camp, sur lequel on entendait les cigales et les camions qui passaient au loin. Miss Shocked est partie, restent Rory McLeod (distribué en France par Virgin), the Colorblind James Experience et l'Oyster Band, pour faire vivre cette musique qui se joue partout, faite pour voyager. On pourra apporter ses cigales.

★ Le 14 à minuit, salle Gilles-Sandier. 60 F.

John Cale.

Il devait venir en duo avec Marianne Faithful, mais, comme cela lui arrive souvent, la belle s'est perdue en chemin. Reste donc Cale, au piano, pour chanter ce qu'il veut de sa vie, des années Velvet à nos jours (*Songs for the Dying*, peut-être la primeur des chansons écrites pour Warhol en collaboration avec Lou Reed).

★ Le 15 à 14 heures au Grand Théâtre. 90 F.

Tanita Tikaram, Flaco Gimenez, Cowboy Junkies.

La petite grandit en public. Tanita Tikaram n'a pas retrouvé le tour de main qui avait fait de *Twist in My Sobriety* un succès, mais elle a travaillé, et son nouvel album est riche, de chansons et de promesses. Reste à espérer qu'elle a un peu appris l'art de la scène. Pour rester dans les brumes, plus éthérées, plus délétères aussi, les Cowboy Junkies, Canadiens dont les dehors country masquent à peine une mélancolie dévorante. Et, pour remonter le moral de tout le monde, l'accordéoniste favori de Ry Cooder, le senor Flaco Gimenez, roi de la polka telle qu'elle se joue sur les bords du Rio Grande.

★ Le 15 à 17 heures, Palais des congrès. 110 F.

Michel Hermon et Agnès Host chantent Berlin.

De Brecht à Lou Reed, en passant par Zarah Leander, un artiste polymorphe (en ce moment, il joue Peachum dans *l'Opéra de quat'sous* après avoir exploré le lyrisme et la chanson réaliste) accompagné par l'une de ses complices habituelles, la soprano Agnès Host. Au même programme, Wasaburo Fukuda, Japonais exilé à Paris par amour pour Edith Piaf.

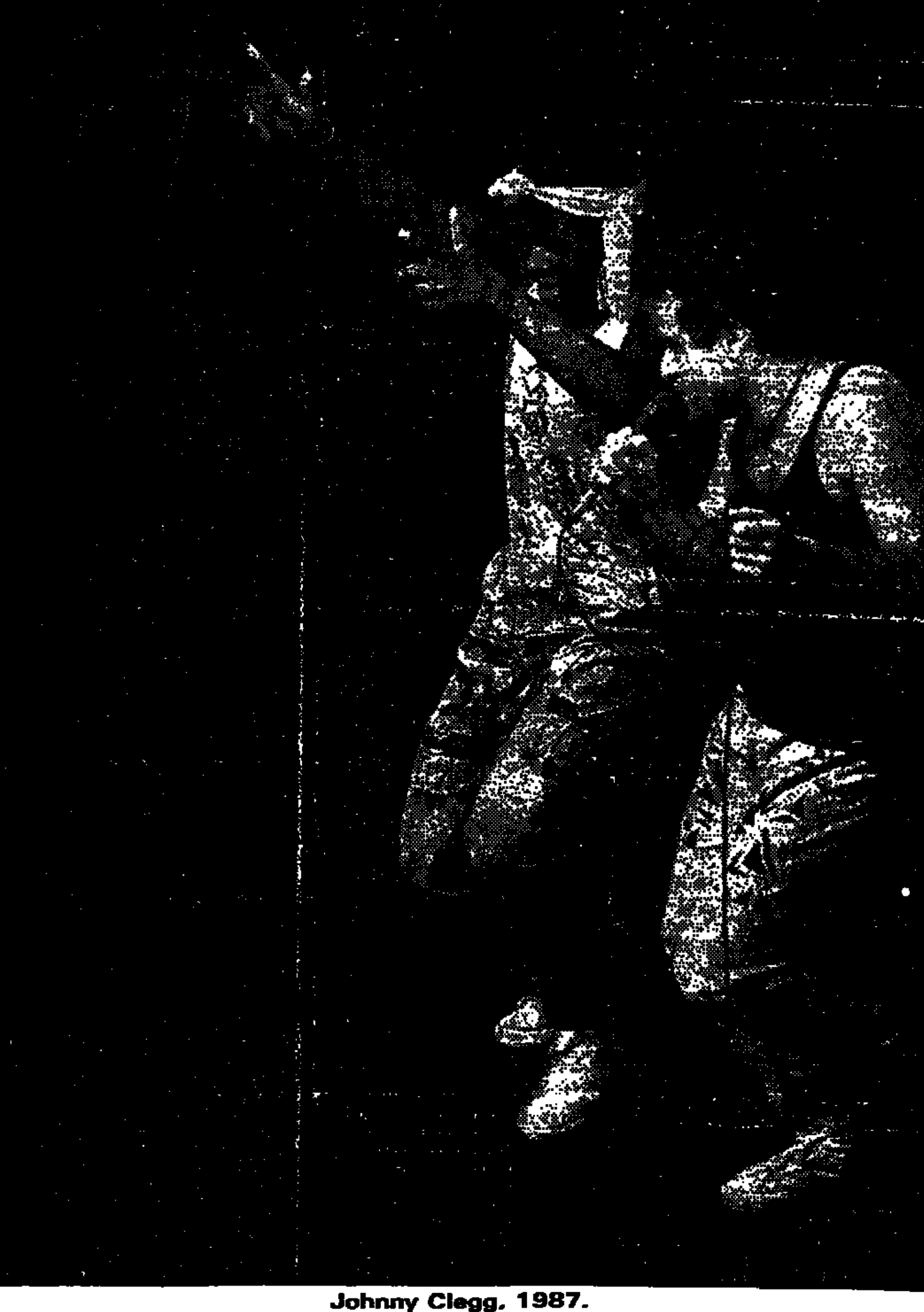
★ Le 15 à 20 h 30, Théâtre Jacques-Cœur. 70 F.

Albert Collins, Clarence Gatemouth Brown, Ali Farka Touré.

Le premier a appris la guitare avec Lightnin Hopkins, remplacé Jimi Hendrix derrière Little Richard et joué dans le groupe du second. Clarence Gatemouth Brown joue de la guitare et du violon, se promène sans cesse entre le country et le blues, les métayers sur les champs de coton et les cowboys, mémoire vivace du Texas. Et puis, lointain cousin, d'Afrique : Ali Farka Touré.

★ Le 16, à 14 heures, Palais de congrès. 110 F.

T. S.



JEAN-PIERRE LELOIR

Johnny Clegg, 1987.

JEAN-CLAUDE GALLOTTA REVIENT AVEC « LES MYSTÈRES DE SUBAL »

Le geste à haute voix

Le Groupe Emile Dubois de Jean-Claude Gallotta n'a occupé que dix ans la maison de la culture de Grenoble, surnommée « le Cargo ». Gallotta, depuis cette année, se consacre à une création qui passe par la subversion du langage chorégraphique, par un détournement de l'image et des mots. Désormais, il filme, écrit, et invente de nouveaux « ballets » comme ces « Mystères de Subal » qu'héberge jusqu'au 13 avril le Théâtre de la Ville.

JEAN-CLAUDE Gallotta dit volontiers qu'il est *« un enfant grand »*. Parions que lorsqu'il était *« enfant petit »*, il vivait le nez dans *les Voyages de Gulliver*, de Jonathan Swift. Il partage avec l'écrivain irlandais le goût de l'ironie et des tribus imaginaires : les Mammames et les Subaliens des chorégraphies de Gallotta sont un compromis entre les Houyhnhnms et les Yahous. A la différence de Swift, qui a toujours préféré un bon cheval à n'importe quel humain, Jean-Claude Gallotta est obsédé par l'animalité et l'obscénité de l'homme. Là où Swift fustige, Gallotta ne peut s'empêcher d'aimer.

Corps, sexe, émotion forment la trilogie à partir de laquelle il observe et dépeint son monde, que ce soit dans les spectacles vivants, dans son premier livre à paraître fin mars, *Mémoires d'un dictaphone* (1), ou dans son premier long-métrage, *Reï Dom*, rebaptisé finalement *la Légende des Kreuls*, et qu'on verra à Cannes dans la section « Perspectives » (2). Sa dernière chorégraphie, *les Mystères de Subal*, présentée à Grenoble début mars, et reprise au Théâtre de la Ville à Paris, porte la marque de ses investigations dans l'écriture et le cinéma.

Gallotta reprend à son compte les propos de Gombrowicz : *« l'homme s'exprime par tous les moyens, il faut qu'il danse, qu'il chante, qu'il fasse de la peinture, de la littérature. »* On sait que Gombrowicz a commencé par la danse. Mais Gallotta ajoute : *« A dix-huit ans, je voulais faire du théâtre. Je n'arrivais pas à réciter mon texte. Alors, je me suis mis à réciter mon corps, et l'on m'a mis dans la catégorie des danseurs »*. Une autre fois, il vous dira que son intérêt pour le corps lui est venu aux Beaux-Arts ; ou bien qu'il n'a pas osé toucher au cinéma plus tôt, par crainte de ne pas dominer la technique de la caméra.

Bref, c'est la danse qui, depuis douze ans, a comblé son désir d'images et d'action corporelle. Quant au texte, il s'en est vengé, ainsi que de son manque de mémoire, en inventant une langue avec laquelle il « fait corps ». Il est le seul à en connaître le sens, mais chaque spectateur la comprend, un peu comme s'il s'agissait d'un langage universel.

Pour bien saisir à quelle sorte de personnage appartient Gallotta, examinons de plus près cette nouvelle création que sont *les Mystères de Subal*. Subal est le nom d'un lieu de plaisir, exotique, quelque part dans un port. Macao ? Pourquoi pas Chandernagor ? Après la série des *« gros plans sur quelques personnages de la tribu »*, soit deux trios (*les Louves, Pandora*), suivis des duos de *Docteur Labus*, le chorégraphe renoue avec sa meilleure veine : la fresque.

Dans ces *Mystères*, les corps sont noueux, déhanchés, il y a dans l'air des promesses d'accouplements. Mais les femmes prennent le jeu en main, qui devient plus subtil, plus ritualisé. On les voit emboîter sur une table ces messieurs par ordre de taille, les caresser, les mettre sur le dos, enfoncer leur nez dans leur bouche ouverte. C'est truculent, dégoûtant, bouleversant, jamais gratuit.

Voyeur qui ne se dissimule pas, Gallotta commente: *« J'ai le sentiment paradoxal de vouloir me cacher et de me montrer pourtant. Dès que je le sens possible, je pointe ma tête sur scène. Je suis étonné que l'on ne m'en chasse pas. J'ai parfois envie de fuir. Je suis comme un animal qui essaie d'être libre. »* Il execute là, avec sa voix et un micro, une performance qui nous effraie tant il ose exprimer d'ombre et de folie. On pense fugitivement à Artaud et à Nijinski (que Gallotta admire également). On a du mal à le regarder trop fixement.

A côté du trivial, il y a le sacré, les scènes de l'aveugle et du paralytique, le duo d'amour qui tient la salle en haleine, des femmes portées à dos d'homme telles des croix, l'homme qui ressuscite dans les jardins d'Eden, entouré de créatures voluptueuses... *« C'est le vieux tourment judéo-chrétien. Quand j'étais enfant, je rêvais de Zeus et des divinités de la mythologie. Un jour, on m'a dit qu'il n'y avait qu'un seul dieu, tout en me parlant du sacrifice du Christ : cela crée un sacré embouteillage dans la tête d'un petit Occidental »*. A noter que le Groupe Emile Dubois, qui tourne dans le monde entier, est peu demandé en terre musulmane.

Mémoires d'un dictaphone – le livre – est un carnet de réflexions : travail du corps et vie quotidienne. *« Je fais de la science-fiction du geste »*... Gallotta n'a pas la prétention d'être Chamfort. La surprise de l'ouvrage se situe entre les pages 53 et 114. L'auteur y glisse sept nouvelles. Il se place au plus près du fonctionnement physiologique et de ses fluidités. Humeurs d'où découle, si l'on ose dire, un code cruel et absurde : *« Il commença par retenir le soleil. Il le regarda jusqu'à ce que ses yeux éclatent de chaleur. Il devint aveugle, ce qui lui permit de mieux sentir ses retenues. Puis il avala tout le pus qui coulait de ses yeux... »*

Cinéaste, Jean-Claude Gallotta ne nous raconte rien d'autre, dans *la Légende des Kreuls*, qu'une nouvelle histoire de tribu. Intéressant, un chorégraphe qui filme : il a l'intuition quasi parfaite de la place juste d'un personnage dans un plan. Mais lui, derrière sa caméra, il souffre ! *« Il me faudra désormais agir en chorégraphe sur le plateau. La sensibilité se perd, au fil du tournage, ne serait-ce que par absence d'exercice physique quotidien. »*

La tribu de Reï Dom parle le kreul, évidemment : le chorégraphe a dû écrire ses sous-titres, inventer les équivalents de ce langage qu'il est le seul à comprendre. Vraie récréation pour celui qui aime tant les mots qu'il ne peut les prononcer à haute voix.

Depuis peu, pour qualifier la danse, Gallotta parle joliment de ballet-cinéma, qu'il oppose au ballet-théâtre. Il veut être considéré comme un auteur, avec la liberté d'employer les moyens d'expression qui lui conviennent dans l'instant. Il dit qu'il essaie désormais de *« régler sa vie émotionnelle et passionnelle, d'être une sorte de moine, afin de se dévouer totalement à la création »*. Comment oublier, en voyant les images produites par son imagination, que les moines peuvent aussi faire alliance avec le diable?

DOMINIQUE FRÉTARD

★ *Les Mystères de Subal*, du 4 au 7, puis du 9 au 13 avril, Théâtre de la Ville, 20h45. Tél.: 48-87-54-42.

(1) *Mémoires d'un dictaphone*, Plon-Carnets, 150 pages, 90F.

(2) *La Légende des Kreuls*, long métrage 35 mm/couleurs produit par la Sept, le CNC, le GED, le Cargo de Grenoble. Producteur délégué : CDN Productions.

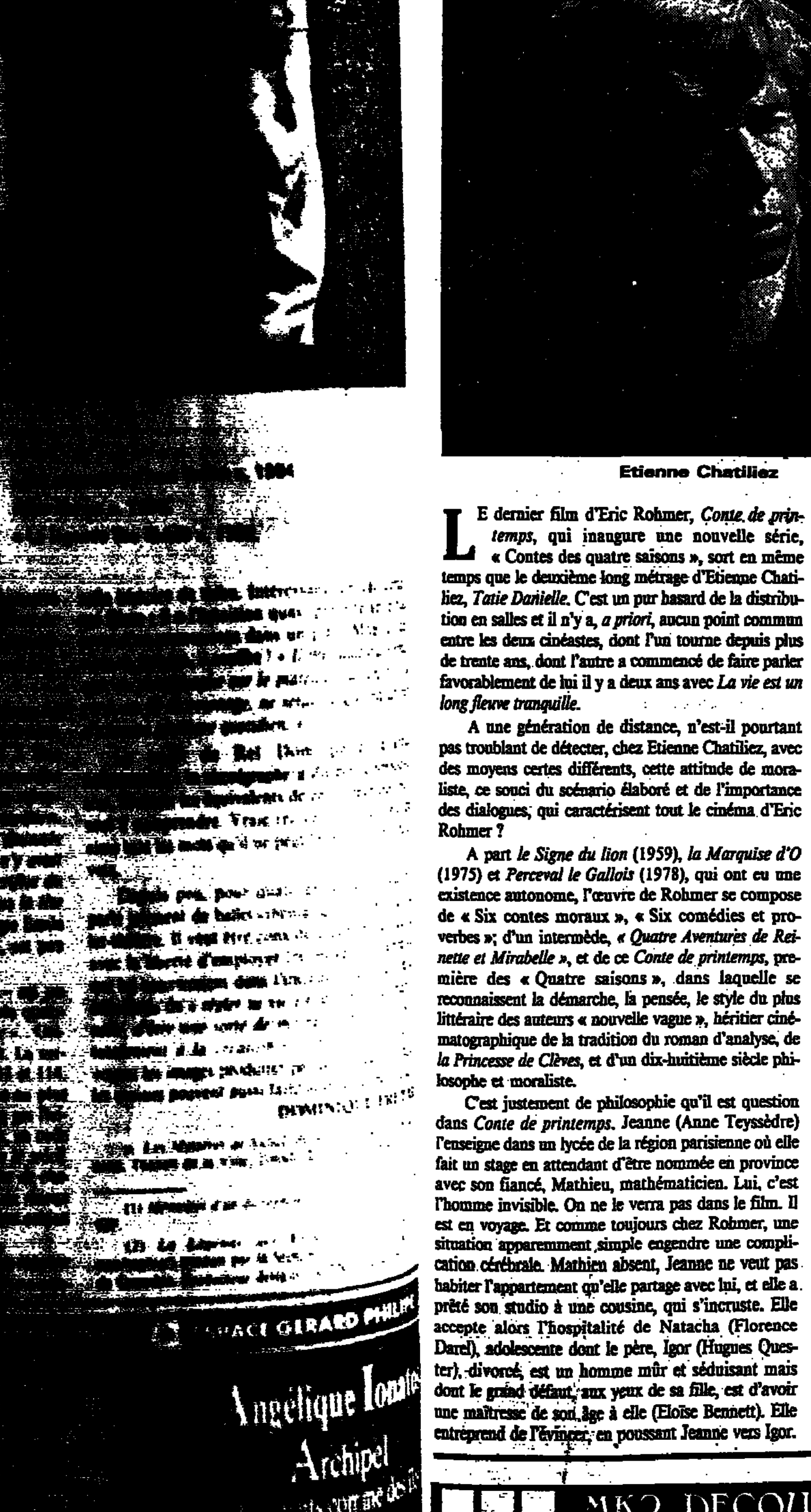




MICHEL SARTI/ENGUERAND — J.-P. MAURIN — TRISTAN VALÈS/ENGUERAND

« Les aventures d'Ivan Vaffan », 1984.
« Les louves », 1986.
« La légende des Kreuls », 1990.





COMÉDIES A PROVERBES D'ÉRIC ROHMER ET ÉTIENNE CHATILIEZ

La saison des moralistes

Qu'y a-t-il de commun entre un cinéaste arrivé à la célébrité dans les années 80 et un vétéran de la nouvelle vague ? Qu'est-ce qui fait penser au nouvel Eric Rohmer dans le dernier film d'Etienne Chatiliez ? Une façon de choisir les sujets et de les traiter dans le but d'édifier. Un goût de l'apologue, hérité de nos écrivains du dix-huitième siècle. Un humanisme, pour résumer.



Etienne Chatiliez



Eric Rohmer

D.R.

LE dernier film d'Eric Rohmer, *Conte de printemps*, qui inaugure une nouvelle série, « Contes des quatre saisons », sort en même temps que le deuxième long métrage d'Etienne Chatiliez, *Tatie Danielle*. C'est un pur hasard de la distribution en salles et il n'y a, *a priori*, aucun point commun entre les deux cinéastes, dont l'un tourne depuis plus de trente ans, dont l'autre a commencé de faire parler favorablement de lui il y a deux ans avec *La vie est un long fleuve tranquille*.

A une génération de distance, n'est-il pourtant pas troublant de détecter, chez Etienne Chatiliez, avec des moyens certes différents, cette attitude de moraliste, ce souci du scénario élaboré et de l'importance des dialogues, qui caractérisent tout le cinéma d'Eric Rohmer ?

A part *le Signe du lion* (1959), *la Marquise d'O* (1975) et *Perceval le Gallois* (1978), qui ont eu une existence autonome, l'œuvre de Rohmer se compose de « Six contes moraux », « Six comédies et proverbes »; d'un intermède, *« Quatre Aventures de Reinette et Mirabelle »*, et de ce *Conte de printemps*, première des « Quatre saisons », dans laquelle se reconnaissent la démarche, la pensée, le style du plus littéraire des auteurs « nouvelle vague », héritier cinématographique de la tradition du roman d'analyse, de *la Princesse de Clèves*, et d'un dix-huitième siècle philosophe et moraliste.

C'est justement de philosophie qu'il est question dans *Conte de printemps*. Jeanne (Anne Teyssèdre) l'enseigne dans un lycée de la région parisienne où elle fait un stage en attendant d'être nommée en province avec son fiancé, Mathieu, mathématicien. Lui, c'est l'homme invisible. On ne le verra pas dans le film. Il est en voyage. Et comme toujours chez Rohmer, une situation apparemment simple engendre une complication cérébrale. Mathieu absent, Jeanne ne veut pas habiter l'appartement qu'elle partage avec lui, et elle a prêté son studio à une cousine, qui s'incruste. Elle accepte alors l'hospitalité de Natacha (Florence Darel), adolescente dont le père, Igor (Hugues Quester), divorcé, est un homme mûr et séduisant mais dont le grand défaut, aux yeux de sa fille, est d'avoir une maîtresse de son âge à elle (Eloïse Bennett). Elle entreprend de l'évincer, en poussant Jeanne vers Igor.

Ajouter à cela un printemps mouillé de pluie fine, des fleurs pour dire la saison, une maison de campagne à Fontainebleau où tout le monde se retrouve pour un jeu qui risque de tourner mal. L'intrigue, construite par paliers, garde – autre constante rohmérienne – une part d'incertitude. De plus – et cela nous ramène à *Ma nuit chez Maud*, l'un des plus célèbres « Contes moraux », premier succès commercial inattendu du cinéaste – Jeanne a résisté à la tentation de faire l'amour avec Igor en se retranchant derrière un discours philosophique dont elle avait fait la répétition générale au cours d'une conversation de table avec Eve.

On ne sait plus bien aujourd'hui quelle est la part de l'écrit et de l'improvisé dans les dialogues que prononcent les personnages de Rohmer. Mais c'est toujours – des années 60 à la fin des années 80 – un langage contemporain, accordé aux situations sociales, aux professions, à l'état des moeurs, à l'environnement (ah! ces appartements semi-bourgeois semi-bohêmes remplis de livres, de décors de province, de banlieue, de quartiers parisiens) (1).

L'EFFET MIROIR DE LA CARICATURE

Le jeu intellectuel est chauffé à blanc. C'est la femme qui le conclut, et l'homme qui s'agrippe à son ordre moral. La perversité demeure. On n'est pas moraliste sans être un peu cruel. Il y a dans ce *Conte de printemps* l'effet miroir d'un caricaturiste épinglant ses personnages sur leurs positions stratégiques offensive, défensive, repli, coups fourrés.

Or c'est justement cet art de caricaturiste qui a fait jubiler les nombreux spectateurs de *La vie est un long fleuve tranquille*, où Etienne Chatiliez renvoyait dos à dos les Le Quesnoy, bourgeois catholiques du Nord, et les Groseille, « prolos » de HLM, « mauvais pauvres », rigolards, mais pas dangereux comme les Thénardier pouvaient l'être chez Victor Hugo. A un réalisateur venu du cinéma publicitaire, on a volontiers attribué un sens du gag visuel peaufiné dans la pratique du spot, et ce n'est pas faux.

Mais *Tatie Danielle* remet, d'une certaine manière, les pendules à l'heure. Ecrits et dialogués par Florence Quentin, qui fait vraiment mouche dans la prise en charge du langage social, les deux films de Chatiliez, films d'auteur comme ceux de Rohmer, pourraient être – sont – des «comédies et proverbes», des fables ou des contes.

Il était une fois une infirmière amoureuse d'un gynécologue qui, pour se venger des humiliations infligées par cet amant marié, échangea deux bébés à la clinique. Forfait qu'elle révélera douze ans plus tard. C'est *La vie est un long fleuve tranquille*, ou « Il ne faut pas confondre l'inné et l'acquis », ou encore « Il faut qu'une famille reste ouverte ou fermée ».

Il était une fois une vieille dame d'Auxerre qui, après avoir causé la mort « accidentelle » d'une vieille bonne, se fit héberger à Paris dans la famille de son neveu pour lui rendre la vie impossible. Elle tomba un jour sur une fille, jeune, plus coriace qu'elle. C'est *Tatie Danielle*, ou « la Vieillesse n'est pas le plus grand des maux, mais la plus grande des revanches », ou encore « la Méchanceté ne se trouve pas forcément là où on le croit ».

Avec Chatiliez, on peut donc s'amuser à inventer des proverbes surtout quand il passe la bourgeoisie moyenne française au crible de la fable sociale. Aujourd'hui, elle a plus d'importance que la nouvelle bourgeoisie des années 70 brossée par Claude Santet, et pourrait bien inconsciemment singer les intellectuels du monde d'Eric Rohmer, car elle a, elle aussi, sa stratégie des discours, une philosophie à ras-de-terre faite de lieux communs et qui passe pour du «bon sens».

Voilà bien qui fait de Chatiliez le moraliste des années 90. Il est d'ores et déjà un cinéaste majeur de la nouvelle décennie. Comme Eric Rochant, il est radicalement différent des « modernes » affirmés des années 80: Beineix, Besson, Carax qui, se voulant hommes *« d'images »* avant tout, et d'images propres aux jeunes générations, ne se sont jamais tellement préoccupés de leurs scénarios et de leurs dialogues. Or, la pub où s'est formé Chatiliez, c'est l'image. On savourera le paradoxe.

JACQUES SICLIER

(1) Vient de paraître *Eric Rohmer*, de Joël Magny. Etude de référence complétée et actualisée depuis la première édition de 1986. Editions Rivages/ cinéma. 256 p., 59 F.

★ Lire renseignements pratiques dans notre rubrique « films nouveaux ».

TOUS LES FILMS NOUVEAUX

La liste complète des films en exclusivité et des grandes reprises paraît désormais dans *le Monde* du mardi (daté mercredi), soit la veille de notre supplément Arts-Spectacles.

Allô maman ici bébé

d'Amy Heckerling, avec John Travolta, Kirstie Alley, George Segal, Jason Schaller Jeryd, Olympia Dukakis, Abe Vigoda. Américain (1 h 38).

Entre sa gentille maman, son papa sur-occupé, sa grand-maman délurée, son baby-sitter sympa, un nouveau-né raconte les péripéties quotidiennes de son existence, commente l'irresponsabilité des adultes avec une grande sagesse et une voix de basse.

VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57) ; U.G.C. Danton, dolby, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, dolby, 8e (43-59-92-82) ; U.G.C. Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; U.G.C. Maillot, 17e (40-68-00-16).
VF : Rex, 2e (42-36-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, dolby, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, dolby, 9e (47-70-33-88) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; U.G.C. Gobelins, handicapés, dolby, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, handicapés, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, dolby, 14e (43-20-12-06) ; U.G.C. Convention, dolby, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

Cézanne

de Jean-Marie Straub, Danièle Huillet, avec Joachim Gasquet. Français (52 mn).

Cézanne, sa vie, son œuvre, par le couple le plus cérébral de toute l'histoire du cinéma.

L'Entrepôt, handicapés, 14e (45-43-41-63).

Conte de printemps

d'Eric Rohmer, avec Anne Teyssèdre, Hugues Quester, Florence Darel, Eloïse Bennett, Sophie Robin. Français (1 h 52).

Lire notre article ci-contre.

Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, handicapés, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, handicapés, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, handicapés, 15e (48-28-42-27).

Le Décalogue 10, tu ne convoiteras pas les biens d'autrui

de Krzysztof Kieslowski, avec Jerzy Stuhr, Zbigniew Zamachowski, Henryk Bista. Polonais (57 mn).

Deux frères héritent d'une collection de timbres. Ils pensent la vendre pour en tirer le maximum d'argent. Ils se renseignent sur la valeur du trésor. Peu à peu, au cours de leur enquête, ils sont gagnés par une passion de collectionneurs.

VO : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

Le Décalogue 9, tu ne convoiteras pas la femme

de Krzysztof Kieslowski, avec Ewa Blaszczyk, Piotr Machalica. Polonais (58 mn).

Un mari qui a des difficultés sexuelles soupçonne sa femme de le tromper. Il se torture, la surveille, la suit, la surprend, mais c'est au moment où, angoissée, elle est en train de rompre.

VO : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

Jamais, nulle part, à personne

de Ferenc Téglasy, avec Andras Kozak, Jolanta Grusznic, Tibor Antal, Peter Kurdi. Hongrois (1 h 35).

L'esprit hongrois est l'un des plus désespérés de toute l'Europe centrale. Il faut dire que l'histoire de la Hongrie est riche en péripéties éprouvantes. Sur ce plan, les temps récents n'ont rien à envier aux siècles passés. Après le nazisme, s'est installé le stalinisme, avec ses propres déportations de gens politiquement peu sûrs. Comme cette famille Vendel, et leur petit garçon de neuf ans, par qui l'histoire est vue.

VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

Mona et moi

de Patrick Grandperret, avec Denis Lavant, Sophie Simon, Antoine Chappey, Johnny Thunders, Jean-François Stévenin, Olivier Owen. Français (1 h 30).

Ils sont jeunes, pas si beaux que ça, et ils glandent. Ils aiment le rock et la coke, savent exploiter les adultes, mais ne savent pas résister à l'aura glorieuse d'une rock star destroy, d'ailleurs sur le déclin. Les jeux de l'amour et du hasard façon mode 1989, l'année du Grand Prix au Festival de Belfort et du prix Jean Vigo.

14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

My Left Foot

de Jim Sheridan, avec Daniel Day Lewis, Brenda Fricker, Ray Mc Anally, Hugh O'Connor, Alison Whelan, Kristen Sheridan. Irlandais (1 h 40).

Christy Brown est peintre et écrivain, ce qui ne suffirait pas pour faire un film s'il n'était pas paralytique. Très exactement il a une paralysie spasmodique qui lui laisse l'usage de son pied gauche, c'est tout. Ses Mémoires ont paru en 1954, et le rôle a valu à Daniel Day Lewis l'oscar 1990 (contre Tom Cruise dans sa chaise roulante pour *Né un 4 juillet*). ➡

CINÉMA

VO : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
VF : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

Noir Péché

de Jean-Marie Straub,
Danièle Huillet.
avec Andreas von Rauch,
Howard Vernon,
Vladimir Baratta,
Sandro Zanon.
Français (40 mn).

Empédocle, général et philosophe grec, s'est suicidé en se jetant du haut de l'Etna. A propos de sa mort, Hölderlin a écrit une pièce mystérieuse, et d'une immense force poétique. Dont « le couple le plus cérébral de toute l'histoire du cinéma » a tiré ce film.

L'Entrepôt, handicapés, 14e (45-43-41-63).

Tatie Danielle

de Etienne Chatiliez,
avec Tsilla Chelton,
Catherine Jacob,
Isabelle Nanty,
Neige Dolsky,
Eric Prat,
Laurence Février.
Français (1 h 50).

Lire notre article page précédente.

Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (47-42-60-33) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; U.G.C. Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; U.G.C. Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; U.G.C. Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

Turner & Hooch

de Roger Spottiswoode,
avec Tom Hanks,
Mare Winningham,
Crait T. Nelson,
Reginald VelJohnson,
Scott Paulin,
le chien Beasley.
Américain (1 h 41).

Hooch est une sorte de ET canin, au physique presque plus étrange. Adopté par un policier, il met dans sa vie un désordre pas possible. Mais comme il est aussi attendrissant que son modèle, tout est bien qui finit bien.

VO : Forum Horizon, handicapés, 1er (45-08-57-57) ; George V, dolby, 8e (45-62-41-46).
VF : Rex, 2e (42-36-83-93) ; U.G.C. Ermitage, dolby, 8e (45-63-16-16) ; Pathé Français, dolby, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, handicapés, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, dolby, 14e (43-20-12-06) ; U.G.C. Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II (ex-Images), handicapés, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96).

Un jeu d'enfant

de Pascal Kané,
avec Paul Schmidt,
Dominique Lavanant,
Jean Carmet,
Laura Morante,
Marie Dubois,
Marie Mergey.
Français (1 h 35).

Au début de la seconde guerre mondiale, un garçonnet, élevé librement, réfugié en province, découvre l'hypocrisie, l'angoisse, la peur, la culpabilité, l'amour.

Forum Orient Express, handicapés, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, handicapés, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, handicapés, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).


D.R.

Dans le Japon du seizième siècle ravagé par les guerres civiles, deux villageois rêvent, l'un de rencontrer une princesse féerique, l'autre de s'offrir une panoplie de samouraï. Ils partent et vont de déceptions en malheurs. Voir *les Contes de la lune vague après la pluie*, de Mizoguchi, c'est comme traverser la poésie, comme voyager dans la beauté pure, la plus dépouillée, la plus raffinée.

SÉLECTION

La Campagne de Cicéron

de Jacques Davila,
avec Tonie Marshall,
Sabine Haudepin,
Jacques Bonnaffé,
Michel Gautier,
Judith Magre,
Carlo Brandt.
Français (1 h 50).

Les citadins aux champs. Des artistes, des intellectuels de surcroît.
Des narcissiques qui, de toute façon, ont une tendance fâcheuse à s'embrouiller dans leurs problèmes, à faire dériver leurs émotions, à se conduire comme des enfants gâtés. Des gens intelligents, sensibles.

Attentif, Jacques Davila porte sur eux un regard d'une drôlerie sans complaisance, mais plein de savoir et de sympathie. Un regard à la Bretecher.

Forum Orient Express, handicapés, 1er (42-33-42-26) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Cyrano de Bergerac

de Jean-Paul Rappeneau,
avec Gérard Depardieu,
Anne Brochet,
Vincent Perez,
Jacques Weber,
Roland Bertin,
Philippe Morier-Genoud.
Français (2 h 15).

La pièce fameuse d'Edmond Rostand, avec les vers originaux et quelques autres de la même eau pour faire le lien. Un film de cape et d'épée avec beaucoup de mouvement, de l'action à n'en plus finir, des acteurs magnifiques, et Depardieu, un Cyrano de rêve. L'événement.

Forum Horizon, handicapés, THX, dolby, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; U.G.C. Montparnasse, dolby, 6e (45-74-94-94) ; U.G.C. Danton, dolby, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, handicapés, dolby, 8e (43-59-19-08) ; U.G.C. Normandie, dolby, 8e (45-63-16-16) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67) ; U.G.C. Lyon Bastille, dolby, 12e (43-43-01-59) ; U.G.C. Gobelins, dolby, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, dolby, 14e (45-39-52-43) ; Miramar, dolby, 14e (43-20-89-52) ; Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50) ; U.G.C. Convention, dolby, 15e (45-74-93-40) ; U.G.C. Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (45-22-46-01).

Les Maîtres de l'ombre

de Roland Joffé,
avec Paul Newman,
Dwight Schultz,
Bonnie Bedelia,
John Cusack,
Laura Dern,
John C. McGinley.
Américain (2 h 06).

Dès 1942, au lendemain de l'attaque de Pearl Harbor, les Américains ont engagé le programme qui allait aboutir au bombardement atomique de Hiroshima et de Nagasaki. Spécialiste des grandes fresques historiques, Roland Joffé pose à travers les affrontements de quelques hommes-clefs, dont Oppenheimer, l'inventeur de la bombe, et le général Groves, le grand débat des buts de la science et de son exploitation par les militaires, les politiciens, les hommes d'affaires. Paul Newman (le général) a toujours les yeux bleus.

VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, dolby, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).
VF : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

Où est la maison de mon ami ?

de Abbas Kiarostami,
avec Babek Ahmadpoor,
Ahmad Ahmadpoor.
Iranien (1 h 25).

Un écolier a emporté chez lui le cahier de classe d'un copain, et va le lui rapporter. Mais il ne connaît pas bien son adresse. Et on part avec lui dans les rues pleines de dangers, d'étonnement, d'émerveillement et de peur.

VO : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

Pourquoi Bodhi-Dharma est-il parti vers l'Orient ?

de Bae Yong-kyun,
avec Yi,
Sine,
Hwang.
Coréen (2 h 15).

Les derniers jours d'un maître zen, jours de sagesse dans des paysages enchantés. Un hymne à la vie magnifique, mais qui ne se raconte pas.

VO : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

Profond Désir des dieux

de Shohei Imamura,
avec Rentaro Mikuni,
Hideko Okiyama,
Choichiro Kawarazaki,
Kanjuro Arashi,
Yasuko Matsui,
Kazuo Kitamura.
Japonais (2 h 50).

Le Japon est un archipel composé d'une myriade d'îlots séparés de la civilisation. Les dieux y sont omniprésents, les rites très étranges. Les mœurs sont primitives, cruelles souvent, laxistes parfois, même si les familles incestueuses servent de bouc émissaire. Ainsi, celle de Ja-Ja, doux vieillard franchement libidineux, grand-père et père sinon amant d'une fille belle, débile, nymphomane, follement amoureuse d'un ingénieur venu de Tokyo pour amener l'eau dans l'usine de canne à sucre. Chaleur et sécheresse font craquer la terre et les tabous. Pendant près de trois heures passionnantes, haletantes, il y aura le va-et-vient des désirs, les sarcasmes de la nature, il y aura le désespoir des hommes floués par les dieux. Plus sauvage que jamais, Imamura pose des personnages simples, frôle leur mystère, les entraîne dans une épopée magnifique et amère.

VO : Panthéon, handicapés, 5e (43-54-15-04).

Roger et moi

de Michael Moore,
avec les habitants de la ville de Flint.
Américain (1 h 31).

La General Motors ayant fermé ses usines, la ville de Flint se dépeuple, s'appauvrit. Un journaliste entreprend d'interviewer le PDG. La satire est dure et drôle.

VO : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Susie et les Baker Boys

de Steve Kloves,
avec Michelle Pfeiffer,
Jeff Bridges,
Beau Bridges,
Ellie Raab,
Jennifer Tilly,
Xander Berkeley.
Américain (1 h 53).

La vie et les amours, les aventures et les ratages de deux frères, pianistes de bar, qui ont connu des jours meilleurs et s'adjoignent une bombe sexuelle pour retrouver du public. De ce côté-là, ils réussissent. Mais le charme de ce premier film tient à la description tendre des deux paumés du piano.

VO : Forum Horizon, handicapés, 1er (45-08-57-57) ; U.G.C. Odéon, dolby, 6e (42-25-10-30) ; U.G.C. Rotonde, dolby, 6e (45-74-94-94) ; U.G.C. Biarritz, dolby, 8e (45-62-20-40).
VF : U.G.C. Convention, 15e (45-74-93-40).

Tango & Cash

de Andrei Konchalovsky,
avec Sylvester Stallone,
Kurt Russell,
Jack Palance,
Teri Hatcher,
Michael J. Pollard,
Brion James.
Américain (1 h 44).

Deux policiers vedettes à Los Angeles. Ils se jalousent comme des vraies stars. On se demande comment s'est passé le tournage entre Sylvester Stallone (avec son menton) et Kurt Russell (avec ses fossettes).

VO : Forum Horizon, handicapés, 1er (45-08-57-57) ; George V, THX, dolby, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, dolby, 8e (43-59-92-82).
VF : Rex, dolby, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, dolby, 6e (42-22-57-97) ; U.G.C. Normandie, dolby, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, handicapés, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96).

Venus Peter

de Ian Sellar,
avec Ray McAnally,
Gordon R. Strachan,
David Hayman,
Sinead Cusack,
Caroline Paterson,
Sam Hayman.
Britannique (1 h 34).

Dans un petit port écossais, face à la mer, face à une réalité sans avenir, un garçon rêve. Et ses rêves sont beaux.

VO : Reflet Logos II, handicapés, 5e (43-54-42-34).

Le Visiteur du musée

de Constantin Lopouchanski,
avec Victor Mikhaïlov,
Vadim Lobanov,
Véra Maiorova,
Irina Ratchina,
Alexeï Ingulevitch.
Soviétique, noir et blanc et couleurs (2 h 15).

La terre est un tas d'ordures, la mer crache des vagues jaunes, la mousse blanche de sa pourriture. Des nuages sales tuent le soleil. Paysages somptueusement funèbres dans lesquels l'homme, point minuscule, se perd. La plupart d'entre eux sont mal formés, hystériques et débiles, parqués dans des réserves dont ils ne sortent que pour servir chez les autres et pour une cérémonie religieuse. Et vient celui qui veut visiter le « musée », dont le film montre les rencontres troublantes, les tortures morales. Qu'est ce que le musée ? A peine un but pour le mysticisme étouffant de Constantin Lopouchanski, pour son désespoir sans issue. Un nihilisme aussi absolu peut impressionner, peut aussi exaspérer.

VO : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

REPRISES

Les Contes de la lune vague après la pluie

de Kenji Mizoguchi,
avec Machiko Kyo,
Mitsuko Mito,
Kinuyo Tanaka,
Masayuki Mori,
Sakae Ozawa,
Sugisaku Aoyama.
Japonais, 1953, noir et blanc (1 h 37).

Voir notre photo légendée.

VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89).

L'Etranger

de Luchino Visconti,
avec Marcello Mastroianni,
Anna Karina,
Georges Wilson,
Bernard Blier.
Franco-italien, 1967 (1 h 50).

Inexorable autodestruction d'un homme qui se veut indifférent à son entourage, à la société, au monde. Encore la rétrospective Visconti.

VO : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

L'Evangile selon saint Matthieu

de Pier Paolo Pasolini,
avec Enrique Irazoqui,
Susana Pasolini,
Margherita Caruso.
Italien, 1964, copie neuve (2 h 20).

Pasolini était communiste et catholique. Trop italien pour ne pas être en intimité avec le quotidien de la religion, avec les hommes des Evangiles. Etres humains autant que saints et prophètes.

VO : Accatone, 5e (46-33-86-86) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

L'Innocent

de Luchino Visconti,
avec Giancarlo Giannini,
Laura Antonelli,
Jennifer O'Neill.
Franco-italien, 1976 (2 h 05).

S'inspirant très librement du roman de Gabriele D'Annunzio, Visconti observe la désagrégation d'une famille, d'une société. Dernier film du cinéaste italien – il mourut peu avant sa sortie – *l'Innocent* clôt son œuvre à merveille.

VO : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

Marat-Sade

de Peter Brook,
avec Glenda Jackson,
Patrick Magee,
Ian Richardson.
Britannique, 1966 (2 h).

Peter Brook a monté à Londres une pièce de Peter Weiss au titre interminable, réduit à *Marat-Sade*. Affrontement de deux idéologies extrémistes, comme on les aimait à l'époque, les années 60. Affrontement aussi de deux conceptions dramaturgiques. Puis, avec les mêmes comédiens, Peter Brook a tourné ce film, exemple réussi de transfert théâtre/cinéma.

VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

La sélection cinéma a été établie par Colette Godard.





THÉÂTRE

ARCHAOS A LA GRANDE HALLE DE LA VILLETTE

Le grand cirque de la cruauté

En quatre ans, le Cirque Archaos a imposé un «style déglingue», un humour sans complexe, une belle vitalité, beaucoup de poésie. Il a fait un tabac en France, en Angleterre ; il est en passe de devenir une multinationale. Il se trouve actuellement chez nous, à la Grande Halle de La Villette.

ILS ont déboulé un jour avec des tas de ferraille, des vieilles bagnoles, des télés déglinguées, de la boue partout, du cuir râpé, des haillons orgueilleux. C'était le Cirque Archaos, aussitôt qualifié de « punk », d'autant qu'il s'accompagnait de rock braillard. C'était il y a quatre ans. La tribu arrivait juste au moment où, après les Grüss, le cirque secouait la poussière des routines. Les Archaos eux-mêmes se sont attachés à toujours se renouveler et surprendre, variant chaque spectacle, introduisant de très bons numéros classiques, mais présentés à leur manière, qui ne l'est pas du tout.

Leur truc, c'est le contraste, et pas seulement sur scène. Peu rasé, peu coiffé, coquettement vêtu tout-jean bien patiné, Pierrot Bidon, père fondateur d'Archaos, se présente comme un homme d'affaires, PDG d'une sorte de trust, bénéficiant d'une subvention, employant environ cent trente permanents, comprenant une société de production de films – qui a en ce moment en chantier une série de fiction, – une société de gestion et, à Alès, base de l'entreprise, une école avec deux cents élèves. Plus deux cirques portant le nom d'Archaos. L'un est en Australie avec le spectacle présenté au Cirque d'Hiver (*le Monde* du 13 janvier) et envisage, après un triomphe en Angleterre, la conquête des Amériques. L'autre est à la Grande Halle de La Villette jusqu'au 22 avril avec un spectacle évidemment nouveau : « délibérément pires ».

« Notre chiffre d'affaires atteint 30 millions de francs, nous espérons arriver jusqu'à 50. 70% viennent de l'étranger, ce qui ne va pas sans complications juridiques, syndicales. Chaque pays a ses lois. Mais nous avons des conseillers, un bureau à Londres, nous nous adaptons, nous rusons »...

Bien que Pierrot Bidon revendique, tout au moins se reconnaisse une propension normale à la mégalomanie, il ne s'agit pas là de délire fumeux. Tout est vrai, rien n'est d'ailleurs impossible. Le langage du cirque traverse aisément les frontières. les images naïves et brutales d'Archaos, son humour ravageur, sa poésie, sa vitalité paillarde, sont susceptibles de faire merveille sous toutes les latitudes.

« Nous avons appris sur le tas », affirme Pierrot Bidon. Pas tout à fait, car lui-même venait d'un autre cirque, appelé carrément Bidon, et qu'il avait créé douze ans auparavant.

« Tout gosse, dit-il, *je pratiquais la musique et le théâtre. Mais j'ai quand même suivi mes études. A seize ans, comme tout le monde, je me suis engagé dans l'armée, où j'ai rencontré un paysan-clown et un instituteur-acrobate. Nous nous sommes associés et avons commencé classique. Je dressais les chevaux, je faisais funambule et aussi porteur au trapèze volant. D'autres sont venus. On parcourait les villages, on s'installait un peu, on amenait avec nous ce qu'on appelle la magie du cirque. Mais après un moment, ce genre de vie ça devient dur, et on tourne en rond. Je suis parti, quelques-uns sont restés. Le Cirque Bidon existe encore.*

» J'avais eu le temps de réfléchir à ce que je voulais. Je suis parti d'un double constat : j'aime le cirque et je ne l'aime pas. J'aime parce que c'est un bon support pour dire des tas de choses. Je n'aime pas le côté démonstratif. J'aime comme tout le monde ce qu'il porte de rêve. J'ai aussi compris que le rêve est jumeau du cauchemar. Pour construire un spectacle tel que je le vois, on doit définir un espace dans lequel se place non pas une histoire, mais des tas d'histoires qui se croisent, à partir des gens qui sont là. Chacun a la sienne. La préparation consiste à discuter, à tester des idées. Nous nous mettons d'accord, et si besoin est je tranche. Le spectacle n'est pas fixe, dans le sens où nous pouvons abandonner un élément s'il ne passe pas, si nous commençons à nous ennuyer. Mais il n'y a pas d'improvisation.

» Les histoires ne sont pas anecdotiques. Je regarde, j'amène les gens à dévoiler ce qu'ils cachent et qu'ils ne savent pas. Je les connais bien, nous vivons ensemble en caravane avec une cuisine commune. Chacun a son boulot, tous sont importants. Naturellement, plus nous sommes connus, plus nombreux sont ceux qui demandent à nous rejoindre. Des gens, comment dire, de la marge du cirque, qui viennent du music-hall, de la rue. J'ai du mal à refuser si je sens une vraie envie généreuse. Je me dis « s'il ne sait rien faire, il apprendra ».

» Les spectacles se construisent comme un enchaînement de clips, de séquences, avec chacune un début et une fin. A partir du moment où l'écriture se dessine clairement, nous abordons la mise en scène. Mais ce n'est pas du théâtre. Nous avons laissé de côté la théâtralité de nos premiers spectacles. A l'époque, il y avait pas mal de texte. Maintenant, non. Nous ne voulons surtout pas tomber dans le genre Alice au pays des *merveilles, version cirque. Archaos est un cirque de caractère, qui travaille sur les caractères, et fait passer des émotions.*

» Les thèmes sont simples : tendresse, cruauté, solitude... Solitude des individus, des couples. Tous les couples, homme-femme, homme-homme. Les boutnax – les garçons de piste – en blouse grise deviennent violents, des hordes de filles galopent. il y a un homme-chien. Le style destroy, *c'est le côté cauchemar du rêve. Après tout, qu'est-ce qui n'est pas cruel ? La solitude, l'hiver, les exercices des acrobates qui se torturent le corps jour après jour, tout est cruel. Pas forcément méchant, mais dur à vivre, violent. Ce que nous voulons, c'est que les spectateurs se reconnaissent, et qu'ils rigolent ».*

COLETTE GODARD

★ « Délibérément pire » à la Grande Halle. Lire les renseignements pratiques sous la rubrique « Spectacles nouveaux » ci-contre.



IAN PATRICK

Pascalito, Edimbourg, août 1989.

SPECTACLES NOUVEAUX

Délibérément pire avec le cirque Archaos.

Retour à Paris de ce cirque infernal, bruyant, violent et surtout très drôle. *Lire ci-contre l'article de Colette Godard.*

Grande Halle de La Villette, 211, av Jean-Jaurès, 19e. A partir du 4 avril. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée, samedi et dimanche à 17 heures. Tél. : 42-49-77-22. De 70 F à 150 F.

La Grande Imprécation devant les murs de la ville

de Tankred Dorst, mise en scène de Pierre Orma, avec Hélène Cohen, Jean-Max Brua, Didier Jeauneud, Gilles Dumesnil et André-Marc Delcourt.

Tankred Dorst, dont Patrice Chéreau a fait triompher *Toller* et dont, cette année, Robert Hirsch continue de faire triompher *Moi, Feuerbach*, un peu à la manière de Brecht pour *la Bonne Ame de Setchouan*, s'est inspiré du théâtre chinois pour écrire cette parabole sur la cécité des hommes. Une production du Théâtre de la Vache cruelle de Périgueux que l'on ne connaît pas.

Cartoucherie Atelier du Chaudron, route du Champ-de-Manœuvre, 12e. A partir du 4 avril. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 43-28-97-04. Durée : 1 h 45. 60 F et 80 F.

SÉLECTION

1, place Garibaldi

de Jean-Claude Penchenat, mise en scène de l'auteur, avec Arnault Lecarpentier, Françoise Miquelis, Guillaume Ede, Benoît Vergne, Emmanuel Massarotti, Raymonde Heudeline et Serge Hazanavicius.

Quel plaisir de reprendre la route de Châtenay-Malabry pour retrouver la troupe de Jean-Claude Penchenat, tout à fait à son affaire avec ce spectacle de souvenirs des années 50.

Théâtre du Campagnol, 254, av. de la Division-Leclerc, 92000 Châtenay-Malabry. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 46-61-33-33. Durée : 2 h 30. De 55 F à 100 F.

Les Bidochon Histoire d'amour

de Christian Binet mise en scène Marijo Kollmannsberger avec Line Michel, Gilbert Libe, Jean-Luc Borras et Catherine Artigala.

La famille Bidochon est peuplée de ces personnages de tous les jours auxquels on s'attache, d'autant qu'ils ont été imaginés par l'un de nos plus talentueux auteurs de bande dessinée. Que deviendront-ils dans la lumière du théâtre et dans la chair de comédiens ? C'est la question.

Grand Théâtre d'Edgar, 6, rue de la Gaîté, 14e. Du mardi au dimanche à 20 h 15. Le samedi à 18 heures. Tél. : 43-20-90-09. De 80 F à 130 F.

L'Autre Tartuffe ou la Mère coupable

de Pierre Augustin Caron de Beaumarchais, mise en scène de Jean-Pierre Vincent,

➡

THEATRE



STEINBERGER/ENGUERAND

La Cour d'honneur du Palais des papes d'Avignon s'apprête : Scapin, puis l'Orchestre national de France et les nuits du Ramayana s'y succéderont du 10 au 28 juillet. Pour recevoir le programme définitif du 44e Festival d'Avignon et les formulaires de réservation de places, il faut envoyer, dès aujourd'hui, une enveloppe 25 × 35 libellée à vos nom et adresse et affranchie à 12 francs au : Bureau du Festival, B.P. 92, 84006 Avignon Cedex.

→

avec Catherine Samie, Jacques Sereys, Christian Blanc, Christine Fersen, Nicolas Silberg, Thierry Hancisse, Pierre Vial, Anne Kessler et Yann-Joël Collin.

Beaumarchais prend les mêmes, plus un, l'ignoble Begears et recommence. Vingt ans après, le Comte et la Comtesse, Chérubin, Figaro et Suzanne, vieillis, héros d'un drame sombre. Jean-Pierre Vincent a réussi le deuxième volet de son exploration de l'œuvre de Beaumarchais.

Comédie-Française, place du Théâtre-Français, 1er. Les 4 et 10 avril, 20 h 30 : le 8, 14 heures (et les 16, 18, 22, 23, 25 et 29 avril). Tél. : 40-15-00-15. Durée : 2 h 30. De 14 F à 180 F.

Le Banc

d'Alexandre Guelman, mise en scène de Saskia Cohen-Tanugi, avec Elisabeth Depardieu et Jean-Michel Dupuis.

Jamais le Studio des Champs-Elysées n'avait paru si grand. Il le doit aux *talents conjugués* d'un auteur gorbatchévien d'avant la perestroïka, d'une *jeune femme metteur en* scène à l'énergie et à l'imagination hors pair, d'un duo d'acteurs qui se complètent comme rarement et dans lequel Jean-Michel Dupuis fait merveille. Inévitable.

Studio des Champs-Elysées, 15, av Montaigne, 8e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 47-20-08-24. Durée : 1 h 30. De 110 F à 150 F.

La Bonne Ame du Setchouan

de Bertolt Brecht, mise en scène de Bernard Sobel, avec Andrzej Seweryn, David Gabison, Philippe Faure, Nicolas Pignon, Sandrine Bonnaire, Dominique Parent, Emmanuelle Stochl, Myriam Boyer, A. Frérot et M. Franchino.

Un spectacle exigeant, mis en scène rigoureusement par Bernard Sobel et décoré sobrement par Nicky Rieti. Dans le double rôle-titre, une jeune femme fait des débuts inoubliables. Sandrine Bonnaire est énergie, autorité, charme, beauté. *Brecht en est du coup* tout à fait proche du public d'aujourd'hui.

Théâtre de Gennevilliers, 41, av. des Grésillons, 92000 Gennevilliers. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 47-93-26-30. Durée : 3 h 30. 70 F et 100 F.

Ce que voit Fox

de James Saunders, mise en scène de Laurent Terzieff, avec Pascale de Boysson, Michèle Simonnet, Hermine Karagheuz, Dominique Hollier et Laurent Terzieff.

Reprise d'un grand succès dû, pour l'essentiel, au talent de Laurent Terzieff qui reçut en 1988 le Molière de la meilleure mise en scène sur une scène privée et fit un compliment mémorable à faire trembler le chef d'antenne à la télévision. Une parole de théâtre unique, et précieuse.

Théâtre Hébertot, 78 bis, bd des Batignolles, 17e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 43-87-23-23. Durée : 1 h 45. De 120 F à 210 F.

Français encore un effort si vous voulez être républicains.

de Donatien-Alphonse François de Sade, mise en scène de Charles Tordjman, avec François Clavier et Jean-Louis Chautemps.

François Clavier dit Sade, ou plutôt Sade dit son texte que Clavier a appris par cœur. En transparence, le corps du saxophoniste Jean-Louis Chautemps, comme un avertissement au lecteur, une inquiétude. Insomnie et excitation, un mauvais voyage, un bon spectacle.

Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e. Le mardi à 18 h 30, du mercredi au samedi à 20 h 30. Tél. : 47-42-67-27. Durée : 1 h 10. De 65 F à 120 F.

Le Gardien

d'Harold Pinter, mise en scène de Georges Wilson, avec Jacques Dufilho, Pierre-Marie Escourrou et Jean-Pierre Kalfon.

Pinter en forme, Dufilho en pleine forme. Eloge de la méchanceté. Monstrueux et drôle.

Œuvre, 55, rue de Clichy, 9e. Du mardi au jeudi à 20 h 45. Tél. : 48-74-47-36. Durée : 2 h 30. De 30 F à 220 F.

Greek

de Steven Berkoff, mise en scène de Jorge Lavelli, avec Richard Fontana, Catherine Hiégel, Judith Magre et André Weber.

Jorge Lavelli signe avec *Greek* une mise en scène en or massif pour ses quatre comédiens. Le texte de Steven Berkoff transpose dans l'Angleterre thatchérienne le mythe d'Œdipe, avec une violence crue insensée, à tel point que la traduction qu'on nous en propose ne paraît pas vraiment satisfaisante. Cela dit, Catherine Hiégel, Judith Magre – inoubliable Sphinx – et André Weber sont extraordinaires. Si Richard Fontana voulait bien entrer un peu plus avant dans son personnage plutôt que de le prendre de haut et d'en faire trop, il mériterait aussi un tel compliment.

Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 43-66-43-60. *Durée :* 2 heures. 80 F et 130 F.

Le Malade imaginaire

de Molière, *mise en scène* de Jean-Marie Villégier, avec Denis Manuel, Jean Dautremay, Nelly Borgeaud, Isabelle Desrochers, Henry-Anne Eustache, Joëlle Robin, Françoise Gernigon, Denis Léger-Milhau, Bernard Deletré et Dominique Visse.

Le trio magique d'*Atys* s'est réuni pour une nouvelle aventure artistique. Christie au pupitre, Lancelot au ballet, Villégier à la barre. Beaucoup de compliments – l'orchestre, l'essentiel des voix, Jean Dautremay dans le rôle-titre et Christine Murillo dans celui de Toinette. Quelques réserves – temps morts ici ou là dans le rythme de la mise en scène, certains costumes de Patrice Cauchetier, un baryton baladeur... Et, au bout du compte, plus de trois heures à grand spectacle pour un grand classique qui nous est enfin offert en version intégrale. Chapeau !

Châtelet Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, 1er. Du mercredi au samedi à 20 heures. *Matinée dimanche* à 14 h 30. Tél. : *40-28-28-40.* Durée : 3 h 15. De 60 F à 295 F.
Dernière représentation le 8 avril.

Milosz

mise en scène de Laurent Terzieff, avec Pascale de Boysson, Philippe Laudenbach et Laurent Terzieff.

Il faut aller écouter la voix du poète français d'origine lituanienne surtout quand trois acteurs de cette trempe la font leur. *L'œuvre* poétique étrange d'un homme seul.

Maison de la poésie, 101, rue Rambuteau, 1er. *Le* lundi à 20 h 30. Tél. : 42-36-27-53. 20 F et 40 F.

Minna von Barnhelm

de Gotthold Ephraïm Lessing, mise en scène de Claude Yersin, avec *Géraldine Bourgue*, Jörn Cambreleng, Isabelle Candelier, Huguette Clery, Michel Chaigneau, Patrice Connard, Philippe Deplanche, Didier Kerckaert, Alain Langlet et Stéphane Monnerot.

Le directeur du Nouveau Théâtre d'Angers, Claude Yersin, signe ici l'une de ses mises en scène les plus achevées, au service d'un texte mal connu et pourtant remarquable de Lessing. Splendeur classique des mots venus du Siècle des Lumières.

Orangerie de Sceaux, allée d'honneur du château de Sceaux, 92000 *Sceaux*. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Tél. : 46-61-36-67. Durée : 3 h 15. 80 F.
Dernière représentation le 7 avril.

Le Misanthrope

de Molière, mise en scène de Pierre Pradinas, avec Niels Arestrup, Marianne Basler, *Eric Bérenger*, Francesco Campiesano, Brigitte Catillon, Alain Gautré, Thierry Gimenez, François Morel, Jean-Christian Sibertin Blanc et *Marion Stalens*.

Le plus public des directeurs du théâtre privé parisien. Niels Arestrup prend ses responsabilités. Il faut l'encourager.

Renaissance, 20, bd Saint-Martin, 10e. Du mercredi au samedi à 20 h 45. Matinée dimanche à 15 h 45. Tél. : 42-08-18-50. Durée : 2 h 15. De 80 F à 165 F.
Dernière représentation le 8 avril.

Phèdre

de Sénèque, mise en scène *de Daisy Amias*, avec Jany Gastaldi, Bruno Sermonne, Michaël Kraft, Alain Mace et Evelyne Istria.

Jany Gastaldi, entre concentration et poésie pure, est la Phèdre de Sénèque que l'on n'attendait pas. Magnifique. Comme ce si beau texte très bien traduit par Florence Dupont et justement mis en scène par Daisy Amias.

Théâtre Gérard-Philipe, 59, bd Jules-Guesde, 93000 *Saint-Denis*. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 42-43-17-17. Durée : 2 heures. 80 F et 100 F.

Phèdre

de Jean Racine, mise en scène de Pierre Tabard, avec Catherine Sellers, Martine Pascal, Denis Lavant, Catherine Corringer, Valérie Druguet, *Myriam Tadessé*, Pierre Tabard et François Cognard.

Dans la cadre approprié des Bouffes-du-Nord, deux femmes, comme l'une à l'autre *attachée, comme* deux sœurs siamoises qu'on aurait voulu détacher, Œnone et Phèdre, Martine Pascal et Catherine Sellers, le mensonge et l'aveu. Les deux comédiennes superbes font du chef-d'œuvre de Racine un moment de théâtre réussi.

Bouffes-du-Nord, 37 bis, bd de la Chapelle, 10e. Du mercredi au samedi à 20 heures. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 42-39-34-50. Durée : *2 h 40. De 50 F à 85 F.*
Dernière représentation le 8 avril.

Quelque part dans cette vie

d'Israël Horovitz, mise en scène de Jean-Loup Dabadie, avec Jane Birkin et Pierre Dux.

Un duo d'acteurs exceptionnels efface comme par magie les faiblesses d'un texte et la retenue de la mise en scène. Dux-Birkin, magnifiques.

Bouffes parisiens, 4, rue Monsigny, 2e. Du mardi au samedi à *20 h 45*. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 42-96-60-24. Durée : 2 heures. De 35 F à 230 F.

La Question

d'Henri Alleg, mise en scène d'Abdel-Baki Boumaza, avec Stefan Elbaum, *Aziz Kabouche* et Eric Savin.

Un jeune metteur en scène nous propose d'entendre en compagnie de trois comédiens inspirés, la voix d'Henri Alleg dont *la Question* récit, lyrique à force d'être méticuleux, de son internement et de ses tortures durant la Guerre d'Algérie, qui fit sensation et scandale à la fin des années cinquante. Un spectacle presque civique, vivement recommandé à tous ceux qui se rendront ces jours-ci à Beaubourg.

Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, 2e. Au Studio 5. Les lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche à 18 h 30. Tél. : 42-74-42-19. De 55 F à 75 F.
Dernière représentation le 9 avril.

Ruy Blas

de Victor Hugo, mise en scène de Jacques Rosner, avec Frédéric van den Driessche, Jacques Rosner, Jean-Claude Dreyfus, Sophie Daux, Odile Brisset, *Simone Turck*, Violaine Barret, Bruno Tin, Yann Le Gouic et Jean-Pierre Beauredon.

Ruy Blas, le théâtre, l'Espagne, la poésie : Hugo. Mise en scène pure et belle de Jacques Rosner qui est un Salluste mémorable.

Théâtre de l'Est Parisien, 159, av Gambetta, 20e. Les *mercredi*, vendredi et samedi à 20 h 30, le jeudi à 19 heures, le dimanche à *15 heures. Tél.* : 43-64-80-80. Durée : 3 h 10. 75 F et 130 F.
Dernière représentation le 8 avril.

La Vie de Galilée

de Bertolt Brecht, mise en scène d'Antoine Vitez, avec François Beaulieu, Dominique Rozan, Jacques Sereys, Roland Bertin, Claude Mathieu, Marcel Bozonnet, Martine Chevallier, Jean-Yves Dubois, Louis Arbessier et Claude Lochy.

Dans les décors splendides de Yannis Kokkos, Antoine Vitez conduit impeccablement ses comédiens sur les chemins, rendus volontairement *tortueux* par Brecht, de l'intelligence contre l'obscurantisme, de la découverte contre *l'immobilisme*. Roland Bertin est un Galilée excellent, et le spectacle incandescent.

Comédie-Française, place du Théâtre-Français, 1er. Les 8 et 9 avril, 20 h 30 (et les 11, 16, 17, 19, 21, 24 et 28 avril). Tél. : 40-15-00-15. De 14 F à 180 F.

Le Voyage

de Henry Bernstein, mise en scène de Robert Cantarella, avec Florence Giorgetti, Claude Perron, Aladin Reibel, Jean-Louis Rolland et Jacques Vincey.

Une pochade d'un grand de l'humour, Bernstein, jouée sur le fil du rasoir par de très bons comédiens. Une soirée farces et attrapes pas désagréable du tout.

Théâtre 13, 24, rue Daviel, 13e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 45-88-16-30. Durée : 1 h 50. 70 F et 100 F.

Zingaro

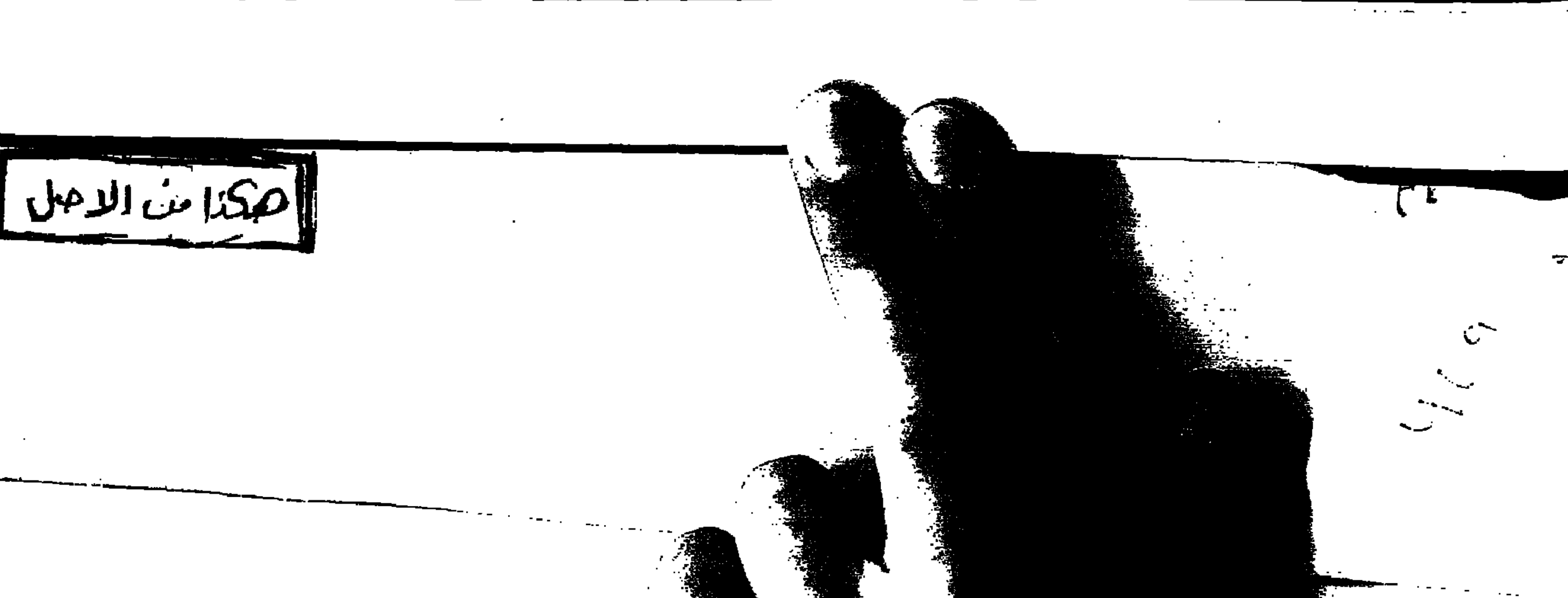
mise en scène de Bartabas, avec les Zingaro.

Finalement, Zingaro joue les prolongations à Aubervilliers. Tant pis pour le journaliste mal informé qui vous annonçait ici, la semaine passée, leur prochain départ en tournée. Le public parisien en redemande ; comme il a raison.

Théâtre équestre Zingaro, 176, av Jean-Jaurès, 93000 Aubervilliers. Les mardi, jeudi, vendredi et samedi à 20 h 30. Tél. : 48-39-75-00. Durée : 2 heures. De 90 F à 150 F.

La sélection théâtre a été établie par : Olivier Schmitt.



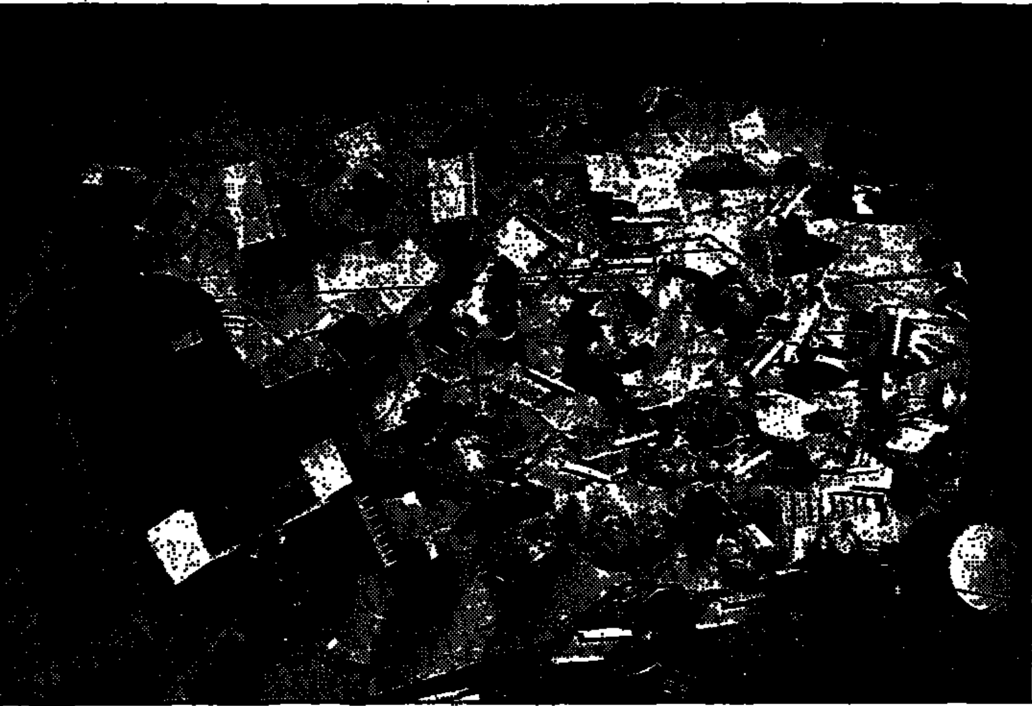


L'ITINÉRAIRE TROUVE ASILE A MASSY-PALAISEAU

Quand passe le TGV...

Futur noeud ferroviaire des TGV européens, la localité de Massy-Palaiseau, au sud-est de Paris, met-elle la charrue avant les boeufs? Cette ancienne banlieue se donne en tout cas déja tous les moyens d'une capitale culturelle. Ceci au profit de l'opéra, mais aussi de la musique contemporaine.

MILLE neuf cent quatre-vingt-dix a failli être une très mauvaise année pour la musique contemporaine. Alors que l'on apprend la suspension du Festival d'Angers (l'un de ceux qu'avait créé, avec le volontarisme qu'on lui connaissait, Maurice Fleuret), alors que le Festival Manca prend un tournant à Nice et s'oriente, dit-on, vers un système d'accueil de compositeurs à long terme, alors la mort de Musique Vivante est annoncée, alors même que tout ce secteur est déstabilisé par l'irrascibilité de la reine des abeilles, une nouvelle nous arrive aux oreilles : l'Itinéraire, groupe de compositeurs relayé par un noyau d'interprètes, manière d'« école » compositionnelle mais qui se charge de diffuser tout un pan de la musique nouvelle, l'Itinéraire qui ne cessait de voir depuis cinq ans s'amenuiser ses subventions ministérielles et donc se raréfier ses activités, l'Itinéraire auquel la rue Saint Dominique avait encore rogné 100 000 francs l'année dernière, l'Itinéraire qui se disait abandonné, étranglé, à la rue, l'Itinéraire, donc, a trouvé à se loger.



J. ORIOL

Un outil de diffusion pour la musique contemporaine

Le système d'aide à la création par l'Etat étant devenu ce qu'il est – parcimonieux et suiviste – cette seule nouvelle a suffi à débloquer quelque peu la situation. Partenariat : l'idée que le ministère ne dégaine plus jamais le premier, cette idée d'aide complémentaire sous l'impulsion d'un partenaire privé, voilà bien l'antienne culturelle de ces dernières années. Ce fut la chance de l'Itinéraire.

Il a suffi que Claude Germon, le pétulant député PS de l'Essonne et maire de Massy, prenne connaissance des difficultés (de l'existence ?) de l'Itinéraire pour que naisse, à la faveur d'incitations amicales et de contacts personnels satisfaisants, l'idée d'un hébergement à l'année du groupe par la municipalité. Du coup, l'Etat a fait un geste et débloqué 150 000 francs de subvention. Puis, apprenant l'éventualité d'un engagement pour trois ans du département de l'Essonne dans cette même politique d'hébergement, l'Etat n'a pas exclu de miser lui aussi pour trois ans sur L'Itinéraire. Comme au poker. Pour voir.

Compositeur et pianiste, membre fondateur de l'Itinéraire (avec Tristan Murail, Gérard Grisey, Hugues Dufourt), Michaël Levinas n'en est pas à prétendre que ses troupes vont d'un coup péter la santé. Il parle de *« situation de bonne survie ». « Sans arriver à un confort qui nous endormirait ni à une institutionnalisation dont personne ne voudrait, nous connaissons pour l'instant un instant de grâce auprès d'une municipalité ambitieuse et entreprenante. Le vieux rêve wagnérien n'est pas tant de trouver un prince qui vous finance, qu'un prince qui vous fasse confiance. Ce rêve, nous sommes en train de le réaliser ».*

Dans la colonne des offrandes : la mise à disposition, dans un ancien lycée entouré d'arbres, d'un bureau et d'une salle de 160 mètres carrés (les compositeurs de l'Itinéraire, dont l'une des spécialités est d'étudier les « ponts » entre lutherie électronique et lutherie traditionnelle, travaillent sur un matériel électroacoustique et informatique qui leur a été confié, d'une valeur de 700 000 francs); l'appui, strictement logistique, a été évalué à 200 000 francs par an.

Dans la colonne des obligations : l'organisation d'un concert annuel en coproduction avec Massy ; la garantie de répétitions publiques destinées à l'édification des enseignants de la région ; des animations ; des séminaires souples. *« Notre souci*, commente Lévinas, *est pour l'instant de n'écraser personne sous des projets trop ambitieux ».* On ne saurait le dire mieux.

Culturellement, c'est vrai, Massy s'est donné d'autres chats à fouetter. Yannis Xenakis va y installer son centre de recherches, le CEMAMu. Et Jean-Louis Martinoty poursuivre, loin de Garnier, dans un équipement qui aurait toutes les qualités, ses fonctions de patron d'Opéra.

Mais qu'est-ce, en vérité, que l'Itinéraire ? Une unité de musique contemporaine dont le grand public continue d'ignorer même le nom et méconnaît la spécificité. Une implantation que l'on espère définitive, une survie assurée à moyen terme auront peut-être pour effet de conférer à l'Itinéraire une image aussi solide que celle de l'ancien Domaine musical, du London Sinfonietta en Angleterre, du groupe *Die Reihe* en Autriche, pour ne pas parler, évidemment, du triomphant InterContemporain.

Il semble pourtant que l'un des obstacles auquel l'Itinéraire s'est toujours heurté est son essentielle duplicité. S'agit-il d'un agrégat de compositeurs (et chaque compositeur constitue, comme on sait, une unité en soi ?) ou s'agit-il, comme les institutions énumérées plus haut, d'un outil de diffusion mis à la disposition de tout un courant de la création, autour d'une esthétique dont le slogan, plutôt vaste, serait: « tout pour le son, ses métamorphoses, sa perception »?

Si l'Itinéraire a l'ambition (comme il semble) de répondre, aussi, à la seconde définition, il lui manque sans conteste un atout ; une locomotive dont le nom attire les foules en tête d'affiche. Un chef tel que le public puisse parier sur son nom. *« J'assume un engagement particulier envers l'EIC*, déclarait Pierre Boulez dans une interview récente à la revue *Diapason* (...) *Les concerts que je dirige revêtent un attrait particulier pour le public. »*

C'est exprimé d'une façon abrupte. Mais, quoi qu'on en pense, c'est vrai.

ANNE REY

★ Prochain concert de L'Itinéraire : la jeune école internationale. Créations mondiales de l'Equatorien Luzuriaga, de l'Australien Brophy, de l'Allemand Ostendorf ; création française du Canadien Bouliane. Le 6 avril, centre Georges Pompidou, grande salle, 20 h30. Tél. : 47-36-05-13.

DÉCOUVERTES DE LA SEMAINE

Webern
Quatre Pièces pour violon et piano op. 7

Kurtag
Huit Duos op. 4

Berio
Sequenza X pour trompette et piano résonnant

Janacek
Sonate pour violon et piano

Jean-Jacques Gaudon (trompette), Michel Cerutti (cymbalum), Florent Boffard (piano), Jeanne-Marie Conquer (violon).

Il ne faudrait jamais oublier que l'Ensemble InterContemporain est un ensemble de solistes. Mais, à la différence d'autres ensembles français, la somme de leurs qualités individuelles enrichit leurs prestations d'ensemble. Jeanne-Marie Conquer s'était fait connaître du public, alors qu'elle n'était encore qu'élève du Conservatoire de Paris, par une interprétation maîtrisée, sobre et intense du *Concerto à la mémoire d'un ange* dans un concert où elle était accompagnée par l'Orchestre des élèves du Conservatoire. Depuis, elle a fait son chemin et est entrée à l'« InterCon ». Une chance que n'ont pas eue beaucoup de ses condisciples qui se sont retrouvés dans des orchestres moins bien gérés *musicalement et administrativement*. En plus de la *Sonate pour violon et piano* de Janacek, elle va jouer les *Quatre Pièces op. 7* de Webern. Des œuvres qui exigent du violoniste une variété d'attaques, de couleurs en un laps de temps très court (cinq minutes). Au même programme, la *Sequenza X pour trompette et piano résonnant*, une œuvre de *1985*, créée en France l'année suivante par Jean-Jacques Gaudon.

Le 5. Centre Georges-Pompidou. 18 h 30. Tél. : 42-74-42-19. 50 F.

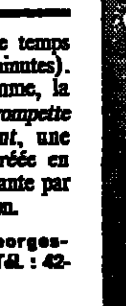
Berlioz
Nuits d'été
Symphonie fantastique op. 14

Valérie Millot (soprano), Orchestre des élèves du Conservatoire national supérieur de musique de Paris, Jean-Sébastien Béreau (direction).

La bonne idée que de jouer la *Symphonie fantastique* dans la salle de l'ancien Conservatoire de musique ! Daniel Barenboïm l'avait eue pour le cent cinquantième anniversaire de la création. Cette fois-ci, la vénérable et si précieuse salle sera investie par l'Orchestre des élèves du Conservatoire national supérieur de musique de Paris et par Jean-Sébastien Béreau, leur chef.

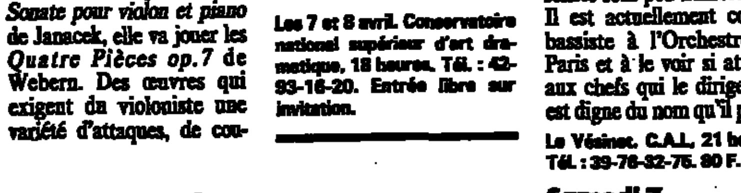
A voir l'exiguïté du plateau, à considérer l'acoustique précise et un peu sèche de cette salle minuscule, le choc devrait être grand. Peut-être rappellera-t-il celui asséné par Berlioz à ses contemporains ?

Les 7 et 8 avril. Conservatoire national supérieur d'art dramatique, 18 heures. Tél. : 42-93-16-20. Entrée libre sur invitation.



Le violoncelliste Miklos Perenyi est l'invité du Théâtre de la Ville pour trois concerts, seul ou en duo avec le pianiste Dezsö Ranki, les 5, 6 et 7 avril. Sa discrétion médiatique a pu faire oublier un temps qu'il était l'un des grands interprètes de notre époque.

D.R.



SÉLECTION

Mercredi 4 avril

Molière-Charpentier
Le Malade imaginaire

Jean Dautremay, Nelly Borgeaud, Isabelle Desrochers, Christine Murillo, Denis Léger-Milhau (comédiens), Howard Crook (ténor), Monique Zanetti (soprano), Claire Brua (mezzo-soprano), Bernard Deletré (basse), Ris et Danceries, Ensemble Clément Janequin, Les Arts florissants, William Christie (direction), Francine Lancelot (chorégraphie), Jean-Marie Villégier, Christophe Galland (mise en scène).

Voir la sélection théâtre.

Châtelet. Théâtre musical de Paris (du 4 au 7, 20 heures ; le 8, 14 h 30). Tél. : 40-28-28-40. De 50 F à 295 F.

Jeudi 5

Schubert
Sonate pour arpeggione et piano D 821

Mendelssohn
Sonate pour violoncelle et piano n° 2 op. 58

Stravinsky
Suite italienne, transcription pour violoncelle et piano de mouvements de « Pulcinella »

Miklos Perenyi (violoncelle), Dezsö Ranki (piano).

Premier de trois concerts donnés au Théâtre de la Ville par deux musiciens hongrois – Miklos Perenyi et Dezsö Ranki – qui dominent d'une tête beaucoup de leurs contemporains. Perenyi est violoncelliste ; il joue avec une sûreté d'intonation et une technique supérieurement suggestives tout le répertoire qui s'étend de Bach à cette *Sonate* de Kodaly qui est le pendant, au violoncelle, de celle pour violon seul de Bartok. Ranki souffre un peu de l'ombre que lui fait Zoltan Kocsis, un pianiste au jeu plus radical dans ses options, mais pas forcément plus émouvant. Trois concerts à ne pas manquer.

Théâtre de la Ville, 18 h 30. Tél. : 42-74-22-77. 60 F.

Vendredi 6

Schubert
Sonate pour piano op. posthume 120

Brahms
Variations pour piano sur un thème de Haendel

Dezsö Ranki (piano).

Lire ci-dessus.

Théâtre de la Ville, 18 h 30. Tél. : 42-74-22-77. 60 F.

Scriabine
Etude op. 2 n° 1, transcription pour contrebasse
Prélude op. 9 n° 1, transcription pour contrebasse

R. Strauss
Sonate pour violoncelle et piano, transcription pour contrebasse

Hindemith
Sonate pour violoncelle et piano, transcription pour contrebasse

Aubin
Concerto pour Ariane

Desenclos
Aria et rondo

Vincent Pasquier (contrebasse), Angeline Pondepeyre (piano).

Membre de l'illustre tribu des Pasquier qui depuis un demi-siècle a donné à la vie musicale française quelques-uns de ses plus brillants éléments, Vincent Pasquier joue de la contrebasse. Alors évidemment ses possibilités de se produire en soliste sont peu nombreuses. Il est actuellement contrebassiste à l'Orchestre de Paris et à le voir si attentif aux chefs qui le dirigent, il est digne du nom qu'il porte.

Le Vésinet. C.A.L. 21 heures. Tél. : 39-76-32-75. 80 F.

Samedi 7

Berlioz
Les Troyens, version intégrale

Grace Bumbry (soprano), Colette Alliot-Lugaz, Shirley Verrett, Nadine Denize (mezzo-soprano), Gary Bachlund/ George Gray, Donald Kaasch, Kjell Magnus Sandve (ténors), Orchestre et chœurs de l'Opéra de Paris, Myung-Whun Chung (direction), Pier-Luigi Pizzi (mise en scène).

Dernières représentations des *Troyens*.

Opéra de la Bastille, 18 heures. Tél. : 40-01-16-16. De 75 F à 540 F. Le 4 avril à 19 h 30 Berlioz (Les Troyens, actes III, IV et V).

La nuit des instruments anciens

La Grande Ecurie et la Chambre du Roy, Jean-Claude Malgoire (direction), James Bowman, Ensemble de cors des Alpes, Compagnie Maître Guillaume, Ensemble de flûtes à bec Capriola, The London Serpent Trio, Ensemble Contravents, Ensemble de cloches à mains Deya Marechall, The Amsterdam Loeki Stardust Quartet.

On peut ne pas aimer esthétiquement le travail des musiciens qui jouent sur des instruments anciens, on ne peut le rejeter comme nul et non avenu, d'autant qu'il a prouvé que ces interprètes pouvaient fonder des orchestres qui sans subventions *(ou presque) de l'Etat* étaient capables de se maintenir à un niveau instrumental que beaucoup d'ensembles prestigieux et coûteux pour la collectivité n'atteignent que difficilement. Des instrumentistes qui ont prouvé qu'ils pouvaient se *conduire comme des artistes* même dans le relatif anonymat d'une collectivité. (N'est-ce pas la cooptation qui régit les rapports entre musiciens et chefs dans les ensembles de musique ancienne ?) Voilà qui explique peut-être l'absence de conflits, de grèves dans des équipes qui travaillent pourtant dans des conditions souvent difficiles (absence de structures administratives solides, de lieux de répétition décents, etc.).

Après dix années d'un travail remarquable, le Festival des instruments anciens se saborde. Jean-Louis Charbonnier et son équipe pensent avoir mené à son terme la mission qu'ils s'étaient fixée : faire connaître au plus large public toute la variété d'approches du répertoire d'hier et d'avant-hier. Ils y ont en effet réussi. Et pour cela, seront regrettés.

Cirque d'hiver Bouglione, 19 heures. Tél. : 42-33-43-00. De 170 F à 210 F.

Bach
Suite n° 6 pour violoncelle seul

Kodaly
Sonate pour violoncelle seul

Miklos Perenyi (violoncelle).

Lire annonce du 5.

Théâtre de la Ville, 18 h 30. Tél. : 42-74-22-77. 60 F.

Dimanche

Schumann
Kreisleriana

Scriabine
Quatre Préludes pour piano op. 22
Deux Pièces pour piano op. 57

Chopin
Polonaise fantaisie op. 61

Dmitri Alexeev (piano).

Dmitri Alexiev est un pianiste plus passionnant que ces disques ne le laissent supposer. C'est du moins ce dont on a pu se rendre compte lors de son interprétation du *Concerto pour piano* de Chostakovitch, l'hiver dernier avec un Orchestre national en petite forme. Comment fera-t-il pour retrouver le grand calme intérieur requis pour interpréter la *Polonaise fantaisie* de Chopin après les langueurs emportées de Scriabine et les déséquilibres cyclothymiques des *Kreisleriana* de Schumann ? Faisons-lui confiance.

Théâtre Renaud-Barrault, 11 heures. Tél. : 42-56-60-70. 80 F.

Lundi 9

Bach
La Passion selon saint Matthieu

Barbara Schlick (soprano), Jeffrey Gall (alto), Gerd Türk, Guy de Mey (ténors), Klaus Mertens, Harry van der Kamp (basses), Chœur du Nederlandse Bachvereniging, Les garçons de l'école du chœur Saint-Bravo de Haarlem, orchestre baroque du Nederlandse Bachvereniging, René Jacobs (direction).

Après Nikolaus Harnoncourt et son Concentus Musicus de Vienne, voici venu le tour de René Jacobs et de ses musiciens néerlandais dans la *Passion selon saint Matthieu*. René Jacobs va la diriger dans la basilique Sainte-Clothilde.

Basilique Sainte-Clothilde, 20 heures. Tél. : 42-33-43-00. Location Pastel, FNAC. De 100 F à 210 F.

Beethoven
Ouverture de Coriolan
Concerto pour piano et orchestre n° 4
Symphonie n° 1

Nelson Freire (piano), Les Solistes de Versailles, Bernard Le Monnier (direction).

Les Solistes de Versailles s'étaient fait connaître, il y a quelques années par un joli disque Haydn chez Still-Discothèque. A l'Auditorium des Halles, ils ne seront pas *dirigés* par leur chef Amaury du Closel, mais par Bernard Le Monnier, violoniste à l'Orchestre national de l'Ile-de-France. Nelson Freire leur apporte son concours dans le *Quatrième Concerto pour piano et orchestre* de Beethoven, un concerto qu'il joue avec tendresse, en ne forçant jamais sa sonorité. Il déroule ses longues phrases avec une telle grâce qu'il en a fait pleurer des musiciens de l'Orchestre symphonique d'Etat d'URSS venus dialoguer avec lui au Festival de La Roque-d'Anthéron. Un soliste capable de tant émouvoir un orchestre, cela ne se rencontre pas si souvent.

Auditorium des Halles, 20 h 30. Tél. : 40-28-28-40. Location FNAC. De 90 F à 120 F.

Mardi 10

Smetana
Le Baiser

Eva Depoltova (soprano), Jan Markvart/ Josef Hajna (ténors), Vaclav Zitek (baryton), Dalibor Jedlicka/ Bohuslav Marsik (basses), Théâtre national de Prague, Frantisek Vajnar (direction musicale), Karel Jernek (mise en scène).

Le Baiser de Smetana est l'un de ces nombreux opéras produits par les écoles nationales de la fin du dix-neuvième siècle, qui malgré leur permanence au répertoire des théâtres lyriques de leur pays d'origine n'ont jamais réussi à s'imposer durablement dans le reste du monde. Il y a beaucoup de belle et bonne musique dans ce *Baiser*, comme dans *Dalibor* ou *la Fiancée vendue*, mais sans doute moins d'occasions pour les chanteurs de briller individuellement. Et puis les particularités de cette musique exigent des chanteurs formés à son style typique.

Opéra-Comique. Salle Favart, 19 h 30. Tél. : 42-86-88-83. De 40 F à 400 F.

JAZZ

Ricky Ford Quartet

Mingussien éclectique, ténor de tradition et d'avant-garde, Ricky Ford s'est trompé d'époque mais pas de style. A trente-cinq ans, il est en pleine maturité et a la carrière d'un vieux routier. L'image même du jazz miraculeusement intacte de tout flou artistique.

Du 4 au 7. Sunset, 22 h 30. Tél. : 40-26-46-60.

Quatuor Hélios Orchestre national de jazz

La légion cornaquée par Claude Barthélémy a fait ses preuves. L'orchestre national de jazz roule. A vérifier entre deux tours d'élection à Clichy-sous-Bois, en pleines Banlieues bleues.

Le 6. Clichy. Espace 93 Victor-Hugo. 20 h 30. Tél. : 43-85-86-00. De 70 F à 90 F.

Doc Cheatham Quartet

Son style tient d'Armstrong (le phrasé) et de Joe Smith (pour la délicatesse). Doc Cheatham a joué pour la première fois à Paris – on n'y était pas – en 1928. La deuxième, c'était en 1958. Il vient donc à peu près tous les trente ans. Inutile d'attendre son quatrième passage.

Le 10. Latitudes Saint-Germain, 22 heures. Tél. : 42-61-53-53.

ROCK

Jazz par Prize Concert 1990

Vaste hommage à Muhal Richard Abrams, défricheur chicagoan. Célébration danoise (the Jazzpar Prize Concert 1990). Présences de prix : Paul Bley, Gary Burton et Simon Spang Hanssen. Muhal Richard Abrams joue avec le Danish Radio Big Band.

Le 4. La Cigale, 19 heures. Tél. : 42-36-43-43. Location Fnac, Virgin Megastore, Billetel. 120 F.

Ryuichi Sakamoto

Mais si, vous le connaissez, c'était lui, le lieutenant japonais mortellement amoureux de David Bowie (celui qui vient de passer à Bercy) dans *Furyo*. Sakamoto est aussi chanteur, compositeur. Il a de l'entregent, sur son dernier album on retrouve le tout-world-music. Et sur scène ?

Le 5. La Cigale, 20 h 30. Tél. : 42-23-38-00. Location Fnac. 150 F.

Bravo Combo

C'est un des groupes favoris de David Byrne (on les apercevait dans *True Stories*), c'est un orchestre de bal *Tex-Mex qui* reprend Bizet comme les classiques de la soul. De quoi danser la polka en réfléchissant sur le choc des cultures.

Le 7. New Morning, 21 h 30. Tél. : 45-23-51-41.

3 Mustaphas 3

Les 3 Mustaphas 3 ont imaginé bien des mélanges, arrangé bien des mariages avant tout le monde. Aujourd'hui, l'histoire, la world music les ont rattrapés, mais ils ont toujours de la musique à faire, des choses à dire.

Le 8. Bataclan, 15 heures. Tél. : 47-00-30-12. 100 F.

Deacon Blue

Ceux-là (le groupe de Glasgow a piqué son nom dans une chanson de Steely Dan et son son sur la FM américaine) ont annulé leurs débuts parisiens tant de fois qu'on n'y croit plus trop. Se renseigner avant si l'on se sent l'envie d'une heure de rock bien fait (pour eux, pour nous).

Le 9. Elysée-Montmartre, 20 heures. 90 F.

Tears for Fears

Ils ne sont que deux mais ils font beaucoup de bruit. Une pop architecturée, mélodique, paranoïaque et claustrophile. Tears for Fears ou l'art d'être malheureux à des millions d'exemplaires.

Le 10. Palais omnisports de Paris-Bercy, 20 heures. Tél. : 43-46-12-21. Location Fnac, Virgin Megastore. 150 F.

MUSIQUES DU MONDE

Senem Diyici Sextet

Elle est turque, elle chante des chants traditionnels. Ils sont français et jouent du jazz. Alain Blesing (guitare) a marié tout le monde en écrivant de superbes arrangements, avec l'aide du percussionniste turc Okay Temiz. L'album était très beau (Takalar, CD La Lichère) tout en énergie et demi-teinte.

Le 6. New Morning, 21 h 30. Tél. : 45-23-51-41.

El Cabrero

José Domingues, de Séville, dit El Cabrero, gardait les chèvres et chantait le flamenco. En 1972, il faisait ses débuts sur scène avec la Quadra de Sevilla. Aujourd'hui, avec la même dégaine de cow-boy méditerranéen, il décline toutes les variations du flamenco rura : de la solea, longue plainte déchirée, au fandango, né dans la région d'Huelva, et dont El Cabrero a enregistré quarante-huit styles différents.

Le 8. Auditorium des Halles, 19 heures. Tél. : 40-28-28-40.

DANSE

Mercredi 4

Ballet du Théâtre Kirov de Leningrad
Le Lac des Cygnes

On vous a dit le peu d'enthousiasme que nous *inspirait* cette *Belle au bois dormant* soviétique kitsch, tristounette, sans âme. Faut-il cependant vous conseiller d'aller la voir, le 5 ou le 7 avril ? Oui, parce que ces deux soirs-là, c'est notre divine Sylvie Guillem qui danse la princesse Aurore... Retenez également vos places pour le 12 avril... elle dansera *Giselle*.

Palais des Congrès (du 4 au 7, 20 heures ; le 8, 15 heures). Tél. : 46-76-75-15. De 100 F à 300 F.

Jeudi 5

Programme Roland Petit
Debussy pour sept danseurs
Le Jeune Homme et la Mort
Carmen

Roland Petit n'a pas eu le temps de répétition nécessaire pour assurer la création que lui demandait le Palais Garnier et propose ces trois reprises. *Carmen* sera dansée en alternance par Marie-Claude Pietragalla, Isabelle Guérin, Carole Arbo et Fanny Gaïda ; *Le Jeune Homme et la Mort* par Kader Belarbi, Fabien Roques, Eric Quilleré et Stéphane Elizabé.

Opéra de Paris. Palais Garnier (les 5, 6 et 10, 19 h 30 ; le 7, 14 h 30 et 20 h 30 ; le 8, 14 h 30). Tél. : 47-42-53-71. De 15 F à 250 F.

La sélection « Musiques » a été réalisée par Alain Lompech. « Jazz » : Francis Marmande. « Rock » : Thomas Sotinel. « Musiques du monde » : Véronique Mortaigne. « Danse » : Sylvie de Nussac.

PHILIPPE FAVIER A PARIS, A GRAVELINES ET A CARCASSONNE

Le jeune homme et la mort

Au Salon de l'estampe et de l'édition d'art, mieux connu sous son sigle (SAGA), quelques-unes des dernières œuvres d'un graveur singulier, virtuose et macabre : Philippe Favier, également exposé, et en grand, à Gravelines et à Carcassonne.

POUR aimer Favier, il faut aimer Callot et Grandville, Doré et Rops, Redon et Klee. Il faut aimer le funèbre quand il se fait allégorique, le tragique quand il tourne au burlesque, le monstrueux quand il finit en dérision. Et il faut aimer la gravure comme l'aime Des Esseintes dans *A Rebours* de Huysmans, comprendre ce dandy qui, la nuit, dénoue les portefeuilles de ses collections et scrute quelques planches à la loupe, avant de les remettre avec précaution dans leurs cartons. Les œuvres de Philippe Favier incitent à la même contemplation lente, à la même inspection méthodique et voluptueuse des exquises horreurs qu'il a tracées sur le métal.

L'artiste est d'une déconcertante dextérité. A peine âgé de 33 ans, graveur depuis près d'une décennie, il a l'œil et la main d'une sûreté qui tient du prodige. Il ignore l'à-peu-près du dessin et, dans des planches minuscules, de quelques centimètres de côté, il introduit d'infimes personnages, des arbres imperceptibles, des objets microscopiques.

Peintre (1), Favier sait comment concentrer sur un éclat de verre qui tient dans une main intérieurs, natures mortes, paysages, figures aux couleurs de miniatures indiennes. Graveur, il est aussi prolixe - le catalogue de son œuvre gravé compte aujourd'hui 250 numéros - et pratique avec autant de virtuosité le petit que l'infiniment petit. Plutôt que la plaque de cuivre ou de zinc habituelle, il se plaît à employer le fer blanc des boîtes de conserve, rebelle à la pointe, malcommode à travailler et d'autant plus tentant pour lui pour toutes ces raisons.

Les planches obtenues par ce procédé gardent de la boîte originelle la forme du couvercle, oblong ou circulaire, les imperfections de l'usinage et, pressée dans le métal, la marque et la date limite de consommation. Favier joue avec ces lettres et ces chiffres d'une manière qui donne à penser que les artifices du cubisme lui sont familiers. Telle, frappée de l'inscription « importé d'Espagne », lui inspire une corrida. Telle autre, qui porte « Maroc » en son centre, est ornée d'un paysage délibérément conventionnel de mosquée et de maisons cubiques.

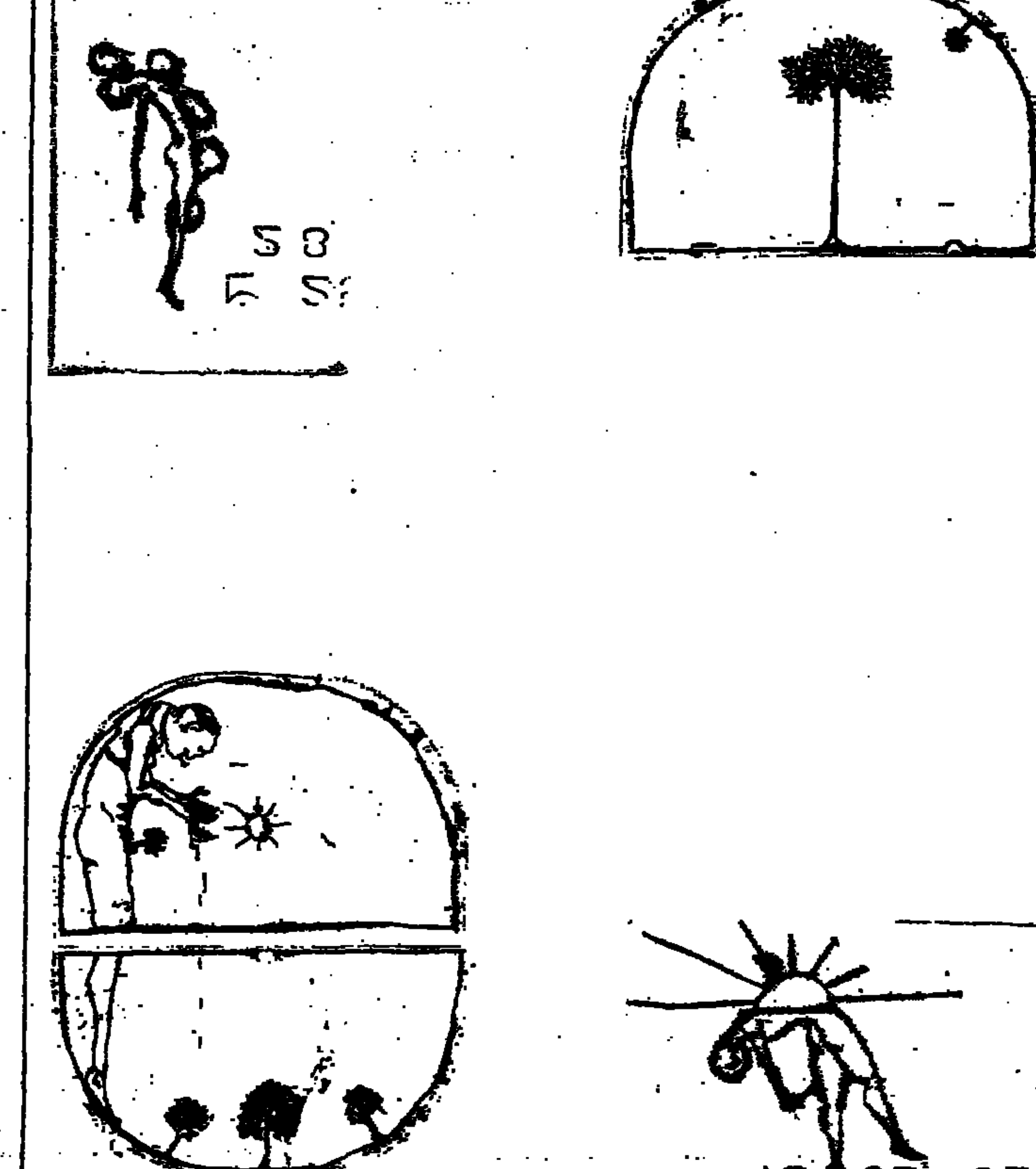
Une suite, dite du *Cap'tain Coucou*, reprend le visage barbu d'un capitaine Cook coiffé d'une casquette à la Haddock, qui n'est pas l'explorateur de l'Océanie mais un importateur de maquereaux marinés. Ces exercices, jongleries avec le produit manufacturé et l'industrie, sont d'un esprit ironiquement « pop », à mi-chemin entre Jasper Johns et Hergé. La bande dessinée inspire, du reste, parfois Favier, qui a intitulé une série *Lucky Luc*.

L'essentiel n'est point cependant dans ces variations et acrobaties, si séduisantes soient-elles, ni dans la démonstration d'une maîtrise technique qui pourrait tomber dans le maniérisme. Favier – et c'est en cela que ses travaux sont réellement intéressants – a ses sujets, ses motifs, ses obsessions, qui portent rarement à la gaieté. Il vérifie la règle selon laquelle l'art de la gravure s'accorde mieux à la mélancolie et au drame qu'à l'exaltation de la joie de vivre.

Sa première planche, imprimée en 1981, représentait une scène de guerre. Après d'autres sur le même sujet, composées parfois d'après des photographies, Favier a procédé par allégories et allusions. Le squelette des danses macabres est apparu dans le dos du Capitaine Coucou et dans celui de la petite Berthe, charmante enfant portant un bouquet à la main.

Puis sont venues les tortues chinoises et les monstres incomplets, hybrides d'humains et d'objets, cous emmanchés dans le goulot d'une bouteille, têtes coupées tirant la langue, corps traversés par un animal et assortis de protubérances étranges.

Sans que le trait ne devienne ni plus appuyé ni plus visible, avec autant d'adresse et de flegme qu'avant, Favier s'est mis à dessiner des proverbes énigmatiques. Dans une première série de cette sorte, parue en 1988, *Mémoire d'un clou de girofle*, il a réuni des images inquiétantes de l'amour et de la possession où le désir et l'anthropophagie finissent par se confondre. Dans la suite, qu'il expose cette année, les armures ont des oreilles, ce ne sont que déséquilibres, chutes, accidents en cours, hommes renversés ou juchés sur des rouages.



Gravures extraites de « Mémoires d'un clou de girofle ». 1988.

L'une des premières planches du recueil, sans le moindre titre qui l'explique, se divise en trois images juxtaposées. Sur la première, une main à l'extrémité d'un bras très maigre pose un broc sur un guéridon d'apparence branlante. Sur la seconde, une figure tient en équilibre un de ces récipients sur sa tête, tout en versant le liquide d'un second broc dans un troisième. Un dernier est tombé sur le sol. Sur la dernière partie du triptyque, la main décharnée d'un squelette tient dans le vide une ultime cruche. C'est absurde, évidemment, mais d'une absurdité qui amuse moins qu'elle n'accable. Le symbole se laisse déchiffrer sans trop de peine : à quoi bon le tour de force inutile puisque de toute façon...

Quand il parvient à cette netteté froide, à cette tristesse sans pathos de moraliste, Favier est l'égal des aquafortistes que l'on citait en commençant; et le petit cousin de Paul Klee lui-même, à ses débuts, illustrateur ironique de *Candide*. En somme, un artiste de grand talent.

PHILIPPE DAGEN

(1) Une sélection de ses peintures récentes (1988-1989) est exposée au musée des Beaux-Arts de Carcassonne. Jusqu'au 4 juin. Tél. : 68-77-71-27.

★ Galerie La Hune, 14 rue de l'Abbaye, 75006. Tél. : 43-25-54-06. La collection complète des gravures de Philippe Favier est présentée jusqu'au 3 juin au Musée du dessin et de l'estampe originale de Gravelines (Tél. : 28-23-08-13). Elle sera montrée cet été à Vannes et à l'automne à Angers. Un catalogue complet est édité à cette occasion, qui reproduit aux dimensions d'origine la quasi-totalité des pièces.

★ Salon de l'estampe et de l'édition d'art (SAGA), du 5 au 9 avril, Grand Palais. Tél. : 45-62-84-58 et Minitel 3616, code SALONS.

SÉLECTION PARIS

Le calendrier des expositions paraît désormais dans *le Monde* du jeudi (daté vendredi), soit le lendemain de notre supplément Arts-spectacles.

SAGA 90

Lire notre article ci-contre.

Grand Palais, av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower, Paris-8e. Tél : 42-25-99-00. Tous les jours de 12 h à 19 h 30, vendredi jusqu'à 23 h. Du 5 avril au 9 avril. 40 F.

Andrea Appiani art et culture à Milan à l'époque napoléonienne

Sait-on que ce peintre italien néo-classique devint, après l'arrivée de Bonaparte à Milan, le peintre officiel de l'Empereur ? Et qu'il est l'auteur d'un grand cycle de fresques commémoratives à la gloire de Napoléon conservé au palais royal de Milan ?

Institut culturel italien à Paris, hôtel de Galiffet, 50, rue de Varenne, Paris, 7e. Tél : 42-22-12-78. Tous les jours sauf dimanche de 10 h à 13 h et de 15 h 30 à 19 h, samedi de 10 h à 13 h. Jusqu'au 27 avril.

Art précolombien du Mexique

L'art des civilisations maya et aztèque, mais aussi olmèque, toltèque et mixtèque, mis en scène avec tout le décorum requis dans ce genre de grande rétrospective. Où les pièces venues du Mexique, en particulier du musée ethnographique de Mexico, sont souvent splendides.

Grand Palais, galeries nationales, av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower, Paris-8e. Tél : 42-89-54-10. Tous les jours sauf mardi de 10 h à 20 h, mercredi jusqu'à 22 h. Jusqu'au 30 juillet. 33 F.

Jean Bazaine

Un hommage, en quatre-vingt-deux toiles : presque une pour chaque année de la vie de Jean Bazaine, dont l'œuvre de peintre, commencée avec la guerre, s'inscrit dans la tradition abstraite de ce qu'on a appelé l'école de Paris, glorieuse dans les années 50, balayée depuis par la peinture new-yorkaise. A revoir.

Grand Palais, galeries nationales, av. Winston-Churchill, pl. Clemenceau, av. Eisenhower, Paris-8e. Tél : 42-56-25-30. Tous les jours sauf mardi de 10 h à 20 h, mercredi jusqu'à 22 h. Jusqu'au 28 mai. 25 F.

Biennale de Sao-Paulo : le pavillon français

C'est Catherine Millet qui a été chargée de jouer l'ambassadrice de l'art français dans cette lointaine biennale. Son choix – Alain Jacquet, Jay Chiat-Edouard Merino, Antonio Semeraro – peut nous paraître bizarre, mais aux Brésiliens il a dû plaire, puisque notre pavillon a obtenu le Grand Prix pour un pays.

Centre national des arts plastiques, 11, rue Berryer, Paris-8e. Tél : 45-63-90-55. Tous les jours sauf mardi de 11 h à 18 h. Jusqu'au 7 mai. 10 F.

Herbert Brandl Ernst Caramelle Franz West

Fidèle à ses principes d'exploration, l'ARC, tête chercheuse du Musée d'art moderne de la Ville de

➡

MUSIQUES DU MONDE

DANSE

OIR
Péché

ARTS

➡

Paris, offre leur première grande exposition parisienne à trois jeunes contemporains.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 12, av. de New-York, Paris-16e. Tél : 47-23-61-27. Tous les jours sauf lundi de 10 h à 17 h 30, mercredi jusqu'à 20 h 30. Visit. comment. grat. les jeudi à 15 h, le 15 avril à 11 h. Jusqu'au 22 avril. 15 F.

Filonov

Pour avoir *été* censuré, pour n'avoir pas exposé à l'étranger avant que ne tombe le rideau de fer, pour n'avoir pas émigré, Pavel Filonov, l'un des protagonistes de l'avant-garde russe des années 20, est resté à la porte de l'histoire de l'art moderne. Et son œuvre, dont nous découvrons, à peu près en même temps que les Soviétiques, l'étrange complexité, de devoir être lue, passée au peigne fin, longuement analysée, avant de trouver sa juste place.

Centre Georges-Pompidou, grande galerie, 5e étage, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél : 42-77-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 h à 22 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h à 22 h. Jusqu'au 30 avril.

Tony Garnier

Un grand Lyonnais, qui, dans sa bonne ville, lança les bases de l'architecture moderne en France. A ceux *qui ne le sauraient pas ou* l'auraient oublié, l'exposition du CCI le rappelle à travers une rétrospective complète, réunissant aussi des dessins et des esquisses inédits. D'où émerge une *image complexe de* l'architecte naviguant entre le classicisme et la modernité, le rêve et la réalité, l'utopie sociale et le béton armé.

Centre Georges-Pompidou. Galerie du CCI, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél : 42-77-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 h à 22 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h à 22 h. Jusqu'au 21 mai.

L'Art pour la vie

Une exposition-vente de 300 œuvres données par des artistes et des galeries, au profit de la recherche contre le cancer.

Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, 17, quai Malaquais, Paris 6e. Tél : 42-60-34-57. Tous les jours de 11 h à 19 h. Jusqu'au 16 avril.

La science de Doisneau

Chantre des banlieues, reporter et poète humaniste des années 50, Doisneau, le plus illustre photographe français vivant, révèle une part *ignorée de son immense* activité : les prises de vues faites entre 1943 et 1945 dans les laboratoires, le jardin des plantes et le parc zoologique du Museum d'histoire naturelle, où ces *inédits* sont aujourd'hui exposés.

Muséum d'histoire naturelle, hall de la bibliothèque centrale, jardin des Plantes, 57, rue Cuvier, Paris, 5e. Tél : 40-79-30-00. Tous les jours sauf mardi de 10 h à 17 h, dimanche de 10 h à 18 h. Jusqu'au 25 juin. 25 F.

Le Corps en morceaux

De la sculpture antique retrouvée sous forme de fragments, que le dix-neuvième siècle a aimé compléter et le vingtième siècle dérestaurer, aux morceaux *de corps délibérément* donnés comme œuvres achevées : une exposition de têtes, de torses, de mains, de jambes et de pieds coupés *dans le vif du sujet*, signée Rodin, Claudel, Degas, Bourdelle, Maillol, Gauguin, Matisse...

Musée d'Orsay, entrée quai Anatole-France, pl. Henri-de-Montherlant, Paris 7e. Tél : 40-49-48-14. Mercredi, vendredi, samedi, mardi de 10 h à 18 h, jeudi de 10 h à 21 h 45, dimanche de 9 h à 18 h. Fermé le lundi. Visite de groupes, rens. au 45-49-45-46. Jusqu'au 3 juin. 25 F (dimanche : 18 F.). Billet jumelé exposition musée : 40 F.

D.R.

Et si l'on parlait du musée départemental du Prieuré, à Saint-Germain-en-Laye, connu d'un trop petit cercle d'amateurs de peintres symbolistes et de nabis : il vient en effet d'enrichir ses collections de plusieurs œuvres signées Maurice Denis, Paul Ranson, Paul Sérusier ou Emile Bernard, l'auteur de cette étude de Bretonne, (2 bis, rue Maurice Denis, 78100).

Francis Picabia

Dans les salles des collections permanentes, un accrochage des Picabia de Suzanne Romain, une amie de l'artiste. Les œuvres datent des années 1937 à 1944. Elles sont déroutantes, comme tout ce qu'a pu faire le peintre, un aventurier.

Centre Georges-Pompidou, Musée national d'art moderne, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél : 42-77-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 h à 22 h, samedi, dimanche de 10 h à 22 h. Jusqu'au 21 avril.

Polyptyques du Moyen-Age au vingtième siècle

Avec cette exposition qui regroupe une soixantaine de polyptyques du Moyen-Age à aujourd'hui, le Musée du Louvre entreprend d'établir des correspondances entre l'art ancien et l'art moderne. C'est bien, cela manquait.

Musée du Louvre, hall Napoléon, entrée par la pyramide, Paris 1er. Tél : 40-20-51-51. Tous les jours sauf mardi et le 15 avril de 12 h à 21 h 45. Visites-conf. à partir du 18 avril les lundi et mercredi à 19 h 45, les vendredi à 15 h 30. Jusqu'au 23 juillet. 25 F, possibilité de billets couplés avec le ticket d'entrée au musée.

Soliman le Magnifique

Le Grand Turc est au Grand Palais. Et avec lui une partie des trésors du Palais de Topkapi : pièces d'orfèvrerie, textiles, céramiques, miniatures, calligraphies, *documents témoignant* de l'art et de la culture ottomans à son apogée.

Grand Palais, galeries nationales, av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower, Paris 8e. Tél : 42-89-54-10. Tous les jours sauf mardi de 10 h à 20 h, mercredi jusqu'à 22 h. Jusqu'au 14 mai. 33 F.

Kees Van Dongen, le peintre

Français d'origine hollandaise, Van Dongen ne fut *jamais* tenu en odeur de sainteté. Autour des années 10, on trouva ses sujets obscènes, et plus tard qu'il cédait à la facilité en *ne peignant* plus *que* des mondanités. Et on faillit l'oublier. Oublier la fougue, la hardiesse de la palette comme l'audace des cadrages du faux vrai fauve qu'il a été.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél : 47-23-61-27. Tous les jours sauf lundi et jours fériés de 10 h à 17 h 40, mercredi jusqu'à 20 h 30. Jusqu'au 17 juin. 15 F.

Rommert Boonstra

Jeu d'illusion, vertige pictural, affolement de la perspective et renversement d'échelle constituent les architectures archimboldesques bâties en studio par ce brillant représentant de la photographie hollandaise. Un ludique.

Studio 666, 6, rue Maître-Albert, Paris-5e. Tél : 43-54-59-29. Tous les jours, sauf dimanche et lundi, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 12 mai.

Oyvind Fahlström

De cet excellent imagier mort prématurément à Stockholm en 1976, la galerie Baudoin Lebon présente en particulier « The Little General » , une mise en scène-mise en jeu-mise à plat, sous forme de flipper, *du monde politique et de la* guerre, barbotant dans une piscine. Une pièce qu'on n'a vue qu'une fois à Paris, l'année de sa création, en 1967, au Musée des arts décoratifs.

Galerie Baudoin Lebon, 34, rue des Archives, Paris-4e. Tél : 42-72-09-10. Tous les jours sauf dimanche de 10 h à 19 h. Jusqu'au 28 avril.

Hobiergan

Fiction ou mystification ? Après la période anglaise, le second album de ce génie inconnu, mystérieusement découvert, retrace son passage du pictorialisme au modernisme. En 102 œuvres *emblématiques*, un jubilant hommage à Coburn, Steichen, Stieglitz, Zielke, Kertesz et Outerbridge.

Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg, Paris-3e. Tél : 42-78-05-62. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 h à 19 h. Jusqu'au 28 avril.

Michelangelo Pistoletto

Des œuvres des années 70 *sur le thème du miroir*, pour rappeler comment l'artiste s'est joué de l'espace et du visiteur. Et des œuvres nouvelles, pour montrer, cette fois à travers l'espace architectural de la niche, que ses *préoccupations, au fond*, n'ont pas tellement changé.

Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes, Paris-3e. Tél : 42-77-63-60. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 h à 19 h, samedi de 11 h à 19 h. Jusqu'au 12 mai.

Antoni Tapies

Autour de deux œuvres monumentales, une suite de peintures de 1989. On y retrouve les lacérations, les *encroûtements, les couleurs* ocre et brunes et les croix chères au plus illustre des peintres catalans.

Galerie Lelong, 13-14, rue de Téhéran, Paris-8e. Tél : 45-63-13-19. Tous les jours sauf dimanche de 9 h 30 à 13 h et de 14 h 30 à 18 h, samedi de 14 h à 18 h. Jusqu'au 21 avril.

RÉGIONS

Angers

Ce qu'ils voient, ce qu'il rêvent

Sous ce titre sont réunis quatre opérateurs locaux, aux pratiques différentes, et complémentaires. A *côté* du « mouvement abstractif » de Frédéric Gallier, les portraits et photos d'atmosphère du Polonais Bogdan Konopka, prises à Wroclaw, émerveillent. Une révélation.

Nouveau Théâtre d'Angers, 12, place Imbach. Tél. : 41-88-90-08. Jusqu'au 28 avril.

Arles

Goya

Tout ou presque sur l'œuvre tauromachique du peintre espagnol : *une douzaine de* peintures, des dessins rares prêtés par le Prado, des estampes. Soit une soixantaine de pièces bien venues en Arles, au temps des corridas.

Espace Van-Gogh. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 19 heures, le samedi jusqu'à 21 h 30. Fermé le dimanche. Jusqu'au 5 juin.

Bordeaux

Jono Shiraoka

Secrète, dense, crépusculaire, presque opaque, l'œuvre de ce Japonais méconnu semble habitée par une énigmatique méditation intérieure.

Musée d'Aquitaine, 18, cours Pasteur. Tél. : 56-91-69-12. Jusqu'au 21 mai.

Lyon

Status of Sculpture

L'exposition réunit dix jeunes artistes américains, neuf de New-York et un de Los Angeles, tous inconnus en France. Leur *travail*, on pouvait s'en douter, tourne autour de l'objet, épouse si bien la forme d'objets mobiliers, que l'on peut effectivement s'interroger sur le statut de la sculpture d'aujourd'hui, pas seulement au Etats-Unis.

ELAC, Centre d'échanges de Perrache, 4e niveau, 69002. Tél. : 78-42-27-39. De 10 heures à 20 heures. Jusqu'au 20 mai.

Meymac

François Bouillon

« *Depuis vingt ans j'ai fait des choses éparses, maintenant les pièces du puzzle se mettent en place* », constate François Bouillon, un artiste singulier en quête de langage originel, *qui peint et* sculpte des formes innommables, et traite aussi les mots. L'exposition de Meymac propose un choix de ses œuvres depuis 1974.

Abbaye Saint-André, centre d'art contemporain, 19250. De 14 heures à 18 heures. Le samedi et le dimanche de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé le mardi. Jusqu'au 6 mai.

Nantes

Daniel Dezeuze

De ses premiers travaux ascétiques dans l'esprit de Support/Surface, à ses récents assemblages, ludiques et baroques, l'itinéraire d'un artiste français souvent trop discret. Chez Dezeuze, esprit de recherche, ironie et élégance font bon ménage.

Musée des Beaux-Arts, 10 rue Georges-Clemenceau, 44000. Tél. : 40-74-53-24. Jusqu'au 6 mai.

Tours

Frank Horvat

Déjouant avec ironie l'artifice de la pose, ce Robespierre des magazines invente dans les années 50 le style « mode-reportage » qui consiste à briser les conventions du studio. Conçus comme de faux documents, ses instantanés libres et *rigoureux célèbrent une* photographie de mode paradoxalement intemporelle.

FNAC, les Galeries nationales, 72, rue Nationale, 37000. Jusqu'au 5 mai.

Villeneuve-d'Ascq

Fernand Léger

Des peintures naturellement, des gouaches, des dessins, mais encore des esquisses de décors et des films. C'est toute l'œuvre de Fernand Léger qui fait l'objet *de cette bonne rétros*pective organisée par le Musée de Villeneuve-d'Ascq, où les collections permanentes sont riches *d'un bel ensemble d'œuvres* de l'artiste.

Musée d'art moderne, 1, Allée du Musée, 59650. Tél. : 20-05-42-46. De 10 heures à 18 heures. Fermé le mardi. Jusqu'au 17 juin.

La sélection « Art » a été établie par : Geneviève Breerette. Sélection « Photo » : Patrick Roegiers

BILLET

Monnaie unique monnaie commune

M. Jacques Chirac vient de se déclarer « *absolument hostile* » à la troisième phase – la phase finale – du plan Delors d'union économique et monétaire. Il a expliqué pourquoi lundi soir 2 avril sur la Cinq : la monnaie unique, qui est l'objectif ultime, nous priverait d'autonomie dans notre politique économique, notamment budgétaire. Et, pour être sûr d'être bien compris, le président du RPR a déclaré que la France ne pourrait plus de ce fait avoir de RMI – le revenu minimum d'insertion – ou de politique militaire autonome.

Cette prise de position n'est pas vraiment surprenante. Déjà M. Edouard Balladur avait pris ses distances à l'occasion d'un article publié il y a deux mois dans nos colonnes (*le Monde* du 9 février). L'ancien ministre d'Etat, s'il admettait parfaitement que l'usage d'une monnaie commune était indispensable au bon fonctionnement d'un grand marché, se montrait plus que réservé vis-à-vis d'une politique monétaire unique gérée par le SEBC, le Système européen des banques centrales. Cela signifie, estimait M. Balladur, que la gestion budgétaire, fiscale, économique et monétaire des différents Etats devrait obéir aux orientations fixées par le SEBC afin de permettre le maintien de parités irrévocables, or « *qui dit parités irrévocables dit en fait monnaie unique* ».

M. Balladur, qui inspire dans une large mesure les choix économiques et financiers de M. Chirac, avait déclaré clairement que cette union monétaire « *contraignante et centralisatrice* » n'était pas la seule concevable et qu'il préférait un système européen utilisant une monnaie commune, ne remettant pas en cause l'existence des monnaies nationales.

L'intérêt de la prise de position de M. Chirac est de souligner les contraintes qu'entraînerait l'utilisation d'une monnaie unique dans la gestion de notre politique budgétaire. Mais on peut aussi faire remarquer que la construction européenne et l'harmonisation des politiques économiques restreint déjà l'autonomie des Etats en matière budgétaire.

En choisissant de mettre les pieds dans le plat à la façon de Mme Thatcher, M. Chirac ne saute-t-il pas sur la bonne occasion qu'il avait laissé passer en 1985-1986 en ne se déclarant pas hostile à l'Acte unique de Luxembourg ? Seuls le Parti communiste et le Front national avaient alors défendu des thèses très nationalistes. Avec un certain succès pour le second...

AL V.

Le projet gouvernemental de réforme des PTT

FO et la CGT ont du mal à mobiliser les postiers

La grève lancée mardi 3 avril par la CGT, FO et SUD (dissidents CFDT) pour protester contre la réforme juridique des PTT n'a pas donné lieu à une forte mobilisation. Selon la direction, le taux de participation était de 16,7 % à la Poste et de 17,8 % à France Télécom. FO, qui appelle à une reconduction de la grève mercredi 4 avril, assure que 25 % des agents ont suivi le mouvement, tandis que la CGT avance le chiffre de 100 000 grévistes. Mardi 4 avril au matin, le ministère ne faisait état que de 4 % de grévistes (dont environ 15 % dans les centres de tri).

La CGT, FO et SUD n'ont réussi à mobiliser qu'une partie de leurs troupes puisqu'ils totalisent 60,5 % des voix aux dernières élections professionnelles. Néanmoins, la participation est un peu plus élevée que prévu (on spéculait plutôt sur un chiffre compris entre 10 et 15 %). Deuxième constatation : le mouvement a été plus suivi que prévu à France Télécom, ce qui tend à montrer que la réforme ne passe pas si bien que cela auprès de certaines catégories du personnel de cette maison : dans presque toutes les régions, la grève a été mieux suivie qu'à la poste et plus particulièrement dans les centres d'exploitation (plus de 20 %) et surtout auprès des agents des lignes (24 %), auxquels on doit une bonne partie du succès du plan de rattrapage du téléphone tricolore.

Troisième observation : à la poste, les centres de tri – traditionnellement le secteur le plus « dur » – affichent un taux moyen de grévistes de 32,5 % (selon la direction). Dans les centres financiers, inquiets de l'avenir des services financiers de la poste, la participation a été de 24 %. Surtout, les centres des grandes villes ont été très touchés : à Paris (37 %) et en province (35 %).

La grève a été particulièrement forte dans des régions comme le Languedoc-Roussillon (61 %), Midi-Pyrénées (42 %), l'Aquitaine (49 %) et même – ce qui constitue une surprise – le Limousin (55 %) ou la Bretagne (45 %, toujours selon la direction). A l'intérieur de ces régions, deux villes se distinguent par l'ampleur du mouvement : Toulouse (71 %) et Bordeaux (82 %), et les usagers risquent de commencer à souffrir du retard du courrier.

A Bordeaux, comme en 1953...

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

« *Je n'ai vu personne depuis quinze jours.* » Albert Biremont, le directeur du centre de tri de Bordeaux (800 agents), passe des journées calmes. Après deux semaines de grève suivie par près de 80 % du personnel de production, il regarde sans broncher le courrier s'accumuler. Vingt mille baluchons « *propriété de l'Etat* » n'ont pas été ouverts. Une dizaine de millions de lettres restent en souffrance. Manquent les bras qui tirent les sacs, manquent les bras qui trient le courrier. Les machines ultra modernes de sélection des correspondances sont paralysées. La poignée de non-grévistes qui s'activent entre les monceaux d'enveloppes n'empêchent pas les piles de monter. « *On peut stocker 50 millions d'objets* », se rassure Albert Biremont. « *Bordeaux est le cinquième centre et dispose d'une surface de 12 000 m2.* »

Il n'empêche, les usagers de Bordeaux et de la Gironde trouvent le temps long. D'autant plus que la distribution du courrier n'a cessé de se dégrader depuis septembre. Ils savent trouver le numéro de téléphone du centre de tri pour prendre des nouvelles d'un envoi déjà ancien mais pas arrivé. Une étudiante se désespère : à quelques jours de ses examens, elle n'a pas reçu une paire de lunettes expédiée depuis mars. Une femme s'inquiète pour son mari parti sur un chantier en Moselle. Il attend un mandat-carte de 5 000 francs et rien ne vient.

La COFINOGA, la filiale de crédit des Nouvelles Galeries, a dû mettre les trois quarts de son personnel en chômage technique faute de recevoir les dossiers à traiter. Une machine attend quelque part dans un « colissimo » et l'entreprise destinataire s'impatiente. Les ASSEDIC (surtout en Haute-Garonne) ne reçoivent plus les cartes des chômeurs nécessaires à leur indemnisation.

Sur les bords de la Garonne, chacun a recours au système D. les sociétés utilisent davantage les porteurs et la télécopie. Les plus fortunées utilisent le réseau parallèle mis sur pied par la chambre de commerce. Un acheminement de luxe. La lettre de 20 grammes coûte 26 francs pour un envoi en Gironde, 36 francs pour la Charente et 51 francs vers « la France entière ». L'ANPE (qui s'est aussi mise en grève le 3 avril ...) achemine, le cas échéant, son courrier directement ou à Angoulême ou Périgueux.

« Ni à discuter, ni à amender »

Dès les premiers jours du conflit, la Poste a ouvert des centres de secours dans la banlieue bordelaise avec du personnel temporaire habituellement employé l'été. Vingt-cinq pour cent du courrier peut ainsi être traité. « *C'est une grève propre, assure Albert Biremont. Il n'y a aucun piquet de grève, aucune action d'intimidation. Les camions peuvent partir et les non-grévistes peuvent travailler. J'ai le sentiment que c'est le chant du cygne du mouvement. Les syndicats veulent défendre le service public. Mais il le restera seulement s'il continue de rendre service aux gens. Quand on ne sera plus fiables, la concurrence pourra se régaler.* »

Mardi soir, les brigades du « *17-24 heures* » ont reconduit la grève, la CGT et FO dénonçant d'une même voix le projet de loi « *scélérate* » de Paul Quilès. « *Ils ne viennent pas négocier avec moi, c'est au projet de loi du ministre qu'ils en veulent* », ajoute Albert Biremont. Pour Michel Piquemal, le responsable régional FO des centres de tri, le texte du projet n'est « *ni à discuter ni à amender* ». Seul un retrait pur et simple est acceptable par le syndicat. « *Les petits usagers vont en faire les frais. Installer un téléphone coûte aujourd'hui 250 francs. Quand vous devrez payer à la campagne le prix de trois ou quatre poteaux à 750 francs pièce et ou poteau à raison de 1300 francs par poteau, vous verrez que la poste ne sera plus un service public.* »

Au local CGT, les militants sont sur la même longueur d'ondes que les « *copains* » de FO. « *Nous voulons le retrait du projet. Le texte proposé ne nous garantit plus que nous resterons des fonctionnaires. Les embauches pourront être effectuées en fonction d'un profil, d'un titre, et non plus d'un concours. 139 000 emplois risquent de disparaître dans les dix prochaines années, les usagers doivent être informés.* »

Des appréciations et des chiffres que conteste Albert Biremont, même si personne ne vient lui demander son avis. « *Les textes sont clairs : le personnel restera dans la fonction publique d'Etat.* » Les grévistes ont ôté des grilles du centre le mannequin figurant un préposé pendu haut et court par la loi Quilès, mais leur détermination demeure intacte. « *La grande grève de 1953 est partie de Bordeaux,* rappelle le responsable régional de FO. *Si nous devions suspendre le mouvement, il repartirait ailleurs. La réponse du personnel des PTT est un test pour les réformes à venir dans la fonction publique. Les employés ont pris conscience du danger.* » La direction bordelaise reste silencieuse. Elle laisse toutefois entendre que le principe de la retenue sur salaire sera appliqué. Mais les grévistes estiment que perdre un demi-mois de traitement est un moindre mal si le retrait du projet Quilès est au bout de la lutte. Fonctionnaires, fonctionnaires...

ERIC FOTTORINO

Les difficultés de la filiale de Paribas

La SCOA a perdu 620 millions de francs

La SCOA, société de négoce international dont le principal actionnaire est Paribas, a enregistré une perte record en 1989 de 620 millions de francs pour 11,2 milliards de francs de chiffre d'affaires contre un déficit de 136,9 millions de francs en 1988 et 174 millions de francs en 1987. Son PDG, M. Patrick Deveaud, qui appartient à l'état-major de Paribas, a démissionné pour être remplacé par un professionnel de la distribution, M. Jacques Marcelin, précédemment directeur général du groupe Auchan.

La nouvelle dégradation des résultats de la SCOA, qui est pratiquement déficitaire depuis douze ans, s'explique principalement par les mauvaises performances de la branche haute-technologie et la situation très défavorable des exploitations de cette branche en Côte-d'Ivoire et en Espagne.

Le 12 mars dernier, le puissant conglomérat britannique Lonrho, présidé par Tiny Rowland, avait annulé l'accord passé quatre mois auparavant avec la SCOA pour mener à bien son redressement dans des domaines où leurs activités étaient complémentaires. Le motif de ce départ était l'impossibilité pour Lonrho de prendre le pouvoir à la SCOA à l'occasion de l'augmentation de capital d'1 milliard de francs décidée en octobre 1989. « *Nous ne sommes pas des banquiers, et quand nous investissons de l'argent quelque part, nous aimons garder une part de contrôle* », expliquait-on à Londres.

Comme Paribas n'était pas prête, pour des raisons diverses, à céder le pouvoir, le divorce était inévitable et, désormais, le groupe français, avec le concours de M. Marcelin, va devoir assumer seul la lourde tâche de boucher les trous d'un véritable tonneau des Danaïdes.

F. R.

Affichant une baisse de son endettement

Pechiney a digéré l'achat d'American Can

Le groupe Pechiney a rendu public mardi 3 avril ses résultats 1989, les premiers à inclure le géant américain de l'emballage, American National Can, racheté à la société Triangle à la fin de 1988. Le même jour, la Suisse a définitivement accordé l'entraide judiciaire à la France dans le cadre de l'enquête sur les opérations d'initiés qui avaient entouré cette transaction.

Le groupe Pechiney a fait preuve en 1989 de ses solides capacités de digestion. Le spécialiste de l'aluminium, devenu depuis l'achat d'American National Can en novembre 1988 numéro un mondial de l'emballage, et dont le chiffre d'affaires consolidé a été propulsé de 52 à 88 milliards de francs par cette opération, affiche un bénéfice net consolidé pour 1989 de 3,34 milliards de francs, soit une progression étonnante de 67 %.

Ce bon résultat intègre une plus-value exceptionnelle de 575 millions de francs réalisée grace au montage financier qui a accompagné l'acquisition d'ANC.

Plus révélateur de la santé du groupe : la marge opérationnelle, c'est-à-dire le bénéfice tiré des activités d'exploitation, passe à 9 milliards de francs en 1989 contre 5,9 milliards de francs. La contribution de l'emballage (plus de 2 milliards de francs) est devenue significative, même si ANC n'a pas satisfait toutes les attentes.

M. Jean Gandois prévoit cette année de poursuivre cette effort d'assainissement. Il n'envisage pas d'acquisition lourde pour 1990, année, selon lui plus « *incertaine* ». Selon le quotidien *L'Agefi* (édition du mercredi 4 avril), le groupe de M. Jean Gandois aurait l'intention d'ouvrir le capital da banque Crédit chimique, qu'il contrôle actuellement à 100 %.

M. Bérégovoy prévoit un retour à l'équilibre du commerce extérieur

Le commerce extérieur de la France devrait revenir à l'équilibre « *d'ici deux ou trois ans* », déclare M. Pierre Bérégovoy dans une interview à l'hebdomadaire *le Point* daté du 2 avril.

Le ministre de l'économie pose à ce rééquilibrage une condition : que la consommation publique et privée reste maîtrisée. Il prévoit également une réduction importante du déficit budgétaire, qui passerait de 90 milliards de francs cette année à 70 milliards d'ici deux ans

La baisse du chômage en Grande-Bretagne

La résurrection de Corby

En février 1990, pour le 43e mois consécutif, le chômage a reculé en Grande-Bretagne. A Corby, dans le Northamptonshire au nord de Londres, 700 entreprises ont rejoint depuis dix ans cette cité de 52 000 habitants. Grâce à la création de 20 000 emplois, le taux de chômage n'est plus aujourd'hui que de 4,9 %. Un symbole du redressement britannique?

Lire en page 36 le reportage de Jean-Michel Normand.

L'assemblée annuelle de la Banque interaméricaine de développement à Montréal

La BID veut attirer les capitaux en Amérique latine

La Banque interaméricaine de développement (BID), dont les quarante-quatre pays membres se sont réunis en assemblée générale annuelle les 2 et 3 avril à Montréal, inaugure la décennie avec une importante relance de ses activités et une réorientation de ses prêts aux pays latino-américains. Le Japon souhaite une augmentation de sa participation au capital de la BID.

MONTRÉAL

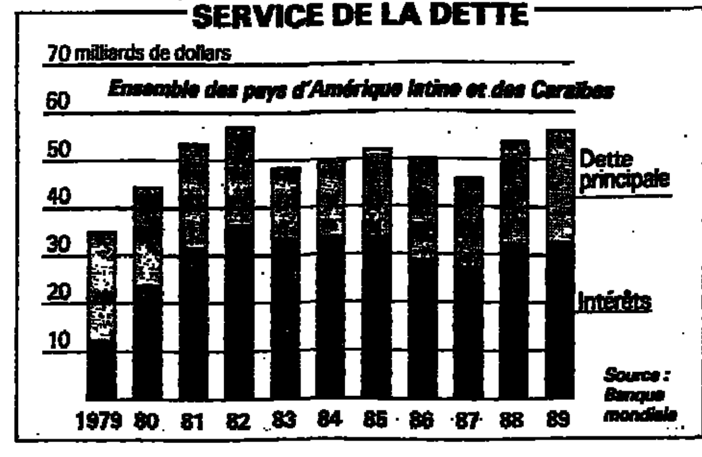
de notre correspondante

La BID a les moyens de ses nouvelles ambitions. Après de longues discussions avec les Etats-Unis, son plus important contributeur, elle a obtenu une augmentation de 75 % de son capital, porté à 61 milliards de dollars (360 milliards de francs environ) en janvier, en échange notamment d'une réforme interne en cours de réalisation. Forte de ces nouvelles ressources, la BID a annoncé le lancement d'un programme de prêts de l'ordre de 22,5 milliards de dollars pour la période 1990-1993, le triple des montants prêtés au cours des trois dernières années. Comme par le passé, elle continuera de financer des projets d'investissements visant à améliorer les infrastructures. Elle veillera toutefois plus scrupuleusement à ce que les populations défavorisées profitent des retombées de ces projets. La Banque innovera surtout en consacrant 25 % des ressources à une nouvelle forme de prêts dits « sectoriels », cofinancés par la Banque mondiale. Il s'agira d'appuyer ou d'encourager les grandes réformes économiques, sociales et institutionnelles entreprises par bon nombre de pays.

« *Pratiquement toute l'Amérique latine se trouve au milieu de changements profonds, souvent douloureux, apportés par des chefs politiques courageux* », a estimé le président de la BID, M. Enrique Iglesias. A titre d'exemples « *particulièrement éloquents* », il a cité les programmes d'ajustement mis en œuvre par le Mexique et le Venezuela, et les « *avancées importantes* » du Chili, de la Bolivie, de l'Equateur et du Costa-Rica pour stabiliser leur économie.

« Une décennie perdue »

Parallèlement, la BID se propose de donner un nouvel élan aux mécanismes de cofinancement avec les banques privées internationales. D'une manière générale elle voudrait attirer plus de capitaux étrangers, en souhaitant que ces derniers ne se dirigent pas exclusivement vers l'Europe de l'Est. Le Japon a quant à lui annoncé qu'il augmenterait de 5,5 milliards de yens (34 millions de dollars) le fonds spécial de 8 milliards de yens qu'il a déjà constitué auprès de la BID, pour procurer une assistance technique aux pays latino-américains. Disposé à accroître encore davantage ses contributions, le Japon n'en a pas moins réexprimé, tout comme la France et les Pays-Bas, son souhait d'obtenir une plus grande part de capital et donc un plus grand nombre de voix au sein de la BID. Actuellement, les dix-sept pays non américains membres de cette institution ne possèdent ensemble que 7,2 % de son capital, principalement réparti entre les Etats-Unis (34,5 %) et les pays d'Amérique latine (54 %). Plus riche et plus dynamique, la BID estime qu'elle peut recommencer à contribuer indirectement à sortir l'Amérique latine de l'ornière. Dans son rapport annuel, la banque trace un sombre bilan des années 80, « *décennie perdue* » pour l'ensemble des pays d'Amérique latine, dont le produit intérieur brut par habitant a chuté d'environ 8 % pour regresser à son niveau de 1978. Dans le même temps, la dette extérieure globale de ces pays a grimpé pour atteindre 434 milliards de dollars à la fin de 1989 et les déséquilibres inflationnistes se sont aggravés.



Aux yeux du président de la BID, la décennie qui s'ouvre sera celle de l'espoir pour l'Amérique latine, démocratisée et « *imprégnée d'un nouveau réalisme* », au moment où des initiatives comme le « plan Brady » « *reconnaissent qu'il convient de réduire la charge du service de la dette pour rendre viables les programmes d'ajustement mis en œuvre* ». « *Fatigués de l'instabilité économique, les Latino-Américains sont prêts à accepter des réformes même drastiques, comme au Brésil et en Argentine, parce qu'ils veulent des solutions durables* », a conclu M. Iglesias.

MARTINE JACOT

ÉCONOMIE

ÉTRANGER

La résurrection de Corby

La Grande-Bretagne a enregistré en février, et pour le quarante-troisième mois consécutif, une baisse de son chômage. Mais le mouvement pourrait s'arrêter. A Corby (dans le Northamptonshire), où le taux de chômage est passé de 32 % à 4,9 %, on reste confiant

CORBY

de notre envoyé spécial

Les onze plaques portant les noms des sociétés installées depuis le 1er janvier sont impeccablement alignées sur un panneau d'où se détache en grosses lettres le slogan *« Corby works »*. Avec cette formule, qui signifie, au choix, *« Corby, ça marche »* ou *« Corby travaille »* cette ville du Northamptonshire proclame sa renaissance tout en faisant valoir ses succès auprès des investisseurs. Corby, symbole de la reprise de l'emploi ? En février 1990, pour le quarante-troisième mois consécutif, le chômage a reculé en Grande-Bretagne.

Installé bien en vue dans les locaux du Centre de développement industriel, ce panneau pourrait bien se révéler trop exigu avant la fin de l'année, assurent les plus optimistes. Il est vrai que, depuis dix ans, sept cents entreprises ont rejoint cette cité de 52 000 habitants, à une centaine de kilomètres au nord de Londres.

Ils sont bien loin, les jours sombres de 1979, lorsque la fermeture de l'usine de British Steel Industries laissait 13 000 sans-emploi. Avec un taux de chômage de 32 %, Corby était alors la ville la plus sinistrée du Royaume-Uni. Aujourd'hui, c'est dans un musée, au milieu de la verdure d'un nouveau parc, qu'il faut aller chercher les souvenirs des haut-fourneaux et des cheminées dont la dernière fut, en 1984, dynamitée en présence du ministre de l'environnement.

Grâce à la création de 20 000 emplois, le taux de chômage est redescendu à Corby à 4,9 %. Avec ses lugubres bâtiments oxydés, l'unité de production de tubes que British Steel a conservée détonne à côté de constructions métalliques aux couleurs vives abritant de multiples activités. Au hasard de la zone industrielle de Corby, on peut rencontrer une usine australienne de balles de cricket, un petit établissement de Chine populaire produisant des téléviseurs ou encore quatre activités de construction navale, alors que la mer est distante de 80 kilomètres... Or, maintes fois citée en exemple outre-Manche, la réussite de Corby, ne fait plus vraiment figure de *« miracle »*.

Un mouvement qui s'affaiblit

En février 1990, pour le quarante-troisième mois consécutif, le gouvernement a annoncé un nouveau recul du chômage. Certes, ce mouvement de repli commence à s'affaiblir mais la Grande-Bretagne, qui comptait 3,2 millions de chômeurs durant l'été 1986, n'en dénombre plus que 1 610 000 (5,6 % de la population active). Alors que tous les indicateurs sont au rouge et que la croissance britannique est à bout de souffle, Mme Margaret Thatcher peut se prévaloir de résultats que bien d'autres chefs de gouvernement, notamment M. Michel Rocard qui entend privilégier la lutte contre le chômage, peuvent lui envier (1).

Corby, brillante illustration du thatchérisme ? M. Kelvin Glendenning, leader du Conseil de district et travailliste convaincu, n'est pas de cet avis. *« Parmi les villes en difficulté, nous avons été la première à nous prendre en charge. La coopération avec le gouvernement a été totale mais, alors que nous avons immédiatement commencé à remonter la pente, la politique de Mme Thatcher s'est d'abord soldée par la disparition de deux millions d'emplois en trois ans »*, affirme-t-il. M. Glendenning, qui n'a pas hésité à mettre en vente des logements dont la ville était propriétaire et à confier à un expert du secteur privé la responsabilité des contacts avec les investisseurs, concède tout de même que les aides gouvernementales – mais aussi les 3 millions de livres (30 millions de francs) accordés par la Commission européenne – *« ont permis d'amorcer la pompe »*.

Classée « zone protégée », Corby ne réclamera pas d'impôts locaux à ses entreprises jusqu'en 1991 (l'Etat les prend lui-même en charge) et ces dernières bénéficient de facilités fiscales en matière d'amortissement. *« Nous sommes plus riches, la vie est plus facile et l'environnement a été préservé »*, résume M. Glendenning qui précise, non sans fierté, qu'en dix ans, la proportion de ménages propriétaires de leur logement est passée de 15 % à 65 %, alors que le pourcentage des familles ayant un véhicule faisait un bond de 40 % à 80 %.

La politique de dérégulation

Au ministère de l'emploi, on revendique *« une meilleure concentration et une plus grande souplesse »* dans l'affectation des fonds publics, sans omettre de vanter les mérites de *« la politique de dérégulation »* mise en œuvre par le gouvernement conservateur : autorisation du travail de nuit des femmes et quasi-disparition du *closed-shop* (monopole d'embauche exercé par les syndicats). *« Tout cela n'est que pure rhétorique »* réplique M. Bill Callaghan, responsable du département économique au Trade Union Congress (Confédération des syndicats britanniques, dont les effectifs sont passés de 12 millions à 8,8 millions depuis 1980). Selon lui, *« la dérégulation n'est pas allée aussi loin qu'on le prétend »* et *« la baisse du chômage n'est que le produit du boom du milieu des années 1980, qui s'achève sans que nos problèmes économiques ne soient résolus »*.

Au-delà des polémiques, la reprise de l'emploi en Grande-Bretagne paraît reposer sur des ressorts bien spécifiques. Ainsi, fait pour le moins inhabituel, le taux de chômage des femmes est inférieur de deux points à celui des hommes. Cette différence s'explique largement par le recours au travail à temps partiel, traditionnellement important en Grande-Bretagne, qui concerne 37,8 % des salariées. Dans les années à venir, 80 % des emplois devront être pourvus par des femmes, selon des estimations patronales. Il ne faut cependant pas perdre de vue que les indemnités de chômage sont suspendues après un an pour les femmes mariées si les revenus du couple dépassent un certain seuil et qu'elles ne sont pas accordées aux jeunes qui refusent les programmes d'insertion.

En second lieu, le travail indépendant s'est fortement développé (parfois au détriment de la qualification, comme dans le secteur du bâtiment) et regroupe 3,4 millions de personnes, soit 13 % de la population en activité. De 1984 à 1988, les *« self-employed »* ont représenté le tiers des créations d'emplois contre 24 % pour les activités à temps partiel et 40 % pour les contrats à durée indéterminée, le reste étant imputable aux programmes gouvernementaux d'insertion pour les jeunes.

Mais, si le nord du pays reste pénalisé avec des taux de chômage dépassant parfois 8 %, l'évolution du marché du travail satisfait globalement les syndicats. *« Bien que l'essor des services soit supérieur à celui de l'industrie, beaucoup d'emplois qualifiés ont été créés. Ce serait une grosse erreur de croire que seuls des emplois précaires sont apparus »*, souligne M. Callaghan.

Paradoxalement, ce succès – auquel les évolutions démographiques ne sont pas étrangères – commence à préoccuper sérieusement le gouvernement et le patronat. La reprise de l'emploi alimente en effet les tensions inflationnistes (la hausse des salaires en moyenne annuelle est actuellement de 9,25 % pour une inflation près de 8 %) et fait apparaître d'importants déficits de main-d'œuvre qualifiée.

La pénurie de salariés qualifiés

« Le gouvernement ne se substituera pas au patronat et aux syndicats s'ils continuent de prendre des décisions négatives pour notre économie. Il n'est pas question que les augmentations excessives des salaires continuent de se répercuter sur l'inflation. Tant pis, c'est sur l'évolution du chômage qu'elles pèseront », prévient un haut fonctionnaire du ministère de l'emploi. Au siège du CBI (Confederation of British Industry), on ne cache pas une certaine irritation à l'égard de la politique monétaire restrictive menée par Mme Thatcher qui *« encourage les revendications salariales et accroît les coûts salariaux unitaires »*.

Le patronat britannique, confronté à la pénurie de salariés qualifiés, place dorénavant la formation au premier rang de ses préoccupations. A Corby, le taux de renouvellement des effectifs atteint fréquemment 20 à 25 % et le dirigeant d'une société française installée localement souligne que certains cadres débutants réclament un salaire annuel de plus de 20 000 livres, soit quelque 200 000 francs. *« Trop d'entreprises ont négligé cet impératif et, avec la montée des salaires, le premier réflexe est parfois de réduire les dépenses de formation »*, déplore M. Richard Brown, directeur du personnel de RS Components (2 000 salariés).

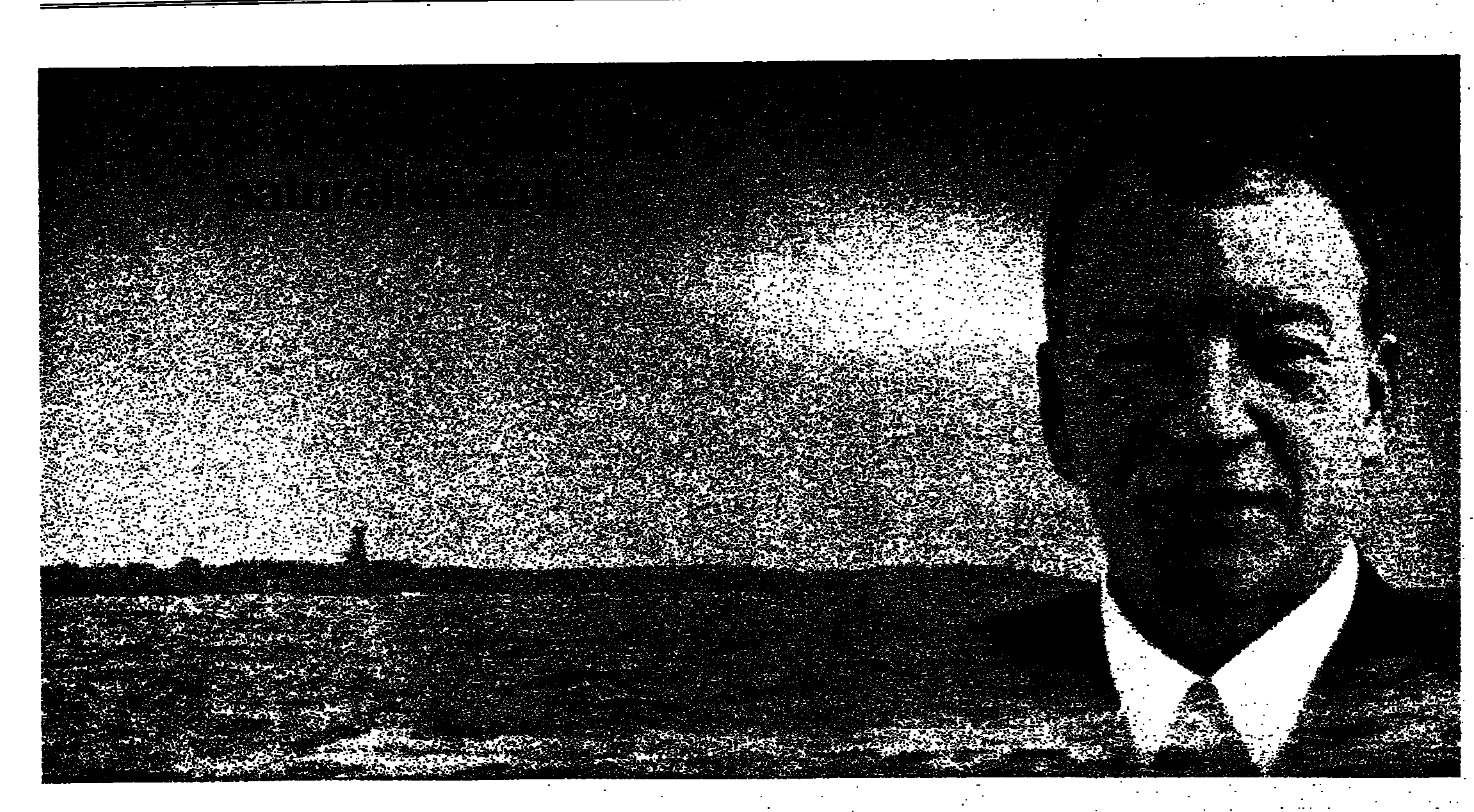
En effet, alors que la France impose aux entreprises de consacrer au moins 1,2 % de la masse salariale à la formation (la moyenne atteint en fait 2,5 %), aucun mécanisme contraignant n'existe en Grande-Bretagne. *« Il reste beaucoup de chemin à parcourir mais des convergences apparaissent avec les syndicats »*, indique M. Andrew Moore, responsable de la formation au CBI, qui souhaite *« impliquer davantage les employeurs »*. Pour y parvenir, gouvernement et CBI ont résolu l'an dernier de constituer près de quatre-vingt-dix *« conseils de formation d'entreprise »* regroupant employeurs et élus locaux. Chargés de détecter les besoins sur le terrain et de répartir les fonds publics, tous les conseils locaux devraient bientôt être opérationnels.

Pendant combien de temps encore le chômage reculera-t-il au pays de Mme Thatcher ? La plupart des experts sont plutôt pessimistes. Depuis janvier 1989, l'industrie britannique commence à perdre des emplois, et si le secteur des services reste très dynamique (les efffectifs des activités bancaires et financières ont progressé de 700 000 depuis 1984), la faiblesse de la croissance fait redouter une prochaine inversion, même atténuée, de la courbe du chômage.

A Corby, cependant, on ne se soucie guère des prévisions macroéconomiques. Pour 1990, deux cents emplois supplémentaires sont acquis et M. Glendenning prévoit que la population progressera de 20 % dans les dix ans qui viennent.

JEAN-MICHEL NORMAND

(1) Selon Eurostat, le taux de chômage atteignait en moyenne 8,7 % en janvier dans la CEE dont 5,4 % en RFA, 9 % aux Pays-Bas, 9,4 % en France et 10,9 % en Italie.



ÉCONOMIE

INDUSTRIE

Une « révolution » très attendue

Un ingénieur arrive à la tête de General Motors

Révolution ou péripétie ? General Motors, le numéro un de l'automobile américaine, a annoncé mardi 3 avril la nomination comme nouveau Pdg M. Robert Stempel. C'est la première fois depuis 1953 qu'un ingénieur est appelé à ce poste occupé uniquement par des membres du staff financier dont M. Roger Smith l'actuel patron qui quittera la barre le 31 juillet prochain.

Très attendu, M. Stempel osera-t-il et pourra-t-il lancer l'immense groupe de 630 000 employés, paralysés par la crainte et les *« procédures »*, dans une perestroïka ? La comparaison est sous toutes les plumes et la presse a stigmatisé GM estimant qu'une réforme y était plus improbale qu'en Europe de l'Est. La réponse sera en tous cas symbolique pour toute l'industrie américaine en perte de vitesse sous la pression japonaise et perturbée en profondeur par la « financiarisation » de l'économie.

Grand, la voix forte, M. Stempel tranche avec son prédécesseur dont le nom même de Smith, le Dupont anglo-saxon,était devenu le reflet de l'anonyme grisaille. Agé de 56 ans il a entamé sa carrière chez GM en 1958 comme ingénieur dans la division chargée de la conception des chassis de la filiale Oldsmobile. Puis il changera d'affectation souvent, en moyenne tous les deux ou trois ans comme il est d'usage dans la maison ; ce afin, disent les détracteurs, de ne jamais pouvoir mesurer les résultats de ses décisions... En 1978, M. Stempel est nommé directeur général de la division Pontiac puis, en 1980, président de la filiale Ouest-Allemande Opel. Il revient aux Etats-Unis en 1982 comme patron de Chevrolet et en 1984 de l'ensemble regroupé Buick-Oldsmobile-Cadillac. Il entre au conseil d'administration en 1986 pour devenir l'année d'après le numero deux du groupe, poste qu'il a conservé ensuite.

Sa tâche sera rude pour redresser un groupe qui a perdu, sous la présidence de M. Smith, 10 points de part de marché aux Etats-Unis passant de 46 % à 36 % de 1979 à aujourd'hui. GM s'est lancé dans des diversifications vers l'aéronautique achetant Hughes Aircraft et vers l'informatique avec Electronic Data System (EDS), dont on attend encore les retombées. Chrysler et Ford qui avaient fait de même croyant à une *« synergie »* entre l'avion et la voiture, ont depuis revendu leurs filiales pour se concentrer sur leur premier métier. GM devra aussi abaisser ses coûts pour se mettre au niveau nippon. Seule la filiale européenne se porte bien avec une part de marché (10 %) en croissance.

Mais la conjoncture est défavorable avec un recul des ventes en Amérique du Nord et, surtout, une surcapacité de plus de deux millions de voitures dont la moitié chez General Motors. On l'a dit : M. Stempel est très attendu...

E. L. B.

Compromis nippo-américain sur les satellites

Après bien des négociations, les Etats-Unis et le Japon viennent de conclure un accord ouvrant le marché japonais aux satellites et aux sous-sytèmes spatiaux de fabrication étrangère (*le Monde* du 21 mars). Les firmes américaines devraient être les principales bénéficiaires de cet accord qui ne porte quye sur les satellites d'observation météorologiques et de télécommunications. Les satellites à vocation scientifique resteront chasse gardée japonaise.

Ainsi prend fin une longue bataille entre les deux pays, qui avaient pour toile de fond l'important déficit budgétaire des Etats-Unis dans ses échanges commerciaux avec le Japon : 50 milliards de dollars en 1989.

Elf veut racheter les actifs d'exploration et de production de BP France

Elf Aquitaine a proposé à BP France de reprendre tous ses intérêts dans les activités d'exploration et de production d'hydrocarbures en France, a annoncé BP France le 3 avril dans un communiqué. BP France précise que des *« négociations sont engagées »* avec Elf, qui est déjà le principal partenaire de BP sur ses permis d'exploration et de production en France. BP France a donc décidé de suspendre la mise en œuvre de la procédure d'appel d'offres qu'elle était sur le point de lancer pour la cession de l'ensemble de ses activités exploration / production en France.

SOCIAL

Critiqué par les députés socialistes

L'accord sur le travail précaire n'a pas encore été signé par FO

Les hésitations de Force ouvrière à propos de l'accord sur le travail précaire (*le Monde* du 27 mars) préoccupent fort le ministère du travail. Du nombre de signatures que recueillera le protocole rédigé le 24 mars dépendra en effet la capacité du gouvernement à faire adopter en l'état par les parlementaires ce texte déja approuvé par le CNPF, la CGPME, la CFTC et la CFE-CGC mais en partie contesté par les députés socialistes. La CFDT, dont la commission exécutive a émis un avis favorable, donnera une réponse définitive lors de la réunion de son bureau national du 5 avril.

L'Etat et la retraite

Divisée devant l'opportunité de ratifier un texte qui prévoit certes une meilleure protection sociale ou un droit à la formation pour les travailleurs *« précaires »* (intérimaires, contrats à durée déterminée), mais qui constitue par là même une pérennisation de ce type d'emplois, le syndicat de M. Marc Blondel n'a pas encore officiellement fixé la date à laquelle il se prononcera. Une réponse négative risquerait d'alimenter la grogne des députés socialistes, qui avaient mis au point leurs propres propositions – sensiblement plus restrictives – sur le travail précaire avant que le gouvernement ne décide de donner la priorité aux partenaires sociaux. Si FO ne signait pas ce texte, *« nous ne pourrions pas faire comme si aucun accord n'existait, mais la situation ne serait pas la même »*, reconnaissait-on, mardi 3 avril, au ministère du travail. Le débat parlementaire devrait avoir lieu à la mi-mai.

Par ailleurs, le ministère a indiqué mardi que l'État ne versera en 1990 aucune participation à la structure financière chargée d'amortir auprès des régimes complémentaires l'abaissement à soixante ans de l'âge du départ en retraite. Cette décision des pouvoirs publics – qui avaient auparavant proposé une dotation d'un milliard de francs – fait suite à la dénonciation, vendredi par le CNPF, de l'accord de 1983, le prélèvement de l'UNEDIC (deux points de cotisation) au profit de la structure financière restant inchangé.

Selon le ministère, celle-ci *« peut très bien passer l'année 1990 sans financement supplémentaire »*, et le patronat *« a fait la démonstration qu'aucune ressource nouvelle n'est nécessaire »* pendant quinze mois, délai que partenaires sociaux et pouvoirs publics se sont accordé pour établir de nouvelles règles de financement.

J.-. M. N.

La réforme du statut du personnel contestée

Journée d'action bien suivie à l'ANPE

L'appel à vingt-quatre heures de grève lancé par la CGT, la CFDT et FO a été suivi mardi 3 avril par 60 % des salariés de l'Agence nationale pour l'emploi, selon les syndicats (44,5 %, selon la direction). Dans le cadre de ce mouvement de protestation destiné à faire échec au projet de réforme du statut du personnel, un millier de personnes ont manifesté à Paris, à proximité du ministère du travail.

Alors que les syndicats contestent notamment l'introduction de primes récompensant le mérite individuel, la direction de l'ANPE fait valoir une amélioration des déroulements de carrière, l'ensemble des mesures aboutissant à une augmentation de 5 % de la masse salariale. Par ailleurs, les quatorze grilles de rémunération (pour quarante et un types d'emplois) entre lesquelles se répartissent les douze mille agents de l'ANPE seront simplifiées. Outre cette réforme statutaire, qui devra être achevée avant la fin du mois, l'ANPE doit négocier un *« contrat de progrès »* avec l'Etat qui souhaite lui donner *« l'autonomie et la capacitié d'adaptation nécessaires »*.

□ **Débrayages à l'usine Renault de Billancourt.** – Plusieurs débrayages dans l'unité de l'île Seguin, au cœur de l'usine Renault de Billancourt, perturbent depuis lundi la fabrication de *l'Express*, modèle utilitaire de la Supercinq, a indiqué mercredi matin 4 avril l'entreprise nationale. Ces arrêts de travail, à l'appel de la CGT, font suite à l'annonce d'une réduction de la production de ces véhicules (de 420 à 370 par jour) dans la perspective de la fermeture progressive de l'usine. La direction a démenti les informations de la CGT selon lesquelles la fabrication serait paralysée.

Au conseil des ministres

M. Kérisel est nommé directeur des ports au ministère de la mer

M. Thierry Kérisel, ingénieur en chef des ponts et chaussées, devait être nommé le 4 avril, au conseil des ministres, directeur des ports et de la navigation maritime au ministère de la mer. Il remplace à ce poste M. Christian Brossier, ingénieur général des ponts et chaussées, nommé président de section au conseil général des ponts et chaussées, et qui occupait ce poste depuis 1982.

[Né en 1943 à Paris, M. Thierry Kérisel est ancien élève de l'Ecole polytechnique et ingénieur en chef des ponts et chaussées. Il a fait toute sa carrière dans des fonctions portuaires, à Cherbourg, Rouen, et au ministère de la mer à Paris. De 1984 à 1988, il est directeur du port autonome de Dunkerque et, en mai 1988, il entre au cabinet de M. Michel Delebarre, ministre de l'équipement et des transports, puis maire de Dunkerque, pour suivre les dossiers portuaires et maritimes.]

M. Jean-Pierre Aubert directeur du cabinet de M. Jacques Chérèque

M. Jean-Pierre Aubert a été nommé directeur du cabinet de M. Jacques Chérèque, ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Il remplace M. Jean-Yves Gilet.

[Né le 28 juin 1946 à Rennes. M. Jean-Pierre Aubert est titulaire d'une licence et d'un DES de sciences économiques. De 1969 à 1971, il est chargé d'études et formateur. Puis, de 1971 à 1981, il est secrétaire confédéral de la CFDT, puis secrétaire national de la fédération chimie CFDT. Ensuite, il travaille à l'Association Ouest-Atlantique, jusqu'en 1984. De 1984 à 1986, il est conseiller technique au cabinet du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, Mme Edith Cresson, puis, de 1986 à 1988, directeur général d'une société de communication. Depuis l'été 1988, il était chargé de mission auprès du ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.]

□ **Sanofi prend le contrôle du groupe de semences horticoles Schreurs.** – Sanofi, par le biais de sa filiale aux Pays-Bas Sanofi BV, a pris la majorité du capital de la firme néerlandaise Schreurs (45 millions de francs de chiffre d'affaires), spécialisée dans la recherche et la production de plants de fleurs de gerbera. La filiale d'Elf Aquitaine poursuit ainsi son développement dans les semences horticoles. Le groupe Sanofi, par ailleurs a présenté, mardi 3 avril, ses résultats 1989, qui se traduisent par un bénéfice net consolidé de 936 millions de francs en 1989, en hausse de 22,2 % par rapport au profit avant plus-value hors exploitation de 1988 (766 millions).

SERVICES

Les concentrations dans le tourisme

Le Club Méditerranée prend la moitié du capital de la compagnie de charters Minerve

Un communiqué laconique a annoncé, le 3 avril, que le Club Méditerranée devenait actionnaire de la compagnie de charters Minerve à hauteur de 50 % à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire réservée d'un montant de 90 millions de francs.

Au-delà de l'inévitable commentaire sur les concentrations verticales indispensables dans le tourisme français pour affronter le grand marché européen de 1993, ce rapprochement doit être analysé à la lumière de la prise de contrôle par Air France des compagnies UTA et Air Inter, réalisée en janvier dernier. Pour le PDG du Club, M. Gilbert Trigano, qui a toujours eu une sainte horreur des fournisseurs et des distributeurs en position de monopole, la constitution de ce mastodonte aérien représentait un danger incontestable.

L'année dernière, il avait tenté un mariage avec l'agence Nouvelles Frontières qui détenait les clés de la compagnie Corse Air, mais il avait reculé devant l'ampleur des découverts de ce transporteur qui se seraient chiffrés à plusieurs centaines de millions de francs. Depuis, Nouvelles Frontières et Corse Air se sont alliés avec le groupe « A » (GMF et Groupe Aquarius-Air Liberté), concurrent du Club. Il ne restait donc pas d'autre associé français acceptable que Minerve qui, avec onze avions, se retrouve la première compagnie aérienne privée de France.

Pour Minerve, dont les difficultés financières sont chroniques, il était urgent de trouver un partenaire solide capable de mieux remplir ses avions et de lui permettre de supporter la morte saison hivernale. Autre aubaine : il est vraisemblable qu'Air France devra abandonner, dans les prochains mois, certains de ses droits de trafic pour ne pas tomber sous les accusations de monopole de Bruxelles. Candidats à la reprise : Minerve et Air Liberté, la filiale charte du groupe « A ».

D'autres « parrains » ont pu aider au rapprochement entre le Club et Minerve. Tout d'abord, la Caisse des dépôts et consignations, dont le directeur général, M. Robert Lion, n'a pas abandonné son projet de créer un pôle touristique français verticalement intégré et qui est actionnaire du Club. Air France aussi a pu dire son mot. Son président, M. Bernard Attali, redoutait que le Club ne mette à exécution son projet d'association avec la compagnie de charters belges TEA et avec Royal Air Maroc. Il préfère sûrement voir le Club apporter son appui à un transporteur dont Air France connaît les faiblesses pour l'avoir aidé à passer quelques caps difficiles !

La solution franco-française retenue satisfait donc un peu tout le monde, mais elle reste précaire dans la mesure où sa réussite suppose que les deux fortes personnalités qui dirigent le Club et Minerve parviennent à s'entendre. Ni M. Gilbert Trigano ni M. René-Fernand Meyer, ancien pilote de chasse et fondateur de Minerve, n'ont vraiment l'habitude de partager le pouvoir...

ALAIN FAUJAS

AGRICULTURE

Après la rupture du contrat négociants-vignerons

Les prix du champagne à l'épreuve de la liberté

Selon toute vraisemblance,le prix des bouteilles de champagne risque de monter dans les années à venir après l'échec définitif des négociations qui s'étaient engagées entre les maisons de négoce (Moët et Chandon, Mumm, Pomery, Veuve Cliquot, Laurent Perrier, etc.) et les vignerons pour le renouvellement du contrat interprofessionnel institué en 1959 et valable pour six ans.

Aux termes de ce contrat, les vignerons s'engageaient à réserver au négoce la récolte d'une surface dite *« engagée »* qui atteignait ces temps-ci 47 % du total. Vivement désireux de vinifier eux-mêmes une part croissante d'un raisin qui aujourd'hui vaut presque de l'or (26,78 francs le kilo) en raison de la pénurie d'approvisionnement face à une demande croissante, ces vignerons voulaient ramener de 47 à 43 % la surface engagée. Le négoce, qui a vendu 67,3 % des deux cent cinquante millions de bouteilles commercialisées l'an dernier – contre 32,7 % pour le vignoble – et réalise 92 % des exportations (37 % du total), n'est propriétaire, en moyenne, que de 12 % du vignoble, qui ne voulait pas transiger en dessous de 45 % de la surface engagée. L'échec des négociations va marquer le retour à la liberté mais, pour ne pas laisser une anarchie complète s'installer, l'interprofessionnelle, réunie au sein du CIVC, a essayé de placer quelques garde-fous et d'instituer une sorte de liberté surveillée.

Un système de butoir

Auparavant, le prix du raisin était fixé obligatoirement en fonction du prix de la bouteille la saison précédente, de l'état des stocks, des perspectives de la récolte et de la tendance sur les marchés. Désormais, le CIVC fixe un prix *« indicatif »*, nullement contraignant il est vrai, ce qui provoquera immanquablement une montée des tarifs du raisin en fonction de l'offre et de la demande. En octobre dernier, par exemple, pour une récolte amputée d'un quart par le gel et la coulure de la fleur de la vigne, la prix du raisin traité librement aurait pu atteindre 50 francs au lieu de 26,78 francs, lui-même en hausse de 13,3 % au terme de l'accord. Sachant qu'il faut 1,3 kilo de raisin pour élaborer une bouteille de champagne, une éventuelle flambée des prix de la récolte se répercutera sur les tarifs du champagne pendant les deux ou trois années suivantes.

Quant au volume de la *« répartition »*, l'attribution au négoce de quotas de raisin par référence aux fournitures de l'année précédente laissera la place à une liberté contrôlée, avec un système de butoir déterminé chaque année en fonction de la récolte. Ce nouveau régime de liberté plus ou moins surveillée fixé pour trois ans va subir l'épreuve des fêtes. S'il débouche sur une hausse non contrôlée, il risque de décourager une partie des consommateurs, d'éliminer les maisons de négoce les moins riches et de placer les vignerons en position délicate au cas où une mévente se produirait, comme par le passé. Sans doute, le système ancien de protection à outrance était à bout de souffle, mais le retour au libéralisme plus ou moins tempéré peut conduire à des excès si la profession ne réussit pas à trouver un équilibre entre négociants et vignerons manipulants-récoltants, entre les besoins intérieurs et ceux de l'exportation.

FRANÇOIS RENARD

ÉCONOMIE

Le nouveau paysage des inégalités

II. – L'emploi et les salaires d'abord

Le problème des inégalités ne se pose plus dans la France de 1990 comme il se posait il y a vingt ans (*le Monde* du 3 avril). Les priorités ont changé : d'abord les chômeurs et la formation. Les solutions à apporter ne passent plus prioritairement par un alourdissement des impôts sur le patrimoine des plus favorisés.

La concentration des fortunes qui s'est probablement produite au cours de ces dernières années n'est pas surprenante dans la mesure où les plus gros patrimoines comprennent une part importante de valeurs mobilières, celles-là mêmes qui ont beaucoup augmenté avec l'explosion de la Bourse mais plus encore avec le niveau très élevé des taux d'intérêt réels. La folle montée des prix de l'immobilier en région parisienne n'a pas arrangé les choses...

Encore faut-il, avant de vouloir modifier la fiscalité pour corriger les inégalités, avoir présentes à l'esprit quelques vérités curieusement oubliées. La première est que l'enrichissement procuré par la Bourse est un phénomène nouveau qui ne durera peut-être pas toujours, ou plus exactement qui diminuera d'ampleur. Une chose est certaine en tout cas : les taux d'intérêt réels, prenant en compte l'inflation, ont été négatifs jusqu'à la fin des années 70. Les détenteurs d'obligations pendant longtemps n'ont pas gagné d'argent, le revenu courant de leurs titres qui constituait l'assiette de l'impôt, ayant été la plupart du temps supérieur à leurs revenus réels (1).

Gracieuseté pour les obligations

Ce n'est qu'à partir des années 80 que les obligations ont bénéficié d'un revenu réel positif après impôts. Bien évidemment cette tendance a été renforcée par la décision récente du gouvernement de réduire la fiscalité frappant les obligations (prélèvement libératoire ramené de 27 à 17 %), gracieuseté qui coexiste maintenant avec des abattements importants (8 000 et 16 000 F) dont bénéficient tous les contribuables sur les intérêts et dividendes. Fallait-il aller aussi loin ? On peut se poser la question, d'autant que les revenus des SICAV de capitalisation (actions et obligations) peuvent être dans certaines limites complètement exonérés d'impôt sur les plus-values. MM. Rocard et Bérégovoy ont jugé que la libre circulation des capitaux en Europe imposait ce cadeau fait aux épargnants, sous peine de voir fuir l'argent hors de nos frontières. Peut-être.

Toujours est-il qu'avant l'application de ces mesures, des calculs pertinents, et qui à notre connaissance n'ont jamais été contestés, montraient que les prélèvements fiscaux portant sur les revenus du travail étaient *grosso modo* les mêmes que ceux supportés par les revenus des actions et des obligations (2). Il est plus que probable que cet équilibre n'existera plus avec la nouvelle législation fiscale. Des calculs tendent maintenant à prouver que les dernières mesures d'abaissement de la fiscalité sur les revenus de l'épargne alignent celle-ci sur le régime des retraites par répartition qui sont fiscalement exonérées lors de leur constitution mais taxées lors du versement de la rente. De telles conclusions révèlent une logique : celle de l'harmonisation fiscale entre régimes de retraite par répartition (Sécurité sociale) et par capitalisation (assurance privée). Après tout, pourquoi pas dans un pays auquel va se poser un difficile problème de financement du système des retraites ? Encore aurait-il fallu que cela apparaisse clairement.

Quand on a dit cela, on n'a pas tout dit. La concentration du patrimoine est, d'une part, probablement moindre qu'il n'y paraît ; d'autre part, moins injuste qu'il ne semble. Les chiffres montrant que les fortunes sont concentrées entre quelques mains (10 % des ménages les plus riches se partagent 54 % du patrimoine global) ne tiennent en effet pas compte des droits acquis en vue de la retraite. L'omission est de taille car à eux seuls ces droits, qui sont bien de l'épargne, représentent au moins trois fois le patrimoine financier. Etant à peu près proportionnels aux salaires, ils ont pour effet de répartir un peu mieux la fortune des Français. De ce point de vue on peut avancer que les professions non salariées compensent l'infériorité de leurs droits à la retraite par des placements financiers et immobiliers plus importants.

La concentration du patrimoine – si elle reste probablement source d'injustice – est également moins inéquitable qu'il n'y paraît puisqu'elle est, en partie, fonction de l'âge : une personne jeune a peu de chances d'avoir hérité et n'a pas eu le temps d'accumuler un capital important grâce à son travail. Les économistes qui se sont penchés sur ces problèmes très complexes savent qu'au-delà du travail accompli pendant une vie l'héritage et les donations ne suffisent pas à tout expliquer.

Les raisons des inégalités de fortune restent encore à découvrir (3)

Déplafonnement de prélèvements sociaux

Et les revenus ? Les inégalités qui les séparent sont naturellement moins grandes qu'au niveau des patrimoines, la richesse croissant plus que proportionnellement à eux. On constate que 10 % des contribuables qui perçoivent les revenus les plus élevés se partagent 28 % du total. Depuis 1985, l'éventail des salaires qui n'avait cessé de se refermer a recommencé à s'ouvrir. Ce mouvement qui n'a tout de même pas pris une grande ampleur a surtout concerné les extrêmes : rémunérations très basses et très élevées. Encore les calculs publiés en novembre dernier par le Centre d'étude... (CERC) des revenus et des coûts, un organisme indépendant, s'arrêtaient-ils à 1987. Ils ne prenaient donc pas en compte la création du RMI, le revenu minimum d'insertion.

La fiscalité a-t-elle empêché les écarts de revenus de s'accroître ? Poser la question, c'est s'interroger sur le rôle redistributeur des prélèvements effectués par l'Etat et la Sécurité sociale sous forme d'impôts et de cotisations. Les pouvoirs publics, s'ils ont abaissé les taux les plus élevés du barème de l'impôt sur le revenu et nettement favorisé l'épargne, ont multiplié depuis dix ans les mesures favorables aux petits contribuables : le système dit de la décote, réservé aux célibataires jusqu'en 1986, a en particulier permis d'exonérer ou d'alléger l'impôt de quatre millions de familles de condition modeste. Actuellement moins de treize millions de foyers paient l'impôt sur le revenu, soit à peine un contribuable sur deux. On pouvait difficilement aller plus loin dans cette voie. L'idée a donc été reprise mais pour la taxe d'habitation, impôt local souvent fort lourd : quatre millions de contribuables âgés et disposant de faibles ressources ont été exonérés. Une autre mesure importante prise ces dernières années aura été le plafonnement en 1982 des effets du quotient familial, qui a limité les avantages qu'en tiraient les familles aisées.

La détente fiscale intervenue à partir de 1984 a plus que compensé les augmentations d'impôts décidées par les socialistes lorsqu'ils arrivèrent au pouvoir. Elle a uniformément profité à tous. C'est dire que son rôle redistributif a été à peu près nul. Pouvait-il d'ailleurs en être autrement avec un impôt sur le revenu progressant très rapidement parce que payé par un très petit nombre de Français ? A les regarder de près, les statistiques fiscales surprennent toujours un peu : les 10 % de foyers les plus riches paient 60 % de l'I.R. avec 30 % du total des revenus. Et les 5 % de contribuables situés au sommet de l'échelle des revenus paient la moitié de l'impôt total.

Mais cette excessive concentration du prélèvement fiscal est compensée par la dégressivité du prélèvement social. La forte augmentation du taux des cotisations sociales à la charge des salariés a été depuis dix ans plus lourde pour les petits revenus (*voir tableau ci-dessus*). Ces cotisations, source ancienne d'injustice, sont en effet payées sur une partie seulement des salaires. Des progrès ont tout de même été faits puisqu'elles ont été complètement déplafonnées pour la maladie (en janvier 1980 pour les cotisations salariales, en 1984 pour les cotisations employeurs), puis pour la famille en 1989-1990. Encore la nouvelle tendance à la proportionnalité qui devrait naître de ces déplafonnements sera-t-elle limitée puisque les cotisations salariales sont déductibles d'un impôt sur le revenu lui-même progressif (4). Quant aux cotisations pour la retraite, elles restent plafonnées.

Quand on fait la somme de toutes les décisions prises depuis dix ans, on constate qu'entre 1979 et 1989 la progressivité du prélèvement sociofiscal a reculé si l'on prend en compte les seules cotisations salariales. Evolution qui reflète les conséquences d'un prélèvement fiscal progressif en baisse et d'un prélèvement social dégressif en forte hausse.

Si, en revanche, l'on tient compte des cotisations patronales, ce qui sur une longue période paraît logique, le prélèvement sociofiscal est devenu légèrement progressif. Le constat en a été fait, notamment par le Centre d'études des revenus et des coûts. Tout ne va donc pas dans le mauvais sens au royaume de France...

Formation et croissance

Le thème des inégalités n'a pas encore donné lieu à un grand débat entre Français. Mais on peut penser ou espérer que celui-ci aura lieu un jour, qu'il ne restera pas confiné dans des cercles politiques étroits. Il devrait d'abord montrer la lourde erreur qu'on commettrait en modifiant sans cesse la fiscalité pour corriger des phénomènes de concentration qui pour être inquiétants n'en sont pas moins récents et surtout très mal appréhendés. La fiscalité d'un pays moderne relève d'une vision à long terme, d'un pacte entre l'Etat et les citoyens qu'il serait déraisonnable de modifier chaque année pour corriger des dérives conjoncturelles (le haut niveau des taux d'intérêt) ou compenser les conséquences de choix politiques fondamentaux, le marché unique européen notamment, qui nous impose un repli fiscal important.

M. Mitterrand n'a pas tort de privilégier, dans l'immédiat, le logement, les transports, l'enseignement et, d'une façon générale, les services publics comme réducteurs d'inégalités. Encore le système français de protection sociale (cotisations et prestations) parce qu'il s'alourdit fortement depuis dix ans mériterait-il d'être revu au bénéfice des plus démunis (5). Si la plus grave des injustices est celle qui empêche de nombreux Français – jeunes et moins jeunes – de trouver un travail, alors beaucoup doit être fait pour améliorer la formation et favoriser la croissance économique, seule créatrice d'emplois. Quand le problème du chômage aura perdu de son acuité le pays pourra, en forçant sur la productivité, aligner ses bas salaires – trop bas pour un pays moderne – sur ceux de la RFA.

Tant il est vrai que c'est en payant mieux le travail qu'on réduira les inégalités. Avec le consentement de tous.

ALAIN VERNHOLES

FIN

Prélèvement socio-fiscal en fonction du salaire
couple marié (2 parts)

1980 / 1988

5 000 F/mois – 60 000 F nets annuels : 14 % / 17 %
10 000 F/mois – 120 000 F nets annuels : 17,9 % / 21,1 %
20 000 F/mois – 240 000 F nets annuels : 23,7 % / 25,5 %
40 000 F/mois – 480 000 F nets annuels : 29,6 % / 30,9 %

Source : Centre d'étude des revenus et des coûts. *Les Français et leurs revenus*. La Documentation française... La Découverte (1, place Paul-Painlevé à Paris).

Les quatre salaires annuels indiqués ci-dessus sont nets et exprimés en francs de 1988. En revanche les pourcentages que traduisent les graphiques ont été calculés en fonction du salaire brut. On lira ainsi : pour un salaire net annuel de 120 000 F, les cotisations salariales et les impôts sur le revenu représentaient pour un couple 21,1 % du salaire brut en 1988 contre 17,9 % en 1980. Ces calculs ne tiennent pas compte des cotisations employeurs, qui ont représenté 36,3 % (1980) et 37,4 % (1988) du salaire brut dans le premier cas (60 000 F de salaire net annuel) ; 31 % et 35,3 % dans le second cas (120 000 F) ; 22,5 % et 29,8 % dans le troisième cas (240 000 F) ; 16,3 % et 26,3 % dans le quatrième cas (480 000 F).

(1) Voir à ce sujet l'étude d'Yves Chassard, rapporteur au Centre d'étude... des revenus et des coûts : « Les revenus du travail sont-ils plus touchés que les revenus du capital? » ? *Droit social*, n° 11, nov. 1989.

(2) Voir à ce sujet les calculs d'Yves Chassard dans l'article déjà cité.

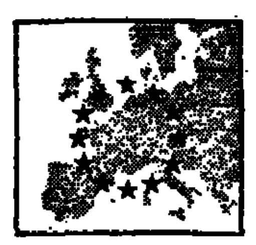
(3) Voir dans *Données sociales* de l'INSEE l'article de S. Lollivier et D. Verger « Le patrimoine aujourd'hui ».

(4) Voir à ce sujet le n° 3 de *Droit social* consacré aux prélèvements obligatoires.

(5) Voir l'ouvrage de Jacques Méraud *Les Besoins des Français*, aux éditions Economica, 49, rue Héricart à Paris. L'auteur montre notamment qu'un nombre élevé d'enfants est un facteur important de baisse du niveau de vie dans une famille.



هكذا من الاصل



CARRIÈRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES.

NRC HANDELSBLAD · LE SOIR · Le Monde · Süddeutsche Zeitung · CORRIERE DELLA SERA · EL PAIS · De Standaard · THE INDEPENDENT

HAMBROS

Cross-border Corporate Finance Mergers & Acquisitions

HAMBROS is one of the leading traditional Merchant Banks in the City of London. Over the last three years HAMBROS has successfully established a European M & A Department and is now seeking to add to its French M & A team, based in London.

The successful candidate, in his or her mid to late 20s, is likely to be a graduate with both a successful academic record and a strong financial background, and at least, one year's experience in either the corporate development department of an expanding European company or having had relevant experience within a leading European bank.

Self-motivation and high standards of professionalism are essential, as is the ability to work within a team. Prospects for progression are excellent. Remuneration package open to negotiation.

Please write with full personal and career details to A.R.B, 15 rue d'Astorg 75008 PARIS (FRANCE) quoting reference 174 LM.

A.R.B

PARIS SOPHIA-ANTIPOLIS

DESSEIN

SYSTEMS EUROPE S.A

PARTENAIRE D'UN GRAND GROUPE FRANCAIS SPECIALISTE DU CONTRÔLE INDUSTRIEL

Nous recherchons dans le cadre de GRANDS PROJETS INFORMATIQUES pour la France et l'exportation des :

INGENIEURS LOGICIELS EXPERIMENTES

De 1 à 4 ans dans le domaine des process industriels (IHM, traitement des données, transmissions, automatismes) sensibilisés aux méthodologies et outils de développement.

INGENIEURS LOGICIELS DEBUTANTS

De formation Grandes Ecoles ou équivalent, connaissant un langage de type Pascal ou Fortran valorisé lors de stages en entreprise.

Basés sur des systèmes centraux VAX/VMS, vous participerez au développement de progiciels et logiciels d'applications de supervision et de contrôle-commande d'installations techniques Temps Réels, au sein de petites équipes pluridisciplinaires sur des équipements variés et sophistiqués.

Ces travaux peuvent nécessiter des compléments de connaissance utiles à assurer une meilleure qualité des prestations, ceux-ci pourront être acquis dans le cadre de la formation.

Les postes sont à pourvoir en région Parisienne. L'anglais technique est indispensable, une connaissance des outils VAX/VMS sera appréciée.

Adressez-nous votre dossier de candidature, CV et prétentions en mentionnant la référence B/005.1 à SYSTEMS EUROPE - 15, square Max Hymans F-75015 PARIS.

Pour plus d'informations ou candidature sur Minitel : Tapez 3616 Code S3D réf. J110.

La Faculté des Lettres de l'Université de Leiden (Hollande), ouvre une inscription pour un poste à plein temps de

professeur de linguistique française

(femme/homme)

numéro de vacance: 0-077/2507

Fonction

Enseignement et recherches dans le domaine de la linguistique française. La préférence sera donnée à un(e) candidat(e) dont la thèse et autres publications témoignent d'une vaste expérience de chercheur dans le domaine de la linguistique française.

La/le candidat(e) devra:

- être préparé(e) à intégrer ses recherches dans les programmes de recherches à long terme de l'Université de Leiden, à savoir: "Propriétés structurelles de la langue et de la pratique langagière" ou "Histoire de la langue et variations linguistiques",
- dispenser un enseignement clair et stimulant, et plus généralement, posséder de bonnes qualités didactiques,
- être disposé(e) à assumer les tâches administratives qui font partie des fonctions ordinaires d'un professeur, et être en mesure de le faire,
- se montrer capable de jouer un rôle stimulant dans les recherches qui ne relèvent pas de sa propre spécialisation, et cela également dans le contexte des autres langues romanes.

Dans le cas où le futur professeur ne serait pas de langue néerlandaise, il devra pouvoir convenablement maîtriser cette langue dans un laps de temps de deux ans environ.

Pour de plus amples renseignements sur ce poste, on est prié de s'adresser au Professeur Dr. E. van der Starre, tél. 071-272169 ou 071-175441 (numéro personnel).

Les personnes qui aimeraient poser leur candidature et celles qui désireraient attirer l'attention sur des candidats éventuels sont priées de s'adresser par écrit au Doyen de la Faculté des Lettres, Bureau de la Faculté des Lettres, Boîte Postale 9515, 2300 RA Leiden, Hollande. La lettre de candidature doit être accompagnée d'un curriculum vitae, d'une liste de publications et d'un plan de recherches pour les années à venir.

L'Université de Leiden désire engager plus de femmes que par le passé, afin d'équilibrer le nombre de ses enseignants hommes et femmes. C'est pourquoi celles-ci sont spécialement invitées à poser leur candidature.

Le Monde de l'International

Bristol Polytechnic

Lecturer in French

The newly created Faculty of Law and Languages is a thriving academic community with over 70 staff and 1,000 FTE students projected for 1990/91. Expansion within the Faculty is generated by the increase in professional training and, particularly, its innovative LLB/BA European Law and Languages Degree. We are seeking an experienced lecturer in French to contribute to teaching and course planning at an exciting stage in the development of this area of education.

You will support a variety of undergraduate and postgraduate courses, and should ideally have a proven interest and/or qualification in Law or legal studies. However, candidates with a background in Business Studies would also be considered. A higher degree would be an advantage.

Salary will be within the range £10,800-£20,500.

Personal academic development and research is highly valued by the Faculty, and is supported by funding, international exchanges and consultancy opportunities.

For further information and an application form, to be returned by 17 April 1990, please ring our 24 hour answer-phone service, 19 44 272 652861, or contact direct the Personnel Office, Bristol Polytechnic, Coldharbour Lane, Frenchay, Bristol BS16 1QY, England, on 19 44 272 656261 ext. 2216 or 2217.

Please quote reference number L/375 in all communications.

Bristol Polytechnic is an Equal Opportunities Employer and considers applicants on their suitability for the post regardless of sex, race, disability or sexual orientation.

Organisation Européenne pour la Sécurité de la Navigation Aérienne

EUROCONTROL

Le Service Central de Redevances de Route d'EUROCONTROL à Bruxelles, chargé de la facturation et du recouvrement des redevances dues par les usagers des services de contrôle de la circulation aérienne, recherche son (m/f)

RESPONSABLE DU SERVICE RECOUVREMENT

(réf. R-90-AA/21)

Tâches: assurer le fonctionnement courant du service du recouvrement des redevances impayées.

Formation de niveau universitaire en sciences économiques ou juridiques, ou expérience professionnelle équivalente.

Solide expérience professionnelle dans le domaine du recouvrement des créances acquise dans le secteur public ou au sein d'une organisation internationale.

Nationalité: être ressortissant d'un des Etats membres d'EUROCONTROL.

Age: de préférence entre 35 et 45 ans.

Connaissances linguistiques: connaissance approfondie d'une des langues officielles d'EUROCONTROL (français / anglais) et connaissance satisfaisante de la deuxième langue.

Ce poste offre une rémunération valorisante à la mesure des responsabilités et l'affectation à EUROCONTROL confère le statut de fonctionnaire européen.



Adresser une demande écrite au Service du Personnel d'EUROCONTROL, rue de la Loi 72, B-1040 Bruxelles, en mentionnant la référence du poste afin de recevoir l'avis officiel de vacance d'emploi et le formulaire de candidature.

Le Monde de l'International

working for human rights

CHEF DE LA DIVISION ASIE ET PACIFIQUE

Traitement annuel : 17.206 livres sterling (à l'étude).
Amnesty International (AI) cherche à pourvoir au secrétariat international à Londres le poste de chef de la division Asie et Pacifique du Département de la recherche. Cette division rassemble et étudie des informations sur les violations des droits de l'homme dans cette région et prépare des actions à entreprendre par Amnesty International concernant les prisonniers d'opinion, le déroulement des procès, le traitement des prisonniers et la peine de mort.

Le chef de cette division est responsable des travaux de 24 personnes en ce qui concerne la stratégie et les techniques à *mettre en œuvre pour l'action et la recherche ; il approuve les* textes et les actions que préparent les chercheurs ; il recommande la ligne politique à suivre et il est directement responsable des questions administratives, budgétaires et de personnel.

Les candidat(e)s doivent être doué(e)s d'un bon jugement politique, posséder une connaissance approfondie de la région Asie et Pacifique et être spécialisé(e)s dans une *sous-région.* Ils (elles) doivent posséder l'expérience de la direction de spécialistes ou les aptitudes nécessaires, pouvoir s'exprimer en anglais avec aisance, tant oralement que par *écrit, et être capables de représenter Amnesty International. La connaissance d'une langue* orientale et/ou d'une autre langue européenne serait un avantage.

Date limite pour la réception des candidatures : 21 mai 1990.
Prière de citer la référence RD/7.

CHEF DU SERVICE INFORMATIQUE

Le service informatique fait partie du Département des services de l'information. Il est chargé du fonctionnement et du développement des systèmes informatiques d'AI. Un projet informatique quinquennal récemment adopté va introduire d'importants changements dans le domaine de la bureautique, des bases de données et de la communication électronique. La supervision de ces changements et la coordination des développements futurs du projet informatique seront l'un des aspects de ce poste. Vous serez responsable aussi des questions administratives et budgétaires et de la planification du travail de ce service.

Les candidat(e)s doivent posséder une connaissance approfondie des systèmes informatiques, notamment des réseaux d'ordinateurs personnels, et être sensibles au rôle qu'ils ont à jouer dans un environnement où l'information et la communication sont fondamentales. Ils (elles) doivent faire preuve de l'aptitude nécessaire pour diriger et organiser. Le fait d'avoir déjà supervisé un processus de changement serait un avantage pour ce poste stimulant. La parfaite maîtrise de l'anglais est indispensable et la connaissance d'une autre langue serait souhaitable.

Date limite pour la réception des candidatures : 16 mai 1990.
Nº de réf. : ISD 2/90.
Traitement annuel : 17,206 livres sterling (à l'étude).



amnesty international

For further information and an application form please contact Personnel Office, Amnesty International, International Secretariat, 1 Easton Street, London WC1X 8DJ, United Kingdom. Tel: (01) 837 3805 (24hr answerphone). Please quote appropriate reference number.

日本での実務経験有り。

Japanese training for managers .... in Japan .... by Japanese

The Executive training Programme, established in 1979, is now in its 11 th year. Organised and funded by the Commission of the European Communities, it was conceived especially for those European companies intending to export to Japan or to expand their business there. ETP 11 will take place in Japan from May 1991 to November 1992. After 12 months intensive language training, participants are offered the rare opportunity of spending 6 months working in Japanese companies. Throughout the 18 month programme, a comprehensive series of seminars, company visits and lectures on varied aspects of the Japanese business world, will be provided. These are organised in conjunction with the prestigious Sophia University in Tokyo.

ETP offers an outstanding opportunity to study modern day Japan, its language, business practices and culture.

The chance to establish contacts with the Japanese business world will be an ideal starting point for future business.

Companies exporting to or developing plans for the Japanese market are invited to apply, having considered the following:

- *Companies not currently exporting to Japan but which are planning to do so, should submit a well defined strategy, outlining how the candidate will contribute to its achievement.*
- Only full time and permanent employees will be eligible for consideration. Freelance employees will not be considered.
- With the programme costs being met by the EC Commission, cost to the company will usually be limited to travel and living costs.

Interested young managers will fit the following profile:
- Aged idealy between 25 and 35
- University education, or equivalent
- At least 2 years'work experience, preferably in an international environment
- A good command of English.

Whilst the programme is geared to benefiting corporate activities, we would be pleased to hear, not only from appropriate company officers, but also from individuals whose companies have an interest in the Japanese market. If you would like to know more and/or receive an information pack, please contact:

individuals: 01 - 42.61.82.81
companies: Ms. S. Frenoy, Cofror, 20 Place de l'Iris, La Defense 2. 92400 Courbevoie.
Telephone: 01 - 47.76.45.56.

Cofror

The Commission of the European Communities

Le Monde des Cadres

Nous sommes une société de conseil aux entreprises

Nous délivrons immédiatement l'aide utile à la prise de décision de nos clients (Chefs d'entreprise, Consultants...)

Nous recherchons :

Pour notre département SOCIAL :

DEUX CONSULTANTS EN DROIT SOCIAL

Vous avez une formation Maîtrise ou DESS et acquis, au cours d'une expérience professionnelle de cinq années minimum, une bonne expérience de ce domaine.

Pour notre Département DROIT FISCAL

CONSULTANTS EN DROIT FISCAL

Vous êtes titulaire d'un DESS et vous possédez une expérience pratique de quelques années dans ce domaine (Fiscalité d'entreprise, conseils, Administration des Impôts, etc...).

Nous vous offrons de participer à notre développement.

Adressez votre C.V. détaillé à :
Marc SOUBAIGNE
Directeur des Relations Humaines
Société S.V.P. - 54, rue de Monceau
75384 PARIS CEDEX 08



[IER]

Terminaux et systèmes d'impression

Leader européen dans la fabrication de terminaux et systèmes d'impression

Société au Chiffre d'affaires en progression constante depuis 10 ans avec un résultat net supérieur à 5 % depuis 6 ans, **IER** recherche

un ingénieur commercial export

La mission :
• Poursuivre notre pénétration en ayant la responsabilité d'une zone géographique importante et en plein développement pour l'ensemble de notre gamme • Dans ce cadre participer plus particulièrement au lancement d'une nouvelle génération de produits.

L'homme :
• Sa formation d'ingénieur a été si possible complétée par une formation commerciale • Il a en tout cas un fort tempérament commercial • *Il a au moins cinq années d'expérience internationale réussies derrière lui* • Il devra pouvoir s'intégrer rapidement à une équipe jeune et performante • Il maîtrise parfaitement l'anglais ; de bonnes connaissances en espagnol ou en allemand seraient appréciées.

Envoyez votre C.V et lettre manuscrite avec photo et prétentions sous réf. LM/EXP/404, Service du Personnel - **IER**, 12, rue Sébastopol - 92400 Courbevoie.

P.R.Bley

Côte d'Ivoire
Jeunes Sup de Co ou Equivalent
envie de revenir au pays ?

Nous sommes une société internationale du secteur des services, leader dans son domaine d'activité en Afrique de l'Ouest et souhaitons renforcer l'encadrement de la plus importante de nos filiales africaines à Abidjan.

Nous recherchons de jeunes diplômés Grandes Ecoles de Commerce pour leur confier - après formation en France - des missions d'encadrement de développement commercial et de gestion dans un environnement dynamique et exigeant.

Votre excellente connaissance de la culture et de l'économie ivoriennes vous ouvrira de larges possibilités d'évolution.

Pour un *premier contact,* veuillez adresser votre dossier de candidature s/réf. 5805 M à l'Agence DESSEIN, 15 Rue du Louvre, 75001 PARIS ou consulter votre minitel au 3616 code C2 tapez G278.

DESSEIN

Le ministère de l'intérieur recrute par voie de concours

20 SOUS-PREFETS

Conditions d'admission :
- Etre âgé de 25 ans au moins et de 35 ans au plus *au 1er janvier 1990.*
- Justifier d'avoir été admissible à l'écrit de l'un des concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration.

Date des épreuves écrites : 10 mai 1990
Clôture des inscriptions : 14 avril 1990
Renseignez-vous : Tél. : (1) 45-71-56-62

OFFRES D'EMPLOIS

AGENCE DE VOYAGES cherche
comptable mi-temps
Envoyez C.V. + photo AIRCOM 93, r. de Monceau 75008 PARIS

Centre régional de culture scientifique et technique recherche
DIRECTEUR TECHNIQUE
à compter du 1er juin 1990 (régie globale de l'équipement scénographique, conception et création de modules)
Envoyer C.V. + lettre manuscrite + photo avant le 23 avril à DEVENIR Espace Pierre Mendès-France 1, place de la Cathédrale 86000 POITIERS

Editeur recherche secrétaire à mi-temps pour service publicité de deux magazines. *Expér. presse-publicité souh.* Tél. : 43-25-04-90

DEMANDES D'EMPLOIS

Jeune femme, interprète langue maternelle tchèque, parlant couramment français, espagnol, notions italien, allemand, anglais, cherche emploi, en particulier dans entreprises désirant nouer relations commerciales, principalement avec la Tchécoslovaquie. Tél. : 47-05-38-30 à partir de 20 heures *Répondeur dans la journée*

J.H. célibataire 27 ans, diplom. B-A (business administ.). bilingue angl., bon. conn. all., étud. toutes propositions. *Tél. : 47-50-66-65*

ING + IAE, 25 ans, exp. *inter.* gest. secteurs indus. ter. et PME-PMI, rech. fonct. org.-inf. ou vente presta. serv. Tél. : 39-76-22-27

L'AGENDA

Cours

COURS D'ARABE
Session extensive du soir, du 17 avril au 28 juin. AFAC : 42-72-20-88

Décoration

Tentures murales, doubles rideaux, réfection sièges.
ANTIQUITÉS, FAIENCES
A LA BOUTIQUE
39, r. Faidherbe. 43-56-76-30.

Matériel de bureau

CASH-BUREAU : MOBILIER DE BUREAU ET DISCOUNT. PRIX IMBATTABLE : MATÉRIELS LIVRÉS ET MONTÉS. CATALOGUE 48 PAGES SUR DEMANDE. 600 m² D'EXPOSITION. 24, r. Davoust, 93500 Pantin. Sortie porte de La Villette. Tél. : 48-43-09-71. Dijon tél. : 80-51-35-82. Marseille tél. : 91-43-23-43.

Peinture

ARTISTE
peint vos paysages préférés sur simple envoi de votre part de photographies. Si vous êtes intéressé, écrire à
A. CORBANI
13, rue Sainte-Anne 78000 VERSAILLES

Photo

A vendre appareil photo LEICA M6 + objectif 50, encore dans emballage. Tél., le soir, au 42-37-65-28

Vacances Tourisme Loisirs

Elève allemand (15 à 17 a.) aimerait recevoir j. franç. pendant 2 ou 3 semaines avec poss. échange Gauss, RFA, Hohe Berg 15 D-4630 Bochum 7

DRISCOLL HOUSE-HOTEL
200 chambres simples 110 £ par sem.
Rens. : 172 New Kent Road LONDON SE 1 4YT-GB 19-44-1-703-41-75

HOME D'ENFANTS VACANCES D'ÉTÉ
HAUT-DOUBS (900 m alt.) *3 h de Paris par TGV, agrément jeunesse et sports.* Yves et Liliane accueillent vos enfants dans ancienne ferme XVIIe, confort, rénov., au milieu des forêts et pâturages. Accueil limité à 14 enfts, cuis. saine et équilibrée, chbre 2 ou 3 avec s.d.b., w.-c. Activités avec *moniteur : poneys, tennis,* jeux, ping-pong. Initiat. échecs, peinture s/bois, fabrication du pain, découverte environs.
Tarif tt compris : 1 800 F/semaine par enft
Tél. : (16) 81-38-12-67 Le Crêt-l'Agneau La Longeville 25650 MONTBENOIT

SÈTE (34) – PLEIN SUD
Vue imprenable sur mer et marina, possibilité anneau bâteau devant résidence. Plage 100 m avec acc. direct
Stud. cab. 4 couchages *Terrasse couv., baies* ouvrantes – Tout confort. Troisième et dernier étage. Tous commerces sur place.

Eric DETANG
vous fait part de sa nouvelle adresse professionnelle

Ingénieur ESTACA, option aéronautique, il a été pendant 4 ans, chez *Unilog Multi-Systèmes: responsable de projet, conseil technique informatique,* bureautique - formation - gestion de budgets clients - recherche des ingénieurs...

C'est le spécialiste du recrutement de cadres informaticiens: bien-sûr, il est également robotique, bureautique...



DOMINIQUE BARRÉ S.A.
BP 18 - 69131 ECULLY Cedex
LYON - PARIS Tél.: 78.43.36.60
MEMBRE DE SYNTEC

MEDIA-SYSTEM

SÉLEC





Le Monde

SÉLECTION IMMOBILIÈRE

appartements ventes

1er arrdt

FORUM DES HALLES
3 P., cuis. équipée, 4e, asc., bns, vue imprenable, soleil, cave
1 870 000 F - 43-20-32-71

PROCHE TUILERIES
Adorable pied-à-terre, cft, charme, 36 m^2. Petit grenier. Tél. : 42-50-04-28.

2e arrdt

RUE DALAYRAC
Mo Opéra, 3 P., 57 m^2, asc. rénové, 3e ét., plein sud, sans vis-à-vis, soleil
Tél. : 42-61-76-52
Px : 1 800 000 F

3e arrdt

MARAIS (PRÈS)
5 pces, 125 m^2, pierre de t., asc. état, 3e, asc., moulures et cheminée. 3 790 000 F
Tél. : 46-22-80-43

MARAIS (près)
3-4 pces, 90 m^2, imm. XVIIe classé, 2e ét., caractère. 2 730 000 F. 46-22-80-43

MARAIS-BEAUBOURG
Duplex 95 m^2 env. + terrasse + box. Beau volume. Cheminée, cab. d'Ormesson 42-83-20-36

BD BEAUMARCHAIS
Pptaire vd 3 P, cuis., bains. chf. centr. refai nf, 4e asc.
Tél. : 45-04-24-90

4e arrdt

MARAIS, 140 m^2 XVIIe BAROQUE RÉCEPT., 2 BAINS
MICHEL BERNARD 46-02-13-43

St-Merri, imm. classé, 6e ét., asc., magn. stud., cuis. séparée, bns, wc, calme, sol., état neuf. 980 000 F.
Tél. : 43-35-18-36

5e arrdt

VAL DE GRACE. Idéal célibataire, studio-loft 50 m^2, cuis. équipée, bns, park., gd stand., interphone vidéo.
2 000 000 F
E.A. 45-67-11-42

MAUBERT, RUE FRÉDÉRIC-SAUTON, 4e ét., soleil, studio, coin cuis., bains. 735 000 F.
FRANÇOIS FAURE 45-49-22-70

RUE MOUFFETARD
2 PIÈCES REFAIT NEUF
SOLEIL. PX 930 000 F.
FRANÇOIS FAURE 45-49-22-70

Paris 5e, Immeuble XVIIe, ravissant
STUDIO 35 m^2
poutres, cheminée, tt cft
Tél. : (1) 34-78-33-73

EXCEPTIONNEL
Réhabilitation de luxe.
Hôtel du XVIIIe siècle. Neuf, jamais habité. Restent : appts 95 m^2 à 115 m^2.
Haut de gamme
Tél. : 46-22-03-80
43-59-68-04 p. 22

PORT-ROYAL 5 P.
tt confort, verdure, soleil, parking. 43-36-17-36

6e arrdt

RUE VAVIN, dble séj. + chbre, bon état. 1 780 000 F.
FRANÇOIS FAURE
45-49-22-70

ST-PLACIDE, pierre de t., 5e ét., asc., balc., 5 p., cuisine, bains + 2 serv. 4 800 000 F.
EXCLUSIVITÉ 45-49-22-70
FRANÇOIS FAURE

ODÉON BD ST-GERMAIN
beau studio, poutres, plein sud. 1 130 000.
FRANÇOIS FAURE 45-49-22-70

LUXEMBOURG
RUE DE VAUGIRARD
Stand., imm. récent, dble séj. + 1 chbre excellent état. 3 700 000 F.
FRANÇOIS FAURE 45-49-22-70

BD ST-GERMAIN
180 m^2, loft, dans bât. indép., 3 chbres, 2 bns.
EMBASSY : 45-62-16-40

7e arrdt

S/rue OUDINOT immeuble ancien, ravalé, STUDIO 2 fenêtres, hauteur ss/plafond, charme, 850 000 F.
FRANÇOIS FAURE 45-49-22-70

Mo LATOUR-MAUBOURG
2 pces, rdc, cuis., tt cft, cave au dessous. 820 000 F créd. poss. - 48-04-85-85

VERNEUIL, 130 m^2
Ravissant pied-à-terre, décoration raffinée. Park.
EMBASSY : 45-62-16-40

8e arrdt

IÉNA - ÉTOILE
SITUATION EXCEPTIONNELLE
7e étage, asc.
Appt 90 m^2, terr. 72 m^2, park.
Notaire : 42-47-12-17

Mo LIÈGE
dans hôtel particulier, 4/5 p., 130 m^2, beau volume, état neuf, calme.
UFFI 45-22-02-44.

9e arrdt

Métro Cadet, studio tt cft, clair, bon immeuble, crédit tot. possible.
Prix : 395 000 F
Tél. : 42-71-87-24

Mo ST-GEORGES
3 P. entr., cuis., tt cft, Px 899 000 F. créd. poss.
Tél. : 48-04-84-48

Mo TRINITÉ, studio 25 m^2 env., loggia sur jardin, cave. Prix 1 836 000 F.
3615 IMMOB
Tél. : 43-87-66-76

10e arrdt

Mo CHATEAU-D'EAU Beau 2 P., cuis., dche, w.-c., cave, imm. s/cour, clair, calme. A SAISIR 690 000 F
Tél. : 42-27-81-10

11e arrdt

CIRQUE D'HIVER
4-5 p. 100 m^2, très bon état. 2 625 000 F. 46-22-80-43.

Près MÉTRO ST-MAUR, bel immeub. 2 PCES, cuis. tt cft, s/rue et cour. Digicode. 545 000 F. CRÉDIT.
43-70-04-64.

Mo FAIDHERBE-CHALIGNY
EXCEPT. 2 P. entrée, cuis., s.d.bains, w.-c., cave. Px 559 000 F. Crédit total poss. 48-04-08-60

Mo PARMENTIER
Except. 2 P. entr., cuis., s.d.bns, w.-c., cave. Créd. 679 000 F. 48-04-08-60

12e arrdt

OPÉRA-BASTILLE
3 p. 100 m^2, excellent état. 2 550 000 F, 46-22-80-43.

Près Porte Dorée
3 belles pièces sur av., gardien, interphone.
Prix 1 400 000 F
Tél. : (1) 46-28-72-70
ou (16) 37-31-50-38

Paris XII, Mo, RER : NATION. Particulier vend 2 pièces, 26 m^2, w.-c., salle d'eau, cave, chauffage, rdc, expo. EST-OUEST, porte blindée, digicode. 550 000 F.
Tél. : 48-84-56-31.

Mo DAUMESNIL
Beau 2 pces s./rue, cuis. tt cft, soleil, 749 000 F créd. poss. - 48-04-85-85

BD DIDEROT Près métro, bel imm., séjour, cuis., w.-c., douche, 1er ét., clair
PRIX 398 000 F
CRÉDIT. 43-70-04-64

13e arrdt

QUAI AUSTERLITZ
Stand., gd studio, cheminée, alcôve, cuis., bains refait nf, soleil. Tél. : 43-36-53-53

TOLBIAC studio 33 m^2 env., cuis. équipée, balcon.
Prix 790 000 F.
3615 IMMOB
Tél. : 43-87-66-76

14e arrdt

Mo Pernety, imm. 78, 3/4 p., 80 m^2 + 10 m^2, balc. + park. 6e ét., asc., soleil, calme. 2 350 000 F. 43-26-73-14.

EXPERTISE GRATUITE
Etude Duvernet 45-41-11-00

Mo PLAISANCE
Très beau, pierre de t., asc., vue s/square, à saisir, 2 P. cuis., bains, w.-c., séparé, cave, petits travx.
849 000 F
Tél. : 43-27-96-83

Montparnasse, gd stand., der. ét., vue Paris, 2/3 pces, ant., cuis., bns, wc, 70 m^2, balcon.
Prix : 2 830 000 F.
Tél. : 43-35-18-36

15e arrdt

VENTE PAR NOTAIRE
R. de ch., charmant 2 p., tt cft, calme, très clair. 470 000 F. Ce jr 12 h/14 h, 6, rue Violet.

MONTPARNASSE
r. A.-Bourdelle, loft, verrière, refait neuf. 1 150 000 F.
FRANÇOIS FAURE 45-49-22-70

R. VAUGIRARD
Except. 6e ét., asc., studio tt cft 599 000 F. CRÉDIT.
Tél. : 48-04-08-60

R. CONVENTION (côté Seine), récent lumineux et agréable 3/4 p., cft, loggia et balcon, rue et jardin. 2 550 000. 45-77-96-85.

16e arrdt

ASSOMPTION
DUPLEX-JARDIN
Architecture contemporaine
Px 4 900 000. 47-42-80-22.

5 P. PASSY
Dble liv., 3 chbres + serv. 4 300 000 F. 45-00-49-05.

CHALGRIN/FOCH, très agréable 2/3 p., cft, calme, asc., sur r.-v. 45-77-96-85.

17e arrdt

BD MALESHERBES
ATELIER ARTISTE
4e étage. Prix 2 850 000
TÉL. : 47-42-80-22

CARDINET
BEAU 2 PIÈCES
cuis. tout conft, 1er étg, digicode. 545 000 F. CRÉDIT.
43-70-04-64.

17e, rue JOUFFROY
P. de t., 7 p., 130 m^2, 4e ét., asc.
4 950 000 F.
UFFI 45-22-02-44.

18e arrdt

FAITES ESTIMER GRATUITEMENT VOTRE APPARTEMENT
Tél. : 45-41-11-00

MARCHÉ LOLIVE
Refait neuf BEAU 2 PCES, cuis., bains, wc, 4e étg s/rue et cour. PRIX 459 000 F CRÉDIT. 43-70-04-64.

18e, rue Championnet, 2 pces, cuis., salle d'eau, 4e ét., s./rue, clair, à rénover.
Prix : 435 000 F crédit
Tél. : 48-04-35-35

18e, Simplon, excep. 6e ét., asc., imm. récent, gd balc., dble séj., sdb, dressing.
Prix : 575 000 F crédit
Tél. : 48-04-35-35

50 m mairie 18e, pierre de t., beau 2 pces cuis., s. d'eau, 2 caves, concierge dig., 42 m^2.
680 000 F à déb.
Tél. : 48-04-35-35

2 P. 59 m^2 825 000 F
MARX-DORMOY, exceptionnel, 4e étg, bel imm., gd balc., entr., séj., 1 chbre, cuis., s. de bns, dressing. Poss. 3 p., cave, digicode, concierge. 48-04-35-35.

18e, résid. Damremont. 2 pces tt cft, 6e ét., asc., clair, imm. ravalé.
Prix : 565 000 F
Tél. : 42-71-87-24

R. MARC-SEGUIN, 3e étg avec asc., dble séj., cuis., s. de bains, dressing, petit balc., cave, gardien, 44 m^2. 865 000 F créd. 48-04-35-35.

R. DES ROSES
EXCEPTIONNEL 3 P, entr., cuis., s.d.bns, w.-c., 4e ét. 629 000 F, créd.
Tél. : 48-04-08-60

MARCHÉ DE LOUVE
EXCEPT. Imm, pierre de taille, dble expo, 2 P., entr., cuis., s.d.bains, w.-c., cave. 689 000 F. Créd.
Tél. : 48-04-08-60

19e arrdt

BEAU 2 PCES 545 000 F
ensoleillé, parf. état, bien situé, entre Buttes et Canal, crédit.
Tél. : 48-04-35-65

COLONEL-FABIEN. Beau 2 p., 46 m^2, 3e étg s/gde cour, clair, bel imm. bien situé, cave, digicode. 740 000 F, 48-04-35-35.

19e, proche Canal, cse mutation, sup. 5 pces s./rue, refait nf, poutres, caractère, cheminée, tt cft, bains, wc. 939 000 F créd.
Tél. : 48-04-84-48

BUTTES-CHAUMONT
Studio 5e étage s./rue, cuis., tt cft.
Prix : 350 000 F. crédit
Tél. : 48-04-84-48

MÉTRO COLONEL-FABIEN
Immeuble ravalé, 2 P. CUISINE. entr., tt cft, 419 000 F, créd. poss.
Tél. : 48-04-85-85

Mo PYRÉNÉES
Except. 2 P., entr., cuis., sal. eau, w.-c., 529 000 F créd. total poss. 48-04-08-60

20e arrdt

Près PLACE DES FÊTES, BEAU STUDIO, cuis. tt cft, refait neuf, 3e étg. CLAIR. 359 000 F. CRÉDIT.
43-70-04-64.

Av. Gambetta, 2 pces, tt cft, bien dist., de bel imm. pierre de t., face P.-Lachaise, clair. Pr. métro et comm.
675 000 F - 42-71-87-24

Mo A.-DUMAS, urgt cse départ, rue commerçante, 2 P. cuis., bains, w.-c., cave, clair, calme. 590 000 F
Tél. : 43-27-81-10

AV. GAMBETTA, A VOIR ABSOLUMENT : 7e étg avec asc., bel immeuble, stand., beau 2 p., cuis., bains, petits balcons, cave, digicode, 44 m^2. 745 000 F. 48-04-35-35.

Particulier vends dans imm. pierre-de-taille, appart. F 3. Premier étage, tout confort. Proximité métro Pelleport, tous commerces.
Prix : 1 100 000 francs.
Tél. : 43-60-82-44 apr. 19 h.
(Agences s'abstenir.)

78-Yvelines

VDS MONTESSON 78 centre-ville, beau F3, s. de séj., 2 ch., cuis., wc, s. de b., balcon, cave, park., prix : 800 000 F.
Tél. : 34-39-17-88.

VIROFLAY (5' gare), récent 5 p., 100 m^2, jardin 200 m^2, 2 park.
2 450 000 F.
UFFI 45-22-02-44.

92 Hauts-de-Seine

ISSY-LES-MOULINEAUX PORTE-DE-VERSAILLES
6/7 pces, 170 m^2 env. en duplex, dans imm. 1900. 3 600 000 F.
TRANS OPÉRA : 46-22-80-43

LEVALLOIS
près Neuilly, beau 3 pces 63 m^2, bon état, 1 490 000 F.
TRANS OPÉRA 46-22-80-43

CLICHY
Superbe 4 pces, 97 m^2, balc. ensoleillé, 4e, asc. 1 785 000 F. 46-22-80-43

ISSY. SUPERBE 3 PCES
4e et dernier ét., prestations haut de gamme.
Tél. : 43-20-32-71

ASNIÈRES
GARE BECON, pierre de tail., BEAU 2 P., cuis., entr., tt cft. Prix 599 000 F créd. poss. 48-04-85-85.

BOULOGNE, Mo Marcel-Sembat 2 p., 40 m^2, tt confort, refait neuf, 1er ét., clair, calme, 670 000 F.
UFFI 45-22-02-44.

LEVALLOIS, gd 2 p., cuis., bains, wc séparé, chbre, séj., très bon état, cave, bel imm. ravalé, chauff. individ. 850 000 F. 43-27-85-83.

Province

Côte d'Azur - Nice, proximité promenade des Anglais, exceptionnel, dernier étage, vue panoramique, duplex de 95 m^2 et 120 m^2, grande terrasse, prestations luxueuses.
LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS
Tél. : 93-18-05-18

STUDIO 18 m^2 SERRE-CHEVALIER, 3e étage, asc., pied pistes, meublé équipé. 180 000 F. Tél. : COPIN
90-53-20-51
42-82-09-29

appartements achats

Recherche 1 à 3 pces, Paris, préfère 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 9e, 12e av. ou sans travx. Paie apt chez notaire, 48-73-48-07 même soir

AGENCES
FRANÇOIS FAURE
Paris 7e et Paris 6e
5, rue Littré
spécialistes rive gauche, estimation, achat, vente.
Olivier GRUMEL :
45-49-22-70

UNION FONCIÈRE EUROPÉENNE
227, bd RASPAIL
75014 PARIS

Recherche
Pour sa clientèle d'institutionnels, d'investisseurs et de particuliers : studios, apparts et maison. Paris et sa banlieue.
Tél. : U.F.E. : 42-79-03-18

URGENT. ACH. COMPTANT APPARTEMENT ou PAVILLON même à rénover.
M. VALLERAND.
Tél. : 43-70-18-00.

RECHERCHE POUR PIED-A-TERRE STUDIO OU 2 PIÈCES. PAIEMENT COMPTANT. M. DESBOIS
42-71-87-24.

URGENT, je cherche studio ou 2 pces PARIS-RIVE DROITE. PAIEMENT COMPTANT. J.-P. CARRIÈRE, heures bureau, 42-71-12-00.

EMBASSY SERVICE
rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPARTS à PARIS de 200 à 450 m^2. 40 000 F à 90 000 F le m^2.

EMBASSY BROKER
rech. pour INVESTISSEURS ÉTRANGERS et INSTITUTIONNELS IMMEUBLES en totalité Paris-province commerciaux et habitations.
TÉL. : (1) 45-62-16-40
ou FAX : 42-89-21-54.

PAIE COMPTANT
CHEZ NOTAIRE
APPARTEMENT à PARIS.
Avec ou sans confort.
M. ROGER 48-04-08-60.

CABINET KESSLER
78, Champs-Elysées. 8e
Recherche de toute urgence
BEAUX APPTS DE STANDING
petites et grandes surfaces
EVALUATION GRATUITE
sur demande
46-22-03-80
43-59-68-04 poste 22.

viagers

ACHÈTE à particulier VIAGER LIBRE OU OCCUPÉ pour placement
Tél. : 42-42-29-29

maisons individuelles

ST-CYR-L'ÉCOLE
Centre, solide constr. sur 440 m^2, séj. dble, cuis. sur terrasse, 4 chbres, s.bns, cave, garage. Aff. succession px demandé 1 600 000 F
LM. 30-45-29-09

locations non meublées offres

Paris

EUROPE
140 m^2 possib. semi-profess. 4 P, 15 000 F + charges
Tél. : 42-67-19-19

MAISON-RADIO résident., 2 pces de 70 m^2 environ, 12 600 F chges compr.
3615 LOCAT
Tél. : 43-87-66-76

PTE D'ORLÉANS refait nf, 2 p. de 35 m^2 environ, 3 800 F chges compr.
3615 LOCAT
Tél. : 43-87-66-76

Région parisienne

9 km aéroport Ch-de-Gaulle à louer dans imm. neuf, 1 duplex T 2, 1 studio. Tout confort, park. privé. Tél. le soir 60-03-47-18

locations non meublées demandes

Paris

RECH. GRAND STUDIO ou 2 pces, même sans asc., loy. 4 500 F, ch. comp., 4e arr. 5e, 6e, 7e ou 14e. Garanties. M. GRUMEL 45-49-22-70

ETOILE SERVICES
rech. apparts vides ou meublés, très gd stand., pour dirigeants de sociétés multinationales.
42-22-14-61 - 42-22-24-66

EMBASSY SERVICE
8, av. de Messine, 75008 PARIS recherche APPARTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS HOTEL PARTIC. PARIS et VILLAS PARIS-OUEST
Tél. : (1) 45-62-78-99

INTERNATIONAL SERVICE
rech. pr BANQUES, STÉS MULTINAT. et DIPLOMATES GDS APPTS de stand. 5-6-7 P.
Tél. : 42-80-20-42

locations meublées offres

Province

Deauville, location d'été, appartement dans résidence. 2 pces, tennis, piscine, près hippodrome et plage.
Tél. : 31-87-11-45
(18 h-20 h)

A louer près golf mer La Rochelle, MAISON F 5, jardin
Tél. : 46-37-40-42

locations meublées demandes

Paris

BARBARA FRELING
24, 16, 6, PL. VENDOME
40-20-96-00
recherche pour sa clientèle multinationale et internationale APPTS DE PRESTIGE vides ou meublés. URGENT.
PARIS RÉSIDENTIEL.

RÉSIDENCE CITY
URGENT rech. pour dirigeants étrangers d'importants groupes anglo-saxons LUXUEUX APPTS MEUBLÉS
DURÉE : 1 à 2 ANS
LOYERS GARANTIS
Tél. : (1) 45-27-12-19

hôtels particuliers

PARIS 16e, ÉTOILE
Entre Arc de Triomphe et bois. Maison particulière historique, 13 pces, terrasse, jard. + dépend., plein soleil, s./verdure, calme, notaire.
Tél. 43-25-70-70
Fax : 43-29-49-36

SINVIM
achète
PARIS ET PROCHE BANLIEUE
TERRAINS, IMMEUBLES, ENTREPOTS.
SINVIM
COMPAGNIE BANCAIRE
5, avenue Kléber, PARIS 75016
tél. 40 67 34 51, fax. 40 67 50 12

immeubles

RÉCOMPENSE 100 000 F et +
à qui m'indique un immeuble Paris ou banlieue, libre ou occupé. QUE J'ACHÈTE MÊME EN VIAGER.
HERVAIS
42-96-12-08 p. 9
4, rue Richepanse, 75001 Paris

ACHÈTE COMPTANT IMMEUBLES
OCCUPÉS OU VIDES
M. BRUNET 45-41-11-00

pavillons

ISSY-LES-MOULINEAUX
Mo Mairie s/945 m^2 terrain PAVILL. DE CARACTÈRE 9 P. + sal. de jeux, garage attenant, Px 5 500 000 F
SCORSIM 46-44-48-83

villas

AIX-EN-PROVENCE à vdre VILLA 12 P. + 3 s.d.bns, 3 w.-c., 250 m^2 hab. sur 8 200 m^2 terrain clos + pisc. + garage. 1 800 000 F
Tél. : (16) 91-90-44-54

propriétés

A v. maison style, 3, gd-rue Chauffour-lès-Etréchy. 2 km SNCF. RER C, 40 km sud Paris. 1 950 m^2 clos, 7 p. Px 1 600 000 F.
Tél. : 64-57-72-94.

SOLOGNE sud Lamotte-Beuvron, autoroute, belle propriété, chasse 70 ha, 3/4 boisée, rivière, étangs, vraie maison solognote, parfait état.
Agence BOUARD VIERZON
Tél. : 48-71-24-99

MONTARGIS
110 km sud, sud, gare SNCF PROPRIÉTÉ DE CARACT. sur 1 ha 50, boisé, sal. séj. 80 m^2, cheminée, 5 chbres, bns, w.-c., dépendances. Haut cft. 1 230 000 F. Crédit 80 %
16 (1) 38-85-99-62. 7j/7

LANGUEDOC, particulier vend grande maison de maître, haut confort, parfait état, garage, dépendances, cour, jardin, dans village tout proche grande ville et mer, 1 800 000 F.
Ecrire sous le no 6039
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy
75007 Paris.

Part. vd prop. de caractère 20 km Toulon, 60 km Marseille, bordée riv. Gapeau : 20 ha, forêt, 4 ha pré, parc agrément, arbres centenaires, verdure, fraîcheur, maison : 14 p. princip., 2 150 000 F.
Tél. : (16) 94-90-87-68.

CHAMPAGNE près autoroute A 4, DEMEURE XIXe siècle, 6 pces 215 m^2 + grenier + dépend. Maison 160 m^2, terr. 3 000 m^2. Bord rivière.
Prix : 1 500 000 F.
Tél. : 43-54-25-70

Près Châlons-s./Marne. MOULIN 5 pces + terrain 600 m^2, belle affaire.
Prix : 800 000 F.
Tél. : 43-54-25-70

FORET COMPIEGNE
Dans jard. à l'ancienne, belle maison de famille, romantique et calme, dble récept., 6 chbres, 3 bns, 3 terrasses. Village classé.
Tél. : 45-44-28-30
aux h. de bur.

PROVENCE LUBERON
Entre vignes et lavande. Belle et authentique bastide XVIIIe siècle. 13 pces, 3 récep., 6 chbres. 5 bns. Dépendances, gardiennage. Vue magnifique.
45-44-28-30 aux h. de bur.

1 h de Paris, direct A 6 sortie Nemours, à vendre BELLE EGLISE DU 12e avec son porche roman, cœur voûté d'ogive du 14e, clocher restauré du 16e, 350 m^2 au sol aménageables sur 1 100 m^2 de terrain bordé de vieux tilleuls. Conviend. pour création atelier d'art, expos., etc.
Prix 918 000 F
Tél. : (16) 38-96-65-96

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

A VENDRE CANNES
MURS LOCAUX COMMERCIAUX
Situation exceptionnelle à 100 m de la Croisette, quartier des commerces et des banques, conviendraient parfaitement à une activité bancaire. Surface environ 480 m^2 dont 55,7 m^2 de coffres. Cour 48 m^2, 3 parkings.
Pour tout renseignement, contacter :
MOUNTLEIGH SAFI
Tél. : (16) 93-33-60-33. Fax : 93-74-15-62. Tlx : 970926

bureaux bureaux

Locations

PARIS 5e
RUE MONGE
Burx 80 m^2, imm. p. de t., état impecc., prof. ou lib., 13 000 F/m. 46-22-80-43

LA DÉFENSE
2 000 m^2
SUR UN NIVEAU
ét. élevé, vue panoramique
Parkings, restaurant interentreprise
Disponibilité immédiate
JEAN THOUARD
45-04-08-50

A partir de 80 F HT/mois votre adresse commerciale Paris 1er, 8e, 9e, 12e, 15e, 17e
Location de bureaux
INTERDOM 43-40-31-45

CIDES
Des adresses de prestige pour votre siège ou votre antenne à Paris
VOTRE SIÈGE SOCIAL A L'ÉTOILE
dans nos centres d'affaires
AV. CHAMPS-ÉLYSÉES
AV. VICTOR-HUGO
R. DE PONTHIEU, 8e
ÉTOILE-IÉNA, 16e
PASSY-TROCADÉRO
Burx équip. 1/2 j., secr. tél., serv., télex, fax, eurosignal
Domicil. : 190 à 390 F/m
Constitution de sociétés
CIDES 47-23-82-10

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitution de sociétés
Démarches et tous services
Permanences téléphoniques
43-55-17-50

CORVISART 400 m^2 env., burx, façade en marbre, ss reprise. 1 800 F HT/m^2/AN.
3615 BURCOM
Tél. : 43-87-89-29

PTE D'IVRY 7 burx sur 220 m^2 env., 4 parkgs en sous-sol. Pas de reprise.
1 100 F HT/m^2/AN
3615 BURCOM
Tél. : 43-87-89-29

FÉAU HAMPTON
40 08 10 90

PARIS
150 m^2, rue de Vaugirard, 6e
173 m^2, rue des Amandiers, 20e
194 m^2, bd Emile-Augier, 16e bail 23 mois
195 m^2, rue Marbeuf, 8e
230 m^2, rue Auber, 9e (professionnel)
280 m^2, bd Emile-Augier, 16e
304 m^2, rue Poncelet, 17e
305 m^2, av. Matignon, 8e
370 m^2, pl. Henri-Bergson, 8e
425 m^2, av. Matignon, 8e
729 m^2, av. Matignon, 8e
840 m^2, rue Ste-Félicité, 15e
1 000 m^2, rue Commines, 3e
1 300 m^2, av. Pt-Kennedy, 16e

BANLIEUE
200-300 m^2, bd National (La Garenne-Colombes)
230 m^2, r. des Meuniers Bagneux
270 m^2, Défense 8
500 m^2, tour Pleyel, St-Denis
500 m^2, rue Auguste-Blanche Puteaux (bail 23 mois)
700 m^2, rue Carnot, Levallois
1 093 m^2, r. Jean-Marin-Naudin (92 Bagneux)
1 150 m^2, rues E.-Duclaux et Curie, 92 Suresnes

A partir de 150 m^2
PARIFERIC, pte Villette (accueil, autocommutateur, restaurant d'entreprise, cloisonnement, parkings)

GROUPE ASPAC
1er réseau national de centres d'affaires propose bureaux et salles de réunion équipés ttes durées + ts services : tél., télex, fax, secrét. ttx, sièges sociaux
Boulogne 46-20-22-25
Strasbourg 88-75-78-78
Marseille 91-72-45-00
Rouen 35-71-90-60
Paris 8e, 9e, 15e
42-83-50-64
+ de 20 centres en France
Infos minitel : 3616 ASPAC

DOMICILIATION
Bureaux, télécopie, télex.
AGECO 42-94-95-28

locaux commerciaux

Locations

ORIGINAL 100 ou 200 m^2 de locaux à louer dans complexe audiovisuel. Malakoff.
Tél. : 47-46-07-45

Cherche espace habitable à partir de 350 m^2, Paris ou proche banlieue.
Tél. : 42-23-30-50

usines

Ventes

Vends — Amérique du Sud, frontière Brésil-Paraguay : atelier ébénisterie avec 10 machines et bonne clientèle : jolie chaumière, confortable, sur 10 ha, sur route nationale à 15 km de la ville. Contacter au 039/23-20-89 en Suisse, le soir ou G. Cheiza, CP 255 Punta Pora M.S., 79900 Brésil, Téléfax : 067-431-4-835, Télex : 839 PY ORTUMAR
PX 100 000 $ US.

fonds de commerce

Ventes

Cède école de langues en Haute-Savoie.
Tél. : 50-51-89-09

TOUS COMMERCES 45 m^2
Quartier touristique, Pigalle, px : 350 000 F, petit loyer.
Tél. : 43-87-88-00

boutiques

Locations

Rue Lauriston
16e, proche Etoile, 55 m^2 rénové, cession + loyer 11 200 F/mois.
M.D.P. : 47-27-29-00

capitaux propositions commerciales

QUOTE
Société de promotion immobilière recherche des investisseurs et partenaires pour des projets importants à Bruxelles et environs.
Contact :
BEV., tél. : 32-2-537-00-98
fax : 32-2-537-62-45

Pour paraître dans cette rubrique
IMMOBILIER D'ENTREPRISE
Contacter : 45-55-91-82
poste 43.24.

AGENDA IMMOBILIER



BRETIGNOLLES-SUR-MER
VENDEE
VOTRE MAISON OU VOTRE APPARTEMENT AVEC ACCES DIRECT A LA PLAGE
PROCHE TENNIS, PISCINE, AIRE DE LOISIRS
4 PAVILLONS TEMOINS
136 boulevard A. Briand
85000 LA ROCHE-SUR-YON
TEL. 51 62 25 95

A retourner sans engagement : "Les Océanides" - 136 bd Aristide Briand - 85000 LA ROCHE-SUR-YON
NOM .... Prénom ....
Adresse .... Tél. ....

LES LOCATIONS DES INSTITUTIONNELS

PARIS

4e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
2 pièces 50 m², 3e étage	43/45, rue Vieille du Temple CIGIMO - 48-24-50-00	4.870 + 480

9e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
4/5 pièces 207 m², 2e étage	3, rue Jules-Lefèbvre SAGGEL - 47-42-44-44	22.770 + 2 977

11e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
Studio meublé 28 m², s/jardin	Home Plazza Nation Home Plazza 40-09-40-00	5.500 + 825
2 pièces meublées 45 m², s/jardin	Home Plazza Bastille Home Plazza 40-21-22-23	8.500 + 1 275

15e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3/4 pièces 84 m², 1er étage	21, rue Balard SAGGEL - 47-42-44-44	6.700 + 875

16e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
Studio 29 m², 3e étage	10, passage des Eaux SAGGEL - 47-42-44-44	2.250 + 653
3/4 pièces 114 m², 1er étage	15/17, rue Raynouard SAGGEL - 47-42-44-44	12.700 + 2.264
2 pièces 46 m², 2e étage	60-62, av. H.-Martin GCI - 40-16-28-68	6.730 + 1.200
2 pièces 50 m², RC	23, bd Flandrin AGF - 42-44-00-44	5.000 + 400
3 pièces 153 m², RC	4, rue A.-Colledebœuf AGF - 45-25-85-43	13.000 + 1.210
Duplex 210 m², 5e et 6e étage	23, bd Flandrin AGF - 42-44-00-44	31.500 + 3.000
6 pièces 229 m², 2e étage	94, bd Flandrin AGF - 42-44-00-44	25.000 + 1.500

17e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
5/6 pièces 155 m², RC	7, rue Puvis de Chavannes GICIMO - 48-24-50-00	12.290 + 1.670
Studio 32 m², RC	40, bd de Courcelles AGF - 42-44-00-44	2.900 + 350
5 pièces 186 m², 3e étage	118, bd Malesherbes AGF - 42-44-00-44	23.000 + 2.540
6 pièces 205 m², 1er étage	7/9, pl. des Ternes AGF - 42-44-00-44	21.000 + 790

19e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 pièces neuf 63 m², box, cave	Angle rues Manin et Goubet SEFIMEG - 45-65-37-02	5.280 + 566
3 pièces neuf 78 m², box, cave	Angle rues Manin et Goubet SEFIMEG - 45-65-37-02	6.350 + 704
Studio neuf 33 m², balc. 15 m²	Angle rues Manin et Goubet SEFIMEG - 45-65-37-02	3.410 + 301
2 pièces, neuf 50 m², box	Angle rues Manin et Goubet SEFIMEG - 45-65-37-02	4.530 + 453

19e ARRONDISSEMENT (suite)

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 pièces neuf 66 m², box, balcon 6 m²	Angle rues Manin et Goubet SEFIMEG - 45-65-37-02	5.570 + 590

20e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
Studio (dispo. 07-90) 30 m², 6e étage, terr. park. 250 F/mois	72, rue Pixérécourt CIGIMO - 48-24-50-00	2.000 + 550

78 - YVELINES

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
5 pièces duplex 111 m², RC parking	Guyancourt 2, rue de la Liberté SGI/CNP - 30-44-01-24	4.038 + 1.410
Pavillon 6 pièces Duplex 132 m² garage	Noisy-le-Roi 64, av. Georges-Buffon SGI/CNP - 30-44-01-13	7.874 + 466
Studio, park. 36 m², RC	Saint-Germain-en-Laye 40, rue des Ursulines AGF - 39-73-09-34	3.400 + 340
3 pièces, park. 74 m², 2e étage	Saint-Germain-en-Laye 2 *bis*, rue de La Rochejaquelein AGF - 39-73-09-34	5.165 + 640
Pavillon 4 p. duplex, 101 m² garage	Villepreux 15, imp. de la Fontaine de la Coulette SGI/CNP - 30-44-01-13	5.564 + 328

91 - ESSONNE

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
4 pièces, park. 76 m², 2e étage	Gif-sur-Yvette Rés. « Les Grandes Coudraies » GCI - 40-16-28-70	3.344 + 750
4 pièces, park. 76 m², 3e étage	Gif-sur-Yvette Rés. « Les Grandes Coudraies » GCI - 40-16-28-70	3.290 + 750
4 pièces 80 m², 11e étage	Massy 7, square Yves-du-Manoir AGF - 42-44-00-44	3.680 + 1.100

92 - HAUTS-DE-SEINE

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
Studio, park. 28 m², 2e étage	Asnières 4, rue Pierre-Durand SAGGEL - 42-66-61-05	2.764 + 270
3 pièces, park. 64 m², 3e étage	Asnières 4, rue Pierre-Durand SAGGEL - 42-66-61-05	4.025 + 650
4 pièces, park. 88 m², 2e étage	Asnières 4, rue Pierre-Durand SAGGEL - 42-66-61-05	5.456 + 880
2 pièces, park. 50 m², 7e étage	Clichy 9, impasse Barbier SAGGEL - 42-66-61-05	3.250 + 960
3 pièces, park. 72 m², 3e étage	Garches 73, rue de Suresnes SAGGEL - 46-08-80-36	3.878 + 980

92 - HAUTS-DE-SEINE (suite)

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
2 pièces, park. 55 m², 4e étage balcon	La Garenne-Colombes 17, rue d'Estienne-d'Orves CIGIMO - 48-24-50-00	3.785 + 530
2 pièces, park. 53 m², 2e étage	Neuilly 22, bd du Général-Leclerc CGI - 40-16-28-68	4.822 + 560
5 pièces 138 m², RC	Neuilly 5/7, av. Ste-Foy AGF - 42-44-00-44	13.600 + 1.400
4 pièces, park. 89 m², 1er étage	Saint-Cloud 2, square Ste-Clotilde AGF - 49-11-11-81	6.500 + 580
3 pièces, park. 74 m², 3e étage	Vanves 3, place des Provinces SAGGEL - 47-42-44-44	4.365 + 982

94 - VAL DE MARNE

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 pièces, park. 62 m², 5e étage	Fontenay-sous-Bois 120, av. du Mal.-Joffre SAGGEL - 42-66-61-05	3.410 + 700
2 pièces, parking 52 m², 3e étage Immeuble neuf	Joinville 4/12, rue Halifax SAGGEL - 47-42-44-44	3.800 + 408
3 pièces, park. 75 m², 3e étage Immeuble neuf	Joinville 4/12, rue Halifax SAGGEL - 47-42-44-44	4.850 + 571
4 pièces, park. 93 m², 8e étage Immeuble neuf	Joinville 4/12, rue Halifax SAGGEL - 47-42-44-44	7.000 + 734
5 pièces, park. 110 m², 6e étage Immeuble neuf	Joinville 4/12, rue Halifax SAGGEL - 47-42-44-44	8.500 + 877
2 pièces, park. 57 m², RC	Nogent-sur-Marne 2 *bis*, rue Hoche SAGGEL - 42-66-61-05	3.276 + 420
3 pièces, park. 72 m², 4e étage	Nogent-sur-Marne 2 *bis*, rue Hoche SAGGEL - 42-66-61-05	4.350 + 540
3 pièces, park. 71 m², 1er étage	Saint-Maurice 1, rue de la Pompe SAGGEL - 47-42-44-44	4.954 + 412
3 pièces, park. 72 m², 1er étage	Sucy-en-Brie 2, rue du Lys-d'Or SGI/CNP - 45-90-64-54	3.012 + 723

95 VAL-D'OISE

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
Pavil. 4 pièces Duplex, 105 m² garage	Cergy 1, allée de l'Albatros SGI/CNP - 34-42-30-62	5.552 + 367
5 pièces (dispo. 07-90) 120 m², 1er étage Parking, terrasse	Montmorency 126, av. Ch.-de-Gaulle CIGIMO - 48-24-50-00	6.795 + 2.420

CETTE PAGE A ÉTÉ RÉALISÉE AVEC LA PARTICIPATION DE





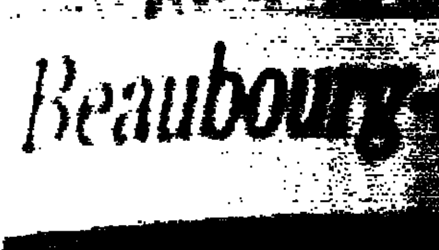


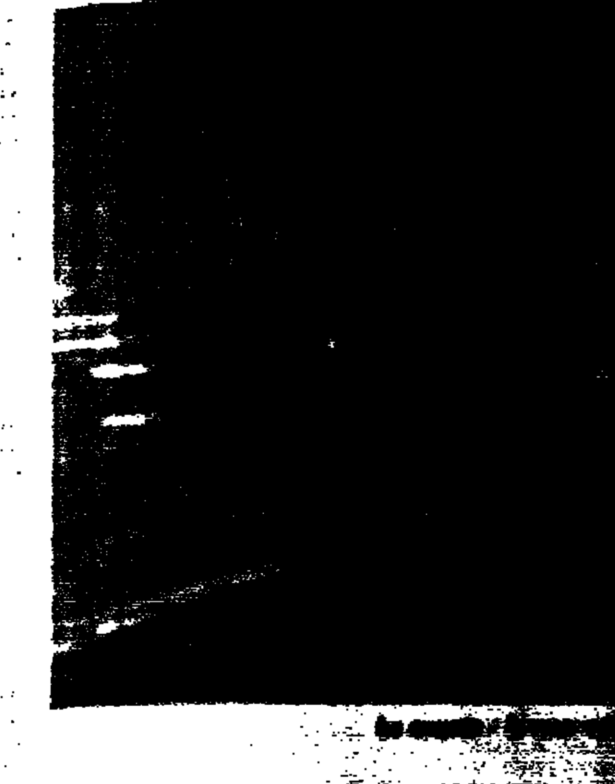


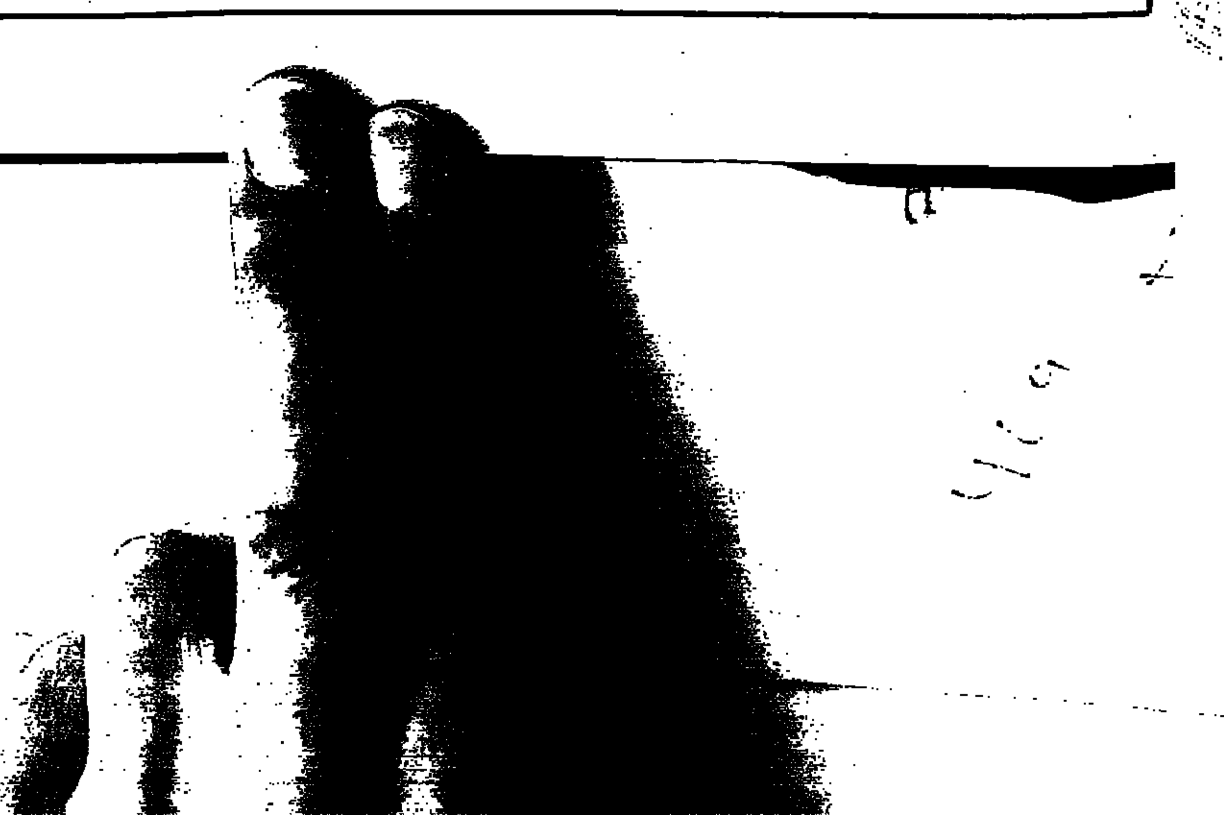












PARIS/ILE-DE-FRANCE

Un pari culturel pour la ville nouvelle de Melun-Sénart

Beaubourg-en-Brie

Heureux maire qu'Alain Vivien (député PS) qui affirme : « *Certains édiles donnent la priorité à l'urbanisme, d'autres à la création de zones d'activités économiques, ici à Combs-la-ville nous nous investissons à fond dans la culture.* » Résultat : « la Coupole », un Beaubourg en pleine Brie. Outil de travail et d'animations artistiques, ce vaste centre culturel aux façades transparentes et aux salles de spectacles enveloppées de noir est un des pôles phares de la ville nouvelle de Melun-Sénart (1). Coût de l'aménagement : 70 millions de francs. Un parc 10 hectares-hier un champ de betteraves-jouxte cette « coupole », œuvre de l'architecte Jean Nouvel.



GEORGES PONCET

La coupole : le cœur culturel de Melun-Sénart

Lieu magique

A l'intérieur, une grande salle, « l'Arène », peut accueillir jusqu'à mille personnes. Lieu magique, aux gradins escamotables, qui se transforme, à la demande, en piste de cirque, scène théâtrale, plateau chorégraphique ou studio pour prises de vue. On trouve aussi une petite salle, le « théâtre à l'italienne », d'une capacité de deux cent quatre-vingt places. Les visiteurs découvrent enfin un promenoir, une galerie d'expositions et une cafétéria, but de promenade de toute une ville lors du repos dominical.

L'école de musique et de danse est fréquentée par des centaines de passionnés ; treize salles sont réservées à l'apprentissage des instruments. Plus particulièrement aménagés pour les riverains : une bibliothèque renfermant près de trente-cinq mille volumes, des studios et une discothèque, qui ouvrira ses portes avant la fin de l'année 1990. Le Centre d'action culturel qui anime la Coupole organise des soirées théâtrales, musicales, chorégraphiques et plus de quatre cents séances de cinéma par an. Il accueille le *« festival d'Automne musical »* de Melun-Sénart, créé par les *« Amis de la musique »* et organise le *« festival mondial du théâtre à domicile »* (*le Monde* du 16 novembre 1989), auquel participent des troupes françaises, belges, québécoises, italiennes et espagnoles.

Qui disait que l'animation culturelle n'était possible que dans les grandes villes ? *« Nous avons réussi notre pari parce que nous présentons des spectacles de qualité »*, assure Alain Vivien. La Coupole est, en effet, très fréquentée, rayonne bien au-delà de Melun-Sénart sur environ soixante-dix communes.

Un pari coûteux puisque Combs-la-Ville réserve 13 % de son budget. Bien sûr, elle n'est pas la seule à assurer le fonctionnement du Centre d'action culturel, dont les ressources proviennent à 20 % des recettes propres. Les autres proviennent en 1990, du ministère de la culture (2,3 millions de francs) du conseil général de Seine-et-Marne (0,5 million), du syndicat de l'agglomération de Melun-Sénart (2,3 millions) et des villes de Combs (2,8 millions) et Moissy (1 million). Dans cette dernière commune s'ouvrira en 1991 une troisième salle « décentralisée ».

Avec « la Coupole », Melun-Sénart possède désormais un cœur culturel. A trente-cinq minutes de la capitale, on a dressé des tréteaux, mis en place des décors et ouvert le rideau de velours. Un nouveau rendez-vous pour les Parisiens ?

JEAN PERRIN

(1) Melun-Sénart regroupe les communes suivantes : Combs-la-Ville, Moissy, Lieusaint, Savigny-le-Temple, Nandy, Vert-Saint-Denis, Cesson et Réau.

Une proposition d'élus

Pour une agence régionale des transports

Pourquoi la ligne de métro automatique « Météor » a-t-elle tant de mal à trouver un financement adéquat ? Pourquoi a-t-il été si difficile d'établir des couloirs d'autobus dans la traversée du département du Val-de-Marne ? Pourquoi les parcs de stationnement de dissuasion ne sont-ils pas plus nombreux ?

Toutes ces interrogations sur les lenteurs et les ratés des transports en commun de la région Ile-de-France débouchent sur l'absence d'une autorité coordinatrice régionale capable de planifier à long terme les déplacements de dix millions d'habitants. Il y a trop de pouvoirs qui veulent s'en occuper : l'Etat, la région, les départements, les communes, les villes nouvelles, la RATP, la SNCF, les transporteurs routiers privés. Et c'est la pagaille.

Le problème est tellement criant que le Groupement des autorités responsables des transports (GART) – qui regroupe les élus en charge de ces questions – a organisé, le 27 mars, à Melun-Sénart, une journée de réflexion sur la décentralisation nécessaire pour les transports de la région parisienne.

Tous les participants sont tombés d'accord pour reconnaître que le système actuel qui confie au syndicat des transports parisiens – organe paritaire élus-hauts fonctionnaires – la fixation des itinéraires des lignes et l'affectation des subventions n'était plus adapté. Robert Branne, vice-président de la région chargé des transports, l'a affirmé. Jean-Pierre Fourcade, vice-président chargé des finances, l'a confirmé : « *Notre responsabilité est nulle, alors que notre participation financière est très forte* », a déclaré ce dernier qui tient à quelques « *idées simples* ». Par exemple, au fait qu'en générant chaque année 7 à 8 milliards de francs d'investissements, la région et l'Etat ne font pas un effort suffisant pour les déplacements des Franciliens. « *C'est, en francs constants, deux fois moins qu'en 1975.* »

Va donc pour une agence régionale des transports qui aurait autorité sur les voies routières, les métros, les trains et les taxis. Elle aurait bien évidemment la liberté tarifaire pour faire face à des besoins de financement qui frisent les 15 milliards de francs par an. Elle serait entre les mains des élus qui sont seuls à même de calculer le dosage subtil entre la contribution demandée à l'usager et celle qui sera prélevée sur le contribuable. L'Etat y aurait sa place parce qu'il ne peut se désintéresser de ce qui se passe dans la région où ses organes dirigeants ont leur siège. Jacques Berducou, pour la SNCF, et Jean Stablo, pour la RATP, ont dit combien ils attendaient cet arbitre capable d'assurer la cohérence des réseaux.

Le bus ou la voiture?

Jacques Rousset, vice-président du Syndicat des transports parisiens, a posé quelques-unes des questions auxquelles les pouvoirs publics devront répondre avant de donner naissance à ce nouvel organisme. « *Quelle mission aura-t-il ? Pourra-t-il partager la voirie entre la voiture et les transports en commun ? Quelle place y occuperont les collectivités locales ? Quelle sera la liberté tarifaire ? Qui arbitrera en cas de conflit entre l'autorité régionale et une commune ou un département ? Comment parvenir à privilégier, en centre-ville, le bus par rapport à la voiture ?* »

Il restera, ensuite, à régler le problème du financement, car, comme l'a rappelé le président du GART, Jacques Auxiette, maire de La Roche-sur Yon, « *il ne peut y avoir de politique ambitieuse des transports sans création de ressources financières nouvelles* ». Là encore, il faudra beaucoup de courage politique, puisque l'on ne voit d'autre pactole qu'un surcroît de taxes sur la voiture. Augmentation des taxes sur l'essence ou institution du péage urbain ? Le débat est lancé.

ALAIN FAUJAS

DÉBAT : quel avenir pour la région parisienne ?

De grands projets pour les villes

par François Ascher

La reprise de la croissance dans de nombreuses zones urbaines relance la réflexion sur l'avenir des villes, en particulier dans le cadre de la mise en révision des schémas directeurs adoptés il y a quelques années.

De fait, depuis une dizaine d'années, beaucoup de paramètres ont évolué : l'accélération des processus d'européannisation et plus largement d'internationalisation, le « boom » des technologies nouvelles de l'informatique et de la communication, l'importance des problèmes de risque et d'environnement, la décentralisation, la relance des activités de construction...

Il semble qu'en France comme en Europe on assiste à un nouveau mouvement d'urbanisation ; mais il prend des formes quelque peu nouvelles. Cette urbanisation est d'abord métropolisation, c'est-à-dire que les villes doivent passer à une échelle nouvelle pour espérer pouvoir « jouer en division européenne ». Certaines ont déjà une taille et une « qualité » qui leur permettent de nourrir seules cette ambition ; d'autres doivent trouver des « créneaux spécifiques » ou s'intégrer dans des réseaux de complémentarité et d'alliances.

Cette urbanisation est ensuite intensification urbaine. Le concept de « ville compact » lancé par les Néerlandais il y a quelques années préfigurait à sa manière ce phénomène. Les échanges à l'intérieur même des villes s'accroissent. Et les statistiques récentes le montrent : le développement des télécommunications, loin de diminuer les déplacements de personnes et de marchandises, accompagne au contraire une très importante croissance des transports « matériels ».

A cela s'ajoute une plus forte sensibilité écologique, qui incite à limiter l'urbanisation directe des espaces naturels et agricoles. C'est dans ce contexte aussi qu'il faut situer le retour vers les centres de catégories de population plutôt aisées qui avaient été souvent les premières, il y a quelques années, à promouvoir l'habitat individuel périphérique.

La croissance urbaine revient donc. Avec ce qui traditionnellement l'accompagne : pénurie de logements, flambées des prix fonciers et immobiliers (surtout en région parisienne, mais, « si tout va bien », bientôt aussi en province !), engorgement des systèmes de transports, « catastrophes urbaines » généralement liées à des équipements collectifs inadaptés (les pollutions actuelles de l'eau illustrent bien ce processus), et probablement bientôt les mouvements sociaux urbains.

Vieux débat

Les vieux débats réapparaissent. Du côté du libéralisme, plutôt conforté par les événements de ces dernières années, on affirme qu'il faut faire confiance au marché pour dynamiser le développement urbain et ne pas l'entraver par des réglementations trop contraignantes ; mais bien sûr l'Etat et les collectivités territoriales, renfloués par cette croissance – notamment fiscalement, – doivent assurer le financement, voire la réalisation, des équipements et des logements non rentabilisables dans une logique privée (quelques équipements pouvant même, selon certains, être confiés à des privés).

Du côté d'une gauche préoccupée par la croissance des inégalités entre villes, et à l'intérieur même des villes et agglomérations, certains croient qu'il faut au contraire renouer avec une planification volontaire et décider des formes de la ville, de là où devront « aller » les activités (bureaux, industries), les logements, les équipements. Le seul moyen efficace dans cette perspective est alors la réalisation de grands équipements (notamment de transports) et une maîtrise foncière rigoureuse.

Face à ce type de débat, une position « centriste » est-elle possible ? C'est un peu vers quoi semblent s'orienter de fait actuellement beaucoup de villes et d'agglomérations françaises. C'est dans une certaine mesure aussi la position adoptée par le Livre blanc de la région Ile-de-France. L'objectif de l'aménagement est d'abord de faire de la région parisienne la capitale économique de l'Europe. Mais tout aussitôt les rédacteurs de ce Livre blanc s'empressent de rappeler qu'il faut – aussi – améliorer les conditions de vie et la qualité de l'environnement.

Pratiquement, cela signifie que l'on se propose d'aider les investissements à se polariser sur la capitale et sa proche banlieue (les trois nouveaux pôles), mais que l'on tentera en même temps de développer les transports pour que les pôles anciens et nouveaux soient plus accessibles.

Une ambition mobilisatrice

Je ne suis pas convaincu par ce scénario, car – l'expérience l'a montré y compris en région parisienne – dans ce type de système la polarisation va toujours plus vite que le maillage par les équipements de transports, et les activités tertiaires risquent de se développer plus vite que les logements. Mais surtout je ne suis pas sûr que ce soit là un projet très mobilisateur pour les habitants de l'Ile-de-France. Personnellement, je serais évidemment très fier si Paris devenait la capitale économique de l'Europe ! Mais il reste à me convaincre que ma vie quotidienne et celle de mes enfants en seraient améliorée. Et je crains que ce ne soit pas au nom de cet objectif que l'on triomphera des égoïsmes individuels et communaux.

J'ai l'impression qu'il faudrait essayer de sortir de ces visions traditionnelles de la planification urbaine, libérales ou technocratiques. Et d'abord s'interroger et sur les conditions de vie et les besoins des habitants et des entreprises de l'Ile-de-France, et sur les besoins des Français à l'égard de leur capitale. Cela n'est pas le cas du Livre blanc, qui ne répertorie ni ne cartographie systématiquement les difficultés de la vie quotidienne en région parisienne. Mais la plupart des schémas directeurs ou projets de schéma qui s'élaborent actuellement en France font le même type d'impasse. Presque tous en effet semblent considérer comme une évidence que c'est l'attraction de l'investissement privé qui produira tout le reste, le développement économique comme l'amélioration de la vie quotidienne.

Et si l'on retournait la proposition ? Et si l'on faisait des grands projets pour améliorer la vie dans les villes, en considérant que c'est là le plus sûr moyen d'aider au développement, y compris pour faire venir les investisseurs ? Paris sera la capitale de l'Europe parce qu'il fera bon vivre en région parisienne. A leur manière, les grands projets « culturels » réalisés ces dernières années à Paris prouvent la pertinence d'une démarche qui refuse un économisme simpliste. Avec Beaubourg, La Villette, la Grande Arche, l'Opéra-Bastille, la Pyramide du Louvre, etc., Paris s'est replacée dans la course européenne, alors qu'à Londres les difficultés et les critiques à l'encontre de l'opération des Docklands, symbole des principes thatchériens, illustrent à leur manière les limites des démarches économistes libérales.

Il faut que les villes françaises prennent mieux conscience que c'est en cultivant leurs spécificités et en s'occupant d'abord de rendre la vie plus agréable à leurs habitants, et le travail plus commode à leurs entreprises, qu'elles attireront dans les meilleures conditions ces investisseurs et ces emplois nouveaux tant attendus. C'est un dessein de ce type qu'elles doivent se donner. Et une telle démarche, qui proposerait à tous les acteurs d'une ville un véritable projet, ouvrirait aussi la voie à de nouvelles méthodes de planification et de management urbains, combinant ambitions collectives et souplesse dans leur mise en œuvre.

▶ **François Ascher est professeur à l'Institut français d'urbanisme (université Paris-VIII).**

INITIATIVES

Le « palais du casse-tête »

On connaissait déjà le facteur Cheval et Raymond Isidore, dit « Picassiette ». Il convient peut-être d'ajouter à la famille de ces créateurs singuliers, autodidactes inspirés et bricoleurs de génie, Jean Carle, fondateur du « palais du casse-tête », à Chessy, en Seine-et-Marne.

A la lisière des champs où poussera bientôt Euro Disneyland, un imposant panneau en signale l'entrée. *« Unique au monde »*, est-il précisé en caractères à peine plus petits. De fait, celui qui se définit lui-même comme le *« Carle-Magne du casse-tête »*, a réuni dans une grange restaurée et aménagée par ses soins, quelque deux mille cinq cents pièces venant des quatre coins de la planète, dont une cinquantaine de modèles eux aussi « uniques au monde » : il les a inventés, fabriqués, et il en garde bien sûr jalousement le secret.

C'est par un solitaire reçu en cadeau que tout a commencé il y a vingt-cinq ans. *« J'ai mis trois jours à trouver la solution. J'y jouais toute la journée, plus rien d'autre ne m'intéressait. »* Une fois l'énigme percée, Jean Carle achète un autre casse-tête, puis encore un, et plusieurs. *« Je venais de découvrir un monde mystérieux, une espèce de paradis mathématique fait de morceaux de bois aux formes étranges, s'entremêlant les unes aux autres pour constituer un ensemble parfait d'une logique implacable. »*

Du plus grand, Arthur, un robot haut de 1,60 mètre, fait de 4 508 sections de bois avec 7 938 encoches, sorti de l'imagination du maître de céans, un monument *« spectaculaire mais pas très compliqué »* – qu'il a quand même mis deux cents heures à fabriquer et trente à monter, – à l'étoile microscopique de l'Américain Allan Boardman, en passant, notamment, par ce baguenaudier chinois du dix-huitième siècle en ivoire, sur lequel 1 365 opérations sont nécessaires pour sortir la barrette des onze anneaux qui l'entourent, les défis lancés à l'esprit par ces objets diaboliques sont aussi redoutables que variés.

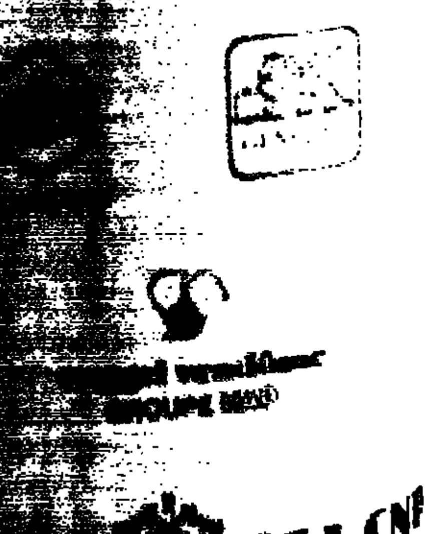
« C'est comme une partie d'échecs en volume dans l'espace, explique Jean Carle. *Le chercheur se mesure à l'inventeur, et, pour trouver, il doit pouvoir anticiper et mémoriser dix ou quinze mouvements à l'avance. »*

Lauréat 1986, à la huitième Puzzle Party internationale, du « casse-tête du mérite » pour la création du son « palais », Jean Carle règne avec simplicité sur son univers de pyramides, de croix, de cubes, de boîtes secrètes, cristaux japonais, anneaux et ficelles ou autres inextricables. Toujours prêt à donner le coup de main décisif à ses visiteurs invités à s'exercer sur certaines pièces qui mettent parfois durement à l'épreuve leurs facultés et surtout leur patience.

De la patience, Jean Carle affirme en être pourtant lui-même totalement dépourvu. *« C'est toute la différence entre patience et passion »*, commente-t-il impertubable. Et cet homme qui ne se départit pas de son calme devant un triacontaèdre rhombique étoilé, cet homme qui n'hésite pas à passer douze heures pour remonter, à l'aide de baguettes, quatre rubik's cubes à l'intérieur d'une bouteille, cet homme « unique au monde » ne supporte pas de faire la queue à la boucherie.

CAROLINE HELFTER

▶ **13, rue Paul-Laguesse, 77144 Chessy (à 5 kilomètres de Lagny) ; 64-36-82-90. Ouvert au public de mi-mars à fin octobre, de 14 h à 19 h les samedis, dimanches et jours fériés (en semaine sur rendez-vous pour les groupes).**



MARCHÉS FINANCIERS

A propos de l'union monétaire allemande

Un banquier hollandais dénonce les déclarations irresponsables de M. Kohl

Les taux d'intérêt ont atteint un niveau « *absurde* » en Europe en raison des déclarations « *irresponsables* » du chancelier Helmut Kohl, qui a promis d'échanger le mark de RDA à parité avec le mark de RFA, a estimé, mardi 3 avril, le président de l'importante banque néerlandaise NMB-Post Bank. Selon lui, cette promesse n'a « *aucun fondement économique rationnel* ».

« *Chaque fois que les politiciens s'occupent d'économie, tout va mal* », a -t-il affirmé, ajoutant que M. Kohl et le président de la Bundesbank, M. Karl Otto Poehl « *dirigeaient, en fait, les affaires monétaires européennes* ».

Les propos du banquier néerlandais sont à rapprocher des critiques déjà émises, en février dernier, par le ministre des finances des Pays-Bas, M. Wim Kok, qui avait causé un certain émoi en laissant entendre que son pays pourrait ne *plus lier le florin au mark*, afin d'éviter d'avoir à suivre l'Allemagne dans une hausse des taux provoquée par l'union monétaire avec la RDA.

Selon une enquête de l'INSEE

Les investissements dans l'industrie augmenteraient de 11 % cette année

Les dépenses d'investissement des industriels français augmenteraient de 14 % ou 15 % cette année, estime l'INSEE au vu de l'enquête réalisée en mars auprès des chefs d'entreprises. Compte tenu d'une hausse des prix des biens d'équipement qui devraient – selon les industriels – être de l'ordre de 3 %, la croissance en volume de l'investissement serait de 11 %. Un tel résultat, s'il se réalisait, serait encore meilleur que celui de l'année dernière qui avait enregistré un taux de progression de 7 % en volume.

Les réponses fournies par les industriels à l'INSEE montrent que les dépenses d'équipement seraient particulièrement fortes dans l'industrie automobile. Les petites entreprises quant à elles resteraient en retrait de ce bond de l'investissement.

□ **Les Galeries Lafayette en piste pour le contrôle d'un grand magasin à New-York.** – Les Galeries Lafayette ont offert 4 millions de dollars (près de 23 millions de francs), outre la valeur d'inventaire, pour le principal des seize grands magasins du groupe Bonwit *Teller, situé sur* la 5ème avenue, à Manhattan. Les Galeries Lafayette demandent l'autorisation de solder la collection avant de changer l'enseigne du magasin et d'y vendre leurs propres produits. Cette offre est en concurrence avec quatre autres *devant le tribunal des faillites* du district sud de New-York, qui attendra le 18 mai pour faire connaître sa décision. La chaîne Bonwit Teller appartient à la filiale américaine du groupe australien Hooker, qui avait demandé en août dernier à *bénéficier de la* loi sur les faillites.

□ **Renforcement de Delmas-Vieljeux dans le Pacifique.** – Le groupe maritime français Delmas-Vieljeux, qui était déja actionnaire à 45 % de la Sofrana, vient d'acquérir le contrôle majoritaire (près de 70 %) de cette société. Avec un *chiffre d'affaires de 250 millions* de francs environ, la Sofrana exerce ses activités maritimes dans le Pacifique sud, avec cinq navires en propriété et trois affrétés. De la sorte Delmas-Vieljeux renforce ses activités dans cette partie du monde, pour un chiffre d'affaires global de plus de 1 milliard de francs.

Avec 69 % du capital

Cap Gemini prend le contrôle de Copernique

Première société européenne de services informatiques, Cap gemini Sogeti a annoncé, mercredi 4 avril, son entrée, à hauteur de 69 %, dans le capital de Copernique, spécialisée dans les systèmes de gestion de données à hautes performances. Bull, dont Copernique est un partenaire *technique et commercial*, porte de 5 à 15 % sa part. Le reste du capital (16 %) reste dans les mains des fondateurs de Copernique.

Copernique et Cap se connaissent bien puisqu'ils ont collaboré ensemble à la réalisation de l'annuaire électronique, en 1980. M. François Michel, son fondateur, reste à la tête de sa société, qui devient filiale de Cap Sesa (qui rassemble les sociétés opérationnelles de Cap en france).

Copernique (147 millions de francs de chiffre d'affaires), créée en 1980, emploie 175 personnes (dont 130 ingénieurs et techniciens).

NEW-YORK, 3 avril ↑

Nette hausse

La fermeté de la Bourse de Tokyo quelques heures auparavant a fortement stimulé, mardi, Wall Street *qui enregistrait en fin de* séance une hausse importante. La détente des taux d'intérêt à long terme aux Etats-Unis a contribué à *cette fermeté. L'indice Dow Jones* a clôturé à 2 736,71 points en hausse de 36,26 points.

Quelque 155 millions d'actions ont *été échangées. Le nombre* des hausses était supérieur à celui des baisses : 1 062 contre 418. 478 titres restaient inchangés.

Hugh Johnson, responsable des investissements chez First Albany Corp., estime que trois facteurs ont favorisé la reprise de Wall Street : *la bonne tenue relative du* marché lundi en dépit de l'effondrement de Tokyo, la reprise du marché japonais mardi et la très *légère détente des taux d'intérêt* américains à long terme.

Les taux d'intérêt des bons du Trésor à 30 ans, principale valeur *de référence du marché obligataire*, s'établissaient à 8,61 % en début d'après-midi contre 8,62 % lundi soir.

CBS a progressé de 3 7/8 à 178 7/8, UAL a *gagné* 3 5/8 à 164 3/4 et Digital Equipment 2 5/8 à 79 5/8. Amax a perdu 5/8 *à 27 5/8, Hilton Hotels a cédé 5/8* à 53 3/8 et Pfizer 5/8 à 58 3/8.

VALEURS	Cours du 2 avril	Cours du 3 avril
Alcoa	63 3/4	63 5/8
A.T.T.	41 5/8	42
Boeing	71 3/8	73
Chase Manhattan Bank	28 1/8	28 5/8
Du Pont de Nemours	38 5/8	38 3/4
Eastman Kodak	39	40 3/8
Exxon	46 1/4	47 1/4
Ford	47 3/8	48
General Electric	64	65
General Motors	45 1/2	45 5/8
Goodyear	36 1/4	37
I.B.M.	105 7/8	106 5/8
I.T.T.	52 3/4	53 1/4
Mobil Oil	61 5/8	62 1/2
Pfizer	59	58 3/8
Schlumberger	52 1/4	53 1/4
Texaco	58 3/4	59 5/8
UAL Corp. ex-Allegis	161 1/8	164 3/4
Union Carbide	21 7/8	22
U.S.X.	35 5/8	36 1/2
Westinghouse	74 7/8	75 1/2
Xerox Corp.	55 3/8	55 1/2

LONDRES, 3 avril ↑

Progression

L'ouverture ferme de Wall Street et des spéculations sur le lancement imminent d'une OPA de première importance ont relancé à la hausse la bourse londonienne. L'indice Footsie des cent principales valeurs a terminé en net progrès, de 19,1 points à 2 240,7. Le volume des transactions s'est apprécié avec 541,8 millions de titres *échangés contre 515,2 millions* lundi. De nombreux secteurs ont finalement progressé, notamment les magasins, les brasseries, les assu*rances et les pharmaceutiques*. Les chimiques ont progressé dans l'anticipation d'un rapport encourageant de Barclays de Zoete Wedd sur l'OPA de Reckitt and Colman sur l'américain Boyle-Midway.

Les immobilières ont nettement progressé dans le sillage du lancement lundi d'une *offre* d'achat d'environ 500 millions de livres sur le groupe London and Edinburgh Trust par la compagnie d'assurance suédoise SPP. D'autre part, British Land s'est envolé dans l'espoir d'une restructuration financière du groupe. La firme de construction RMC a également *été* recherchée avant l'annonce de ses résultats la semaine prochaine.

Les fonds d'Etat ont gagné un demi-point par endroits, encouragés par le raffermissement du sterling. Les mines d'or ont repris du terrain avec le vif raffermissement des cours du métal.

PARIS, 3 avril ↑

Fermeté

Après la baisse de 1,25 % de repli modéré en réaction à la chute du Kabuto-cho (– 6,8 %) lundi, le marché a repris dès mardi le chemin *de la hausse*. L'*indice* CAC-40, après avoir inscrit un gain de 0,32 % en ouverture, terminait la journée sur une hausse de 1,97 %. *Les intervenants étaient plus nombreux* à s'intéresser aux valeurs françaises et le marché était ainsi plus actif. La baisse des taux d'intérêt *français annoncée dès lundi a été* pleinement saluée mardi par les opérateurs. La conjoncture française est donc en bonne santé, même si les *comptes de la nation évoquent un* ralentissement de la croissance en 1990 et 1991 et une inflation de 2,5 %. *En contrepartie*, cette étude prédit un *ralentissement du déficit* commercial. Au palais Brongniart, cette reprise des valeurs ramène à moins de 1 % le niveau de l'indice CAC-40 par rapport à celui du début de l'année. Depuis le début du terme boursier d'avril, le 21 mars dernier, la progression des titres dépasse les 3,5 %. Une performance appréciable qui confirme la reprise observée le mois précédent.

Sur le marché à règlement mensuel, les plus fortes progressions *étaient emmenées* par Primagaz, Bouygues, GTM Entrepose, ALSPI et Lafarge-Coppée. Les titres du cimentier étaient particulièrement recherchés avec 701 000 titres échangés à la clôture. Du côté des baisses, on notait Berger, SCOA, Finextel et Casino prioritaire. Aux valeurs étrangères, les mines d'or étaient à nouveau recherchées. Certains experts estiment que le métal jaune a touché son niveau-plancher la semaine dernière après les impor*tants dégagements* observés.

A la Banque Louis-Dreyfus, l'un des fondés de pouvoir, M. Cruse, estime que l'or devrait progressivement retrouver le niveau des 380-390 dollars l'once, puis des 400 dollars.

TOKYO, 4 avril ↓

Rechute

Après la nette reprise enregistrée la veille (+ 2,7 %), la Bourse de Tokyo a rechuté mercredi dans une ambiance morose. L'indice Nikkei a cédé 1,1 % sous l'effet de prises de bénéfices à 28 442,94 yens, soit un repli de 316,78 yens. En début de matinée, cet indice avait progressé de 0,7 %. Le volume des affaires a également baissé avec 560 millions d'actions échangées contre 644 mardi. Les milieux professionnels craignent que certains spéculateurs, soumis à rudes épreuves depuis trois mois, n'éprouvent de sérieuses difficultés. Certains parlent même de faillite. Si c'était le cas, le marché n'aurait pas encore touché le fond, estiment des experts. Il semble que les dieux shintoïstes n'aient pas encore entendu l'appel que leur a lancé mardi au temple de Kabuto, le président de la Bourse de Tokyo, pour que le « marché progresse et qu'il n'ait pas de chute soudaine cette année ».

VALEURS	Cours du 3 avril	Cours du 4 avril
Akai	1 120	990
Bridgestone	1 390	1 380
Canon	1 800	1 780
Fuji Bank	2 580	2 600
Honda Motors	1 800	1 770
Matsushita Electric	2 240	2 200
Mitsubishi Heavy	820	805
Sony Corp.	8 100	8 100
Toyota Motors	2 320	2 320

FAITS ET RÉSULTATS

□ **Hoechst : stagnation du bénéfice avant impôts.** – Le groupe chimique ouest-allemand Hoechst a annoncé un bénéfice consolidé avant impôts de 4,15 milliards de deutschemarks en 1989 (14,11 milliards de francs), en quasi-stagnation (*+ 1,5 %*), par rapport à celui de 1988 (4,09 milliards de DM). Le groupe de Francfort souligne que la faiblesse du dollar, de la *livre* et du *yen en fin* d'année a amputé le résultat de ses participations étrangères. Sur la base des cours de ces devises au troisième trimestre, le bénéfice du groupe aurait été plus élevé de 100 millions de DM, précise le communiqué. Dernier des trois grands chimistes ouest-allemands à publier ses bénéfices, Hoechst est aussi celui qui affiche les résultats les moins brillants : BASF avait enregistré un résultat consolidé avant impôts en hausse de 17,7 % et Bayer de 8,7 %. La maison-mère Hoechst AG a contribué à hauteur de 2,21 milliards de DM au résultat final (+ 182 millions de DM). La baisse du résultat courant a été compensée par la hausse des revenus tirés des participations.

□ **Storehouse renonce à vendre la chaîne de magasins Richards.** – Le groupe britannique de distribution Storehouse a annoncé, lundi 2 avril, qu'il renonce à vendre sa chaîne de vêtements féminins Richards, faute d'avoir reçu des offres satisfaisantes et en raison des bonnes performances de ses autres unités. Storehouse, dont les principales enseignes sont Habitat et Mothercare, avait mis ses deux cent dix-neuf magasins Richards en vente en novembre dernier. Depuis, le groupe a annoncé la fermeture de douze magasins Habitat et de quatre magasins de meubles Heal's. – *(AFP.)*

□ **Shearson : des pertes de 900 millions de dollars au premier trimestre.** – La deuxième firme de courtage américaine, Shearson Lehman Hutton Holdings Inc., prévoit des pertes de 900 millions de dollars (5 milliards de francs) au premier trimestre 1990, surtout en raison des pertes sur les obligations de pacotille et les valeurs immobilières. Shearson a précisé que les pertes dues aux obligations de pacotille (« *junk bonds* ») et à l'immobilier, additionnées aux coûts de la fermeture de dizaines de bureaux et du licenciement de près de deux mille personnes, s'élevaient à 787 millions de dollars. La firme a également perdu entre 110 et 130 millions de dollars sur ses opérations courantes. Cette perte trimestrielle est la plus importante jamais enregistrée par une firme de courtage américaine.

□ **Pirelli : bénéfices en forte hausse du holding financier.** – La société holding du groupe Pirelli, la financière Pirelli et Cie, a enregistré une hausse consistante de ses bénéfices nets en 1989, avec 46,7 milliards de lires (208 millions de francs) contre 37,2 milliards de lires (166 millions de francs) l'année précédente. Les bénéfices nets consolidés se sont élevés à 53 milliards de lires (236 millions de francs) contre 42,9 milliards de lires l'année précédente. La holding financière Pirelli et Cie contrôle 40 % de la Société internationale Pirelli et 48 % de la Pirelli SPA (le holding industriel).

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Arnault & Associés	....	480	Loca Investissement	....	290
Asystel	....	100 70	Locamic	....	138
B.A.C.	....	211 50	Metra Communication	....	203
B. Demachy & Assoc.	....	575	Métallurg. Minière	....	228 10
Banque Tarneaud	180	780	Molex	218	294
B.I.C.M.	....	841	Navale-Delmas	....	1200
Boiron	....	382	Olivetti-Logabax	240	....
Boisset (Lyon)	....	....	Om. Gest.Fin.	....	578
Câbles de Lyon	....	2840	Pinault	....	814
Calberson	....	710	Presbourg (C. In & Fin)	....	91
Cardif	....	805	Présence Assurances	....	422 50
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	1144	Publicat. Filipacchi	....	780
C.D.M.E.	....	2780	Razel	....	798
C. Equip. Elect.	....	348	Rémy & Associés	....	380
C.E.G.E.P.	....	280	Rhône-Alpes Ecu (Ly.)	....	318
C.F.P.I.	....	271 10	St-Honoré Matignon	....	238
Ciments d'Origny	....	825	S.C.G.P.M.	....	700
C.N.I.M.	....	839	Segin	....	335
Codetour	....	295	Sélection Inv. (Lyon)	....	112
Conforama	....	1085	S.E.P.	....	388
Creeks	....	478	Serbo	....	637
Dafsa	....	....	S.M.T.Goupil	....	308
Dauphin	....	840	Sodietog	....	....
Devanlay	....	980	Sopra	205	210
Deville	....	482	Supra	....	212
Dollfus	....	178	Thermador Hold. (Lyon)	....	312
Editions Belfond	....	261	TF 1	....	325 10
Elysées Investissements	....	14 85	Unilog	....	178 10 d
Finacor	....	211	Union Financ. de Fr.	....	630
Gascogne	....	800	Viel et Cie	....	180
Gr. Foncier Fr. (G.F.F.)	....	430	Yves Saint-Laurent	....	1010
Gravograph	....	234			
Guintoli	....	968			
I.C.C.	....	376			
Idia	....	285 10			
Idianova	....	141			
I.M.S.	....	1230			
[illegible]	....	300			
Int. Metal Service	....	....			
Le gd livre du mois	....	432			

Marché des options négociables le 3 avril 1990

Nombre de contrats : 30 472

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Juin dernier	OPTIONS D'ACHAT Sept. dernier	OPTIONS DE VENTE Juin dernier	OPTIONS DE VENTE Sept. dernier
Bouygues	600	40	50	12,90	–
CGE	520	84	93	3,50	6
Elf-Aquitaine	600	65	70	7,50	–
Eurotunnel SA-PLC	50	8,50	12	3,10	4,50
Euro-Disneyland SC	100	6,40	–	–	–
Havas	1 500	–	–	35	–
Lafarge-Coppée	350	50	55	3	–
Michelin	130	–	15	–	9,95
Midi	1 300	48	–	85	–
Paribas	680	35	–	37	46
Pernod-Ricard	1 167	54	–	38	–
Peugeot SA	775	90	–	17	–
Rhône-Poulenc CI	560	2	6	–	–
Saint-Gobain	560	41	–	13	24,50
Source Perrier	1 600	70	–	–	–
Société générale	560	32	–	18	–
Suez Financière	440	32	38	10,60	–
Thomson-CSF	140	10,50	11,50	9	14,50

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 3 avril 1990

Nombre de contrats : 59 000.

COURS	ÉCHÉANCES Juin 90	Septembre 90	Décembre 90
Dernier	102,44	102,44	102,60
Précédent	102,74	102,76	102,88

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Juin 90	OPTIONS D'ACHAT Sept. 90	OPTIONS DE VENTE Juin 90	OPTIONS DE VENTE Sept. 90
101	2,14	2,68	0,64	1,30

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,70 F ↓

Le dollar s'inscrivait en baisse le mercredi 4 avril dans un marché calme, qui attend la tenue de la réunion du groupe des Sept ce week-end à Paris. Pour la deuxième séance consécutive, le yen cessait de perdre du terrain contre la devise américaine. A Paris, le dollar s'échangeait à 5,70 francs contre 5,71 francs la veille à la cotation officielle. Le franc continuait de se raffermir, la devise allemande cotant 3,3580 francs contre 3,3590 francs la veille au fixing.

FRANCFORT	3 avril	4 avril
Dollar (en DM)	1,690	1,698
TOKYO	3 avril	4 avril
Dollar (en yens)	158,95	158,90

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (4 avril) .... 10-10 1/8 %

New-York (3 avril) .... 8 1/4-8 5/16 %

BOURSES

PARIS (*INSEE, base 100 : 29-12-89*)

	2 avril	3 avril
Valeurs françaises		
Valeurs étrangères		
(SBF, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	*522,4*	*521,70*
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 947,18	1 985,55

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

Industrielles	2 700,45	2 736,71

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

Industrielles	1 748,1	1 761,3
Mines d'or	253,4	256,5
Fonds d'Etat	76,68	76,82

TOKYO

	3 avril	4 avril
Nikkei Dow Jones	28 759,72	28 442,94
Indice général	2 111,11	2 075,96

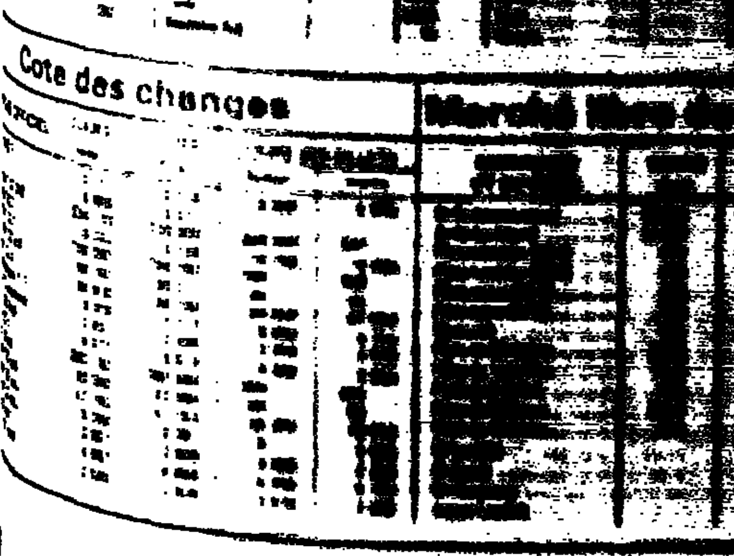
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. +	UN MOIS ou dép. –	DEUX MOIS Rep. +	DEUX MOIS ou dép. –	SIX MOIS Rep. +	SIX MOIS ou dép. –
$ E-U.	5,6980	5,7030	+ 72	+ 84	+ 143	+ 165	+ 400	+ 460
$ can.	4,8743	4,8827	– 146	– 124	– 284	– 239	– 798	– 710
Yen (100)	3,5870	3,5913	+ 79	+ 98	+ 158	+ 185	+ 453	+ 505
DM	3,3563	3,3606	+ 58	+ 67	+ 108	+ 129	+ 246	+ 305
Florin	2,9793	2,9835	+ 38	+ 49	+ 75	+ 93	+ 201	+ 241
FB (100)	16,2336	16,2571	– 72	+ 54	– 101	+ 62	– 108	+ 267
FS	3,7923	3,7982	+ 18	+ 38	+ 42	+ 74	+ 175	+ 238
L (1 000)	4,5675	4,5752	– 81	– 43	– 159	– 94	– 530	– 449
£	9,3162	9,3301	– 430	– 377	– 789	– 698	– 2301	– 2133

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U.	8 3/16	8 7/16	8 5/16	8 7/16	8 3/8	8 1/2	8 9/16	8 11/16
Yen	6 7/8	7 1/8	7 1/8	7 1/4	7 3/16	7 5/16	7 7/16	7 9/16
DM	7 3/4	8	7 7/8	8	8	8 1/8	8 1/2	8 5/8
Florin	8	8 1/4	8 3/16	8 5/16	8 5/16	8 7/16	8 9/16	8 11/16
F.B. (100)	10 1/8	10 3/8	10	10 1/4	10 1/16	10 5/16	10 1/16	10 5/16
F.S.	8 7/8	9 1/8	9 1/16	9 3/16	9 1/16	9 3/16	9 1/16	9 3/16
L (1 000)	11	12	11	11 1/2	11 3/8	11 7/8	12 1/4	12 1/2
£	14 5/8	14 7/8	14 7/8	15	15 1/8	15 1/4	15 3/8	15 1/2
F franç.	9 15/16	10 3/16	9 15/16	10 1/16	10	10 1/8	10 1/8	10 1/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.





MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 3 AVRIL

Cours relevés à 17 h 39

Règlement mensuel

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
3750	C.N.E. 3% ★	3800	3810	3790	– 0 26
1055	B.N.P. T.P.	1055	1058	1056	+ 0 09
1235	C.C.F. T.P.	1245	1235	1235	– 0 80
1056	Créd. Lyon. T.P.	1080	1080	1080	....
1700	Renault T.P.	1734	1734	1700	– 1 96
1935	Rhone-Poul. TP	1940	1940	1940	....
1210	St-Gobain T.P.	1225	1220	1220	– 0 41
1240	Thomson T.P.	1244	1240	1194	– 4 02
875	Accor	873	873	894	+ 2 41
650	Air Liquide	670	670	685	+ 2 24
2020	Alc. Superm.	1900	1935	1935	+ 1 84
570	A.L.S.P.I.★	561	580	585	+ 4 28
2570	Arjom. Prioux★	2412	2430	2417	+ 0 21
600	Aussedat-Rey★	605	605	616	+ 1 82
1020	Aux. Entrepr. ★	1000	1005	1020	+ 2
495	Av. Dassault ★	495	493	500	+ 1 01
250	Axa Midi Assur.	252 50	256	267	+ 5 74
330	BAFIP ★	337	337	330	– 2 08
310	Bail-Equipem.★	322	320	321 50	– 0 16
900	Bail Investiss.★	946	945	945	– 0 11
395	B.N.P. C.I. ★	415	414	416	+ 0 24
870	Bollore Tech.	880	895	890	+ 1 14
590	Cie Bancaire ★	589	582	611	+ 3 74
670	Bazar H.-V.★	670	682	680	+ 1 49
765	Béghin-Say ★	786	793	801	+ 1 91
1370	Berger (Mis)	1470	1410	1410	– 4 08
830	Bic ★	877	877	872	– 0 74
920	B.I.P. ★	917	917	908	– 0 98
595	B.I.S.★	610	605	630	+ 3 28
2940	Bongrain S.A. ★	2780	2788	2812	+ 1 15
985	Bon-Marché ★	984	981	1003	+ 1 93
560	Bouygues ★	582	578	618	+ 6 19
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1290	Créd. Foncier★	1296	1296	1295	[illegible]
495	C. F. Immob. ★	500	500	498 50	[illegible]
220	C.C.F.★	228	230 50	243	[illegible]
600	Créations U.A.P.	586	594	590	[illegible]
680	Cr. Lyon. (CI) ★	675	678	688	[illegible]
1340	Crédit Nat.★	1385	1404	1430	[illegible]
290	C.R.E.E. ★	304 90	300	310	[illegible]
3630	Damart S.A. ★	3880	3935	4000	[illegible]
1780	De Dietrich★	1720	1769	1788	[illegible]
210	Dév. R.d.C. (LI)	214 50	215	219 80	[illegible]
315	Dév. R. Sud-Est	315	322	319	[illegible]
560	D.M.C.	561	570	576	[illegible]
4200	Docks France ★	3800	3795	4000	[illegible]
880	Dumez ★	880	895	905	[illegible]
2290	Eaux (Gén.)★	2380	2400	2484	[illegible]
520	Ecco ★	533	537	557	[illegible]
930	Electrofinanc. ★	940	940	951	[illegible]
345	El. S. Dassault★	353	361	365	[illegible]
620	Elf-Aquitaine	634	639	644	[illegible]
465	– (certific.) ★	471	473	479	[illegible]
1280	Epeda B.-F.	1302	1310	1290	[illegible]
2470	Essilor★	2400	2435	2480	[illegible]
1170	Essil. Int.(DP)★	1200	1200	1199	[illegible]
680	Euro S.A.F. ★	657	652	670	[illegible]
2150	Eurafrance★	2100	2100	2139	[illegible]
1870	Eurocom ★	1900	1915	1950	[illegible]
95	Eurodisneyland	96	96	97 50	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Obligations		
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actions		
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Étrangères		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hors-cote		
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV (sélection) 3/4

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 3/4	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 3/4
[illegible]	[illegible]	[illegible]

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ♦ prix précédent – ★ : marché continu

Le Monde

L'affaire du Carrefour du développement

M. Nucci bénéficie d'un non-lieu assorti d'une amnistie

Réunie à Versailles, mercredi 4 avril, la commission d'instruction de la Haute Cour de justice a rendu une décision de non-lieu partiel assortie d'une amnistie pour M. Chritian Nucci, ancien ministre socialiste de la coopération. Les cinq magistrats de la commission, présidée par M. Paul Berthiau, ont donc suivi les réquisitions du procureur général, M. Pierre Bezio (*le Monde* des 14 février et 14 mars).

Le non-lieu vise les chefs d'inculpation de *« faux en écritures publiques et privées »* ; la loi d'amnistie sur les infractions liées au financement des partis politiques s'applique aux accusations de soustraction et recel de fonds publics. Les magistrats ont souligné que M. Nucci ne s'était pas enrichi personnellement.

Les banques ramènent leur taux de base de 11 % à 10,80 %

A la suite de l'abaissement d'un quart de point (0,25 %) des taux directeurs de la Banque de France, annoncé le lundi 2 avril, les banques françaises, à l'initiative du CCF, ont diminué leur taux de base de 0,20 point, le ramenant de 11 % à 10,80 %.

Le taux de base avait été porté de 10,50 % à 11 % le 20 décembre dernier, à la suite du relèvement d'un demi-point des taux directeurs de la Banque de France, prenant effet le 18 décembre 1989.

La réunion du comité central du Parti communiste

Le PCF estime que la « riposte » sociale n'est pas à la hauteur de l'« offensive » du pouvoir et du patronat

Le comité central du PCF, réuni mardi 3 avril à Paris, a adopté à l'unanimité le rapport de M. Claude Billard, membre du bureau politique, consacré à la situation sociale. Il remarque que *« la riposte aux mauvais coups du patronat et du pouvoir n'est visiblement pas à la mesure de l'ampleur et de la gravité de l'offensive »*. M. Charles Fiterman n'est pas intervenu dans la discussion.

Les membres du comité central qui ont « séché » la séance du mardi 3 avril étaient plus nombreux que d'habitude. L'utilité de cette réunion n'a pas, semble-t-il, sauté aux yeux de tout le monde, contrairement à l'affaissement de la contestation interne dont deux porte-parole seulement se sont exprimés : MM. Anicet Le Pors et Guy Hermier. A une semaine de la prestation télévisuelle de M. Georges Marchais à *« L'heure de vérité »* sur A2 – le jour de la sortie de son livre intitulé *Démocratie*, – il était à craindre que cette session du comité central n'aurait qu'une importance secondaire. M. Billard, qui a présenté le rapport sur la situation sociale, s'est donc appliqué à dénoncer *« la phase d'accélération particulièrement grave et brutale de mise en œuvre des projets du capital par le gouvernement »* car, *« dans les domaines les plus essentiels pour la vie des gens et l'avenir de la France, on assiste à une formidable régression sociale et nationale »*. Il a noté *« un véritable acharnement dans la mise en œuvre de l'austérité »*, en soulignant que *« de toutes les offensives frontales du gouvernement, celles portées au secteur public sont les plus violentes. »*

Après avoir rappelé les principales revendications des députés communistes (SMIC à 6 500 francs, diminution de 40 milliards du budget militaire, etc.), M. Billard a précisé : *« Michel Rocard se présente comme un pragmatique réagisssant au coup par coup. En vérité il met en œuvre méthodiquement le programme des forces du capital »*.

Mais M. Billard estime que *« la riposte (...) n'est visiblement pas à la mesure (...) de l'offensive menée contre le pouvoir d'achat, l'emploi, les droits et les libertés, les acquis sociaux et démocratiques »*. Pis, il a constaté, mais ce n'est pas une nouveauté pour le PCF, que, *« sur fond de déception et de résignation résultant de la mise en œuvre d'une politique de droite par un président de la République, des premiers ministres socialistes et aujourd'hui un gouvernement comprenant des ministres de droite, ce sont les idées de droite – et aussi d'extrême droite – qui progressent »*. L'air du temps étant respiré par tout le monde, les concepts de *« nation »* et d'*« identité nationale »* ont fait une timide apparition au cours de cette réunion du comité central.

Douze personnes – syndicalistes et dirigeants fédéraux pour la plupart – sont intervenues pour marquer leur accord avec l'analyse du rapport. Deux autres, MM. Le Pors et Hermier, ont exprimé une tonalité légèrement différente.

L'ancien ministre de la fonction publique a regretté, notamment, l'absence de débat, au sein du parti, sur le racisme et l'immigration depuis 1980 qui, on s'en souvient, fut l'année du « bulldozer de Vitry ». Sur ce sujet, il a proposé de prendre *« une grande initiative »*. Il a réclamé une session du comité central, en avril, sur *« la vie démocratique »* dans la perspective d'une refonte des statuts au prochain congrès (M. Le Pors avait abordé cette question dans un entretien au *Monde* du 24 février). Son intervention achevée, il a été apostrophé par M. Marchais.

Pour sa part, le directeur de l'hebdomadaire *Révolution* a déclaré : *« Quand les luttes se développent, elles ne débouchent pas sur une perspective politique et ne se traduisent pas par une remontée de notre influence »*. M. Hermier a ajouté que, selon lui, le PCF est confronté à *« un difficile problème de crédibilité »*. Evoquant l'analyse de son parti sur le recul du socialisme à l'Est, il s'est interrogé : *« Est-ce à dire que l'état ancien serait préférable à la situation actuelle ? »*

M. Hermier n'a pas été plus tendre pour la menace, régulièrement réitérée par M. André Lajoinie, de vote par les députés communistes d'une motion de censure déposée par la droite à l'Assemblée. De trop la répéter finit par porter atteinte à la crédibilité d'une telle menace.

OLIVIER BIFFAUD

□ **ECHECS : le Tournoi zonal de Lyon.** – Grâce à ses victoires dans les deux premières rondes (contre Piket et Meulders), Joël Lautier a pris seul la tête du Tournoi zonal de Lyon (*le Monde* du 3 avril), précédant ses deux principaux adversaires, Olivier Renet et John Van der Wiel, qui comptent une victoire chacun et une partie ajournée.

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Vive le roi !

FUT', fut', le roi Baudouin ! En bon catho, il est contre l'avortement. Il l'a même déclaré ouvertement, et ça a choqué nombre de ses sujets. Combien ? Facile à calculer : tous ceux qui sont pour et qui lui reprochent – l'autre jour, à Bruxelles, j'y étais, on ne parlait que de ça – de se mêler de ce qui ne le regarde pas. Ça ne le regarde pas ? Bon, parfait, OK, eh ben, il ne le verra pas, ce projet de loi en faveur de l'IVG voté jeudi dernier par le Parlement et qu'il ne lui restait qu'à parapher. Il renonce temporairement à ses pouvoirs constitutionnels. Traduisez : le temps qu'il lui aurait fallu pour tracer les huit lettres de son nom au bas de ce décret dicté par le peuple. Cachez ce texte que je ne saurais...

Tartuffe, lui ? Jamais de la vie ! Mettez-vous à sa place, il va quand même pas griller en enfer jusqu'au jugement dernier pendant que sa Fabiola batifole au paradis pour avoir signé ce qu'il considère comme un appel au meurtre. Le métier de monarque n'est plus ce qu'il était.

Tiens, à propos, paraît qu'ils s'agitent beaucoup, là, en ce moment, les rois en exil chassés par les cocos dans les pays de l'Est. De Londres à Madrid, les collègues se bousculent, fascinés, pour recueillir les propos de ces souverains de légende, je cite, dépossédés des attributs de leur gloire : Votre Majesté accepterait-elle de remonter sur le trône de ses ancêtres ?

Alexandre de Yougoslavie, businessman de la City. J'ai vu sa photo dans *Voici*, grande allure, belle prestance, se laisserait faire une douce violence. C'est bien le moins après la violence extrême faite à son grand-père, assassiné en 1934 sur la Canebière.

Michel de Roumanie, lui, ça y est, il n'y tenait plus. Il vient de s'envoler pour Bucarest, précédé par ses deux filles, chargées de préparer le terrain. Visite privée, qui pourrait s'accompagner d'une tournée des popotes dans les campagnes et les garnisons restées fidèles à la monarchie. Et à Sofia on agite des banderoles réclamant le retour de l'héritier de la couronne, S. M. Siméon II. Consentirait-elle à revenir à la tête de l'État bulgare ? Certes. A quel titre ? Celui d'arbitre ou de... confesseur. Alors là, Sire, c'est râpé ! Votre cousin Baudouin vous le dira, le divin, les rois n'y ont plus droit.

Après la démission de trois conseillers municipaux à Nice

« Ce sont les juifs qui sont partis »

déclare M. Jacques Médecin

Le maire de Nice, M. Jacques Médecin (RPR), a commenté mardi 3 avril sur Antenne 2 la démission de trois élus de son conseil municipal membres de la communauté juive en déclarant : *« Je ne connais pas d'israélite qui refuse un cadeau qu'on lui offre, même si ce cadeau ne lui convient pas. » « Je ne connais pas pour ma part un maire qui puisse dire : je refuse les voix qui me sont apportées »*, a-t-il ajouté, faisant référence au vote du budget de la ville par le Front national. M. Médecin a ajouté qu'il n'excluait pas la possibilité de nommer des adjoints membres du FN, *« à condition de leur faire la place »*. *« Ce n'est pas moi qui leur ai fait la place, ce sont les juifs qui sont partis »*, a-t-il précisé.

MM. Jill-Patrice Cassuto, André Sfar, adjoints au maire, et M. Harry Levy, conseiller municipal, ont démissionné de leurs mandats, lundi 2 avril, pour protester contre la venue de M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, et de M. Franz Schönhuber, président du parti ouest-allemand des républicains.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire national du PS, a réagi aux propos de M. Médecin en se demandant si Nice n'était pas *« la capitale du racisme et de l'antisémitisme »* et en dénonçant *« les propos d'agression ouverte contre la communauté juive »* qui ne peuvent *« que susciter le plus profond dégoût et la plus grande inquiétude »*. *« Jacques Chirac peut-il encore accepter la présence de Jacques Médecin dans son mouvement ? »*, s'est interrogé M. Emmanuelli.

Le conseil de la communauté juive de Nice et de la région a félicité *« chaleureusement »*, mardi 3 avril, les trois élus démissionnaires pour leur *« décision courageuse »*. Le conseil a indiqué qu'il avait fait part à M. Médecin de *« son inquiétude devant la part de plus en plus grande faite aux représentants d'un parti politique qui ovationne au cours de son congrès un Waffen SS »*. Les *« réactions* [de M. Médecin] *devant les médias ont été ressenties comme des injures (...) ces déclarations reprenaient des clichés et des caricatures qui nous rappellent une autre époque »*, a conclu le conseil.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 4 avril

Poursuite de la hausse

Après 1,97 % de hausse mardi, le mouvement s'est poursuivi mercredi. L'indice CAC-40, s'étant apprécié de 0,58 % à l'ouverture, approchait 1 % en fin de matinée. Les investisseurs réagissaient favorablement à la baisse du taux de base de la BNP et du Crédit Lyonnais annoncée mercredi. Du côté des hausses figuraient Guyenne Gascogne (+ 5 %), SGB (+ 4,4 %), Legrand (+ 4,2 %) et Hutchinson (+ 3,7 %). En baisse on notait Nordon (– 4,8 %) BP France (– 2,5 %) et Cofimeg (– 2,5 %).

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du «Monde» daté 4 avril 1990 a été tiré à 543 483 exemplaires.



